
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00256647 9

MÉMOIRES

DE

MARTIN

ET

GUILLAUME DU BELLAY

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

MÉMOIRES

DE

MARTIN

ET

GUILLAUME DU BELLAY

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

V.-L. BOURRILLY ET F. VINDRY

TOME TROISIÈME

(LIVRES VI, VII ET VIII, 1536-1540)



A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCCC XII

356

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome III des Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, *préparé par* MM. V.-L. Bourrilly et F. Vindry, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 1er mai 1912.

Signé :

Comte BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

NOËL VALOIS.



MÉMOIRES

DE

GUILLAUME DU BELLAY

SIXIESME LIVRE

des Memoires de messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey.

Appareil de guerre par l'Empereur. — L'Empereur en faisant toutes ses praticques, ne laissoit toutesfois encores d'entretenir en quelque esperance le seigneur de Velly, ambassadeur du Roy; non pas qu'il eust aucune volonté de venir à conclusion (car en effect il ne l'avoit jamais eue, comme peu après nous declarerons), mais il ne vouloit entrer en ouverte declaration de guerre, que premierement il n'eust certaine nouvelle que l'armée du comte de Nansau fust preste à descendre en Picardie au mesme temps que luy commenceroit de l'autre part à faire acte d'hostilité contre le Roy. Encores esperoit il en dresser une autre (non toutesfois si promptement), laquelle il vouloit envoyer au fort des affaires descendre en Champagne, quand les garnisons du païs en seroient deslogées pour se

venir joindre (ainsi qu'après elles firent) avecques celle de Picardie. Le Roy, encores qu'il dissimulast d'entendre que l'intention de l'Empereur fut telle, si en estoit il suffisamment adverty, car outre le bruict qui en estoit commum en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre, il avoit ordinairement nouvelles d'Allemagne, du nombre de gens que l'Empereur y faisoit lever, combien et quels estoient ses capitaines, quand et par qui et de quels deniers ils devoient recevoir payement, et en quel temps ils pourroient estre mis ensemble. En avoit aussi du costé de Picardie de quelque amas de Wallons qui ja se faisoit, et de l'argent qui leur devoit estre baillé au lieu de Lens[1] en Artois; mais bien sçavoit que lesdites forces ne pouvoient pas encores estre si tost prestes. Parquoy il luy suffisoit, en attendant ce que le temps ameneroit, tenir ceste frontiere là en seureté de surprise, et en Piemont garder bien ce qu'il y avoit.

Opinions diverses au Conseil du Roy. — Aucuns de son Conseil ordinaire, et autres que pour lors il voulut y faire appeller pour estre à la deliberation de ses affaires, estoient d'advis contraire; et mesmement après avoir sceu la crue response que l'Empereur avoit faicte à monseigneur le cardinal de Lorraine, eussent bien voulu que, tout ainsi que l'Empereur l'amusoit de paroles, il eust usé contre luy d'un mesme art, et que durant ces allées et venues, et soubs couleur de envoyer audit seigneur cardinal aujourd'huy une instruction et demain autre nouvelle, il eust faict tenir argent en Italie, ou par bancque, ou par autre voye,

1. Lens, arr. de Béthune (Pas-de-Calais).

pour en diligence renforcer la trouppe des seigneurs Cagnin[1] et comte Guy de Rangon[2], et en un mesme temps faire passer en Italie les Suisses que desja ledit seigneur avoit retenuz en son service, pour s'en venir ces deux bandes unir avecques les forces que desja ledit seigneur avoit au Piemont, et puis que voyant son poinct il usast de l'oportunité s'offrante, et sans avoir tant de respect à qui n'estoit pour le luy avoir semblable. D'autres en avoit qui bien approuvoient ceste opinion, mais ils jugeoient les forces de l'Empereur estre desja si près des nostres qu'ils ne pensoient point que ceste opinion fust executable à temps, joinct qu'ils sçavoient plus intrinsequement que les autres la finale intention et resolution du maistre, et la cognoissant pleine de justification envers Dieu et le monde, y vouloient bien adherer, et demourer en cest advis de bien garder ce que nous tenions, et sans entrer en plus grande despense, surattendre tant que l'Empereur fust agresseur indubitable. A tant le Roy reprenant les propos conclut sur iceux en ceste maniere.

Paroles du Roy en son Conseil. — « Si nous n'eussions aux actions humaines à satisfaire à autre qu'à Dieu seul servateur, estimateur et juge des cueurs et pensées des hommes, et auquel n'est incogneue la volonté que me garde l'Empereur en son courage, et que pour obvier en preocupant à sadite volonté, je

1. Jean-François de Gonzague, surnommé *il Cagnino* (le Boiteux).

2. Guido Rangone revint définitivement au service de François Ier en juillet 1536 et fut chargé de concentrer des troupes à la Mirandole. Voir G. de Leva, *Storia documentata di Carlo V*, t. III, p. 172-173.

me fusse contenté de juste querelle, pieça l'eussay je peu faire à grand marché, ou du temps qu'il estoit empesché contre le Turc en Autriche, ou du temps que l'armée des lansquenets qui avoient remis le duc de Witemberg en son duché, ou depuis quand celle des Suisses qui ont secouru Geneve se sont envoyez offrir à moy, l'une des offres alors que l'Empereur entroit en son expedition de Thunis, et l'autre luy estant de retour en Sicile moult affoibly de gens et de deniers. Mais à mes propres amis et juges equitables, je n'eusse peu justifier mon faict, sinon par apparences et presumptions; aux iniques et non amis, encores à present ne le sçauroy je suffisamment faire par autre voye; et vous sçavez ce qu'en plusieurs autres deliberations en tels affaires je vous ay tousjours declaré de mon intention. Mais entendez toutesfois que quant à moy ce n'est de ceste heure que le cueur m'a presagy et jugé que l'intention de l'Empereur envers moy, avant son partement et depuis son retour du voyage de Thunis, estoit et a tousjours esté telle qu'aucuns de vous à present commencez à cognoistre. Et si au paravant j'en eusse esté en quelque doubte, croyez que de l'heure qu'il respondit à mon ambassadeur que, puis qu'il n'avoit pouvoir de moy, il le paissoit et entretenoit de paroles, je m'en fusse tenu asseuré du tout et hors de doubte; car quelle occasion eust il eue d'alleguer à mon ambassadeur une telle raison? Sinon que par luy mesme il juge autruy; et sçait très bien qu'alors qu'il m'envoya le comte de Nansau (lequel aussi vint sans pouvoir), luy ne le fist que pour me donner paroles et m'amuser cependant qu'il feroit son voyage, afin que soubs ceste esperance je ne poursuivisse la

reparation de l'outrage que m'avoit faict Francisque Sforce ; et luy durant sondit voyage fist (sans que je m'en doubtasse) faire en Allemagne par le comte de Nansau (qui soubs umbre et couleur de ceste negociation abbregea son chemin par mon royaume) ceste assemblée que maintenant vous luy voyez mettre sus. Vous sçavez assez combien de fois j'en ay esté adverty d'Allemagne par mes amis, et que nonobstant que ledit comte fist courir le bruit que c'estoit pour le recouvrement du comté de Catznelemboghen[1], j'eusse toutesfois à me tenir sur mes gardes. Or, quelque mal ou bien qui m'en advienne, encores à present vuel je persister à me gouverner plustost sur ce que me faict entendre que sur ce que faict au contraire l'Empereur, afin d'eviter entierement que l'assaillant sur le bruict de ce qu'il se prepare contre moy, toute couleur luy faille de pouvoir dire que non pour m'assaillir, ains pour se garder il se fust preparé, ou que pour affection que j'eusse de trouver occasion de roupture contre luy, j'ay bien voulu à un bruit incertain legerement adjouster foy. Et ne pensez point que je prenne telle conclusion, sur opinion que j'aye de n'avoir mes forces prestes à temps, car avant que l'Empereur ait pris tout ce que j'ay ordonné fortifier au Piemont, elles y seroient facilement arrivées ; mais je vueil entierement que le tort et blasme de l'aggression tombe sur luy. Et pour plus luy oster d'excuse et de couleur des siennes forces qu'il met sus, je suis deliberé, puisqu'il faict telle instance, que je retire mon armée deça les monts, et en Piemont laisser seulement

1. Katzenellenbogen, sur la Dörs, affluent (rive gauche) de la Lahn, à une quinzaine de kil. au sud-est de Nassau.

garnisons ès villes que j'ay (comme dit est) ordonné faire fortifier. Et si bien je fay en ceste deliberation quelque tort ou reculement à mes affaires, si ay je telle confiance en Dieu vray juge et vengeur de foy desguisée, que si bien l'Empereur en ce commencement se conjouist de ma negligence, autant esprouvera il (estant la guerre ouverte et la paix rompue par luy) de desplaisir et de dommage du temps perdu, que j'espere après recouvrer par diligence, perseverance et vive force. »

Sur ce propos et avant que le Roy eust finé sa parole, fut apporté au Conseil un pacquet du seigneur de Velly depesché par la poste ; lequel fut ouvert et leu devant le Roy ; auquel estoit par ledit de Velly, entre autres choses, donné advis que les seigneurs de Cauves et Granvelle luy avoient demandé si monseigneur l'Amiral viendroit point trouver l'Empereur, ainsi qu'il avoit esté advisé ; adjoustant qu'il n'y auroit mal de faire encores durer ceste praticque soubs le nom de monseigneur le duc d'Angoulesme, si de monseigneur le duc d'Orleans ne vouloit l'Empereur ouir parler, afin au moins de gaigner ce peu de temps pour achever la fortification de Turin encommencée, au cas que la praticque en autres choses fust infructueuse. Le Roy alors en se soubriant, dit : « Encores nous veult donner l'Empereur à entendre que nous devons quelque chose esperer de luy. Or il fault imaginer de deux choses l'une : ou que ses lansquenets ne peuvent arriver si tost qu'il esperoit ou, s'ils sont arrivez, que là dessus il veult pour ambassadeur avoir mon lieutenant general, afin d'envoyer ce pendant assaillir mon camp et le trouver et surprendre sans chef à l'impro-

viste. Que ferons nous doncques à cest homme icy? Si nous ne l'envoyons, il prendra là dessus son excuse et couleur de dire que, quand c'est venu au joindre, nous avons par cela donné à cognoistre, que nous ne voulions venir à la conclusion; si nous l'envoyons, il n'y fera rien d'avantage, mais je me seray justifié, luy sera en peine de trouver une autre excuse. Advienne de par Dieu ce qu'advenir pourra : j'avoy desja ainsi conclu et arresté de retirer par deça mon armée, tant seulement laisser des gens de guerre en Piemont ce qui suffira pour mettre ès garnisons des villes tenables; accordons luy ce qu'il demande, voyons quand il accouchera de ce dont il est gros et faisons cognoistre à tous amis et ennemis que de nostre costé nous avons faict plus que raison et devoir. »

Provisions du Roy sur le faict de la guerre. — A tant il depescha vers ledit seigneur Amiral et luy demanda de ne plus tenir camp, et que seulement il parachevast de fortifier Turin et quelques autres places. Premierment il escrivit de Carmagnolles, mais depuis il escrivit de Fossan ou Cony ou toutes deux, et qu'il y mist le nombre de XIV ou XV mille hommes de pied, ensemble ce qu'il jugeroit estre necessaire de gendarmerie et de chevaux legers; et si ledit nombre estoit plus qu'il n'en estoit besoing à fournir bien et suffisamment lesdittes villes, qu'il mist ce qu'il restoit dudit nombre de XIV ou XV mille hommes en quelques places au deça, lesquelles fussent couvertes des autres, et qu'en chacune il mist un chef auquel eussent les autres à obeir en toutes choses, et que le reste de son armée il renvoyast deça; luy se tint prest d'aller vers l'Empereur à toute heure que par monseigneur le cardinal

de Lorraine il seroit mandé; aussi que de ce que dessus il donnast advis au seigneur de Velly. Par le seigneur de Rabodanges fut envoyée ceste depesche, et par le seigneur de Renty[1] une autre à messeigneurs Charles, duc de Vendosmois, et Claude de Lorraine, duc de Guise, l'un gouverneur de Picardie et l'autre de Champagne, leur ordonnant fortifier quelques places en Picardie et en Champagne, et qu'ils departissent leur gendarmerie et leurs legionnaires ès lieux qu'ils verroient estre plus à propos et à main pour luy faire service; leur feit d'avantage envoyer argent, pour lever promptement le nombre de XIV mille adventuriers, pour aussi les departir ès villes de frontiere, ensemble le payement d'autres deux mille adventuriers à lever quand le besoing en seroit, et autre bonne somme de deniers pour employer tant aux fortifications qu'aux envitaillemens desdittes villes. Et particulierement escrivit à messire François de Montmorency[2], chevalier de son ordre et son lieutenant audit païs de Picardie soubs la charge et en l'absence dudit seigneur duc de Vendosmois, qu'il eust à y avoir l'œil et vacquer diligemment, et principalement d'aller en personne faire l'avitaillement de Terouenne, et en passant visiter la ville de Montereul, et l'advertir de ce qu'il trouveroit y estre necessaire. La cause pour laquelle particulierement il voulut luy donner ceste charge fut pour autant qu'il n'en vouloit travailler le

1. Probablement François de Renty, sieur de Rambert, gentilhomme de l'hôtel du roi.

2. Voir Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 31, 33, 48, 61, 105, 112-114, 119-120, les lettres d'Anne de Montmorency au sieur de La Rochepot (mai-juillet 1536).

duc de Vendosmois, qui alors estoit empesché sur la conclusion qui se devoit faire du mariage de sa fille aisnée avec le roy d'Escosse[1].

Causes de rebellion du marquis de Saluces. — En ce temps estoit le marquis de Saluces arrivé en poste à la cour, auquel le Roy donna des villes du Piemont qu'il pretendoit estre des anciennes appartenances du marquisat, à sçavoir est Savillan, Cony, Fossan, Cavalimont[2], Montdevis et plusieurs autres, jusques au nombre de XVII. Et à ce que depuis il a esté sceu, n'estoit ledit marquis venu les demander en esperance de les obtenir, mais pour avoir cause ou couleur en cas de refus de colourer ce que depuis il feit ; car, à ce que l'on a certainement entendu, il y avoit longtemps que sa praticque trainoit, qui estoit telle : ledit marquis, par le moyen du comte de Poquepaille[3] et d'un sien contrerolleur, praticquoit avecques Antoine de

1. Voir *supra*, t. II, p. 335, et Teulet, *op. cit.*, t. I, p. 94-105, acte du 29 mars 1536. Le mariage de Marie de Bourbon avec Jacques V n'eut pas lieu ; le roi d'Écosse devait épouser quelques mois plus tard Madeleine de France.

2. Cavallermaggiore, sur la Maira, à 10 kil. au nord de Savigliano.

3. Gio. Antonio Falletti, comte de Benevello. Co-seigneur de Pocopaglia, il avait en 1534 cédé sa part de seigneurie au marquis de Saluces, qui lui donna en échange Lequio et Mombarcaro. Les intrigues de ce personnage sont mentionnées dans un mémoire contemporain où il est appelé sieur de « Benyvel ». (Bibl. nat., Clairambault 335, fol. 97, 109.) Dans la suite, le comte de Benevello, ayant passé du côté des Français, eut ses biens confisqués. Il mourut avant 1554 (d'après une obligeante communication de M. le chevalier Armando, de Turin). Voir V. Promis, *Moneta di Gio. Battista Falletti, Conte di Benevello*, dans les *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. XXIV, p. 26-32.

Leve, promettant espouser sa fille; et par ce moyen luy promettoit ledit Antoine de Leve luy faire gaigner le procès qu'il avoit intenté devant l'Empereur pour le marquisat du Montferrat qu'il maintenoit luy appartenir, à l'occasion (à son dire) que ledit marquisat estoit substitué, que là et au cas qu'il y eust faulte de hoir masle, il n'alloit en fille mais retournoit à celuy qui estoit ou seroit marquis de Saluces estant de la maison. Or estoit il que du marquis de Montferrat et de madame d'Alançon, sœur du duc d'Alançon, estoit sorty un fils et une fille mariée au duc de Mantoue[1] : et le fils qui fut marquis de Montferrat en picquant un cheval, le cheval tomba, dont tout soudain il mourut sans estre marié. Parquoy vouloit dire ledit marquis François de Saluces qu'à luy appartenoit la succession dudit marquis nouvellement decedé, et non à sa sœur. Aussi ledit marquis François estoit fort superstitieux et avoit adjousté foy aux propheties qui avoient esté faictes, qui disoient que l'Empereur devoit estre monarque, de sorte qu'il craignoit de perdre son estat de Saluces; et mesme ledit marquis un jour à Fossan, parlant au seigneur Martin du Bellay, luy disoit qu'il avoit pitié de ses amis de France qui perdroient leurs biens, parce qu'on ne pouvoit aller contre les oracles de Dieu, dont les prophetes estoient denonciateurs.

Dès le deuxiesme jour de may avoit esté depesché le seigneur de Rabodanges avecques la charge que

1. Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat (1488-1518), avait épousé en 1508 Anne d'Alençon; de ce mariage naquirent Boniface, marquis de Montferrat, mort en 1530, sans postérité, et Marguerite qui, en 1531, épousa Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue.

vous avez entendue. Et depuis, parce que monseigneur l'Amiral estoit d'advis de ne rompre encores son camp qu'il avoit fortifié au lieu de Carignan, luy fut envoyée une iterative depesche conforme à la premiere, et ordonné que lesdittes garnisons mises à Turin et à Fossan et autres villes qu'il adviseroit pour soustenir et rompre la premiere impetuosité de l'Empereur, au cas qu'il entrast en roupture, il renvoyast incontinant le surplus de son armée en France, sinon qu'il veist apparemment qu'Antoine de Leve n'eust forces plus qu'esgales et fist contenances de vouloir passer au deça de la Sesie[1], contrevenant aux promesses accordées entre monsieur le cardinal de Lorraine et ledit de Leve ; auquel cas il luy estoit ordonné de hazarder la bataille, la raison de la guerre toutesfois gardée, et moyennant qu'il feist tousjours ledit seigneur Empereur agresseur et luy deffendeur ; et au cas qu'il ne vist apparence de ce faire, il ensuivist la premiere ordonnance qui luy avoit esté envoyée par ledit seigneur de Rabodanges et luy se tint prest à monter incontinant à cheval, au premier mandement qu'il auroit dudit cardinal de Lorraine de l'aller trouver.

Au lieu de Pistoye[2] receut le seigneur de Velly advertissement de ce que par la depesche du seigneur de Rabodanges avoit esté ordonné audit seigneur Amiral. Et sur ceste occasion, estoit rentré avecques l'Empereur en propos de ceste negociation de paix. A quoy luy fut respondu que l'Empereur aucunement n'y entendroit, sinon qu'avant tout euvre l'armée du Roy

1. La Sesia.

2. Pistoia, en Toscane, sur la Sessa, affluent (rive droite) de l'Arno.

eust repassé les monts et le duc de Savoye fust entierement reintegré. Surquoy, replicant ledit seigneur de Velly que nostre Sainct Pere avoit bien dit à l'evesque de Mascon et à luy que S. M. feroit ceste responce, mais à la fin se contenteroit que seulement les offenses supersedassent d'une part et d'autre, à quoy le Roy non seulement avoit obtemperé, mais, qui estoit grande approbation de sa bonne volonté, avoit desja mandé que son armée des garnisons en hors se retirast en France, et que l'on donnast congé aux gens des seigneurs Cagnin et comte Guy de Rangon, et à monseigneur l'Amiral de se trouver avecques monseigneur le cardinal de Lorraine, si par ledit seigneur cardinal il luy estoit mandé, l'Empereur ce nonobstant persista en ses demandes sans aucune chose moderer, sinon qu'il s'en conseilleroit et puis donneroit response. Ceste response il bailla par escrit au troisiesme jour, mais si confuse qu'il estoit assez apparant que, de propos deliberé, il l'avoit baillée telle pour ne dire chose qu'il n'eust moyen, au cas qu'il luy en vint advantage, de la desguiser. Et ce pendant il ne perdoit temps, heure ne moment à faire diligenter ses forces; et ja dès le VIIIe du mois[1] le seigneur Antoine de Leve estoit venu contre sa promesse campaier au deça de la Seise, entre Turin, Verceil et S. Germain avec son nombre de chevaux accoustumé, unze mille lansquenets, sept mille Italiens et deux mille Espagnols, sans ceux de Sicile et sans la trouppe qu'amenoit l'Empereur avec soy.

Harangue du cardinal de Lorraine au pape Paul tiers. — Monseigneur le cardinal de Lorraine estoit ce

1. De mai. Le 10 mai, les Impériaux étaient à Chivasso et le 12 à Settimo, à une douzaine de kil. au nord-est de Turin.

temps pendant arrivé à Rome[1] où il trouva qu'il ne se parloit plus que de la guerre, et que desja publiquement se vantoient les Imperiaux que l'Empereur la vouloit faire au Roy, non seulement au païs de Piemont et pour la restitution du duc de Savoye, mais en un mesme temps au cueur et aux frontieres de son royaume, par tant de lieux et endroits que le Roy ne sceust auquel entendre. Si envoya demander son audience à nostre S. Pere, et au jour et heure qu'elle luy fut signifiée, proposa sa charge en ceste maniere.

« Si oncques (très Sainct Pere) vous fustes en doubte auquel il tient ou de l'Empereur ou du Roy, qu'entre eux et soubs vostre authorité ils ne sont venuz à quelque bonne et seure intelligence et amitié et si par ce que vous mesme en avez veu et entendu à la venue dudit seigneur Empereur en ce lieu vous n'avez du tout esté mis hors d'iceluy doute, je suis seur et certain que vous en serez entierement hors, après avoir entendu ce que m'avoit ledict seigneur Roy ordonné luy proposer et offrir en vostre presence et par vostre conseil, et que le rencontrant sur le chemin des postes, au lieu de Siene, je luy ay offert et mis en avant. Je ne perdray temps à vous reciter les allées et venues, offres, acceptations, simulations et dissimulations entretenues de l'un à l'autre depuis cinq ans en ça, sur les moyens de confirmation de paix, estroites alliances et fraternelle amitié, car vous en devez estre assez et plus qu'informé, voire (si l'affection que vous avez à l'union de la

1. Le cardinal de Lorraine arriva à Rome le 29 avril, et dès le lendemain il eut une longue entrevue avec le Pape. Voir la lettre de Bragadin, ambassadeur de Venise, 1er mai 1536. (*Calendar of State Papers, Venetian*, V, n° 98; cf. C. Capasso, *La politica di Papa Paolo III e l'Italia*, t. I, p. 180.)

chrestienté ne vous supportoit) attedié[1]. Je viendray doncques au but et à la derniere conclusion que le Roy à mon partement tenoit pour indubitable : c'estoit que l'Empereur (ainsy que vous, très Sainct Pere, avez sceu) accordoit bailler à monsieur le duc d'Orleans, second fils du Roy, l'estat et duché de Milan, mais l'usufruict que le Roy en vouloit retenir, il ne luy vouloit aucunement accorder; encores vouloit que le Roy ce pendant cessast toute hostilité contre le duc de Savoye, jusques à ce qu'il fust cogneu et jugé du different d'entre eux. Là dessus, très Sainct Pere, fut faicte ma depesche par le Roy. Passant en son camp, premierement j'ay faict desister son lieutenant general de l'entreprise qu'il avoit, et ja estant apparemment sur le poinct d'emporter d'assault la ville de Verceil. Secondement, et après avoir parlé au seigneur Antoine de Leve, capitaine general de la ligue d'Italie, j'ay faict retirer ledict lieutenant general du Roy jusques par delà la Doaire, et mettre ses gens ès garnisons, cessant effectuellement tout acte d'hostilité. Ce faict, je suis venu visiter ledit seigneur Empereur, et de par le Roy luy ay quicté l'instance auparavant faicte de cest usufruict, offert de mettre en justice le different d'entre luy et le duc de Savoye, presenté toutes les forces et puissances dudit seigneur au service non seulement de la Chrestienté, mais au particulier et propre de l'Empereur et de sa maison, en reservant seulement les alliez dudict seigneur Roy, qu'il ne pouvoit sans reproche et charge de son honneur aban-

1. Importuné.

donner. Tant s'en a fallu que, luy portant ceste ambassade, je l'aye trouvé en la mesme deliberation, que tout au contraire il a du commencement differé de confesser (combien qu'à la fin il l'ait advoué) d'avoir jamais accordé tout ce que dessus ; mais en conclusion m'a declaré, au moins assez donné entendre qu'il ne le feroit ; et à ce que je puis comprendre, et le bruit commun est parmy ceux qui sont à la suitte, il s'en va droict faire la guerre au Roy. Si est ce, très Sainct Pere, que bien considerant comment sont passez entre ces deux princes les affaires des precedentes guerres, chacun d'eux ou en sa propre fortune, ou en celle de l'autre, ou en toutes deux, trouvera par quoy estre induict à se devoir renger à party raisonnable, et que par vicissitude et alternation des heureux succès et malheureux evenemens, ils ont tous deux de quoy cognoistre et juger combien chacun se doibt asseurer ou desesperer de fortune.

« Soit ainsi que l'Empereur et plus souvent et plus inspereement l'ayt esprouvée amie et favorable, si trouvera il qu'en toutes ses victoires les affaires du vainqueur ont esté la plus part du temps en aussi grand danger et branle que ceux du vaincu. Messire Robert de la Marche (duquel sourdit le commencement de toutes ces guerres) avoit à l'encontre de l'Empereur usé de quelque maniere d'invasion, ledit seigneur print sur luy la plus grande partie de toutes ses places ; et comme si le Roy eust donné cause à ceste invasion, le vint assaillir en son royaume, print Moson, assiegea Mesieres, fut depuis repoulsé par le Roy, perdit quelques siennes places de nom, et feit une retraitte

de nuict assez approchante de fuitte, se retirant en Espagne, où il trouva que Fontarabie, l'une des clefs et principaux boulevers de son royaume d'Espagne, avoit esté prise par les gens du Roy. Fortune d'autre costé le recompensa : les siens prindrent Tournay; il fist revolter le duché de Milan contre le Roy, lequel y envoya nouvelle armée, qui prospera du commencement, à la fin fut defaite à la Bicoque. Le Roy dressa une autre armée qui tellement exploicta, qu'à peine avoit l'Empereur une place tenant pour luy en Lombardie. De rechef la mutation de fortune fut soubdaine : l'armée du Roy fut rompue; celle de l'Empereur osa passer en Provence, trouva la ville d'Aix, capitale du païs, et assez d'autres abandonnées, assiega et grandement travailla Marseille, puis, à la nouvelle de l'arrivée du Roy marchant contre eux, se retira en desarroy. Le Roy de cette emprainncte repassa deça les monts par autre et plus court chemin, reduisit presque toute la Lombardie à son obeissance. L'armée de l'Empereur un peu après se renforça; celle du Roy se consomma et fut vaincue; luy prisonnier conduit en Espagne, en sortit par composition assez rigoureuse. Sur le refus que peu après feit l'Empereur à la ligue de toute Italie, France et Angleterre de moderer les conditions desraisonnables, il fut bien près de perdre non seulement la Lombardie, mais tout le royaumes de Naples; fortune le releva : recouvra ce qu'il avoit perdu, eut le pape Clement son prisonnier. Pour la delivrance de Sa Sainteté, le Roy dressa une armée, qui pour un temps fut victorieuse, tant en Lombardie et en la riviere de Gennes qu'au royaume de Naples, jusques à ce que sur le poinct de la très grande ruine dudit

seigneur Empereur et après qu'il eut perdu plusieurs armées de mer entierement deffaictes par celle du Roy, ses principaux chefs prisonniers eurent moyen de corrompre ceux de l'armée du Roy et de tourner sa victoire en desconfiture. Soudainement il repara ses forces, et d'arrivée toute Italie trembla devant elles; à la fin en advint aussi malheureuse issue.

« Voilà jusques alors (très Sainct Pere) la veritable histoire abbregée, et que Vostre Sainctelé ne peult ignorer, de toutes les guerres d'entre ces deux princes : en laquelle je ne voy point que l'Empereur ait eu si ferme et si constante felicité, ne que les forces de France en soient si affoiblies, que sur ceste esperance il doive, estant bien conseillé, mettre de rechef à la discretion de fortune ses victoires du temps passé, au hazard de perdre aussitost en un jour ce qu'en tant d'années il peult dire avoir acquis de reputation et gloire, comme de les augmenter et accroistre, jusques à la consommation et comble d'honneur. Vray est que sur sa felicité, tenant le dessus à l'endroict du Roy, pacification est entrevenue entre eux : laquelle à ceste cause fut à telle condition, que ledit seigneur Empereur a peu se glorifier d'avoir plustost donné qu'accepté la paix. Cestuy m'a tousjours semblé le principal avantage qu'il y ayt eu, s'il ne l'eust donnée avec certains trop rigoureux articles et tels qu'il a eu juste occasion et remors de crainte que messieurs les enfans du Roy se ressentissent un jour de leur ancien patrimoine, qui par ce traitté de paix leur a esté tollu. Les praticques et moyens d'oster toute racine de regret et de tenir ces princes en bonne intelligence et amitié, par lesquels moyens nous sommes

entrez sur ceste matiere, estoient desja si avant que plusieurs gens les tenoient pour conclues, esperant que ledit seigneur Empereur, qui souloit dire que la defiance et seule craincte qu'il avoit du Roy le divertissoient de plusieurs haultes entreprises, apparemment d'heureuse et facile yssue, seroit par ceste reconciliation (ainsi qu'en effect il eust faict) non seulement delivré de ceste craincte, mais asseuré qu'estant desja une partie de la Chrestienté à sa devotion, et le surplus à celle du Roy, il auroit le tout à la sienne, au moyen de l'ayde et association des forces et alliances dudit seigneur Roy et pourroit faire, avecques ceste accession de forces, un tel et si grand accroissement à la Republique chrestienne, que nul autre depuis Charles le grand n'en auroit faict de pareille. Quel malheur, et quelle mutation, très Sainct Pere, peult estre cecy ? Ne quel avantage au bien et augmentation de la fortune et gloire de l'Empereur y peuvent esperer ou comprendre ceux qui le detournent de ceste sienne à luy utile, honorable et seure intention ? J'ay bien voulu dire (très Sainct Pere) qu'on l'en destourne ; car Dieu ne vueille qu'en cœur de prince, de telle et si supreme excellence, se trouvast si vile et infame simulation, que d'avoir scientement voulu au contraire de son intention user des propos qu'il a tenus.

« Si le prouffit de l'Empereur les mene, quel prouffit a il d'un duché qui tant luy a cousté à conquerir, et à garder luy coustera d'avantage ? Et tiendra ces deux si puissantes et invincibles maisons, qui doivent estre le port et refuge de naufrage de toute la Chrestienté perpetuellement en division et despense, ostant à l'une et à l'autre occasion et moyen d'entendre à plus grandes

et honorables choses? Or mettons en une balance toute la conqueste qu'a faicte l'Empereur, en l'autre le contrepoix que fortune cependant luy a envoyé. Premierement que durans ces affaires il n'a peu satisfaire au devoir de fraternité envers le roy Christierne de Daunemarch[1], son beau frere, lequel a perdu à faulte de ce son royaume et sa liberté. Secondement qu'aussi peu a il eu moyen de secourir le roy Loys de Hongrie[2], son autre beau frere, qui contre le Turc, ennemy commun de nostre foy, a perdu son royaume et sa vie, avecques telle playe que chacun sçait en redonder à la Chrestienté. Je ne dy pas que l'estat de Milan ne soit bel et gros, mais il ne sçauroit approcher d'estimation aux dessusdits dommages, à l'effusion de tant de sang chrestien qui, pour ceste querelle, a esté respandu, à la perte de tant de bons et vertueux capitaines et de tant de puissantes armées perdues, et par mer et par terre, lesquelles si nous eussions employées en plus saincte et recommandable guerre, nostre sauveur Jesus Christ fust à present cogneu par toutes les plus estranges et barbares contrées du monde. Quant au Roy, très Sainct Pere, qui en a esté spolié, divine et humaine raison l'escusent de ce qu'il en a faict jusques icy; et si plus avant il en faisoit, encores que son traitté l'accusast, par lequel il luy est prohibé, si luy serviroient les mesmes raisons de

1. Christian II, roi de Danemark, avait épousé Élisabeth d'Autriche. Chassé du trône en 1523 à cause de ses cruautés, — on l'a surnommé le *Néron du Nord*, — il essaya, en 1533, de reconquérir son royaume. Battu et emprisonné, il mourut en 1559.

2. Louis II, roi de Hongrie, avait épousé Marie d'Autriche. On a vu qu'il avait péri à la bataille de Mohacz (1526).

quelque excuse, pour le devoir auquel il est tenu envers ses enfans, envers son royaume, envers son peuple, de partager sesdits enfans, en sorte que leur patrimoine ne diminue, et que leur contentement et satisfaction tiennent sesdits royaume et peuple en paix, repos et union. Si aussi l'honneur et gloire dudit seigneur Empereur le mene, quelle gloire peult il avoir plus grande, qu'après avoir obtenu glorieuse victoire, en user encores plus glorieusement et magnifiquement, acquerant avecques le tiltre de la liberalité le moyen de parvenir à plus justes et honorables conquestes, dont ne luy peult matiere faillir et aussi peu l'execution à l'ayde mesme du Roy et de ses confederez? Et s'ils s'arrestent sur la seureté, laquelle à ce que j'entens ils ne peuvent trouver suffisante pour bien affermer l'intelligence, foy et amitié entre deux princes si freschement reconciliez après si grande inimitié, je dy au contraire, très Sainct Pere, que tout ainsi que si jamais n'eussent eu division et que l'un ne l'autre jamais n'eust eu adversité, l'amitié se fust peu concilier plus facilement entre eux, ainsi plus facilement se fust elle peu dissoudre, car contractant ensemble de per à per et sans que l'un eust quelque avantage sur l'autre, l'obligation de ceste amitié seroit esgale; là où maintenant le Roy demoureroit tenu de la liberale gratuité dont luy auroit l'Empereur usé, avec l'obligation à la recognoissance du bienfaict; sinon qu'il voulust estre du tout estimé ingrat et indigne de toute amitié, support et faveur de Dieu et des hommes. Je dy d'avantage qu'estant le Roy de cueur tel qu'il est et que longue et privée hantise m'a faict cognoistre en luy entierement, ce bienfaict qu'il

auroit receu seroit celuy qui produiroit le reciproque bienfaict, avecques la recognoissance que je disois; et par ainsi seroit ceste mutuelle amitié confermée par les deux plus estroits et seurs liens qui oncques depuis le monde creé soient usitez en tels affaires, c'est à sçavoir du commun et reciproque prouffit en resultant à l'une et à l'autre partie, et de la foy qui est de telle nature, que nul homme sçauroit mieux obliger à soy la foy d'autruy qu'en ayant foy et fiance en luy.

« Jusques icy, très Sainct Pere, j'ay parlé en partie comme envoyé vers Vostre Sainctété de par ledit seigneur Roy, en partie comme prince chrestien, affectionné singulierement au bien et repos commun de la Chrestienté, suivant les anciens vestiges de mes progeniteurs; encores de sa part vous asseureray je que son intention est et sera (Dieu vueille qu'aussi heureuse que bonne) de ceder une partie de ses droicts, plustost que, s'arrestant opiniastrement à obtenir tout ce qui luy appartient, estre contrainct de venir aux armes avecques l'Empereur. Au cas toutesfois que force luy soit d'y venir, il le fera (je parle à ceste heure, très Sainct Pere, comme l'un des freres et membres du corps du Sainct Siege apostolique) de sorte que je crains beaucoup que nous donnions au commun hereditaire ennemy de nostre foy un trop joyeux spectacle de ceste guerre, et que des corps des chrestiens qui en icelle mourront (qui devroient estre un obstacle et avant mur au devant de luy) nous luy dressions un pont et passage pour nous venir assaillir en noz fouyers. Dieu tout puissant y vueille remedier, et vous, très Sainct Pere, qui sçavez assez comment il en va, et quelle est la puissance et par

terre et par mer de nostredit commun ennemy, vous y employer de sorte que vous en laissiez en ce monde la gloire immortelle de vostre nom, et en l'autre vous entriez en triomphe, menant captifs et vaincuz par vostre integrité, prudence et sollicitude, la haine, rancune, division, guerre, cruauté avecques toutes les autres pestilentes malheuretez qui aujourd'huy travaillent ceste republique chrestienne, dont Dieu, par son eternelle providence, vous a donné la charge. A vous touche, très Sainct Pere, et d'autant plus vous touche d'y travailler (Vostre Saincteté veult bien que je parle librement) que j'ay desja ouy quelque murmure (telle est aujourd'huy la malignité du monde) que l'Empereur apportant icy bonne disposition et volonté à la paix, à son partement ne l'a telle remportée. »

Ces remonstrances ouyes, nostre Sainct Pere monstra, tant en paroles qu'à son visage, avoir un merveilleux regret que les choses ne se fussent autrement conduites; et monstrant en soy mesme la fin et conclusion d'icelles remonstrances, advoua franchement audit seigneur cardinal avoir desja esté adverty des propos qui s'en tenoient en la ville de Rome. Là dessus il fit un assez long narré du bon office qu'il avoit faict en ceste matiere, de l'obstination en laquelle il avoit trouvé l'Empereur, et de l'asseurance en laquelle il estoit party de trouver au Roy peu de resistence, et du bon ordre qu'il disoit avoir mis en ce que ledit seigneur Roy ne tirast des lansquenets outre ce qu'il en avoit et des Suisses encores moins; et tellement s'en estoit ledit Sainct Pere laissé persuader, que peu s'en falloit qu'il ne voulust conseiller au Roy de prendre à perte ou à

gain apoinctement à l'appetit et volonté de l'Empereur. A la fin toutesfois il se resolut d'envoyer deux legats vers ces deux princes : l'un, qui fut le cardinal de Carpi, vers l'Empereur[1] et le cardinal de Trevoulx vers le Roy, avec charges toutesfois que tous deux iroient de compagnie, jusques à ce qu'ils arrivassent la part où se trouveroit l'Empereur, afin que parlans eux deux ensemble à S. M., l'autre passast outre vers le Roy, d'autant plus resolu de ce qu'il auroit à luy proposer et de ce que l'Empereur luy pourroit promettre. A tant ledit seigneur cardinal de Lorraine, prenant congé de nostre Sainct Pere, alla passer à Venise.

Parachevant son chemin, il vint trouver l'Empereur au lieu de Petresancte[2] : auquel après avoir faict une recharge, tant en son propre et particulier nom, comme de la part et commission de nostre Sainct Pere, pour le convertir et induire à la conclusion de ses precedentes promesses, voyant finablement que remonstrances n'y avoient lieu, il print congé de luy en paroles de telle ou semblable substance.

Paroles du cardinal de Lorraine à l'Empereur. — « Je voy et cognoy, Empereur très auguste, par le chemin que vous tenez, et par tous voz preparatifs et propos, que, quant à vous, le Roy, vostre frere, n'a plus occasion de fonder son esperance en autre party

1. Ce n'est pas Rodolfo Pio, cardinal de Carpi, que le Pape envoya à Charles-Quint, mais Marino Caracciolo. Désignés au consistoire du 9 juin, Caracciolo et Trivulzio quittèrent Rome le 17; ils étaient à Plaisance le 23, et le 25 ils atteignaient l'Empereur à Savigliano. Voir les *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. II, p. 469-470, et C. Capasso, *op. cit.*, t. I, p. 200-202.

2. Pietrasanta, entre Pise et Massa, non loin de la mer.

que celuy des armes. Et d'avantage par aucuns propos que m'ont tenus les entremeteurs de voz affaires, j'entens que maintenant voz desseings ne tendent tant à la restitution du duc de Savoye comme à l'invasion du Roy en son royaume. Si ne laisseray pourtant à vous supplier encores ceste fois que vous vueillez un peu estre maistre de voz passions, et que ne vous laissiez entierement conduire à courroux et esperance les deux plus mal seurs et mal fiables autheurs du monde. L'evenement de la guerre est commun et incertain, et tant plus vous avez eu de victoires, tant plus vous avez à vous garder de faire entreprise qui puisse obscurcir la gloire des choses passées, par quelque malheur qui vous advint plus grand que n'est l'occasion de vous en abandonner au hazard ; et lequel malheur vous avenant seroit sans point de faulte attribué à vostre conseil et mal fondée opinion, et tous les succez passez à fortune et aventure non premeditée. Quant au Roy, vostre frere, je puis encores vous asseurer que si vous ne prenez premier les armes, si la trompette premierement ne sonne de vostre costé si vous ne faictes actes d'invasion contre luy, certainement il ne rentrera point en guerre avecques vous. Mais si vous l'assaillez, et mesmement en ses païs, ainsi que s'en vantent voz gens (vous me pardonnerez, Sire, si je vous parle librement, et comme je le pense) mais je vous ose denoncer et predire que, si j'ay bonne cognoissance des forces de son royaume, de l'unanimité, consentement et union de son peuple, et de l'affection et foy qu'il porte à son prince, et si avecques ce je cognoy du Roy (duquel je suis nourry et eslevé) le cueur, asseurance et perseverance en une

grosse entreprise quand il y est, et sa grande diligence de pourveoir et au besoing donner ordre à ses affaires, le temps ne tardera gueres à venir, que pour un grand bien vous souhaitterez de Dieu vous en pouvoir retirer à bagues sauves. Car il fault que vous entendiez, Sire, que le François a toute autre façon de faire à deffendre un païs de conqueste qu'à deffendre son propre païs, ses villes, ses champs, ses possessions, ses foyers, eglises et autels, et les y ont bien peu de gens assaillis sans prompte ruine, ou à tout le moins très grand et extreme danger. Par quoy je vous dy, Sire, de rechef, advisez vous, et vous donnez garde que, mal entreprenant, vous ne ennoblissiez et faciez cognoistre quelque incogneu et auparavant non celebré quartier de France par vostre calamité. Mais j'espere pour conclusion, Sire, que vous aymerez mieulx vous souffrir icy desconseiller et divertir de vostre entreprise, que d'aller en France à l'apparent hazard d'y recevoir honte et dommage. »

L'Empereur, encores que telle proposition ne luy fust aggreable, ne fist toutesfois semblant de prendre trop en mauvaise part la liberté de langage dont luy usoit ledit seigneur cardinal ; et à ce ne le mouvoit tant la qualité du personnage (qui de soy meritoit assez estre respectée) comme la grace et façon de le dire, dont estoit la qualité du personnage accompagnée. Si le remercia de l'advertissement qu'il luy donnoit, en priant Dieu ne luy faire tant de grace qu'il eust veritablement prophetisé ; adjoustant neantmoins qu'encores n'avoit il closes les aureilles à party raisonnable de paix, moyennant que le duc de Savoie (auquel il ne pouvoit honnestement faillir) fust reintegré preal-

lablement et avant toute euvre; et au cas que non, ses deliberations (quelles qu'elles fussent) estoient si bien instituées, qu'il n'en pouvoit esperer sinon bonne yssue. Si est ce toutesfois que parlant depuis audit seigneur cardinal, il luy ramenteut gratieusement, que des propos qu'il luy avoit tenus à Petresancte, il l'avoit experimenté trop veritable prophete.

Le dix septiesme jour de may arriva de retour à la cour[1], estant au lieu de Sainct Rambert au païs de Forest[2], mondict seigneur le cardinal de Lorraine, et fit rapport au Roy de tout ce qu'il avoit trouvé ou recueilly, tant des propos, visages, et contenances de l'Empereur à l'aller et au venir, et de nostre Sainct Pere à Rome, que des nouvelles qu'il avoit entendues çà et là depuis son partement; en substance, que de bonne composition avecques l'Empereur il n'en falloit esperer aucune, que sa deliberation estoit de venir faire la guerre en France, que ses gens se vantoient d'avoir mis si bon ordre que d'Alemagne le Roy n'auroit point de gens et aussy peu des cantons ecclesiasticques des Ligues, et que des protestans ils esperoient l'avoir si bien brouillé envers eux, autant en Suisse qu'en Allemagne, que d'eux aussi ne tireroit il ayde ne support. Aussi rapporta comment le seigneur Antoine de Leve avoit (comme nous avons dit dessus) passé deça la riviere de Sezie et n'estoit plus

1. « M. de Lorraine est de retour et... le Roy est en tel estat avec l'Empereur, sans toutesfois aucune declaration de guerre par deça, qu'il ne seroit possible de pys. » Montmorency à la Rochepot, Saint-Rambert, 18 mai. (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 31.)

2. Saint-Rambert-sur-Loire, arr. de Montbrison (Loire).

pour dissimuler longtemps sans faire quelque effort à l'encontre de noz gens.

Proposition du Roy en son conseil.—Le Roy, sur ces nouvelles et autres qu'il avoit eues de ses frontieres de Champagne et Picardie de l'amas qui se y commençoit à faire, après en avoir conferé avecques aucuns de ses plus privez et qui avoient le principal maniement de ses affaires, fist assembler son Conseil, et proposant premierement les choses ainsi qu'elles passoient autant delà les monts qu'en sesdites frontieres de Picardie et de Champagne : « Tantost (dit il) serons nous au bout des simulations et dissimulations de l'Empereur et ne serons plus en noz consultations en la difficulté que nous avons esté, à deliberer et conclure si nous devons nous preparer à la guerre comme contre un tel ennemy que luy, ou differer encores quelque temps, jusques à ce que les effects contraires à ses propos le declarassent estre invaseur. Or, à ce que pouvez comprendre par les nouvelles ouyes, il aura bien tost osté le masque ; et si bien à aucuns il a semblé que la façon de faire dont j'ay usé fust par trop conscientieuse et scrupuleuse, que bonne et duisante à l'avancement de mes affaires, si est ce que je ne m'en repens, car à ceste heure serons nous arrivez au poinct, auquel après seure et raisonnable paix, je desiroy plus de parvenir : c'est de n'entrer avecques luy en guerre qui premierement à Dieu, secondement aux hommes ne semblast juste. Si doncques toute guerre est juste qui est necessaire et forcée, et par le commun consentement des humains celuy est forcé à la guerre, et prent justement les armes qui est forclos de toute autre esperance, il me semble qu'au jugement de tout

le monde non que de Dieu (duquel jamais je n'ay doubté) nous avons tout le bon droict du nostre, et tout le tort mis du costé de l'ennemy. Et pour entrer par le duc de Savoye, le monde universel me sera tesmoin de combien de fois j'ay peu (je ne dy pas conquerir ne prendre) mais retenir, alors que j'ay eu en ma puissance la plus part de ce qu'il occupe et tient du mien, et ce du temps qu'il n'estoit si fortifié d'alliances qu'il est. Mais je me suis contenté cependant qu'il me laissoit le passage ouvert et libre sur le mien propre, de luy en faire seulement porter aucunefois quelque parole pour eviter la prescription, et jusques icy eusse continué s'il eust aussi continué à m'estre bon et fidele voisin. Je me deporte (car vous le sçavez bien) de reciter comment depuis que par ceste alliance de Portugal il a eu celle de l'Empereur[1], il s'est maintenu en mon endroict : les bagues prestées à mon subject rebelle pour avoir argent à me faire la guerre, les lettres gratulatoires de ma prison, les brigues faictes pour destourner les Suisses de mon alliance, l'achat de l'heritage de moy et de mes enfans, et jusques à refuser au pape Clement la ville de Nice qui m'appartient pour y parlementer avecques moy, et de fresche memoire le passage par le mien propre en affaire qui de si près me touchoit, que le mespris outrageux usé contre moy, roy de France, par un Sforce sans force, duc titulaire et precaire de Milan. Mais sur un tel et si mal fondé reffus, qui est celuy (je vous prie) qui n'eust pris incontinant les armes pour recouvrer ce

1. Le duc de Savoie était le beau-frère de l'Empereur ; il avait épousé en 1521 Béatrix de Portugal, dont la sœur Isabelle fut en 1526 mariée à Charles-Quint.

qui seroit sien? Et j'ay voulu toutesfois en m'y preparant essayer encores la voye de raison, et en deffault de la trouver en luy, je n'ay peu faire de moins que de la me faire par la voye des armes que je me treuve en main.

« L'Empereur, encores que nous soyons parens et que je soye son beau frere, a voulu toutesfois entreprendre ceste querelle pour le duc de Savoye comme pour son vassal et allié et a demandé que je feisse surseoir et arrester les exploicts de guerre, je les ay faict arrester, voire en plein cours de la certaine et destinée victoire. Il a plus voulu que je fisse reculer mon camp de devant Verceil, en cela luy ay je obtemperé. Il a demandé que, pour traicter la paix, je luy envoyasse le lieutenant general et chef de mon armée (requeste certes assez hors de propos), je le luy ay toutesfois accordé. Il a d'avantage voulu que je retirasse mon armée deça les monts, encores en cela luy ay je voulu complaire, mandant à mondict lieutenant general que, delaissant seulement des garnisons en quelques places, il me renvoyast par deça le surplus des Italiens, [ceux] des seigneurs Cagnin et comte Guy en hors, ausquels j'ay ordonné qu'il donnast congé. Aussi a mis en avant que fisse decider par justice le differant que j'ay avecques le duc de Savoye; à cela mesme je me suis offert, et m'en suis voulu soubmettre au jugement de nostre Sainct Pere. Et pour une fois conclurre, qu'ay je (pour Dieu) obmis à faire, de tout ce qui se doibt et peult faire pour contenter Dieu et les hommes et leur approuver ma justification? Et luy ce pendant a faict passer son camp deça les termes et limites prescripts entre nous, a augmenté ses forces à raison que

j'ay diminué les miennes, et ne reste plus que le mot, que (comme il est passé en proverbe) on ne donne l'assaut à Sagonce[1], ce pendant qu'à Rome, icy et ailleurs, je laisse couler temps en consultations; voire, qui plus est, ne tient propos entre ses gens que de me venir faire la guerre en France et de me rendre l'un des plus pauvres gentilshommes de mon royaume. Certainement encores que le monde fust, si aveuglé de tous les sens, non que des yeux corporels, si ne peult l'Empereur abuser Dieu, tout voiant, sçachant et precognoissant, que si autre affection ne le mouvoit que de reintegrer le duc de Savoye, il se contenteroit de tascher au recouvrement de ce que j'ay pris sur ledit duc et non à la prise de quelques villes de mon royaume, desquelles je bailleroy plustost recompense au duc, en acheptant de luy ce qui est mien pour eviter guerre, que de le plus laisser en main si suspecte et mal fiable. Mais il se vante de deux choses l'une et faict son compte de la premiere partie de la disjonctive, ou qu'il sera roy de France, ou moy Empereur. Estre Empereur je ne pretens; et si j'ay satisfaict (ainsi que j'ay) à tout debvoir envers le duc, envers l'Empereur, envers Dieu, tesmoing et arbitre de tous traittez, roy de France ne sera il jamais, et le mesme Dieu ulteur et juge de superbe et intolerable coutumace, tournera sa fureur et vengeance à l'encontre de celuy envers lequel ne se peuvent trouver aucunes assez agreables raisons de pacifier et oublier inimitié. Doncques, d'autant que nous cognoissons quelle difference il y a de celuy qui a Dieu propice à celuy qui l'a contraire, et que nous

1. Allusion au siège de Sagonte (aujourd'hui Murviedro) par Hannibal en 218 av. J.-C. (Tite-Live, XXI, 6-15).

pouvons maintenant (avecques nos consciences bien informées et satisfaictes) entrer en ceste guerre, portons y tous non seulement le mesme cueur de bien faire qu'en autres entreprises nous avons porté, mais une certaine ire et indignation, comme à l'encontre non que d'ennemis, mais d'infracteurs, abuseurs et desguiseurs de foy. Reste maintenant à deliberer, en tant que nous avons nouvelle que l'ennemy dresse deux armées, en quelle part nous ferons tirer noz principales forces, et qui nous sera plus à propos (encores que ce depende du chemin que luy tiendra), lequel nous mettra mieux ou de passer les monts au devant de luy, ou d'attendre à le combatre en nostre païs ; et l'un et l'autre party se peult fonder et en raisons et en exemples. Mais vous aiant assemblez icy pour en dire chacun sa franche et libre opinion, et non point celle que vous jugerez m'estre plus agreable, je ne vous deduiray les unes ne les autres raisons, mais sur ce que vous autres m'en ouvrirez l'esprit, prenant des opinions des uns et des autres, je concluray. »

A la proposition du Roy assentirent universellement tous ceux qui furent appelez à ce Conseil : car outre ce que tous estoient en bonne persuasion du plus que debvoir où il s'estoit mis avant que prendre les armes contre le duc de Savoye, aucuns d'eux sembloit qu'il eust aussi bien faict de poursuivre vigoureusement, comme d'user de tant de respect à l'Empereur, aux plaintes duquel estoit la response tousjours aussi raisonnable comme facile et prompte, moiennant qu'à riens du sien il n'eust esté touché par nostre armée, suivant la premiere deliberation qui en avoit esté prise. Et bien eussent aucuns voulu que

monseigneur l'Amiral n'eust esté si promptement obeissant aux mandemens du Roy, ains qu'il se fut saisy de Verceil en attendant une seconde jussion. Or ne se peuvent plus revocquer les choses une fois passées. Et quant à la deliberation sur la maniere de se gouverner aux affaires presentes, tous furent d'advis (et bien estoit il ainsi à presumer) qu'entreprenant l'Empereur, ainsi qu'il se vantoit, la conqueste du royaume de France, et du tout ruiner et en deposseder le Roy, que la part où seroit sa personne, là seroit le fort de l'affaire, et qu'il y auroit toutes, ou (quoy que soit) la plus part de ses forces ensemble; et si bien d'autre costé il faisoit quelque entreprise, ce seroit seulement pour travailler et divertir les forces du Roy, et le mettre en plus grande despense, non pas pour faire un gros et vif exploit de guerre. Car, attendu que le Roy avoit ordonné de fortifier et tenir deux ou trois places en Piemont et y jetter bonnes et fortes garnisons autant à pied que de cheval, la raison de la guerre vouloit, ou que l'Empereur avant que passer en France les forçast, ou qu'il laissast en Piemont suffisante force pour les tenir toutes assiegées, ou qu'il assist autres aussi puissantes garnisons que celles du Roy en quelques places voisines, pour tenir celles du Roy en subjection, à ce que, moyennant quelque peu de renfort, elles ne s'assemblassent et tinssent la campagne et fissent par occasion quelque autre effort, par avanture de grosse consequence. A ceste cause n'estoit il vraysemblable, qu'estant le Roy servy comme il appartenoit, et l'Empereur voulant nettoyer le Piemont avant que passer outre, il feist de l'année grosse envahie au royaume de France, et aussi peu qu'en laissant

seulement quelques villes garnies et non pas armée pour assieger les nostres, il luy fust possible sans ayde d'autruy dresser et entretenir en un mesme temps après une si grosse despense qu'il venoit de faire en Barbarie deux grosses et puissantes armées, pour faire en deux divers lieux du royaume entreprises quelconques de notable conqueste, et principalement en ces deux provinces de Champagne et Picardie, qui d'elles mesmes ne sont aisées à forcer, ne grandement oportunes et subjectes à l'injure et proye de l'ennemi. Et à ceste cause leur sembloit à tous estre requis que le Roy, en pourvoyant seulement les principales places desdittes frontieres, retirast auprès de soy le surplus de ses capitaines et plus experimentez gens de guerre, au meilleur nombre que possible luy seroit, et dressast un bon et puissant equippage, avecques lequel il fust prest à tourner la teste en quelque part ou deça, ou delà les monts, que son ennemy s'addresseroit à luy faire guerre. Aucuns adjoustoient que l'on devoit haster et diligenter ces forces, en sorte qu'elles fussent à temps prestes pour aller recueillir nostre ennemy delà les monts, avant qu'il eust passé jusques deça ; et que plustost on entretint et fist la guerre en païs de conqueste, que sur le propre et naturel et duquel nous tirions les commoditez requises à soustenir le faix de la guerre, ce que ne pourrions faire si abondamment en l'ayant au milieu et comme ès entrailles de nostre royaume.

Resolution du Roy d'attendre l'ennemy en France et ne le combattre. — Le Roy, après avoir entendu leurs opinions, fut bien aussi de cest advis d'assembler le plus qu'il pourroit de ses forces auprès de sa personne

pour s'en ayder et les employer ensemble ou separées, ainsi que les entreprises de l'ennemy luy en donneroient occasion et opportunité, fust de passer delà les monts, si ledit ennemy entreprenoit de nettoyer le Piemont avant que passer deça, ou de l'attendre à combattre en ce royaume, s'il se hazardoit d'y faire descente. « Mais quelque part (dit-il) qu'il entrepreigne à faire son effort, mon intention n'est point de luy presenter, ne luy donner occasion de me presenter la bataille, ains luy laisser consommer gens, temps, munitions, vivres, argent à sieges et batteries de villes, afin qu'il espreuve sa part des incommoditez qu'en pareil cas nous avons esprouvées par cy devant. Tant y a que la raison et le devoir de la guerre ne portent point qu'il doive entreprendre de passer deça, car en laissant telles garnisons derriere que j'ai ordonné mettre en mes places de Piemont, il est impossible, qu'y laissant autres pareilles, afin de tenir les miennes subjectes, qui est le moins qu'il puisse faire, il demeure encores assez puissamment equippé, pour nous venir rencontrer en barbe avecques toutes noz forces unies. Et là où il passeroit avecques toute sa puissance, ce seroit bien la chose que plus je desireroy, pour la raison que je deduiray, et à laquelle je m'arreste jusques icy, nonobstant l'inconvenient que vous m'avez allegué estre à craindre à qui a la guerre en son païs, car tel inconvenient ne se peult estendre sinon en bien petite contrée de nostre païs. Ceste raison (outre ce que vous m'avez mis en avant de l'effort que ce pendant pourroient faire noz garnisons, avecques tant soit peu de renfort et supplement qu'ils eussent) est que tant plus il amenera de gens, tant

plus il luy faudra de vivres, tant plus de chevaux, juments et asnes à les conduire à sa queue à travers les montagnes, dont il luy faudra tel nombre que le double d'autant de fourrage qu'il en faudra pour sa cavallerie ne pourroit suffire à les nourrir. Or, jugez doncques, estans les lieux où il aura de passer (encores que je n'en feisse detourner ou gaster, ainsi que je feray, tous les vivres et fourrages qui s'y pourront trouver) assez de nature malaisez à soustenir et nourrir une armée d'amis passans en diligence et par estappes ja de long temps ordonnées et preparées, en quel estat se trouvera une armée ennemie qui à chacun passage rompu (comme je les feray tous rompre et plus en un jour qu'ils ne rabilleront en quinze), sera contraincte de sejourner icy un, là deux, là trois et en tel lieu huict ou dix jours pour les refaire. Croyez que le passage seulement, avant qu'ils soient descendus en la plaine, les aura combattus à demy. Et quand après leur passage ils penseront de mieux trouver, alors ils auront en teste bonnes villes et bien fortifiées, bien estoffées d'artillerie et de munitions, grosses et puissantes garnisons dedans et telles de nombre, de bon courage et d'experience que j'ay bien moyen de les y mettre; autour d'eux ne trouveront riens à la campagne, ne verront chose qui soit à leur commandement, ne rencontreront ville (si elle n'est gastée et deserte) qui les reçoive; de tous costez auront païs ennemy, et au lieu qu'en Piemont ils auroient à leur doz la Lombardie plantureuse, les peuples amis et favorables, les grosses rivieres pour apporter les vivres, le moyen prompt et en main de se rafreschir aucunes fois de gens, en contrechange ils auront les

Alpes hautes, malaisées, steriles, les passages assiegez et tousjours à combatre incontinant qu'ils seront en ça passez, par aussi peu de seureté, l'ordre mis tel que je pense y mettre, de jour à autre par le moyen de tels empeschemens, retardement de la solde à leurs gens de guerre. Ceste difficulté qui de soy est grande et de très mauvaise consequence, le cours du temps, les surprises en païs ennemy, incogneu, oportun à ambusches, la faulte de vivres qui en adviendra, le tout concurrant ensemble est bien suffisant pour faire d'une grosse armée une petite. Nous, au contraire, aurons tout païs nostre à l'entour de nous, ne verrons rien qui ne soit en nostre disposition et si verrons de toutes parts abondance et planté, toutes contrées grasses et opulentes et force rivieres à nostre commandement; noz deniers, ainsi qu'ils se recueilliront, arriveront sans aucun besoin d'escorte en toute seureté; le temps qui ruinera l'ennemy, renforcera, multipliera, aguerrira noz gens, et aurons nostre passetemps, si nous voulons, de veoir l'ennemy se deffaire de luy mesmes, en nous seant (par maniere de dire) ou nous pourmenant à noz aises en un beau camp et bien fortifié. Non toutesfois que je veuille, ne que mon intention soit d'y demourer tousjours oisifs et sans rien faire, mais je vueil dire que quand nous aurions à faire entreprise, la raison et oportunité nous y conduira et non fortune ou appetit de l'ennemy, c'est à dire que nous aurons noz forces puissantes et gaillardes, que nous serons prompts et vigilans, pour ne faillir à nostre occasion et à l'ennemy ne donner la sienne.

« Telle est en sublance ma conclusion, pour entrer

de bonne heure et sans perdre temps, à l'execution des choses, d'autant que j'ai desja mandé à monsieur l'Amiral, assis qu'il aura ses garnisons, qu'il me renvoye deça le surplus de mon armée, et qu'il donnast congé aux gens des seigneurs Cagnin et comte Guy, retenant seulement les capitaines et aucuns des principaux compagnons en mon service. Je suis d'advis, quant à ce poinct, de l'heure que l'Empereur entrera en guerre ouverte, leur renvoyer dire qu'ils remettent leurs bandes sus. Et quant au retour de monsieur l'Amiral, je suis encores et demoureray pour deux raisons en la mesme opinion : l'une pour continuer jusques au bout à donner tout le tort de l'invasion à l'ennemy; l'autre qu'ayant assis ses garnisons, il seroit trop foible à la campagne. Parquoy mon intention est de luy mander qu'incontinant luy mesme se retire vers moy attendu qu'il n'a plus occasion d'attendre que monsieur le cardinal le mande, qui desja est icy de retour; et à tous ceux qui demeurent delà, ordonneray d'obeir en son absence au marquis de Saluces, auquel (ainsi que je luy ay accordé) je feray depescher un pouvoir d'y estre et commander ainsi que mon lieutenant general. Au Dauphiné, j'envoiray un autre bon chef y recueillir les gens de guerre qui retourneront de delà, et par bon advis les distribuer ès lieux plus oportuns et propices à garder et deffendre le passage des Alpes, ce temps pendant que je dresseray et assembleray mes forces; lesquelles unies, si l'Empereur s'arreste au Piemont, j'y passeray en tel equippage que je ne craindray point à le rencontrer et d'essayer avecques une bonne trouppe de François si encores aujourd'huy la France porte les

gens que toute ma vie j'ay veu faire fuir les Espagnols devant eux, ou si les Espagnes en ont produit d'autres que ceux qui tousjours ont accoustumé de fuir devant nous. Je sçay que sur nous ils ont eu depuis un temps quelques avantages, et voirement avantages, car pair à pair je n'ay jamais veu que de vive force le François n'ayt battu et encores espere battre l'Espagnol avecques sa braverie.

« A nostre gendarmerie feroy je une trop grosse injure si je la mettoy en dispute de comparaison avec celle de l'Empereur. Italiens en aura il, aussi aurons nous, et non des pires, et tant que nous en voudrons. Et quant aux lansquenets, si de nombre les siens passent les nostres, ils ne les passent ne de courage, ne de vertu, ne d'experience; et nous aurons des Suisses à suppleer le nombre, quelque chose que l'Empereur ayt praticqué, ne qu'il se soit vanté au contraire. En Allemagne pourroit estre que ses gens (ainsi qu'ils ont de bonne coustume) m'y auroint quelque peu brouillé, usans de leurs accoustumées calomnies et mensonges; si est ce que vous avez toujours veu la verité y avoir lieu quand elle est cogneue. Et à ceste cause ne me semble point hors de propos d'y envoyer personnage instruict de mes affaires qui sçache user du langage qu'il cognoistra le besoin et occasion le requerir. Encores veux je que, tant en mon nom comme en celuy de mes enfans, il demande une journée imperialle pour y faire exposer et deduire noz droicts et raisons, desquels est meu le differant d'entre nous et l'Empereur, à ce que les Estats de l'Empire en jugent comme vrais juges et ausquels appartient de cognoistre des differends de l'Empereur et des vassaux de l'Em-

pire, tels que nous advouons estre et moy et mes enfans, à cause du duché de Milan. Et d'avantage, arrivé que je seray à Lion, auquel lieu j'enten incontinant me retirer pour donner ordre à mes affaires, mon advis est d'autant que nous sommes au temps des foires, faire venir à moy tous les marchans allemans qui s'y trouveront et leur tenir des propos accommodez au temps, par lesquels ils puissent où besoing sera, et si on avoit en leur païs desguisé quelque chose au prejudice de mes affaires, eux mesmes deposer du contraire pour la verité. »

Depesches de M. de Humieres, de Langey et autres. — A ceste deliberation s'accorda tout le Conseil, et grandement louerent la sage prevoyance et meure providence du prince en ses affaires. Suivant laquelle deliberation et dès le premier jour de juing, il depescha messire Jean, seigneur de Humieres[1], chevalier de son ordre et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, soubs monseigneur le Dauphin, lequel il envoya pour estre son lieutenant general audit païs de Dauphiné. Renvoya messire Francisque de Nocet, comte de Pontreme, gentilhomme de sa chambre, à mondit seigneur l'Amiral, son lieutenant general delà les monts, approuvant la deliberation que par ledit comte il luy avoit demandée des chefs et garnisons qu'il entendoit laisser à Turin, Fossan et Cony et luy mandant que, cela faict, il se retirast vers

1. Les lettres nommant Jean, sieur de Humières, lieutenant général du roi en Dauphiné, Savoie et Piémont, sont datées de Lyon, 31 mai 1536. (Bibl. nat., ms. fr. 3088, fol. 176.) Voir un mémoire que lui adressait le roi le jour précédent, Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 38-41.

luy. En Allemagne, depescha messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey[1], aussi des gentilshommes de sa chambre, tant pour les causes et raisons cy dessus touchées que pour repeter des ducs de Baviere les C mille escus consignez entre leurs mains, en l'an mille cinq cens trente trois, attendu l'occasion d'icelle consignation cessante, le terme de la rendre pieça escheu et le present et urgent affaire que ledit seigneur avoit de s'ayder entierement de tous ses membres.

En Picardie, il envoya un thresorier[2] avec grosse somme de deniers, tant pour lever gens où besoing seroit que pour la fortification et remparement des places, ensemble deux commissaires d'artillerie, qui furent les seigneurs de Lusarches[3] et de la Magdeleine[4], avec bon nombre de canonniers. Et manda se retirer vers luy messire Jean de Crequy, seigneur de Canaples,

1. Les lettres de créance sont datées de Lyon, 30 mai. Le même jour, un mandement du roi enjoignait au trésorier de l'Épargne de payer à Guillaume du Bellay 1,125 l. t. « pour un voyage en diligence partant de Lyon et allant ez pays d'Allemagne devers aucuns princes et seigneurs dudit pays ausquels il portoit lettres de creance pour leur dire et conferer de sa part [du roi] aucunes choses de grande importance ». (Bibl. nat., Clairambault 1215, fol. 74 v°.)

2. Peut-être Martin de Troyes, sieur de la Ferrandière, trésorier extraordinaire des guerres, envoyé auprès du duc de Vendôme, vers la fin de juin 1536. François Ier au duc de Vendôme, Lyon, 27 juin. (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 85.)

3. Jean de Cenesme, sieur de Luzarches, fils de Marc de Cenesme et de Dauphine de Courdat ou Condam. Il fut tué, en avril 1537, sous les murs de Hesdin.

4. Éverard de Fenix, sieur de la Magdalaine, maître de l'artillerie de la ville de Paris, depuis mars 1525; il mourut en septembre 1536. Voir les *Registres des délibérations de la ville de Paris*, t. II, p. 184, n. 2, 298.

comte de Mante et de Meulant, chevalier de son ordre et capitaine de cent gentilshommes de sa maison, et messire Odart, seigneur du Biez, capitaine de cinquante hommes d'armes et seneschal de Boullenois, auquel à son arrivée il donna le collier de son ordre.

Creue et distribution des hommes d'armes françois et gens de pied. — A Marceille, il envoya son lieutenant et capitaine general messire Antoine de la Roche Foucault, sieur de Barbezieux, aussi chevalier de son ordre et capitaine de cinquante hommes d'armes. Fist creue de gens d'armes, jusques au nombre de trois cens lances : à monsieur Antoine, comte de Marle[1], fils aisné et à present duc de Vendosmois, à monseigneur Jean d'Orleans, marquis de Rothelin[2], à monseigneur François de Cleves, comte de Nevers[3], à monseigneur le prince de la Roche sur Ion[4], à chacun d'eux cinquante lances. Feit aussi creue de chevaux legers et de gens de pied : au seigneur Jean Paule de Cere ordonna charge de deux cens chevaux legers et de deux mille hommes de pied; audit seigneur de Canaples, deux cens chevaux legers et deux mille hommes de pied; à messire Martin du Bellay, autres deux cens chevaux legers et deux cens arquebouziers à cheval; et deux mille hommes de pied

1. Antoine de Bourbon, comte de Marle, duc de Vendôme (mars 1537), né le 22 avril 1518. Il fut tué au siège de Rouen le 17 novembre 1562.

2. François (et non Jean) d'Orléans, marquis de Rothelin, troisième fils de Louis d'Orléans, duc de Longueville, et de Jeanne de Hochberg, mort en 1548.

3. François de Clèves, comte de Nevers, fils de Charles de Clèves et de Marie d'Albret, né en septembre 1516, mort en 1562.

4. Charles de Bourbon, sieur de la Roche-sur-Yon, né en 1515, mort en 1565.

italiens, dont il bailla cinq cens au capitaine Jean de Turin[1], cinq cens à Sainct Petre Corse[2], cinq cens à Colle Scorte[3], cinq cens au capitaine Chinche.

Levée en Guienne sous le roy de Navarre. — Peu de jours après, ayant ledit seigneur advertissement qu'en Espagne se faisoit quelques levées pour descendre, ainsi que le bruit estoit, en Guienne, encores qu'il ne luy semblast croyable que l'Empereur voulust distraire ses forces en tant de lieux, pour n'estre toutesfois surpris et aussi pour tenir les Espagnols mesmes en craincte et à ce que plus envis ils fournissent argent à l'Empereur, il ordonna y faire une levée de quatre mille hommes de pied, lesquels en tout evenement fussent prests à employer en telle part que se dresseroient les affaires. Et à ceste cause y envoya le roy de Navarre, son lieutenant general et gouverneur audit païs de Guyenne, lequel mist toutes les Espagnes en un grand soupeçon.

En Dauphiné[4], le sire de Humieres, passant à Gre-

1. Jean de Turin, capitaine de gens de pied, originaire de la Toscane. Il reçut ses lettres de naturalité en mai 1544. (*Catalogue des actes*, IV, n° 13911.)

2. Sampiero Corso, né à Bastelica en mai 1498, était au service de la France depuis 1522, en compagnie de Jean des Bandes-Noires; il fut assassiné en 1567. Voir E. Picot, *Bulletin italien*, t. I, p. 120-121, et Dr Costa de Bastelica, *Sampiero Corso*, Ajaccio, 1905.

3. Dans une lettre datée de Lyon, 21 juillet 1536, que François Ier adresse au sieur de Humières, il parle des bandes du capitaine Collosquerva, frère de Jean-Thomas Calabrais. Serait-ce le capitaine dont veut parler ici Guillaume du Bellay? (Bibl. nat., Clairambault 335, fol. 204.)

4. Voir la correspondance de Montmorency avec M. de Humières, en juin 1536. (Bibl. nat., ms. fr. 3008.)

noble, fist assembler le Parlement, les gens des Comptes et les gens de la ville et leur remonstra les grands preparatifs que le Roy faisoit, non seulement suffisans pour resister aux ennemis et garder ses subjets de violence, mais pour faire contre l'ennemy une bonne et grosse entreprise, qu'à ceste cause ils ne s'estonnassent ne prinssent peur, ains demourassent tousjours de bonne volonté. De là passa jusques à Ambrun et fist pareilles remonstrances en toutes les deux villes et autres ; il trouva le peuple assez estonné, mais au demeurant de bonne volonté et furent grandement rasseurez par sa venue. Par son advis et ordonnance ils envoyerent par tout le païs aucuns de messieurs de la Court et de la chambre des Comptes, ensemble des gentilshommes du païs pour faire la description des vivres qui s'y trouvoient, en feirent distribuer par les estappes. A Grenoble, en feirent gros magazins, pour y estre prests à departir en tous les lieux où seroit besoing. Cela faict, ledit de Humieres pourveut en diligence les chasteaux d'Exiles, Chasteau Dauphin[1], la Bussiere[2], Bellecombe[3], Avalon[4] et autres de la frontiere, de gens, vivres et artillerie telle que les places la requeroient, et munitions et autre equipage selon le besoin. A Rocquespar-

1. Casteldelfino, sur le cours supérieur de la Varaïta (Piémont).

2. La Buissière, cant. du Touvet, arr. de Grenoble (Isère).

3. Bellecombe, château ruiné, comm. de Chapareillan, cant. du Touvet.

4. Avalon, comm. de Saint-Maximin, cant. de Goncelin, arr. de Grenoble. Le château, très délabré, a été restauré par les Chartreux.

viere[1] se mist messire Jean de Bouler[2], esleu de Riez, frere du seigneur de Cental, auquel appartient ladite place, et pour le renforcer et à sa requeste, luy envoya le sire de Humieres le nombre de cinquante hommes de guerre; mais ce fut faict quelque temps après. Et pour cause que le seigneur Antoine de Leve avoit envoyé sommer ladite place, semblablement autres places, ainsi que le temps en apportoit les occasions, furent par ledit Humieres faictes et changées nouvelles provisions comme chacune de son temps sera declarée par cy après. Luy ordinairement feit sa residence audit lieu d'Ambrun, allant et venant toutesfois à Briançon, Exilles, Gap et ailleurs, selon que les affaires du Roy le requeroient, et si bien et si sagement avecques diligence s'y gouverna que son service fut grandement loué et recommandé.

Ce que fist et trouva M. de Langey en Allemagne. — En Allemagne[3], le seigneur de Langey, à son arrivée, trouva les choses si aigries contre le Roy que, par certaines experiences, il cogneut que non sans cause se vantoient les Imperiaux d'y avoir tellement brouillé ledit seigneur, que des ecclesiastiques ne des protestants il ne tireroit plus de lansquenets. Aussi trouva que non sans cause l'Empereur avoit revocqué la promesse qu'il avoit faicte à Rome à noz ambassadeurs de leur bailler le double de ce qu'il avoit proposé

1. Roccasparviera, sur la Stura (Piémont).

2. Jean de Bouliers, élu de Riez; son frère est Antoine de Bouliers, sieur de Centallo, Demonte et Roccasparviera.

3. Sur la mission du sieur de Langey en Allemagne, voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 219-220.

devant nostre Sainct Pere, car luy ou ses gens en avoient par toute Allemagne semé des doubles si divers et differends les uns des autres, et desguisez selon qu'ils les estimoient devoir estre agreables à ceux ausquels ils les envoyoient, qu'il y en avoit autant de sortes comme il y a de sectes en la loy de Mahomet[1]. Aux protestants en avoient esté envoyez qui parloient d'eux en sorte qu'à les lire il sembloit plustost qu'autrement, que l'Empereur eust esté leur intercesseur envers nostre Sainct Pere. Et d'avantage ledit seigneur avoit escrit unes lettres à aucuns d'eux, sçachant qu'il la publiroit à tous les autres, par laquelle il luy faisoit à sçavoir que par deux ou trois fois il avoit eu longues et privées communications avec nostre Sainct Pere et aucuns des cardinaux, tels que ledit Sainct Pere y avoit voulu appeler. Esquelles communications il leur avoit declaré les causes mouvantes iceux protestants en certains principaux poincts à dissentir de l'Eglise romaine, et tellement leur avoit faict cognoistre lesdittes causes n'estre estrangées de la raison, que ja il estoit en esperance de remporter dudict Sainct Pere

1. On trouvera la plupart de ces pièces réunies dans le *Recueil d'aucunes lectres et escriptures par lesquelles se comprend la verité des choses passées entre la Magesté de l'Empereur, Charles cinquiesme, et Françoys, roy de France, premier de ce nom, et dont par icelles se peult tesmoigner, justiffier et clerement cognoistre que ledict roy de France est seul occasion de la guerre presentement meue au grand regret et deplaisir de Sadicte Magesté, non tant seulement pour le fait particulier d'icelle, mais encoires plus pour les grans maulx et inconveniens apparens à ceste cause à la republicque chrestienne.* — Imprimé en la ville d'Anvers le xxviii[e] jour de juing, l'an M CCCCC XXXVI, par la vefve de Martin Lempereur, imprimeur, in-4°.

approbation et confirmation d'iceux articles si, sur le poinct de la conclusion, ne luy fust arrivée de la nouvelle inopinée comment le camp du Roy estoit devant Verceil, ville dependente du duché de Milan, et prest à passer outre audit duché ; qui auroit esté cause que, sans attendre la conclusion de nostre Sainct Pere, force luy auroit esté prendre congé de Sa Saincteté, faire unir ses forces en diligence et tourner droict la teste contre l'ennemy, à bien grand regret d'avoir laissé ceste œuvre imparfaicte, mais en esperance que, bientost avec leur bonne ayde, dont en si juste et saincte cause il les requeroit, sans les taxer ne cottiser, mais le tout remettant à leur discretion, il auroit repoulsé son ennemy, violateur de paix et interrupteur de toutes sainctes et bonne entreprises, pour incontinant aller reprendre ses brisées et parachever ce qu'il avoit encommencé.

Aux ecclesiastiques avoient esté envoyez des doubles de laditte protestation desguisez en autre maniere. Car ores que pour le contentement d'iceux ecclesiastiques il y feist quelque mention de la doctrine lutherienne, c'estoit si sobrement qu'il n'y eust chose qui deust offenser la partie protestante. Envers chacune des parties usoient les Imperiaux de cest art ; et pour animer toutes les deux avoient faict courir le bruit qu'en France tous Allemans avoient esté bannis du royaume à son de trompe et que tous subjects du Roy qui se trouvoient avoir hanté en Allemagne estoient indifferemment executez à mort cruelle comme luteriens hereticques. Par ce moyen incitoient les protestans contre le Roy, comme persecuteur de leur doctrine, et les autres, comme contre celuy qui tous

les pesast à une balance. Et d'avantage leur avoient aux uns et autres donné à entendre que le Roy indubitablement ne faisoit la guerre tant pour sa propre ou particuliere querelle, comme pour intelligence qu'il avoit au Turc et en intention de divertir les forces et de l'Empereur et de l'Empire, cependant que ledit Turc ennemy de nostre foy par autre costé les invaderoit. Et trouverent des evesques à leur devotion, lesquels ou par malignité, ou qu'ils fussent ainsi persuadez, oserent le faire publier et par la bouche des prescheurs et par attaches imprimées aux portes des eglises de leurs dioceses. Et pour comble de la persuation, feirent imprimer avecques privilege imperial (afin de mieux authoriser l'impression) unes lettres de deffiance contenant le nom du herault, la datte et lieu de la presentation d'icelle faicte au Roy en grosse assistance de ses princes et barons; par laquelle deffiance ledit herault, en presentant au Roy une espée, d'un costé forgée à flambes et de l'autre esmaillée de rouge, luy auroit declaré l'interpretation de ceste espée, qui estoit signifiance de guerre mortelle à feu et à sang, que l'Empereur, son maistre, luy denonçoit, au cas qu'il ne se retirast et despartist de l'infame, malheureuse et damnable alliance et conspiration qu'il avoit faite avec le Turc, à l'encontre des chrestiens et de la religion chrestienne. Laquelle deffiance, en ceste sorte publiée par toute la Germanie, il est incroyable combien de gens elle avoit esmeu contre le Roy, car il y en avoit bien peu qui ne creussent certainement que l'Empereur l'eust envoyée telle. Or, n'estoit il pas à presumer qu'un tel prince l'eust envoyée telle et à autre tel prince qu'est un Roy de France, s'il n'eust

esté bien informé au vray que ledit seigneur Roy eust faict ceste conspiration avec le Turc. Advint d'avantage qu'au mesme temps se leverent aucuns boutefeux, lesquels allans de nuict par païs bruslerent plusieurs bourgades et villes champestres en Allemagne, et firent les Imperiaux courir le bruict qu'iceux boutefeux estoient par le Roy attiltrez et envoyez pour ce faire; tellement qu'à l'occasion de cestes et autres persuasions, ceux qui auparavant ne se vouloient mouvoir du païs avant que faire monstre couroient volontairement chercher les capitaines pour les mener à la guerre contre le Roy; chose qui beaucoup servit au comte de Nansau, pour faire mettre ensemble les lansquenets que peu après il mena en Picardie. Restoit encores à dresser l'autre camp, lequel, ainsi que j'ay dit cy dessus, l'Empereur avoit deliberé de faire descendre en Champagne au plus fort des autres affaires, et lequel sans grande despense de l'Empereur eust esté prest, à poinct nommé, si par la prevoyance dont usa le Roy d'envoyer veoir en Allemagne quels troubles et tragedies on luy avoit excitées, n'y eust esté remedié.

En ceste persuasion contre le Roy trouva ledit seigneur de Langey toute la Germanie. Et s'adressant à ceux ausquels il avoit plus de foy et desquels il avoit plus tiré de secours ès autres affaires qu'auparavant il y avoit conduits et negociez pour le service du Roy, ils pensoient avoir faict beaucoup pour luy, de tant se hazarder seulement que de ne l'encuser aux gens de l'Empereur ou du Roy Ferdinand, son frere, et de luy conseiller qu'il se retirast en diligence sans passer outre; et à la verité, allant plus avant, il luy eust

esté, de jour, impossible de faire chemin sans estre cogneu ou arresté pour suspect, et de nuict luy estoient les chemins aussi mal seurs, à cause que depuis soleil couché jusques au jour, tous les païsans faisoient le guet aux champs à l'encontre des boutefeux et ne laissoient passer allans ne venans sans parler à eux. A ceste cause, trouvant un sien particulier amy et serviteur du Roy[1], qui fut content de le retirer et tenir en sa maison caché pour quelques jours, cependant qu'il essayeroit dextrement et feroit preuve de la volonté d'aucuns autres personnages qui avoient plus de puissance et authorité à luy tenir la main et moyenner que la verité des choses fust cogneue, pour oster et abolir ceste sinistre opinion que l'on avoit dudit seigneur Roy, conclut et arresta d'user de ce conseil; et par luy en fist tenter deux entre les autres et de propos en autre les conduire si avant que de luy dire qu'ils desiroient merveilleusement ouir parler quelqu'un, qui de tous ces affaires dont l'on faisoit un si grand bruit leur sceust compter au long à la verité, car il leur estoit bien dur à croire que Dieu eust si avant abandonné le Roy. Et alors iceluy personnage, après foy prise et baillée entre eux trois, se descouvrit à eux que le seigneur de Langey estoit en sa maison, inco-

1. Il est difficile de déterminer en quel lieu et chez qui s'arrêta Guillaume du Bellay. Après avoir supposé qu'il était allé jusqu'à Tubingen, où il avait des relations et même un parent, le sieur de la Fosse (voir V.-L. Bourrilly, *op. cit.*, p. 210-220), nous inclinerions plutôt à croire qu'il se cacha à Strasbourg, chez Jacob Sturm, un des principaux personnages du conseil de la ville. — Voir les lettres de Guillaume du Bellay à son frère Jean, 4 juin 1536, et à François Ier, Bâle, 12 août 1536. (Bibl. nat., Dupuy 269, fol. 61, 22.)

gneu de toutes personnes fors que de luy; si s'accorderent ensemble qu'ils le viendroient veoir et orroient ce qu'il voudroit dire. En autre lieu je pourray faire venir à propos de les nommer, afin de ne frustrer la memoire de leur bienfaict et service; mais à present ne vueil je les nommer, pour ne les rendre oportuns au maltalent de qui n'a pris plaisir en ce qu'ils en feirent.

Arrivez qu'ils furent, encores qu'il semblast bien à leurs paroles et contenance qu'ils n'adjoustassent foy aux plus enormes articles mis sus au Roy, si est ce qu'ils luy donnoient le tort en aucunes choses, et autres en reciterent esquelles plusieurs grands personnages non de legere et temeraire creance le luy donnoient pareillement. A tous lesdits articles leur respondit ledit seigneur de Langey, de maniere qu'ils en demourerent satisfaicts et furent bien d'advis qu'aussi demoureroient plusieurs autres si on leur avoit de mesme respondu; qui fut cause que ledit Langey redigea les responses qu'il leur avoit faictes par escript, et trouva moyen de les faire secrettement imprimer et publier par toute la Germanie, tant en latin qu'en alleman et depuis en françois, afin qu'en plus de lieux elles fussent leues et la verité cogneue[1]. Aussi pour faire cognoistre aux protestans combien ils estoient abusez en la persua-

1. *Double d'une lettre escripte par ung serviteur du Roy très chrestien à ung secretaire alemant, son amy, auquel il respond à sa demande sur les querelles et differens entre l'Empereur et ledict seigneur Roy; par laquelle il appert evidemment lequel des deux a esté aggresseur autant en la premiere qu'en la presente guerre. — Au bout d'icelle est adjoustée une arbre de consanguinité d'entre les maisons de France, Austriche, Bourgongne, Milan et Savoye : par laquelle il appert evidemment qui vient*

sion qu'ils avoient sur la lettre que leur avoit l'Empereur escrite, et sur les doubles de la protestation dudit seigneur, il les feit de mot à mot translater à la verité, et imprimer en alleman et publier par toute l'Allemagne : chose qui diminua beaucoup de l'affection qu'iceux protestans avoient desja mise à l'Empereur, mais ne leur osta encores la mauvaise volonté que tant les ecclesiastiques qu'eux portoient au Roy. Car, nonobstant que aux dessusdits personnages ledit Langey eust faict conster veritablement par lettres du seigneur de Leidekerke, ambassadeur de l'Empereur, escrites et signées de sa main, qu'encores il estoit en la cour du Roy, qui estoit pour confuter ceste deffiance de guerre imprimée, et leur eust aussi montré lettres qu'il avoit d'aucuns marchans allemans, escrites à Lion de fresche datte, pleines de contentement et satisfaction qu'ils avoient du bon traittement que leur faisoit le Roy en leurs affaires, et dont ils remercioient ledit de Langey, comme celuy qui les avoit introduits et recommandez, qui estoit assez pour prouver ceste nouvelle de bannissement controuvée, si est ce qu'au populaire qui plus avoit esté persuadé n'estoit venue ceste cognoissance du contraire.

aujourd'hui à la succession desdictes maisons, in-8°, s. l., n. d. — Les autres publications de caractère officiel que Guillaume du Bellay répandit en Allemagne à cette époque sont recueillies dans *Exemplum responsionis christianissimi Galliarum regis ad protestationem qua Caesarea Majestas Romae in eum invecta est. Adjecta sunt et alia lectu non indigna, quae ad utriusque principis aliorumque causam plenius ac certius cognoscendam vehementer facere (si legere non gravaberis) facile intelliges. Ea versa pagella recensentur. Anno M D XXXVI, mense augusto*, in-4°, s. l. (Bibl. nat., Lb[30] 64).

Advint si bien que, sur ces erres, les marchans venans des foires de Lion et qui s'estoient hastez pour estre à temps à celle de Strasbourg arriverent les uns après les autres; dont, adverty, ledit Langey fist sçavoir de ses nouvelles en diverses villes, à quelques siens amis et serviteurs du Roy. Et par iceux fist souvent et à divers jours et en diverses compagnies, ès lieux plus hantez et frequens, interroger lesdits marchans quelles nouvelles ils apportoient de France; si rapporterent lesdits marchans toutes choses conformes à ce que par cy devant est plus amplement raconté. Premierement interrogez sur ceste deffiance, asseurerent qu'au temps de leur deslogement de Lion, il n'y avoit point encores de deffiance entre l'Empereur et le Roy et qu'encores estoient les ambassadeurs de l'un vers l'autre; que tousjours se continuoient propos de paix entre eux, mais bien tendoient les actes et demonstrations à la guerre. Plus affermerent qu'au temps contenu en ceste deffiance imprimée, faisant mention qu'elle avoit esté signifiée au Roy estant à Lion, ledit seigneur, un mois devant et plus de quinze jours après la datte, avoit tousjours esté aux lieux de S. Cher[1] et de Sainct Rambert et de Montbrison. Interrogez de ce bannissement, asseurerent que tout au contraire le Roy leur avoit offert, au cas que la guerre (que Dieu ne voulust) se vint à rompre entre luy et l'Empereur, ils auroient ce nonobstant telle seureté que ses propres subjects parmi son royaume. Et davantage, pour ce que les chemins pourroient par

1. Saint-Chef, cant. de Bourgoin, arr. de la Tour-du-Pin (Isère). François Ier demeura à Saint-Chef pendant la première quinzaine d'avril; à Montbrison du milieu d'avril jusqu'au 16 mai, et du 16 au 20 mai environ à Saint-Rambert.

aventure, à cause de la guerre, estre mal seurs à gens estrangers, apportans aux foires argent en grosses sommes, qu'ils trouveroient en ses coffres à leur commandement, sans se mettre en hazard d'en apporter en France, les cent et les deux cens, voire les quatre et cinq cens mille escus, pour employer au faict de leur acoustumée marchandise et à rendre après la guerre en France, ou en Allemaigne durant icelle, s'il luy advenoit besoing d'y en employer; et qu'au surplus il leur auroit usé de telles et si gratieuses offres, qu'ils ne pouvoient sinon grandement s'en louer et contenter. Interrogez par aucuns protestans de ceste grande persecution que l'on disoit estre faicte en France contre leur doctrine, respondirent estre bien vray que le Roy ne vouloit souffrir aucune mutation ès choses ecclesiastiques, sinon par bonne et meure deliberation des superieurs et ausquels il touche; mais qu'au contraire de ceste extreme rigueur et severité, il avoit faict publier un edict (et aucuns d'eulx en avoient des transcripts), par lequel il rappelloit et remettoit en seur accès et jouissance de leurs biens tous ceux qui pour estre accusez ou souspeçonnez d'avoir attenté ou parlé contre la doctrine ecclesiastique[1], moyennant qu'ils feissent seulement promesse et vœu, chacun ès mains de son diocesain, de vivre d'ores en avant en bons chrestiens et soubs la doctrine et obeissance de saincte Eglise[2].

Le seigneur de Langey, ce temps pendant que peu

1. La phrase reste en l'air. Il faut ajouter sans doute *avoient esté poursuyvis*.

2. Lettres d'abolition octroyées à tous ceux qui abjureront les erreurs et hérésies pour lesquelles ils sont poursuivis dans le délai de six mois, à la réserve des relaps, 31 mai 1536. — Voir

à peu s'espandoit la verité, voyant que toutesfois il ne luy seroit loisible d'aller publicquement en tant de lieux qu'il luy eust convenu pour executer la charge qu'il avoit du Roy et de messeigneurs ses enfans, et demander une journée imperiale pour faire entendre et exposer leurs droicts et raisons ès choses dont entre l'Empereur et eux estoient leurs differens, envoya ses lettres de creance, avecques une sienne bien ample contenant en effect la substance de saditte creance, à monseigneur le duc Louis de Baviere[1], comte Palatin, electeur, à ce que, comme doyen des electeurs seculiers (pour tant aussi qu'il estoit le plus voisin de France), il fist à sçavoir aux autres laditte demande et requeste du Roy et mesdits seigneurs ses enfans, et luy, durant le temps que son messager alla et vint, estoit allé vers les ducs Guillaume et Louis de Baviere[2], pour repeter d'eux la consignation dessus mentionnée; dont il ne rapporta sinon paroles et excuses assez mal fondées, c'est à sçavoir qu'ils disoient craindre que si alors ils la rendoient, estant la guerre ouverte entre l'Empereur et le Roy, ledit seigneur Empereur auroit accasion ou couleur de dire qu'ils auroient baillé argent au Roy pour luy faire la guerre. Et outre ce, luy avoit esté dit par iceux ducs qu'il se retirast de leur pais, pour doubte qu'il ne vint à la congnoissance dudit seigneur Empereur ou du roy des Rommains et que commandement leur fust

le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 1885, p. 166-168.

1. Louis V, dit le Pacifique, né en 1478, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, mort en 1544.

2. Guillaume IV le Constant (1493-1550) et Louis, duc de Landshut (1495-1545).

faict (auquel ils n'osassent desobeir) de le delivrer entre leurs mains.

Ayant si peu exploicté en cedit voyage, il receut lettres sous les seings et seel du Palatin Electeur avecques aussi froide response, sçavoir est qu'il envoyeroit les lettres du Roy et de messeigneurs ses enfans, ensemble celle dudit seigneur de Langey, contenant la substance de sa charge et creance, au roy des Romains, vicaire general de l'Empire, pour y pourveoir ainsi qu'il jugeroit bon estre. Laquelle response receue, ledit de Langey desirant, ores qu'au Roy son maistre ne fust accordée la journée qu'il demandoit, qu'à tout le moins il fust à tous notoire et manifeste combien grandement s'estoit mis ledit seigneur en son debvoir et à luy ne tenoit que de ses differends ne fust jugé par ceux ausquels en appartenoit la cognoissance, escrivit autres lettres de pareille ou approchante subtance aux Electeurs et autres princes de l'Empire, et à chacun d'eux en fist tenir une avecques un double des lettres de creance du Roy et de mesdits seigneurs ses enfans; lesquelles il feit pareillement publier et imprimer par toute la Germanie, de la teneur et maniere qui ensuit[1] :

Lettres de monsieur de Langey aux Electeurs de l'Empire.

Très reverends, très illustres et très excellens princes, etc. Lorsque le Roy très chrestien, mon souverain seigneur et maistre, me depescha pour venir en ceste Germanie, luy et messeigneurs serenissimes, ses enfans,

1. On trouve un texte français de cette lettre (avec quelques légères différences de détail) de la main même de Guillaume

avoient tant par le bruit commun que par lettres d'aucuns entendu que, promptement, il s'y devoit tenir une journée imperiale, et à ceste cause m'avoient donné lettres et creance commune à vous tous, mes dessusdicts seigneurs, et charge de vous requerir et demander en leur nom assignation d'autre journée imperiale, en laquelle il leur fust loisible d'envoyer seurement et sans offension de personne, ambassadeurs instruicts et informez suffisamment, pour vous exposer et deduire les droicts, noms, raisons et actions qu'ils pretendent, tant en l'estat et duché de Milan qu'en autres choses violentement et à tort occupées et retenues sur eux; aussi pour vous approuver et justifier leurs faicts, et devant ce sacrosainct Empire (envers lequel ils veulent et desirent leur splendeur et dignité demourer entiere et immaculée) purger et refuter non point les crimes, mais les calumnies à eux imposées et mises sus.

Arrivé doncques en ceste intention, j'y ay trouvé deux choses contraires à l'execution de ma charge : l'une, que ceste journée dont il avoit eu nouvelles ne se tenoit point; l'autre, que je ne trouvoy seureté de chemins si j'entreprenoy de vous aller trouver chacun chez soy; et, qui plus est, aucuns personnages, et des plus principaux en degré et authorité, m'ont amiablement, mais à certes, adverty que je n'estoy menacé que de la fin de mes jours, si j'estoy rencontré où que ce fust en Germanie. Icy me fault confesser verité, je ne fus petitement esmeu de ceste nouvelle, et non seulement (encores que j'en eusse cause, et le fusse en effect) pour le danger particulier de ma personne, et pour celuy des affaires du Roy, mon maistre, mais aussi, tant pour la nouvelleté que pour l'indignité de la façon de faire, car, en ce me sembloit, outre l'offense faicte

du Bellay à la suite de la lettre adressée à François Ier, de Bâle, 12 août 1536 (Bibl. nat., ms. Dupuy 269, fol. 22-25). Le texte latin est à la suite de l'*Exemplum defensionis*, cité *supra*, p. 50, n. 1.

au Roy, y estre aussi offensée la reputation et authorité de ce sacrosaint Empire et de la nation germanique; lesquels ayans esté par cy devant en estimation de telle grandeur et excellence de cueur et de puissance que de vindiquer de toute injure, non seulement eux, mais autruy, qui est celuy qui ne s'esmouveroit à commiseration de veoir maintenant vostre liberté non que grandeur estre si ravallée, qu'il vous convienne souffrir et comme tacitement consentir qu'il y ayt homme à l'appetit duquel il vous faille ou accepter ou repudier les ambassadeurs des roys et princes? Qui vous puisse ordonner et commander ausquels vous donnerez et ausquels vous refuserez l'entrée, et vous deffendre encores particulierement de ne la donner à ceux, la ligue desquels (soient ou François, ou Francogermains) ont descendence des mesmes autheurs de cestuy vostre Empire? Lequel Empire vous a par eux esté concilié, par eux remis et restably des Grecs aux Latins, comme par restitution postliminaire? Et par la liberalité desquels, outre les grandes provinces qu'ils ont par grand travail, sueur et sang acquises à l'enrichissement et ornement de cedit Empire, à la fortification et seureté de vostre liberté, ont davantage esté augmentez les noms et limites de Germanie, et vostredit Empire decoré de l'accession de tant de grosses seigneuries, qu'eux de leur propre et ancien patrimoine avoient et possedoient des deux costez du Rhin? Et lesquels outre tous ces anciens bienfaicts ont tousjours une si grande conjonction à vostredit Empire, par amitié, par acoustumance, et par deliberation, que, mesmement entre les plus grands feux de la guerre et plus embrasez qui ayent esté entre leurs Roys et voz Empereurs (comme vous en avez n'a pas longtemps veu l'experience), la société d'entre vous n'en a jamais esté dissoulte, ne la communication discontinuée?

Estans doncques les choses en ceste sorte, souffririez-vous, très reverends et très illustres princes, que par iceux soit deschirée en vous l'observation du droict des

gens, et de ceux qui avecques vous ont telle société en cest Empire qu'ils vous ont acquis, les legats et ambassadeurs fussent violez; le nom desquels doit estre en telle et si sacrosaincte reverence, qu'ils soient et conversent seurement et sans danger entre les armes des ennemis? Si est ce quant au Roy, mondit souverain seigneur et maistre, que pour le respect qu'il vous porte, il remet ceste et autres injures insolites et indignitez à luy faictes entierement à la volonté de Dieu. Mais quant à moy, qui par luy et mesdits seigneurs ses enfans ne suis icy envoyé que pour devant vous (ausquels, ainsi que le droict de l'election de l'Empire, appartient la cognoissance et jugement des fiefs qui en dependent) deduire les droits qu'ils ont et pretendent en la teneure d'iceluy, et pour en jugement (auquel ils sont deferez et accusez de ne vouloir estre) y faire appeller les detenteurs et occupateurs d'iceux leurs droicts, desquels leur est la privation de tant plus griefve que les ayant ils peuvent (et le tiennent à tiltre honorable) se dire et nombrer entre les princes dudit sainct Empire, je n'ay peu certainement faire le moins, afin que ma legation ne leur fust entierement infructueuse, que d'executer par lettres et messages ce que possible ne m'est sans extreme et apparent danger executer de bouche. Et pour ce avoy je adressé les lettres du Roy et de mesdits seigneurs ses enfans avecques unes miennes contenantes la substance de ma charge à très illustre prince, monseigneur Louis, comte palatin, comme à celuy auquel, pour estre voisin de France, et la retraite d'autant plus courte, je pouvoy le faire avecques moins de danger en le priant très instamment que son plaisir fust communiquer sur la requeste desdits seigneurs avecques messeigneurs les collegues Electeurs, et autres tels princes ou estats de l'Empire, ausquels il jugeroit en appartenir la cognoissance, et, par advis et deliberation commune d'eux, respondre et faire droict sur icelle.

Mais par ses lettres il m'a faict responce qu'il envoye-

roit le tout au serenissime roy Ferdinand, qui le feroit tenir à l'Empereur, son frere, lequel sçauroit très bien comment cest affaire se devroit gouverner. Sur ceste sienne response (très prudens et très illustres princes) que puis je, ne doibs je esperer et attendre ou de l'Empereur, ou du roy Ferdinand, son frere, sinon qu'ils ayent à supprimer et lettres et creance? Sçachant que l'un se sent luy mesme revestu de la despouille et enrichy du patrimoine de mesdits souverains seigneurs et princes; sçachant que tous deux en tous leurs faicts et dicts travaillent à mettre le Roy, mon maistre, en sinistre reputation et opinion du monde, et, que l'accusant maintenant de vouloir outre dro'ct et raison entreprendre sur le duché de Milan, et, auparavant l'avoir tenu et occupé sans tiltre, ils font (ainsi que vous voyez) assieger et guetter les passages, pour doute qu'estant la verité des choses, tout au contraire, et n'estant rien de ce qu'ils luy mettent à sus, il ne s'en envoye justifier et retorquer ceste mesme accusation ainsi qu'il appartient sur eux. C'est chose certainement seure et constante que l'empereur Maximilian, après cognoissance de cause et parties ouyes en droict, et par l'advis et deliberation des princes de cest Empire, receut en foy et hommage, investit et mist en possession le feu roy Louis decedé, ensemble le Roy, mon maistre, son prochain heritier et gendre, dudit estat et duché de Milan, comme de chose à eux appartenant de propre heritage de leurs ayeux et bisayeux. Et lequel Roy, mondit souverain seigneur et maistre, non seulement ne refuse de se soubsmettre en la decision de ceste cause au jugement des estats de l'Empire, mais de soy mesme et plusieurs fois l'a demandé, tant s'en fault ne qu'en cestedite matiere, ne qu'en celle de Savoye (laquelle aussi vous a esté desguisée) il ait jamais reffusé d'ester à droict. Constitué doncques entre tant de difficultez, et voulant eviter reproche de m'estre si negligentement acquitté de ma charge, que, n'ayant eu

moyen de satisfaire entierement, je n'aye, au moins en quelque partie, satisfaict à mon devoir envers luy et mesdits seigneurs ses enfans, il m'a semblé (très reverends et tres excellens princes) en esperance de remporter de vous quelque response, et leur pouvoir dire quelle attente de reffuge et secours ils peuvent fonder en vostre equité, devoir escrire et envoyer par messager exprès ceste lettre commune à tous vous ensemble et une particuliere à chacun, et implorant vostre foy, vous supplier avoir esgard à la saincte et ancienne conjonction et alliance de nostre royaume et de noz Roys à vostre Empire, à la cognation ancienne et tant souvent renouvellée, à l'amitié jamais interrompue entre noz princes et ceux de vostredit Empire; et qu'il vous plaise considerer quels personnages vous estes, en quel degré constituez, quel est l'office de ceste antique et veritablement germanique liberté, quelle chose vous estes tenus faire envers cest Empire, envers la memoire des autheurs et instituteurs d'iceluy, envers l'universelle republicque chrestienne. Ne souffrez (s'il est possible) que ces deux principaux chefs de laditte republique se combattent et affoiblissent l'un l'autre. Considerez qu'en la grandeur et force d'iceux elle peult et doit esperer de chercher son accroissement de grandeur et gloire, sa fortification contre les adversitez et perils, que les ancestres d'eux ont tousjours et par sur tous autres employé leurs biens, puissances et personnes à l'entretenement, augmentation et prouffit d'icelle.

Ceste cy est la principale requeste que je vous fay, ainsi que la principale charge que j'ay de mesdits seigneurs et maistres est de vous requerir, que si par les fausses accusations intentées contre eux vous avez en voz esprits engendré quelque prejudice de leur cause, vous le vueillez demettre; et que du costé dont sera le droict, vous souffriez incliner et passer aussi l'opinion de justice. Laquelle chose certes j'espere, si ensemble vous reduisez en

memoire la declaration et approbation solennelle de leur ancien et certain droict hereditaire, par le tesmoignage et jugement de l'empereur Maximilian en la personne du feu roy Louis dessusnommé, et le tort que depuis luy feit ledit empereur Maximilian, lequel après avoir extorqué de luy au dessus de cent cinquante mille escus, pour luy bailler l'investiture dudit duché, peu de temps après, et par avanture avecques les mesmes deniers qu'il avoit receuz de luy, assemblant une puissante armée, l'en deposseda violentement. Et l'ayant depuis le Roy, mon maistre, recouvert, et ja par plusieurs années possedé à l'encontre de l'occupateur injuste, vostre Empereur l'en a pareillement et sans cognoissance de cause spolié; quoy que le droict voulust, ainsi que voz ancestres et vous en avez tousjours usé, que le pouvoir et authorité de transferer les fiefs imperiaux d'un personnage à l'autre appartienne à la loy et non à l'audace ou volonté de qui que ce soit. Duquel droict et loy, comme ainsi soit qu'à vous proprement et particulierement appartienne la cognoissance, vostre plaisir sera de bien deliberer quelle response vous aurez à faire sur la raisonnable requeste de mesdits souverains seigneurs et serenissimes princes, lequels vous prient et requierent ne les avoir en si peu d'estime, que desdaigner à entendre leur droit et raison, aussi bien que des autres princes de cestuy sainct Empire. A moy semble sans point de doubte que, s'il vous souvient bien qui vous estes, c'est à dire, seigneurs et princes de liberté, juges souverains de toutes les choses controverses en ce dit Empire, vous devez envers ledit seigneur Empereur insister à bon escient à ce que justice leur soit ouverte, leur cause entendue et cogneue, et luy content de se renger à la raison, et obeir à ce que par vous en sera jugé, plustost que de perseverer en l'opinion, suivant laquelle (je ne sçay si avecques la dignité gardée) il se vante de plustost vouloir assembler et unir toutes ses forces et puissance, et les

esprouver contre le Roy, que contre le Turc, hereditaire ennemy du sang et nom des chrestiens, et de mieux aymer luy abandonner en proye tout ce qu'il laisse de païs derriere soy, que de se permettre demouvoir de ceste intention, et de retourner la teste en arriere de l'invasion une fois entreprise contre un roy, des ancestres et predecesseurs duquel est advenue à la maison d'Autriche l'occasion des gros biens et puissance qui principalement l'ont mise et colloquée en ceste supreme haulteur où maintenant vous la voyez.

Or tant y a que là où S. M. voudra perseverer en ceste-ditte sienne volonté, et si une fois il entre hostillement ès païs dudit Roy très chrestien, mon maistre, comme il se vante de vouloir faire, et par aventure a desja commencé, il trouvera et luy et messeigneurs ses enfans prests et si grandement equippez à le recueillir hardiment et sans craincte de ses menaces, qu'à l'ayde de Dieu ils n'obmettront rien de ce qui appartient à princes vigilans et bons protecteurs et amateurs de leurs subjects et de leur patrie. Mais avant qu'en venir jusques à là, et qu'une telle tempeste s'excitast, par laquelle ils cognoissent toute chrestienté estre opportune et exposée au hazard de grande ruine et vastité, ils ont bien voulu vous faire par moy entendre ce que dessus, et vous prier que, pour le devoir du lieu que vous tenez, vous advisiez de trouver la voye d'obvier à ceste effusion de sang chrestien, ou, à tout le moins, quelque moderation à l'apparence du prochain danger, afin que par ceste leur declaration, ils puissent conster à vous et à tous autres, que s'ils viennent à la guerre contre ledit seigneur Empereur, ce ne soit par volontaire deliberation, mais par contraincte et par necessité de repulser injure et se deffendre. A laquelle leur intention et commandement n'ayant peu satisfaire de bouche, encores que j'aye prou essayé de moyens, envers plusieurs et diverses personnes, j'ay eu mon dernier reffuge et recours

à l'escriture, très humblement suppliant vos excellences, qu'il ne vous soit grief ne moleste de me faire, par ce messager, entendre quelle sera vostre deliberation sur ceste très equitable demande et requeste.

Très reverens, très illustres, etc. Dieu, tout bon et tout puissant, veuille conserver et bien fortuner voz dessusdittes excellences, et en cest urgent et pesant affaire, qui veritablement touche et appartient à tous, vous inspirer tel advis et conseil que le requierent et vostre devoir et la necessité de la republicque chrestienne.

Ce temps pendant que le seigneur de Langey feit ceste et autres despeches, la verité des choses qui faussement avoient esté mises sus au Roy fut espandue par la Germanie, et les calomnies entierement descouvertes. Et mesmement ès villes imperiales aucuns des marchans nouvellement retournez de Lion, ainsi que j'ay dit, feirent grandement leur devoir envers le senat chacun de sa ville de reciter le bon et gratieux traittement et les honnestes offres que leur avoit faictes ledit seigneur Roy avant leur partement de Lion ; chose qui tellement modera ceste indignation conceue contre luy que de XIII mille hommes qu'esperoit le roy Ferdinand faire descendre en Champagne, et qui plus s'estoient mis ensemble par une particuliere affection, les uns du butin et les autres de vengeance, que pour le service de luy ne de l'Empereur, son frere, il ne se trouva que le nombre de deux ou trois mille hommes, tous les autres declarerent ouvertement que sans paye entiere ils ne feroient le serment, et ne le feroient sinon avec ceste exception, qu'ils ne porteroient les armes contre le roy de France en guerre invasive, ès pais et seigneuries de l'ancienne obeissance de la cou-

ronne. Ainsi fut ceste levée rompue, et du peu de nombre qui se contenterent de faire autre serment, les uns passerent en Italie, les autres s'allerent joindre avec l'armée du comte de Nansau.

Ordre donné en Piemont par monsieur l'Amiral devant que se retirer. — En Piemont avoit desja monsieur l'Amiral, ensuivant l'ordonnance du Roy, assis la garnison dedans la ville de Turin, en laquelle il mist pour chef et lieutenant du Roy messire Claude, seigneur d'Annebault, ayant charge de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre du Roy, et Charles de Coucis, seigneur de Burie, par cy devant nommé; messire Gabriel, seigneur d'Alegre, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes; chevaux legers, le seigneur d'Aussun cent chevaux, le seigneur de Termes cent, le seigneur de Dessé cent. Outre lesquels y demourerent plusieurs gentilshommes de grosse maison, lesquels s'y voulurent enfermer pour acquerir loz et bruit et faire service au Roy et à la chose publicque : entre lesquels furent le seigneur de Piennes, surnommé de Halluin[1], le comte de Tonnerre[2], le seigneur de Listenay[3], Guy Chabot[4], fils aisné du seigneur de Jarnac, Paul Chabot, seigneur de

1. Antoine de Halluin, sieur de Piennes, fils de Philippe de Halluin et de Françoise de Bourgogne, gentilhomme de la chambre en 1532; il fut tué au siège de Thérouanne en 1553.

2. François du Bellay, comte de Tonnerre, gentilhomme de la chambre en 1533.

3. François de Vienne, sieur de Listenois, mort à Turin en 1537.

4. Guy Chabot, sieur de Jarnac et de Montlieu, gentilhomme de la chambre en 1543, se rendit plus tard célèbre par son duel avec La Châtaigneraye (juillet 1547).

Clervaux[1], le seigneur d'Escars[2], messire Louis de Bueil[3], comte de Sancerre, François de Vivonne[4], Charles de Cossé, seigneur de Brissac[5], Jean, seigneur d'O[6], Jean de Clermont, seigneur de Traves[7]. De gens de pied y demourerent les seigneurs d'Auchy et de Canny, avecques chacun mille hommes picards; La Salle, avecques mille hommes normans; Quincy, avecques mille champenois; Lartigue Dieu, cinq cens gascons; le capitaine Blanche, cinq cens; Auguar, cinq cens; le seigneur Marc Antoine de Cusan, avecques deux mille Italiens; et desquels gens de pied demoura chef et capitaine general ledit messire Charles de Coucis, seigneur de Burie, lieutenant pour le Roy avec ledit seigneur d'Annebault. Ledit seigneur Amiral avec sa compagnie de cent hommes d'armes, celle de monseigneur le mareschal d'Aubigny, aussi de cent, celle du seigneur de la Roche du Maine, de cinquante, et celle du seigneur de Villebon, de cinquante, les lans-

1. Paul Chabot, sieur de Clairvaux, gentilhomme de la chambre en 1533.

2. Jacques de Pérusse, baron des Cars, gentilhomme de la chambre en 1546, mort le 22 mars 1547.

3. Louis de Bueil, comte de Sancerre, gentilhomme de la chambre en 1541.

4. François de Vivonne, sieur de la Châtaigneraye, tué en duel le 10 juillet 1547 par Guy Chabot de Jarnac.

5. Charles de Cossé, sieur de Brissac, né en 1507, gentilhomme de la chambre en 1540, mort en 1563. Voir abbé Ch. Marchand, *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France*, 1889.

6. Jean d'O, sieur d'O, de Maillebois et de Bleny, panetier du roi en 1540.

7. François (et non Jean) de Clermont, sieur de Traves, gentilhomme de la chambre en 1528.

quenets du comte Guillaume[1] avec le reste de l'armée se retira dedans Pignerol, et le surplus de son armée bailla au marquis de Saluces, le laissant en sa place lieutenant general du Roy.

Dissimulations et longueurs du marquis de Saluces. — Estant à Pignerol, il eut un messager de la part dudit seigeur marquis luy demandant renfort de gens, parce qu'il disoit se sentir trop foible, attendu la grande puissance qu'il entendoit venir contre luy. Parquoy il luy renvoya la compagnie du seigneur de Bonneval absent[2], la conduisant alors le seigneur de Brosse[3], son lieutenant; les seigneurs de la Roche du Maine et de Villebon, avec leurs compagnies, chacune de cinquante hommes d'armes; celle du seigneur de Montejean, de cent hommes d'armes, conduitte par les seigneurs de Vassé[4] et de la Jaille[5]; et celle du seigneur Jean Paule de Cere de LX; le chevalier d'Ambres[6] avec mille hommes de pied gascons et le seigneur de Saint Aubin avec mille normans; le capitaine de Wartis[7], navarrois, cinq cens hommes de pied; lesquels dès le jour mesme

1. Guillaume de Furstemberg.

2. Jean de Bonneval, sieur du Teil, né en 1491, gentilhomme de la chambre, mort en 1548.

3. Maurice Chauvet, sieur des Brosses, fils de Jean Chauvet et de Françoise de Bonneval, neveu par conséquent de Jean de Bonneval.

4. Antoine Grognet, sieur de Vassé, gentilhomme de la chambre en 1545.

5. René de la Jaille, sieur de la Roche-Talbot.

6. François de Voisins, sieur d'Ambres, chevalier de Malte, capitaine de la légion de Languedoc, sénéchal de Rouergue.

7. Le capitaine Wartis était borgne si nous en croyons Ant. Arena, *La meygra entreprisa*, p. 36. Il fut pris dans l'embuscade de Brignoles. Il mourut à Turin à la fin de novembre 1537 et

vindrent loger à Vigon[1], et de là à Villefranche[2], et de là envoyerent à Savillan, sçavoir audit seigneur marquis ce qu'ils auroient à faire; lequel deux jours après escrivit au seigneur de la Roche du Maine pour le faire sçavoir au seigneur de Villebon, qu'eux deux au lendemain matin s'en vinssent à Villeneuve du Sollier[3], et qu'il s'y trouveroit accompagné du seigneur de Monpesat, du comte de Pontreme et autres, pour adviser aux affaires du Roy. A quoy ils obeirent et dès le matin entrerent en conseil et après disner le continuerent, sans aucune chose conclurre, sinon que ledit marquis ordonna que les seigneurs de la Jaille et de Vassé, lieutenant du seigneur de Montejean, rameneroient sa compagnie en France, et sans autre conclusion s'en retourna chacun au lieu dont il estoit party, jusques à ce que ledit seigneur marquis les remandast.

Deux jours après, il les manda de rechef venir avec leurs compagnies au lieu de Savillan, ordonnant au seigneur de Villebon qu'il s'y en vint devant faire les logis et au seigneur de la Roche du Maine de demourer derriere avec les bandes et qu'il advisast à les conduire seurement, parce que les ennemis estoient en campagne et avec grosse trouppe. Le lendemain qu'ils furent arrivez audit lieu de Savillan, y vint le seigneur de Montpesat venant de Fossan, où il avoit esté pour ordonner la fortification du lieu. Monseigneur le

fut enseveli à Marseille le 6 décembre suivant (*Journal de Valbelle*, bibliothèque de Carpentras, ms. n° 538, fol. 214).

1. Vigone, au sud-est de Pignerol.

2. Villafranca, sur la rive droite du Pô, à une dizaine de kil. au nord-ouest de Moretta.

3. Villanova, sur la Varaita, au sud de Moretta.

marquis, ouy le rapport dudit seigneur de Montpesat et l'opinion qu'il avoit, encores que les murailles dudit lieu fussent merveilleusement foibles, de la pouvoir ce nonobstant tenir en ayant quelque espace de temps à la remparer et y parfaire des bastions de terre qu'il y avoit faict commencer, ne se voulut condescendre à ceste opinion, ains fut d'avis de renvoyer tout ce qu'il avoit de gens de guerre en France et d'envoyer le sieur de Verets en poste vers le Roy, pour luy faire entendre ceste deliberation et les raisons à ce le mouvans, sçavoir est qu'estant desja l'ennemy si près et avecques si grosse puissance, il n'y avoit ordre ne moyen de pouvoir à temps fortifier et rendre tenable aucune autre ville de Piemont que celle de Turin, et que de retenir gens outre ceux qui ja y estoient, c'estoit les perdre à escient.

Les capitaines luy respondirent qu'ils estoient là pour luy obeir, ainsi qu'à lieutenant general du Roy, et qu'ils avoient commandement d'ainsi le faire, que toutesfois il leur sembloit pour le bien et service du Roy devoir tenir encores une ou deux places outre celle de Turin, à cause que n'en tenant qu'une, c'estoit ouvrir à l'ennemy le passage en France, laissant seulement un siege volant à Turin, ou par avanture luy donner occasion n'ayant à faire qu'à une place, et qui n'estoit encores en deue et suffisante fortification, d'y convertir entierement ses forces et, quoy qu'il luy coustast, l'emporter d'assault, afin que passant en France il ne laissast rien derriere qui luy fust ennemy; et persistoit le seigneur de Montpesat en son opinion de tenir Fossan. Le seigneur de la Roche du Maine estoit d'advis que l'on tint plustost Cony, à cause que

la ville estoit plus grande et par ainsi capable de plus grosse garnison, aussi qu'il y avoit moins à fortifier qu'il n'y avoit à Fossan, car en fermant les fauxbourgs avecques la ville il ne pouvoit avoir plus hault de quatre à cinq cens pas à remparer; aussi que desja les vivres et munitions y estoient, lesquels en tenant Fossan il y faudroit faire conduire dudit lieu de Cony; joinct qu'à l'entour on auroit à commandement les pais de Saluces, du Dauphiné et de Provence, et pourroit on mettre le comte Guillaume avecques ses lansquenets à Barcelonne[1] ou ailleurs où l'on adviseroit pour le mieux, et quelques autres garnisons à Demons[2], à Rosquesparviere et autres places à leur doz; en quoy faisant on donneroit à l'ennemy beaucoup à penser avant qu'il vint mettre le siege audit Cony, ou qu'il entreprint en le laissant derriere de passer outre la montaigne. Plusieurs des autres capitaines se rengerent à ceste opinion et le seigneur de Montpesat offrit luy mesme de se mettre en laquelle des deux il luy seroit ordonné, priant sur toutes choses que l'on prist quelque briefve conclusion, sans perdre temps en deliberations, qui se devroit employer à l'execution.

Monseigneur le marquis, quoy qu'on luy remonstrast, ne voulut pour ce jour prendre autre conclusion, sinon qu'au lendemain iroient le sieur de la Roche du Maine et le seigneur Chrestofle Guascho revisiter la ville de Fossan, et que, leur rapport ouy, se prendroit lors une conclusion de ce que l'on auroit à faire. Audit lendemain allerent les dessusnommez à Fossan et retournerent le mesme jour. Estant ledit sieur de la Roche du Maine

1. Barcelonnette (Basses-Alpes).
2. Demonte, dans la vallée supérieure de la Stura.

encores plus avant fondé que le jour precedant en sa premiere opinion de Cony, et d'autant plus qu'à Fossan il n'y avoit eaue que de cinq puis et d'une fontaine hors la ville, que l'ennemy en l'assiegeant facilement leur pouvoit oster, le marquis cherchant (ainsi que depuis il a esté sceu) matiere de dissimulation et temporisement, ne voulut encores conclurre ; ains ordonna qu'au lendemain iroient avecques luy tous les capitaines et de cheval et de pied, pour conclurre audit Fossan sur le lieu et meneroit chacun sa compagnie ou bande prestes à demourer dedans, au cas qu'il fust trouvé raisonnable de le tenir ; et, au cas que non, d'aller pareillement visiter la ville de Cony et, ne la trouvant deffensable, se retirer tous ensemble le chemin de France ; et que luy entreprendroit de faire conduire l'artillerie après eux et la faire passer la montagne seurement. Les capitaines ne furent de cest advis, alleguans que ce seroit chose honteuse (ores que force leur fust de se retirer) abandonner leur artillerie ; et aussi peu estoient ils d'advis de mener à Fossan toutes leurs bandes y consommer les vivres dont ils auroient besoing s'il advenoit qu'ils la deliberassent tenir ; mais le marquis persista d'y mener tout, en disant qu'ilz n'y coucheroient plus hault d'une nuict. Et de ceste sienne deliberation advisa le Roy par le sieur de Verets en poste, combien que desja luy en avoit donné autre, ensemble manda qu'il ne pouvoit tirer obeissance des capitaines.

Arrivez qu'ils furent à Fossan, trouverent qu'en usant de bonne diligence ils auroient temps assez de parachever les bastions encommencez, s'y employans les gens de guerre avecques huict à neuf cens pionniers qui

avoient commencé l'ouvrage, et que du Montdevis (qui n'estoit loing d'eux) ils y pourroient faire venir des vivres sans toucher à ceux de Cony, et par ce moyen faire au Roy ce service, qu'en tenant l'une et l'autre ville, arrester l'ennemy sur le cul et donner temps à noz forces de se reunir et joindre ensemble. Tel fut l'advis et deliberation de tous les capitaines, et le declarerent ainsi audit seigneur marquis, en le priant de promptement se vouloir resouldre. Pour ce jour ne voulut il encores conclurre, remettant la chose en deliberation jusques au lendemain; ce pendant, les pionniers s'enfuirent tout au long de la nuict, en sorte qu'il n'en demoura point quarante; depuis a esté sceu que ledit marquis les en avoit faict fuir; combien que pour lors il ne fut sceu, bien y eut des gens beaucoup en la compagnie qui prindrent grand souspeçon sur luy, et mesmement quant au lendemain il se monstroit entierement resolu de vouloir tenir la ville, ce que jamais il n'avoit trouvé bon, ce pendant qu'il y avoit moyen de la mettre en deffense; tellement que ceux qui n'osoient souspeçonner si mal de luy, ne pouvoient toutesfois n'attribuer ceste mutation à trop grande legereté ou faulte de resolution. Autres en y avoit qui pensoient pis, et ne trouvoient bon que le comte de Pocquepaille qui estoit à luy, alloit et venoit ordinairement au camp des ennemis; mais il couvroit lesdittes allées et venues sur sa querelle de Montferrat, disant que soubs umbre de laditte querelle il l'envoyoit pour entendre nouvelles de leurs entreprises et deliberations[1]; à quoy les uns adjoustoient

1. C'est en effet ce que prétendait le marquis de Saluces dans

foy, les autres non. Le seigneur Martin du Bellay en plein conseil et devant tous luy dist qu'un chevaucheur d'escuirie du Roy, nommé Bousot[1], venant de Milan, avoit passé par Ast et y avoit veu marqué le logis dudit seigneur marquis auprès de celuy de l'Empereur; à quoy ledit marquis, en soubsriant, respondit estre bien asseuré que ledit du Bellay n'en croyoit rien, ne pareillement autre de la compagnie.

Tous asseurerent que non et qu'ils le tenoient pour si gentil prince qu'il ne voudroit faire une si grande meschanceté; mais bien le prioient de vouloir prendre conclusion aux affaires et ne perdre plus de temps en si longues et irresolues deliberations. Alors il leur dist que la dissimulation dont il avoit usé avoit esté pour cognoistre quel cueur et volonté avoient (non pas les capitaines desquels il n'avoit jamais doubté), mais leurs soldats et gens de guerre, lesquels voyant en si bonne volonté, il se vouloit resouldre de tenir Fossan et les prioit qu'en ensuivant la promesse et instance qu'ils en avoient faicte, ils se deliberassent d'y faire leur devoir et que, le nombre ordonné de ceux qui devroient y demourer, ils delibereroient après sur le faict de Cony. Les capitaines replicquoient qu'en leur rendant les pionniers qui alors y estoient quand ils offrirent à la tenir, ou autres en pareil nombre, eux, nonobstant le temps perdu en rien faisant, seroient prests d'accomplir leur promesse et mettroient peine d'en rendre bon compte; luy remonstrant toutesfois le peu d'apparence qu'il y avoit de

la lettre qu'il écrivait à Francisque de Noceto, comte de Pontresme, le 5 juin 1536 (Bibl. nat., Clairambault 335, fol. 109).

1. Laurent Bouzot.

tant avoir perdu de temps en dissimulation et sans avoir aucune chose fortifié ne remparé. Le marquis, monstrant d'estre bien marry entre les autres choses de la fuitte des pionniers arrivée si mal à propos, reconfortoit les capitaines en leur disant que de son marquisat il feroit venir du jour au lendemain le double d'autant de pionniers et tous à demy aguerris, et qui, au besoin, serviroient et de gens de guerre et de pionniers; mais ce pendant n'en venoit pas un. Luy tous les jours assembloit le conseil en sa chambre; mais au partir les capitaines n'en rapportoient conclusion, sinon que leurs vivres tous les jours appetissoient, pour cause du grand nombre de gens qu'ils estoient, et du Montdevis ne d'ailleurs il n'en venoit ne tant ne quand.

Vous avez par cy devant entendu comment le marquis, dès le commencement et avant la depesche du seigneur de Verets qu'il envoya du sceu des capitaines, avoit faict sçavoir au Roy la grosse puissance qu'avoit l'Empereur et la desobeissance que luy trouvoit aux capitaines qu'on luy avoit laissez, et qu'à ceste cause il ne veoit moyen de pouvoir tenir ne Fossan ne Cony, et que le mieux qu'il sçauroit faire estoit de renvoyer en France tout ce qu'il avoit de gens de guerre outre ceux de Turin. Le Roy, incontinant ceste nouvelle ouye, depescha le sieur d'Eschenais[1] en diligence vers lesdits sieur marquis et capitaines, pour

1. Guillaume de Dinteville, sieur d'Eschenay. Dinteville et Louis Prévost, sieur de Sansac, furent envoyés auprès du marquis de Saluces dans les derniers jours de mai. Montmorency au sieur de Humières, Lyon, 6 juin 1536 (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 42).

entendre et sçavoir comment il en alloit, en les priant très expressement que, sur tous les services qu'ils luy voudroient faire, ils usassent de toute possibilité pour tenir lesdittes villes, de peur qu'il eust l'ennemy si soudainement sur les bras en son royaume; que ses forces ne fussent à temps reunies et mises ensemble pour le recueillir. En ce faisant, il leur promettoit estre prest avant le terme d'un mois ou de trois sepmaines pour envoyer les secourir, s'ils pouvoient tenir jusques à tant et rompre ceste premiere impetuosité de l'ennemy; qui seroit faict à luy et à son royaume un tel service que jamais il ne le mettroit en oubly. Quand toutesfois elles ne leur sembleroit estre gardables, qu'il aymoit trop mieux avant que perdre tant de gens de bien, qu'ils se retirassent, se sauvant et son artillerie. Ledit sieur d'Eschenais trouva les capitaines en la meilleure volonté du monde, mais pour autant que l'Empereur et toutes ses forces estoient si près (car à la verité le siege fut mis devant Fossan, au dedans de huict jours après) ils craignoient bien d'entreprendre à les garder, estans les villes si mal remparées, et eux sans pionniers et sans moyens d'en recouvrer, et se plaignoient fort de la dissimulation du marquis, lequel avoit tant laissé couler de temps sans y besongner et sans resouldre. Aussi compterent les souspeçons qu'ils avoient contre luy, de maniere que peu s'en falloit que, se departant du tout de la deliberation de les garder, ils ne pensassent seulement qu'à sauver les hommes et l'artillerie; et si n'en trouvoient pas les moyens aisez, attendue la prochaineté de l'ennemy, sinon que de la retirer en quelque place de seureté.

Le marquis vouloit qu'on la mist à Ravel[1], un chasteau sien qu'il disoit inexpugnable et veritablement est fort malaisé à prendre; mais les capitaines, encores qu'ils ne luy voulussent declarer, ne s'osoient toutesfois fier de la mettre en sa puissance, et fut parlé de l'envoyer à Roquesparviere, moyennant que l'on trouvast par visitation de la place quelle y peust estre seurement. Et à ceste cause furent envoyez pour la visiter lesdits d'Eschenais et le seigneur Chrestofle Guasco et autres; lesquels rapporterent que l'artillerie n'y demoureroit point seurement[2].

Sur ce differant arriva le sieur de Sansac[3], envoyé par le Roy en poste après avoir entendu la charge du seigneur de Verets, et ce qu'il avoit d'avantage rapporté de la cognoissance qu'il avoit des choses; lequel Sansac, outre les lettres qu'il apportoit audit sieur marquis, en avoit de particulieres avecques creance au seigneur de Montpesat et autres capitaines, par lesquelles expressement le Roy les prioit qu'ils essayassent plus que le possible à tenir l'une desdittes places seulement quinze jours, et qu'en ce faisant ils luy feroient un service inestimable. Parquoy ils conclurent entre eux et le declarerent audit seigneur marquis de s'en mettre au hazard et de servir chacun de pionnier. Ledit marquis leur demanda en laquelle des deux villes ils se voudroient plustost hazarder, ou s'ils

1. Revello, à une quinzaine de kil. à l'ouest de Saluces.

2. Voir la lettre de François Ier au sieur de Humières, 14 juin 1536 (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 50).

3. Louis Prévost, sieur de Sansac, écuyer d'écurie, plus tard grand fauconnier de France. Voir ci-dessus, p. 73, n. 1.

estoient d'advis de les tenir toutes deux, et sur la response qu'ils firent qu'à luy estoit (ayant desja ouy leurs opinions) de conclurre laquelle ils tiendroient, mais que les deux ils y veoient alors peu d'apparence, veu le peu d'ordre que l'on y avoit mis et que mieux valoit en bien garder une que de se mettre au danger que l'une fist perdre l'autre : « Et je vueil (dit il adoncques) les garder toutes deux, et pour ce que vous, monsieur de la Roche, tenez ceste cy pour la plus foible, je vueil y demourer en personne. » Et sur ce ledit sieur de la Roche, en se montrant et offrant soy mesme : « Voicy (dit il) un aussi homme de bien qui de bon cueur y demourera quand et vous et pour vous y obeyr, ainsi que la raison veult. »

Les autres capitaines ne peurent bien estre de cest accord; et nonobstant qu'ils se couvrissent d'autre excuse, disant qu'il n'estoit raisonnable qu'un lieutenant general du Roy se laissast assieger en la premiere place et plus prochaine du danger, à cause que ce seroit donner cueur aux ennemis de la forcer, en intention que luy pris l'entreprise seroit vaincue, et aux assiegez oster toute esperance du secours qu'ils pourroient à un besoing esperer du lieutenant general du Roy, parquoy il leur sembloit beaucoup meilleur et plus à propos que, laissant à Fossan telle force qu'il jugeroit estre suffisante, luy avecques le surplus de son armée se retirast à Cony pour le tenir tant qu'il pourroit; et cependant qu'ils entendroient à remparer et fortifier la ville, il fist de son costé diligence de leur faire amener vins et farines, dont à Cony et aux environs y avoit grande abondance et audit Fossan bien peu, et mesmement de farines et de moulins point, et aussi peu de quoy en

faire; si n'estoit ce toutesfois la principale intention qui les mouvoit à l'en dissuader, mais ils craignoient que, demourant audit Fossan, il baillast et la place et eux ensemble ès mains de l'ennemy, car le souspeçon tousjours croissoit sur luy et leur venoit de plusieurs lieux advertissement qu'il avoit traitté avecques l'Empereur; ils n'en osoient neantmoins encores faire semblant avant que sçavoir l'intention du Roy. Pour ce soir, il arresta (quelque chose qu'on luy eust remonstrée) de demourer audit Fossan et y retenir avec luy le seigneur de la Roche du Maine et autres jusques au parfaict de deux cens hommes d'armes et trois mille hommes de pied, le surplus envoyer dedans Cony. Ainsi se departit le conseil et, au lendemain matin, avant soleil levé, ledit sieur marquis fist rappeler les capitaines pour adviser et conclurre ce que seroit à faire.

Assemblez qu'ils furent, le sieur de Montpesat luy demanda sur quelle chose ils avoient à deliberer et si le soir precedant ils avoient pas prise leur conclusion; à quoy il respondit en s'addressant au seigneur de la Roche que les paroles du soir (à l'aventure) ne ressembleroient point à celles du matin; et sur ce que ledit seigneur de la Roche luy replicqua que les siennes quant à luy estoient telles au matin qu'au soir, il luy dist que non pas les siennes pour ceste fois. Car il vouloit que les seigneurs de Montpesat, de Villebon et ledit de la Roche avecques leurs compagnies et le seigneur de la Roque[1] avecques celle du grand escuyer, et

1. Hugues de la Rocque, fils de Nicolas de la Rocque et de Jeanne de Ricard-Genouillac, lieutenant à la compagnie de Galiot-Jacques de Ricard de Gourdon-Genouillac, grand écuyer de France.

les capitaines Anglure[1] et Sainct Aubin avecques leurs bandes, chacune de mille hommes de pied, champenois et normans ; Wartiz avecques la sienne de cinq cens gascons, et Sainct Petre Corse avecques les italiens qu'il avoit en nombre de trois à quatre cens demourassent audit Fossan ; et que luy après disner s'en iroit à Cony avecques le surplus de la trouppe et leur renvoiroit le chevalier d'Ambres avec sa bande, qui estoit de mille gascons, lesquels serviroient de faire escorte aux vivres, artillerie, boullets et munitions qu'il promettoit leur envoyer. Et sur ceste conclusion, disna, puis s'en partit, laissant à Fossan les capitaines et gens de guerre dessusdits, et pour capitaine general et lieutenant du Roy, pour commander à tous, ledit sieur de Montpesat, chevalier de l'ordre.

Après le partement dudit sieur marquis, vindrent nouvelles, combien que non certaines, au sieur de Montpesat et autres capitaines estans à Fossan, comment ledit marquis, auparavant ceste conclusion prise (c'est à sçavoir alors qu'il tenoit propos de s'enfermer quand et eux en laditte ville de Fossan), avoit mandé ceste sienne deliberation au seigneur Antoine de Leve, l'admonnestant qu'il y vint hastivement et sans se travailler d'y amener grosse artillerie, car il luy bailleroit ensemble la ville et les hommes entre mains ; aussi que, depuis son partement pour aller à Cony, il avoit renvoyé vers ledit Antoine de Leve luy donner advis de ceste mutation et le faire haster de venir avant que la ville fust en deffense, parce qu'un chacun mettoit la main à l'euvre, autant capitaines que

1. François d'Anglure, vicomte d'Étoges, capitaine de la porte (1532-1540), capitaine des légionnaires de Champagne.

soldats, et pourroient en bien peu de temps mettre la ville en deffense; mais qu'en se hastant de venir, il n'y trouveroit aucune resistence et que, se presentant devant l'une des portes, ceux de dedans s'en iroient par l'autre. Ce qui plus feit adjouster de foy à cest advertissement, fut que le marquis ne leur tenoit promesse de leur envoyer les vins, farines, artillerie, boullets et munitions qu'il leur avoit promis. Et à ceste cause le sieur de Montpesat, accompagné du sieur de Sansac, du sieur de Castelpers[1], son lieutenant, et de vingt chevaux, se delibera d'aller vers luy jusques à Cony, sçavoir à quoy tenoit qu'il n'en avoit nouvelles[2]. Si trouva ledit sieur marquis faisant fort l'empesché à mettre ordre au partement desdittes munitions et avoit desja faict tirer une longue coulevrine et trois canons, et faisoit charger les boullets et poudres et des farines environ de douze cens sacs, avecques bonne quantité de vins et en presence dudit sieur de Montpesat feit acheminer l'artillerie, luy promettant qu'avant la nuict le tout seroit rendu audit Fossan.

Le sieur de Montpesat, se confiant en la parole dudit marquis accompagnée de l'apparence qu'il voyoit de l'execution, et aussi pource qu'il ne vouloit estre longuement absent de sa charge, s'en retourna plein d'esperance à Fossan, le chevalier d'Ambres et sa bande de mille hommes de pied gascons avecques luy; mais après luy arriverent seulement un canon et une longue

1. Raymond de Castelpers, baron de Planat, vicomte de Peyrebrune, un des cent gentilshommes de l'hôtel.

2. Voir les lettres de Montpezat et du marquis de Saluces au sieur de Humières, Coni, 7 juin (Bibl. nat., Clairambault 335, fol. 105 et 106).

coulevrine, cinq caques de pouldre et quelques boulets, mais peu, et d'autre calibre que n'estoient les pieces. Tout le surplus de vins, artillerie et munitions fut par ledit marquis envoyé à sa maison de Ravel et luy dès la nuict ensuivant s'y retira. Ce fut fait le jeudy septiesme jour de juing[1]; et le mardy ensuivant, environ les deux heures après midy, arriva l'avantgarde du seigneur Antoine de Leve, lequel au mandement dudit marquis estoit party de devant Turin dès le vendredy precedent, y laissant pour continuer le siege le nombre de dix mille hommes, soubs la charge de Scalinghe[2], gouverneur d'Ast; et ce jour vint coucher à Carmagnolle. Et le mesme jour fut depesché par le seigneur d'Annebault messire Jean de Cambray[3], son lieutenant, pour sçavoir des nouvelles du Roy et luy en faire sçavoir de celles de Piemont.

Et en ce temps mourut monseigneur Jean, duc d'Albanie[4], chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cent hommes d'armes et gouverneur de Bourbonnois, Auvergne, Forest et Beaujolois. Son gouvernement fut donné à messire Jean de Bretaigne, duc d'Estampes[5],

1. En 1536, le 7 juin tombait un mercredi; le mardi suivant est le 13 juin.

2. Giacomo Folgore di Piossasco, sieur de Scalenghe, colonel impérial et gouverneur d'Asti. Dans la lettre citée ci-dessus, Montpezat dit qu'Antoine de Leyva avait quitté Turin le 6 juin, y laissant de 12 à 13,000 hommes.

3. Jean de Chambray, sieur de Poussay, panetier du roi (1540). Il était auprès du roi dès le 14 juin. François Ier au sieur de Humières, 14 juin, 1536 (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 50).

4. Le duc d'Albany mourut le 2 juin 1536 à Mirefleurs, arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

5. Jean de Brosse, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, duc d'Étampes, mari d'Anne de Pisseleu, la maîtresse de François Ier.

et sa compagnie partie en deux, la moitié fut donnée à monsieur de Chabannes, baron de Curton[1], et l'autre moitié à monsieur de la Fayette[2]. Aussi mourut messire Louis d'Orleans[3], duc de Longueville et comte de Dunois, aussi chevalier de l'ordre et capitaine de cinquante lances, la compagnie duquel fut baillée à messire Louis d'Orleans, son frere, marquis de Rothelin[4].

Siege devant Fossan. — L'avantgarde du seigneur Antoine de Leve repoulsa le guet de ceux de Fossan à son arrivée et faillit à prendre ceux qui estoient au couvent de Sainct François hors la ville, faisans abbattre le clocher de l'eglise et autres edifices dudit couvent qui pouvoient nuire à la deffense de la ville; et là se dressa une grosse escarmouche entre ladite avantgarde et ceux de dedans qui sortirent au secours et pour retirer leurs pionniers, dont y en avoit desja eu aucuns de morts et blecez. A ceste saillie moururent des Imperiaux beaucoup et non seulement de coups de main et d'arquebutte, mais aussi de l'artillerie de dedans qui feit grandement son devoir à favoriser noz gens. La nuict survenant separa ceste escarmouche et arriva le seigneur Antoine de Leve avecques toute sa force qui se vint loger à la portée d'une arquebuse près la ville, audit couvent de Sainct François, qui

1. Joachim de Chabannes, baron de Curton. Voir *Catalogue des actes*, t. III, n° 8521.

2. Louis Motier de la Fayette, fils aîné d'Antoine Motier et de Marguerite de Rouville.

3. Louis II d'Orléans-Longueville mourut le 9 juin 1536. Voir *Catalogue des actes*, t. III, n° 8519.

4. François (et non Louis) d'Orléans, marquis de Rothelin; il était lieutenant à la compagnie de son frère.

pour la briefveté du temps et pour avoir peu de pionniers n'avoit esté parachevé d'abattre.

Enormité de la trahison du marquis de Salusses. — Le sieur d'Eschenais qui, après la conclusion prise de garder Fossan, avoit repris la poste, estoit cependant arrivé devers le Roy[1] et luy avoit rendu compte de ce qu'il avoit veu et entendu, et mesmement du departement du marquis et du souspeçon que l'on avoit sur luy; chose qui ne pouvoit entrer en l'entendement de ceux qui l'oyoient dire. Car, ayant esté ledit marquis nourry dès enfance avecques le Roy, ayant eu de luy bon estat pour s'entretenir, cependant que le marquis Michel Antoine, son frere, avoit vescu, ayant esté faict par luy chevalier de son ordre, son marquisat ayant esté par arrest adjugé au Roy (comme il a esté recité cy devant) à cause de la felonnie et rebellion commise par le marquis Jean Louis, aisné de la maison après le decès du marquis Michel[2], et en ayant le Roy faict don et baillé investiture audit marquis François, luy ayant davantage donné freschement[3] de la conqueste faicte sur le duc de Savoye jusques au nombre de quarante six villes, estans la fleur du Piemont et montans plus en revenu que ne faisoit son marquisat; au surplus, luy ayant tant faict d'honneur et monstré de confiance, que de l'avoir faict son lieutenant general et

1. Il était auprès du roi le 17 juin. François Ier au sieur de Humières, Crémieu, 17 juin 1536 (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 58).

2. Le marquis Jean-Louis avait été arrêté dès le mois de juillet 1529 et enfermé à la Bastille. L'arrêt auquel Guillaume du Bellay fait allusion était reproduit dans une partie perdue ou peut-être non rédigée des *Ogdoades*. Martin du Bellay n'a pas dit un mot de la « rebellion » du marquis Jean-Louis en 1529.

3. Par les lettres datées de Montbrison, 1er mai 1536. Voir *Catalogue des actes*, t. VI, n° 21051.

luy bailler sa force entre mains[1]. Le cas insolite et nouveau et duquel il ne se trouve aucun exemple en toutes histoires du temps passé rendoit la chose à un chacun non que difficile, mais impossible à croire, et certainement il ne fut encore jamais veu, ouy ne leu, qu'un chef d'armée feict une faulte si orde et infame, que d'attirer et mettre (en tant qu'à luy en a esté) dedans le cueur et ès entrailles du royaume de son prince bien meritant de luy, en un cours de fortune assez prospere et alors que moins on s'en donnoit de garde, une armée ennemie autant puissante, exercitée et bien en ordre, qu'il en ayt point esté veu de la memoire des hommes. Je vueil que Vitellius ait esté abandonné par Cecinna[2], prenant le party contraire de celuy qui l'avoit honoré et avancé; mais ce fut après que les affaires dudit Vitellius furent du tout en desespoir, et pour se renger à la fortune qui à l'un des contendans adjugeoit par son assistence la chose par eux deux ambitieusement pretendue; Stillico[3], Narsès[4] ayent commis pareille faulte, mais ce fut pour grande et juste occasion d'indignation et pour se venger de la non meritée ingratitude. Cestuy cy sans cause d'indignation a trahy son prince naturel, en cours de fortune assez prospere, et sur le poinct que sondit prince usoit envers luy de meilleur en meilleur traittement et de plus grand en plus grand avancement en biens, hon-

1. Encore une phrase qui demeure inachevée.

2. Voir Tacite, *Histoires*, l. II, 99-101; l. III, 12, 37.

3. Stilicon, général de Théodose et d'Honorius, qui le laissa condamner à mort.

4. Narsès, général de Justinien, disgracié à l'instigation de l'impératrice Sophie, femme de Justin II. Pour se venger, Narsès aurait appelé les Lombards en Italie (567).

neur et authorité. Ne fault doncques demander si ceste nouvelle fut au Roy merveilleusement estrange[1]. Pour cela toutesfois ne voulut il succomber à fortune, mais en suivant sa nature ou coustume, qui tousjours a esté de croistre de cueur en ses adversitez et d'icelles se resoudre plus terrible et formidable à son ennemy, depescha incontinant le seigneur Jean Paule de Cere avecques grosse somme de deniers, pour aller en toute diligence se mettre en l'une desdittes places de Fossan et Cony et, si mestier avoit de gens, lever jusques au nombre de trois mille hommes de pied italiens et deux cens autres servans sur chevaux legers. Avecques luy renvoya ledit d'Eschenais[2] et par luy escrivit audit sieur marquis, que pour certaines et bonnes causes il eust à faire un voyage vers luy, laissant cependant ledit seigneur Jean Paule en l'une des places et le seigneur de Montpesat en l'autre. Mais arrivez qu'ils furent au col de l'Agnel[3], ils rencontrerent la compagnie dudit seigneur Jean Paule et celle du capitaine Bonneval et le seigneur Chrestofle Guasco avec mille italiens, dont il avoit la charge, qui s'en retournoient en France, et leur compterent comment Fossan estoit assiegé; le marquis, ouvertement revolté contre le Roy, et qu'il avoit

1. La nouvelle de la trahison du marquis de Saluces fut apportée au roi par Tristan de Moneins, envoyé du sieur de Humières, « chose, déclare François Ier, dont il m'a desplu et desplaist, car c'est par trop mal recogneu l'obligation qu'il avoit envers moy ». François Ier au sieur de Humières, Crémieu, 19 juin (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 66).

2. François Ier au sieur de Humières, Crémieu, 14 juin 1536 (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 50-51).

3. Le col d'Agnello (2,774 mètres) fait communiquer les vallées du Guil et de la Varaïta.

envoyé des lettres à la poste pour faire tenir audit seigneur, et que par icelles (ainsi qu'ils avoient entendu) il luy demandoit congé, allegant les causes et raisons qui à ce le mouvoient[1]. Parquoy ledit seigneur Jean Paule fut d'advis de temporiser au lieu où il estoit, ce pendant que ledit d'Eschenais iroit vers le Roy, sçavoir ce qu'il luy plairoit ordonner. Ceste nouvelle entendue, et pour ne pas perdre de temps, fit par moyens entendre au seigneur d'Annebault à Turin et au sieur de Montpesat à Fossan la cause tant de sa venue que de son arrest et la charge qu'il avoit eu du Roy.

Les occasions sur quoy fondoit le marquis sa revolte estoient telles, à ce qu'il en dist à messire Martin du Bellay estant à Fossan, mesme depuis qu'il eust pris le party de l'Empereur, estans ceux dudit Fossan en trefve, jusques à ce qu'ils eussent nouvelles si le Roy auroit agreable la capitulation par eux faicte, que tous marquisats estoient de droict tenus de l'Empire et que si les predecesseurs s'estoient retirez de l'obeissance dudit Empire pour attribuer la souveraineté au dauphin de Viennois, luy qui avoit cognoissance de ce faict ne pouvoit moins que de retourner à son seigneur naturel. Auquel fut respondu par ledit sieur du Bellay que si ses predecesseurs l'avoient tenu anciennement de l'Empire et luy l'avoit tenu par temps immemorable du Dauphiné, il devoit moins que ses predecesseurs se retirer de

1. Le marquis François abandonna Coni le 14 juin et le 17 renvoya à François Ier le collier de l'ordre. Voir ses lettres à François Ier, 16 juin, à Montmorency, 14 et 17 juin et 4 juillet (Bibl. nat., Clairambault 335, fol. 126; mss. fr. 3037, fol. 30; 2998, fol. 77, 81. Cf. F. Decrue, *op. cit*, p. 264-266).

l'obeissance de celuy qui l'en avoit investy, non investy, mais donné en pur don (car estant adjugé au Roy par confiscation pour la rebellion de son frere aisné Jean Louis, ledit sieur le luy avoit donné) et qu'il n'avoit tiltre que celuy du Roy comme dauphin; et si le dauphin n'y avoit droict, luy n'en pouvoit avoir, mais son frere Jean Louis. En somme, la maladie ne procedoit de là; il estoit homme qui adjoustoit foy aux devins, lesquels luy avoient predit que l'Empereur devoit ceste année deposseder le Roy de son royaume, et mesme offrit audit du Bellay, que l'Empereur estant jouissant comme il seroit dudit royaume, luy faire plaisir. Or, ces deux choses luy tourmentoient l'esprit, l'une la craincte qu'il avoit de perdre son estat, l'autre l'esperance qu'il avoit, faisant ceste revolte, d'estre favorisé de l'Empereur en la cause qu'il pretendoit au marquisat de Montferrat, de sorte que, parlant audit du Bellay, dist : « Je n'ay envie d'aller en France contrefaire le prince de Melphe »[1], qui vouloit dire estre desherité.

Despesche que fist le Roy. — Au demourant, le Roy ordonna et escrivit au sieur de Humieres[2], qu'outre les cinq cens hommes qu'il avoit levez au païs pour

1. Giano Caracciolo, prince de Melfi, avait passé au service du roi de France en 1529 et pour cette raison il eut ses biens confisqués par l'Empereur. Il devint par la suite maréchal de France et gouverneur du Piémont. Dans sa lettre à Francisque de Noceto, du 5 juin 1536, le marquis de Saluces se plaint des agissements du prince de Melfi (Bibl. nat., Clairambault 335, fol. 109).

2. Voir les lettres de François Ier au sieur de Humières, 22, 23, 25 juin, et surtout le mémoire en date de ce jour porté par le sieur de Moneins (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 74, 77, 79, 83, 84).

la garde et seureté des passages, il se servist des bandes du seigneur Chrestofle Guasco, auquel il donna charge de les accomplir jusques au nombre de deux mille hommes et voulut qu'il servist en celle frontiere, combien qu'il eust faict requeste d'estre employé ailleurs pour doubte qu'il avoit, qu'estant si près du marquis de Saluses (avecques lequel il avoit longuement et privement hanté, et mesmement se retirant ledit marquis avecques l'Empereur, avoit demeuré quelques jours avec luy, et s'il l'eust voulu croire l'eust entierement suivy et laissé le service du Roy) on eust par avanture quelque souspeçon et deffiance sur luy; mais le Roy s'y voulut fier et qu'il demourast là. Et y fut aussi envoyé le sieur de la Tour[1] à Essille[2] avecques trois cens arquebusiers; et audit sieur de Humieres ordonné mettre bonne garnison dedans Suse pour avoir souvent nouvelles de la ville de Turin, en laquelle fut renvoyé le capitaine Cambray, dessus nommé, avecques le payement des gens de guerre estans dedans. Aux compagnies du seigneur Jean Paule de Cere et du capitaine Bonneval fut mandé qu'ils s'en allassent en Provence pour soulager le Dauphiné; au comte Guillaume de Fustemberg, qu'il print avec ses bandes le chemin de Cisteron et, qu'y laissant le bagage, il les conduisist à Barcelonne, Terres neufves[3],

1. Probablement Philippe de la Tour, sieur de Vatilieu, lieutenant à la compagnie de l'amiral Chabot. François Ier et Montmorency au sieur de Humières, 16 et 22 juin 1536 (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 57, 74 et 75).

2. Exilles, sur la Doria Riparia.

3. Région comprenant les hautes vallées de l'Ubaye, du Var, de la Tinée et de la Roya et débordant sur le versant italien des Alpes-Maritimes.

vivant gratieusement jusques à ce qu'il eust certaineté que l'Empereur passast deça les monts et, qu'ayant la dessusdite certaineté, il commençast à faire le degast au païs afin que l'ennemy n'y trouvast vivres n'autre soulagement. A Grenoble fut envoyé quelque quantité de poudres et une somme de deniers pour renforcer les estappes; et au sieur de Burie, qui estoit dedans Turin, fut donnée la compagnie de cinquante hommes d'armes, qui auparavant avoit esté audit marquis[1]; et le sieur d'Eschenais redepesché pour aller vers le sieur de Montpesat à Fossan[2] luy dire de par le Roy que, s'il estoit possible, il tint encores trente jours, à ce que le secours que ledit seigneur entendoit luy envoyer fust plus puissant et mieux equippé que s'il estoit dressé à la haste; que s'il voyoit toutesfois ne le pouvoir faire, il ne se hazardast tant que par trop attendre à parler, il fust contrainct de prendre composition honteuse. Mais ledit sieur d'Eschenais, voyant qu'il ne pouvoit seurement passer, bailla ses lettres et sa creance par escrit, signée de sa main, au seigneur Chrestofle Guasco, qui entreprit de la faire tenir.

Siege de Fossan. — Pour retourner à nos gens assiegez audit Fossan, est à sçavoir que quand ledit siege arriva, le bastion, qui estoit toute la force de la ville (si forteresse y avoit), n'estoit encores de six

1. François Ier au sieur de Humières, 23 juin 1536 (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 81).

2. Le 24 juin. Montmorency au sieur de Humières (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 81). — Le sieur de Humières avait déjà envoyé Guasco à Fossano « afin de faire entendre à ceux qui sont dedans ce qu'ilz auront à faire au cas qu'ils se sentissent trop pressés ». François Ier au sieur de Humières, 25 juin (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 83).

pieds de hault et par aucuns endroits la terre estoit dehors plus haulte que le bastion. Parquoy le seigneur Antoine de Leve, pour faire ses approches avant qu'ils fussent en plus grande deffence, feist dès le lendemain qu'il fut arrivé commencer les trenchées; où d'une part et d'autre furent tirez forces coups d'arquebuse et furent tuez beaucoup de ceux de dehors qui, en faisant leurs trenchées, se descouvroient trop hardiment; aucuns des nostres aussi furent tuez et blecez cedit jour et autres, en besongnant audit bastion, pour cause de la terre qui estoit (comme j'ay dit) plus haulte dehors que dedans, en sorte que nos gens ne pouvoient y aller ne venir sans bien grand danger. Pour y obvier, furent la nuict assis des gabions au devant des endroicts que la terre, par le dehors, estoit la plus haulte; mais pour autant que la terre, dont ils furent remplis, estoit seche et non foullée, tout s'en alla en poudre quand l'artillerie de dehors eust commencé à tirer contre, qui tenoit ceux de dedans en grosse et merveilleuse peine. Pour le premier jour ne pour le second, elle n'avoit encores esté plantée; et fut la principale entente de ceux de dehors faire leurs trenchées et amener leurs gabions, et de ceux de dedans se remparer et fortifier; au troisiesme jour commença la batterie avecques seulement deux canons, et assez lente; la muraille toutesfois estoit si meschante et debile qu'au lendemain toutes les deffences furent rasées. Environ le soir, il fut arresté par ceux de dedans de faire une saillie à pied et à cheval, les uns d'un costé, les autres d'autre; le baron de Castelpers, lieutenant du sieur de Montpesat, eut charge de mener les gens de cheval, et le capitaine Wartis, navarrois,

les gens de pied; par la porte du chasteau sortirent ceux de cheval et les gens de pied par la cazematte du bastion, en une valée assez loing de la ville. Les lansquenets, qui estoient la force du camp imperial, estoient logez dedans la prairie et, pour estre assez loing du danger, avoient leur guet assez foible contre la coustume toutesfois de leur nation. Le capitaine Wartis, qui en estoit adverty et qui estoit (comme j'ay dit) sailly à couvert, tira droict en celle part et d'arrivée leur feit du dommage. Le seigneur de Castelpers commença lors à apparoistre avecques ses chevaux, qui feit donner l'alarme chaude; et pourtant le seigneur Antoine de Leve, qui avoit autour de luy les Espagnols, y envoya très bonne trouppe en intention de clorre le chemin du retour à ceux de dedans. Ceux qui estoient ordonnez par luy à la garde des tranchées, voyans ainsi courir chacun à l'alarme, y coururent aussi en diligence, laissans l'escorte de leurs pionniers assez debile. Le capitaine Sainct Petre Corse, qui estoit avecques le sieur de Villebon ordonné à la garde du bastion, voyant la garde des trenchées ainsi desgarnie, sortit dehors et, à l'ayde d'aucuns champenois et normans, qui aussi sortirent par un autre costé, donna dedans lesdites trenchées en telle furie que d'arrivée y tua vingt cinq ou trente hommes et contraignit les autres à prendre la fuitte vers le logis du seigneur Antoine de Leve, qui envoya pour les soustenir la plus part de ce qui luy estoit demouré de gens. Ceste meslée fut cause que les premiers qu'il avoit envoyez tournerent chemin pour venir au secours. Nos gens de cheval qui, d'autre costé, voyoient un chacun abandonner le couvent pour cou-

rir à ceste alarme, tirerent ceste part, aussi pour soutenir le capitaine Sainct Petre, qui avoit roidement repoulsé ceux des trenchées jusques là endroit, et fut contrainct ledict de Leve de se faire porter hors de son logis pour se sauver; mais fut de si près suivy, que ses porteurs l'abandonnerent en un bled, ou fust pour se tirer hors du danger ou pour donner occasion de les suivre par autre chemin qu'ils prindrent et ce pendant guarentir ledit de Leve, qui demouroit en sa cheire caché, pour la haulteur des bleds qui en ostoient la veue à ceux qui les suivoient; qui fut la cause de sa sauveté. Ce faict, noz gens se retirerent sans perte, mais aucuns blessez, dont par après en mourut trois ou quatre. Lesdits capitaines S. Petre et Wartis furent tous deux blessez de coup d'arquebuse, l'un en la main et l'autre au pied, mais furent bien tost guariz. Avec eux amenerent prisonnier un napolitain, capitaine de trois cens hommes de pied[1].

Jusques alors n'avoient encores les ennemis faict batterie bien asprement, car s'asseurans en ce que leur avoit mandé le marquis, ils ne pensoient point que les assiegez voulussent tenir; laquelle opinion servit beaucoup ausdits assiegez, car le seigneur Antoine de Leve leur avoit tousjours laissé sur ceste esperance et encores laissa l'espace de dix ou douze jours la porte tirant à Cony en liberté, pensant que par là ils se retireroient; qui donnoit ausdits assiegez grand raffreschissement, par ce que de sept puys qu'ils avoient en la ville, les cinq furent taris en deux jours, mais au

1. Cette première sortie des défenseurs de Fossano est mentionnée dans une lettre de François Ier au sieur de Humières, 17 juin 1536 (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 58).

moyen de ceste porte ouverte et à la faveur de leurs arquebusiers qui leur faisoient escorte, ils s'alloient fournir d'eaue à la fontaine, qui de ce costé là estoit au pied de la ville, et sans cela ne leur eust esté possible de tenir. Or, entra en fantasie audit de Leve que lesdits assiegez, pour avoir plus honneste excuse de se retirer, attendissent qu'il eust faict bresche et, à ceste cause, deux jours après ladite saillie (laissant toutesfois encores ceste porte ouverte, pour aller à Cony) il feit de bien grand matin commencer à tirer en batterie avec quatre canons, et à tous les coups faulsoient la muraille et non sans blesser beaucoup de noz gens. Avant midy eurent faict bresche, et assez rase, par laquelle eussent peu entrer jusques à trente hommes de front; puis cesserent de tirer environ d'une à deux heures, qui feit penser aux nostres que ce fust pour donner l'assault; et à la verité le pouvoient faire, car il n'y avoit point de fossé au devant et pouvoient venir au combat ceux de dehors aussi facilement que ceux de dedans; parquoy il fut commandé aux gens d'armes de descendre en une trenchée qui avoit esté faicte par derriere la muraille, au dedans de la ville, et pour les soutenir furent les gens de pied mis sur le bord d'icelle trenchée.

Les ennemis firent bien contenance de venir à l'assault, qui fut cause que les nostres demourerent tout le jour à ladite bresche, les hommes d'armes l'armet en teste et les gens de pied selon qu'il avoit esté ordonnez; generalement y furent tous, exceptez ceux qui avoient esté ordonnez à se tenir en la place, pour secourir en la part qu'il seroit besoing. Ainsi se passa tout ce jour et ne fut point donné d'assault; bien mirent

les ennemis en leurs trenchées un bon nombre de leurs gens esleuz, qu'ils y firent tenir toute la nuict, espians s'ils pourroient surprendre la bresche, et les nostres tindrent aussi toute la nuict cinquante hommes d'armes en leur trenchées, pour obvier à laditte surprise. Les nostres tousjours continuerent sans gueres prendre repos à remparer au devant de la bresche et y firent une trenchée par dedans avecques un rempart, et la trenchée bien flancquée et chacun en son quartier en fist le semblable; dont jamais ne s'en destournerent pour quelque ennuy que l'ennemy leur fist, lequel toute la nuict tira par intervalle en intention de les empescher. Douze jours fut la bresche en ceste sorte, sans qu'il se donnast aucun assault. Le seigneur Antoine de Leve n'y vouloit hazarder ses Espagnols, les reservant à entreprise de plus grosse consequence, parce qu'en eux, pour estre tous vieils soldats, estoit entierement toute son esperance. Les Italiens n'y vouloient marcher s'ils n'estoient payez. Les Allemans ne s'estimoient point devoir estre moindres en reputation que les Espagnols et n'y vouloient marcher tous seuls.

En somme, ledit de Leve se delibera de ne les point assaillir, tant pour raison dudit differend que pour l'asseurance qu'il avoit d'emporter bien tost la ville par famine et sans y hazarder ses gens hors de besoing; car il pensoit bien de vray que les assiegez n'avoient ne vin ne farines et si bien ils avoient quelques bleds, ils n'avoient point de moulins et les manouvriers, qu'ils avoient euz auparavant pour en faire, en avoient esté dès le commencement renvoyez par le marquis avec les pionniers. Et ores que, parmy les bandes des gens de pied, il se trouvast quelques maistres du

mestier, ils y estoient sans outils, et avecques ce du peu de provision qu'ils eussent et dequoy que ce fust, ledit marquis avoit luy mesme faict la description, après y avoir tenu le plus long temps qu'il luy fut possible un nombre superflu de gens pour les faire plustost consumer et faillir, et la description qu'il en avoit faicte l'avoit il envoyée dès lors audit de Leve. En effect, dès le XXVIe jour du siege se trouverent les capitaines reduits jusques à là qu'à vivre maigrement, ils n'en avoient plus que pour quatre ou cinq jours à toute extremité, de poudres à peine pour soutenir un assault; de secours de France avoient eu nouvelles certaines que, de quinze jours, ils n'en pouvoient esperer; du costé du marquis point, car ils sçavoient bien qu'il estoit devenu. Or, n'eust encores jamais pensé le seigneur de Leve que leurs vivres eussent tant duré que desja ils avoient; car, en matiere de mengeaille, il tenoit la nation françoise pour malaisée à contenter de peu; parquoy il pouvoit croire que le marquis n'eust mal diligemment faict sa description et commençoit moult à s'ennuyer de tant perdre de temps à une telle ville, et pour ce feit il dresser ses canons au droict du boullevert qu'il pensoit luy estre plus dommageable s'il luy eust convenu venir à l'assault.

Pourparlé sur la reddition de Fossan. — Le sieur de Villebon avoit la charge dudit boullevert avecques ses cinquante hommes d'armes et Sainct Petre Corse avecques trois cens hommes de pied pour les soustenir et n'en bougeoient ne jour ne nuict avec ladite troupe. Les ennemis y ayans dressé leur artillerie n'eurent pas grandement canonné qu'ils n'eussent tout desemparé un parapect qu'il y avoit faict de bois et

chanvre seulement entassez l'un sur l'autre et sans terre, sinon peu. Battant plus bas, ils commencerent à plonger dedans le boulevert, et courut un bruict en la ville qu'ils dressoient une platte forme pour battre en cavalier et plonger au dedans du bastion; laquelle consideration (avecques la petite provision de vivres et de pouldres, et l'advertissement qu'ils avoient eu du Roy à eux envoyé par le moyen du seigneur Chrestofle Guasco, qu'ils n'attendissent tant à composer que force leur fust de faire composition honteuse) fut en cause qu'ils deviserent ensemble de trouver quelque honneste moyen de faire que non eux, mais l'ennemy parlast le premier, afin qu'ils en eussent de tant plus gratieuse raison. Cherchant l'occasion, elle s'y offrit d'elle mesme, car le seigneur Antoine de Leve envoya un trompette demander un prisonnier, et pource qu'il avoit cognoissance au sieur de la Roche du Maine, pour avoir esté ledit de la Roche prisonnier autour de luy après la bataille de Pavie; il donna charge au trompette de le saluer de sa part et luy demander s'il luy ennuyoit point destre si long temps sans boire vin. Le sieur de la Roche luy respondit que veritablement luy ennuyroit il, au cas qu'il fust en ceste necessité, que toutesfois il la supporteroit pour son honneur et pour le service du maistre, et pour donner à cognoistre qu'il n'estoit là reduict, en bailla deux flascons au trompette pour presenter en son nom audit seigneur de Leve. Le trompette, entre autres choses, en devisant avecques les capitaines, leur demanda s'ils sçavoient pas bien que le marquis de Saluces estoit au service de l'Empereur; à quoy le sieur de Montpesat respondit que non et que jamais il ne le croiroit sans

avoir luy mesmes ou quelqu'un de ses gens parlé audit marquis. Sur ceste occasion, ledit de Leve, au lendemain matin, envoya le mesme trompette, nommé Augustin, dire aux dessusdits capitaines que s'ils luy envoyoient un gentilhomme, lequel pourroit venir à seureté avecques le trompette, il leur donneroit asseurance que le marquis estoit au service de l'Empereur; ensemble envoya recommandations et remerciement audit sieur de la Roche du Maine, des amandes et des concombres et autres fruicts nouveaux, en luy mandant qu'il avoit bien bonne envie de le veoir. Au sieur de Montpesat et autres capitaines sembla estre à propos d'envoyer quelqu'un vers luy quand et le trompette, et y fut envoyé un gentilhomme de Perigort, homme d'armes de la compagnie dudit sieur de Montpesat, nommé ledict gentilhomme de Sainct Martin[1].

Arrivé que fut ledit Sainct Martin après avoir salué ledit seigneur Antoine de Leve de la part dudit sieur de Montpesat, il luy demanda que son plaisir fust luy donner sauf conduit pour aller jusques à Saluces parler au marquis et sçavoir la verité de ses affaires. Surquoy ledit de Leve prenant la parole : « Je sçay (dit il) mon gentilhomme, que vous n'estes icy venu demander le marquis en esperance de le trouver à Saluces, car il est en Ast avecques l'Empereur; et si vous en estes en doubte, je vous donneray demain (si vous voulez retourner) un trompette qui vous y conduira; mais j'enten très bien que vous n'avez ceste charge de le demander, sinon pour une couleur et vous servir d'excuse, pour

1. Jean de Saint-Martin-Bagnac, maréchal des logis à la compagnie du sieur de Montpezat. — Voir Champeval de Vyers, *la Maison de Saint-Martin-Bagnac*, Limoges, 1907, in-8°.

venir sentir de moy ce que je voudroy dire et quelle grace je vous voudroy faire pour vous tirer de la necessité où vous estes, laquelle je sçay assez quelle vous l'avez, car j'ay icy la description de tous les vivres et munitions que le marquis vous a laissez (et en ce disant luy monstra signée de la main du marquis). Or, fault il conclurre necessairement quelque bon mesnagement dont vous avez usé et que maintenant vous soyez bien près du but, et m'esbahy au demourant comment voz capitaines, qui sont gens de guerre, se sont voulu enfermer en une si pauvre ville qu'est ceste cy. Tant y a que l'Empereur est prince debonnaire et n'est point cruel envers les chrestiens, mais seulement en veult aux infideles ; parquoy je conseille à voz capitaines et à vous que, sans autrement envoyer au marquis, vous addressiez à moy et je seray moyen que l'Empereur vous usera de misericorde. Entre autres, vous direz au sieur de la Roche du Maine que, pour la cognoissance que j'ay de luy, j'ay grand regret qu'il soit où il est, et là où je pourray luy faire plaisir, je le feray de très bon cueur, et comme celuy qui l'ayme, luy conseille de bien penser à ce que je luy mande. » Le gentilhomme luy respondit qu'il n'avoit charge de parler et aussi peu d'ouir parler un tel langage, et qu'en la ville il ne s'estoit point apperceu qu'ils en eussent occasion, que toutesfois il en feroit volontiers le rapport au lieutenant du Roy et aux capitaines, et qu'au lendemain il viendroit prendre le trompette pour le conduire en Ast et luy rapporteroit la response qu'ils luy auroient faicte.

Les capitaines, après longue deliberation faicte, furent d'avis que ledit Sainct Martin, gentilhomme de

Perigort, retournant le lendemain prendre le trompette, essayast d'entendre du seigneur de Leve quelle composition il leur voudroit faire; et trouvant ledit Sainct Martin l'occasion, tint au sieur de Leve lesdits propos. A quoy il respondit que, si l'un des capitaines venoit vers luy pour en traitter, il l'offriroit telle qu'ils n'auroient cause de la reffuser; ce que ledit Sainct Martin promist de rapporter aux capitaines, lesquels conclurent d'y envoyer le lendemain et y alla le sieur de Villebon, conduit par le mesme trompette. Le seigneur de Leve luy tint d'arrivée semblables propos qu'il avoit faict audit Saint Martin, y adjoustant que, nonobstant qu'il fust bien asseuré d'avoir la ville quand il voudroit à sa discretion, il vouloit neantmoins user de cette courtoisie et gratieuseté aux capitaines, gentilshommes et gens de bien qui estoient dedans, que de les laisser sortir leurs vies sauves et sans rançon, à chacun le baston blanc au poing. A quoy le sieur de Villebon respondit qu'il luy parloit un langage qu'il n'avoit point accoustumé d'ouir, parquoy il luy prioit luy donner congé de s'en retourner, en l'asseurant que dedans la ville il n'y avoit telle necessité qu'il se persuadoit; et quand elle y aviendroit, qu'encores estoient assez gens de bien pour luy faire couster la moitié de son armée, avant qu'estre mis à ceste raison. Et sur ce, prenant congé sans autre replicque, s'en retourna dedans la ville où il feit rapport aux autres capitaines de ce qu'il avoit trouvé audit de Leve, lesquels tous d'un commun accord se resolurent de mourir plustost en gens de bien que d'accepter composition si honteuse. Le jour ensuivant, dès le matin, fut Augustin le trompette à la porte de la ville, appor-

tant encores des fruicts nouveaux, avecques gratieuses recommandations au sieur de la Roche du Maine, disant que le seigneur Antoine de Leve s'esbahissoit, veu qu'il n'estoit jamais venu homme de son costé, par lequel il ne fist à sçavoir audit de la Roche le desir qu'il avoit de le veoir, ce nonobstant il ne luy en avoit jamais faict response, adjoustant que s'il luy plaisoit venir disner avecques luy, ce luy seroit un grand plaisir et se mettroit volontiers en debvoir de le bien traitter.

Le sieur de Montpesat et tous les autres capitaines estoient à la porte quand le trompette y arriva, et avecques eux estoit le sieur de S. Martin dessus nommé, qui les pria, veu les affaires telles qu'elles estoient, de bien peser et les paroles du trompette et ce qu'aucuns d'eux mesmes avoient ouy des propos que le seigneur de Leve avoit tenuz dudit sieur de la Roche; et qu'a son advis ledit de Leve ayant esprouvé que sa braveté de paroles ne les avoit point estonnez, il seroit homme de tenir plus gratieux propos audit sieur de la Roche. Tous s'accorderent à ceste opinion, et ledit de la Roche, ne voulant estre opiniastre, feit response au trompette, puisque le seigneur de Leve avoit tant envie de le veoir, qu'au lendemain matin il yroit disner avecques luy, mais que ce fust de bien bonne heure. Ne tarda pas demie heure que le trompette fut de retour à la porte avec quatre petits penniers de poires, et apporta response qu'au lendemain à sept heures il viendroit querir ledit de la Roche; à quoy il ne faillit, mais le sieur de la Roche s'excusa pour le matin et remist de se trouver vers luy à midy. A l'heure ditte, le vint querir le trompette; avecques

luy alla le chevalier d'Ambres et à leur arrivée furent recueillis de plusieurs gentilshommes italiens, allemans, espagnols, que le seigneur de Leve avoit envoyez au devant, luy se fist apporter en sa chaire pour les embrasser; et après plusieurs ceremonies et propos longs et superfluz à racompter, perseverant ledit sieur de la Roche de ne vouloir rendre la ville, sinon en sortant ainsi qu'ils y estoient entrez, le seigneur de Leve, replicquant qu'ils ne le pouvoient faire ores que luy le consentist, car le marquis ne leur avoit laissé que dix chevaux d'artillerie, qui n'estoit nombre suffisant pour l'emmener toute; et replicquant le seigneur de la Roche, qu'ils en emmeneroient au moins ce qu'ils pourroient, ne voulut toutesfois accorder d'en laisser emmener; aussi ne vouloit consentir que les hommes d'armes et archers emmenassent sinon un cheval de service, et que les enseignes aussi demourassent; après consentit bien qu'elles fussent emportées, mais non pas desployées, et finablement fut accordée à la composition soubs les articles qui ensuivent.

Composition pour Fossan. — Premierement, que lesdits sieurs capitaines françois pourroient (se bon leur sembloit) tenir la ville jusques à la fin du mois complet, à commencer du jour et datte des lettres du Roy, dont estoient desja passez quatre jours, et qu'au dessudit terme du mois complet, ils la consigneroient audit seigneur Antoine de Leve, et de ce faire bailleroient dès à present ostages, dont luy, seigneur de la la Roche du Maine, seroit l'un et autres deux ou trois gentilshommes de sa maison. Si toutesfois il leur sembloit et venoit à propos d'en desloger plustost, que faire le pourroient, avecques les mesmes conditions

subsequentes. Item, que si, durant ledit terme, le roy de France ou son armée venoit lever le siege estant devant la ville ou autrement luy donner secours, ledit sieur Antoine restitueroit les ostages et laisseroit la ville en la forme et estat qu'elle estoit lors; aussi qu'ausdits sieurs capitaines durant ledit temps ne seroit loisible de fortifier laditte ville, ne d'y faire autres rempars que ceux qui ja y estoient, sauf qu'à la breche qui estoit tombée, il leur seroit permis de la racoustrer, et que ledit seigneur Antoine bailleroit dès lors un gentilhomme des siens pour regarder en quel estat elle estoit. Item, que durant ledit temps ne seroit donné aucun empeschement ou trouble à ceux de dedans et que ledit de Leve retireroit cependant son armée de là le pont d'Esture[1]. Quant à l'artillerie et munitions et tous les grands chevaux qui excederoient la haulteur de six palmes et quatre doigts demoureroient dedans la ville, sinon le nombre de douze chevaux, tels que voudroient choisir les capitaines, lieutenans, enseignes et guidons. Qu'au demourant, ils sortiroient enseignes desployées, avecques tout le reste de leurs chevaux, au dessoubs de laditte mesure, de leurs courtaux, bestes d'emble, mulles, mullets et bagage, promettant de les asseurer et faire accompagner jusques en lieu de sauveté, au païs et obeissance du Roy, et de leur faire provision de ponts et vivres par le chemin. Item, que ledit seigneur Antoine permettoit au sieur de Montpesat envoyer un ou deux ou trois gentilshommes vers le Roy, tels qu'il voudroit choisir, et les feroit accompagner, jusques à

1. Le pont sur la Stura, près de laquelle est situé Fossano.

l'entrée des païs du Roy, par gens qui les attendroient douze jours au lieu où ils les laisseroient, pour les raconduire au retour en seureté. Plus permettoit ledit de Leve que l'argent passast seurement, venant de France, pour le payement desdits gens de guerre estans en la ville.

Lesquels articles, ainsi accordez, voulut le seigneur Antoine faire signer audit sieur de la Roche, qui le reffusa, disant qu'il en vouloit communiquer et faire le rapport au sieur de Montpesat et à ses autres compagnons, aussi que de les signer il appartenoit audit sieur de Montpesat, qui estoit chef en la garnison et chevalier de l'ordre du Roy, mais que le lendemain il le luy emmeneroit en une chapelle à mi chemin de son logis et de la ville, et que là tout se parferoit. Ainsi qu'il le promist il l'acomplit, et se presentant pour ostage et avec luy le sieur de la Palisse[1], fils unicque de feu monsieur le mareschal de Chabannes, et le sieur d'Assier[2], aussi fils unicque de monsieur le grand escuyer de France; desquels il se contenta, disant que tousjours l'avoit trouvé homme de parole et raisonnable. Il luy feit alors une requeste, avant qu'il y eust aucune chose signée, en le priant très instamment (veu qu'il l'avoit trouvé tel) qu'il l'asseurast de ne l'en refuser aucunement; ce que ledit seigneur de Leve luy accorda et asseura pensant que la requeste deust estre du bon traittement et de laisser aller lesdits

1. Charles de Chabannes, sieur de la Palisse, né vers 1517, gouverneur du Bourbonnais et du Lyonnais, mort en 1553.

2. François de Ricard de Gourdon-Genouillac, né vers 1516 (*Catalogue des actes*, t. I, n° 3096), mort à Carmagnola le 8 mai 1544 des blessures reçues à la bataille de Cérisoles. Cf. Pierre Saliat, *Vie de François d'Acier*. Paris, 1549.

jeunes ostagers passer aucunement le temps avec les dames. Mais le sieur de la Roche ayant eu son asseurance, luy demanda que, durant ledit terme accordé, il fist aux gens de Fossan, pour eux et pour leurs chevaux, delivrer vivres en payant et qu'autrement s'il advenoit qu'ils eussent secours, il ne les rendroit en l'estat qu'ils estoient à l'heure de la composition. Le seigneur de Leve monstra contenance d'avoir à desplaisir ceste requeste; ce nonobstant, il l'accorda soubs declaration qu'ils n'en prendroient sinon ce que leur en faudroit par chacun jour et non plus, et fut cest article adjousté aux precedens; et ce faict, en furent escrits deux originaux, dont l'un signé du seing et seellé du seel dudit de Leve fut baillé au sieur de Montpesat, et audit de Leve l'autre, soubs le seing et seel dudit Montpesat.

Propos de l'Empereur à monsieur de la Roche du Maine. — Le XXIIII[e] jour du mois de juing, audit an mille cinq cens XXXVII[1], fut le sieur de Sansac despeché vers le Roy, avecques ceste nouvelle[2]. Durant ce terme sourdirent quelques altercations entre noz gens et les ennemis, mais il y fut par les capitaines si bien pourveu des deux costez, qu'il n'en advint inconvenient; et alloient les François de Fossan au camp de l'Empereur aussi privement que dedans la ville. Environ huict jours après ceste capitulation, l'Empereur, qui estoit venu d'Ast à Savillan, vint visiter le camp

1. *Sic*. Lire : 1536.

2. François I[er] reçut la nouvelle le 28 juin. Voir sa lettre et celle de Montmorency au sieur de Humières, 28-29 juin 1536. (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 89 et 97.) Le Roi, dit Montmorency, a trouvé la capitulation « fort honorable pour une aussi mauvaise ville que ceste là ». Sansac fut renvoyé aussitôt.

du seigneur Antoine, accompagné de plusieurs princes et seigneurs, comme sont les ducs de Savoye, d'Albe[1], Baviere[2], de Brunswich[3], des princes de Salerne[4] et de Bisignan[5], des marquis du Guast et autres, et, y arrivant environ les six heures du matin, feit mettre toute son armée en bataille pour la veoir, et la trouvant belle et bien en ordre à son gré, fist appeller le sieur de la Roche du Maine et ses compagnons à fin de la leur monstrer, lesquels y vindrent à cheval, avecques leurs sayes accoustumez à vestir sur le harnois, ainsi qu'ils estoient semez de croix blanches, et tout à cheval luy firent la reverence; il estendit un bras et embrassa le sieur de la Roche du Maine, puis le feit couvrir pour le chault, disant qu'il ne vouloit pas qu'il fust malade, mais vouloit bien luy faire plaisir, et qu'il luy vouloit faire veoir son armée; à quoy ledit de la Roche repliqua, qu'estant telle qu'il l'estimoit estre, c'estoit bien le rebours de luy faire plaisir que de la luy faire monstrer, car si elle estoit bien pietre et ruinée, plus de plaisir y prendroit il qu'a la veoir belle, sinon qu'ils s'accordassent ensemble luy et son maitre, sans faire combatre l'une contre l'autre (au si grand dommage de la chrestienté) deux si puissantes armées, comme ils pourroient eux deux la mettre sus; et que si

1. Fernand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, qui se rendit plus tard fameux par la sanglante répression de l'insurrection flamande.

2. Louis, duc de Bavière, cf. *supra*, p. 54, n. 2.

3. Henri, duc de Brunswick-Wolfenbüttel (1489-1568).

4. Fernand de Sanseverino, prince de Salerne, né en 1508, passa plus tard (1552) du côté des Français et mourut en 1568.

5. Pierre-Antoine de Sanseverino, prince de Bisignano, très dévoué à Charles-Quint, qui le fit chevalier de la Toison d'or.

tous deux estoient bien conseillez, ils s'apoincteroient et tiendroient eux deux et Turc et tous autres en subjection; mais de penser deffaire l'un et l'autre, ils s'abuseroient, car quelque armée qu'il luy sceust monstrer, le Roy luy en presenteroit en barbe une aussi belle. Et quant ores ceste premiere qu'il auroit dressée, seroit deffaicte, que Dieu ne voulust, il en auroit remis sus une autre dedans quinze jours et mettroit en un besoin autant de gentilshommes à pied, comme ledit sieur Empereur avoit en ceste armée des gens de toutes sortes; sur ce, retournant à sa premiere parole, qu'ils feroient très bien de s'accorder et d'employer d'un commun accord ces tant puissantes et belles armées au service de la foy chrestienne. L'Empereur à ce luy replicqua qu'il n'ignoroit point les forces du Roy, aussi cognoissoit il bien les siennes, et quant à s'accorder ensemble, c'estoient propos ausquels il n'auroit jamais les aureilles bouchées, mais qu'on les tint ainsi qu'il appartient.

A tant il ordonna au marquis du Guast et à un seigneur espagnol de luy aller monstrer et à ses compagnons toute son armée et commanda de les mener disner avecques les princes d'Allemagne et qu'après disner il les verroit encores, ce qu'il fist; et demanda de rechef audict seigneur de la Roche qu'il luy sembloit de l'armée qu'il avoit veue, lequel respondit qu'il l'avoit trouvée très belle et que c'estoit seulement dommage qu'elle n'estoit employée en autre entreprise. L'Empereur luy demanda où il presumoit qu'il la vouloit employer. Ledit de la Roche luy dit que c'estoit en Provence; l'Empereur luy fist responce que les Provenceaux estoient ses subjects; le sieur de la Roche

luy respondit qu'il les trouveroit ses subjects fort rebelles et mal obeissans. Or, en devisoit l'Empereur en un langage que l'on cognoissoit facilement qu'il s'estoit persuadé que jamais le Roy ne seroit pour luy resister, et s'avança jusques à demander combien de journées il pouvoit encores avoir depuis le lieu où ils estoient jusques à Paris; à quoy ledit de la Roche respondit que, s'il entendoit journées pour batailles, il pouvoit encores y en avoir une douzaine pour le moins, sinon que l'agresseur eust la teste rompue dès la premiere. Sur ceste responce se print l'Empereur à soubsrire, et luy dist quelqu'un des assistans qui cognoissoit ledit de la Roche : « Je vous avoye bien dit (Sire) qu'il vous sçauroit dire quelque mot s'il vouloit. » Et l'Empereur, en reprenant la parole, redoubla que là où on parleroit de la paix ainsi qu'il appartenoit, on ne trouveroit qu'il y eust les oreilles closes; et en ce disant luy donna gratieusement congé, recommandant que luy et ses compagnons fussent humainement traittez.

Le marquis de Saluces hantoit aucunefois avecques eux et s'efforçoit entierement à les persuader qu'ils se retirassent en France, sans attendre le terme qui leur estoit accordé, alleguant qu'il leur pourroit en l'attendant mal prendre, d'autant que l'Empereur estoit deliberé de marcher outre, et que s'ils demouroient derriere, les païsans pourroient leur donner sur la queue et les deffaire, pour le moins leur donner un gros ennuy; mais ils persisterent d'attendre le retour de Sansac et luy repliquoient que si l'Empereur, avecques toute sa puissance, avoit crainct de leur donner assault, ayant bresche plus que raisonnable, par plus forte

raison craindroient les paisans de les assaillir. En somme, ils attendirent la venue de Sansac et le jour du terme, qui greva beaucoup aux ennemis, car ils ne les vouloient laisser derriere de peur qu'ils eussent moyen de se renforcer, et leur donner des affaires sur la queue ou d'assaillir le nombre des gens qu'ils entendoient laisser à l'entretenement du siege de Turin. Si est ce qu'à l'Empereur il desplaisoit grandement de tant donner de loisir au Roy de se preparer et fortifier.

Le sieur de Sansac venu, et le jour prefix arrivé, le chevalier Cicongne[1], Milanois, ordonné par le seigneur Antoine de Leve, et le sieur de S. Martin, par plusieurs fois cy devant nommé, de la part de ceux de Fossan, mesurerent les chevaux qui devroient sortir dehors, en quoy ledit Cicongne usa d'exorbitante rigueur[2]; et outre celle dont il usa, fut encores tenu beaucoup de tort à d'aucuns gentilshommes françois, ausquels furent ostez des chevaux desja visitez et jugez estre de la mesure accordée, aussi plusieurs hacquenées et autres bestes d'amble, contrevenant aux articles de la capitulation; mais force fut qu'ils endurassent, estant le camp de l'Empereur si près. Au demourant, ils sortirent en armes et enseignes desployées, autant les gens de pied que les gens de cheval, estant le seigneur Antoine de Leve en sa chaire

1. Francesco Cicogna, chef de l'infanterie italienne de Charles-Quint.

2. Sur cette opération, qui eut lieu le 5 juillet, voir la lettre de Carlo da Fano au duc de Mantoue, 7 juillet 1536, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1896, p. 433-435.

pour les veoir passer, à deux gects d'arc près de la porte ; et quand ils furent à demy mille ou environ hors de la ville, fut par aucuns des Imperiaux rué sur le bagage qui marchoit à la queue des gens de guerre, comme de gens qui pensoient cheminer (ainsi qu'il leur avoit esté promis) en bonne seureté. La charette du sieur de Villebon, entre autres, fut prise et menée en arriere, et faict plusieurs autres detroussemens. Cest alarme rapaisé, les capitaines, pour obvier qu'à l'advenir n'en arrivast de semblables, ordonnerent douze cens hommes de pied, tous gens esleuz, qui de là en avant marcherent tousjours devant le bagage, et sur les aisles autres trois cens, tous arquebusiers, et sur la queue jusques à cent cinquante hommes de cheval des mieux montez et armez, avecques deux cens arquebusiers pour les soustenir ; entre lesquels gens de cheval et le bagage marchoit tout le reste de leurs gens, tant de pied que de cheval, dont messire Martin du Bellay eut la charge des gens de cheval qui demeurerent sur la queue, et le chevalier d'Ambres des gens de pied.

Et en cest ordre marcherent tout le jour, ayans tousjours sur les aisles une trouppe de la gendarmerie imperiale, laquelle estoit sortie de Villefranche, où elle estoit en garnison, en intention de ruer sur le bagage desdits gens de guerre sortis de Fossan ; et firent lesdits Imperiaux quelque contenance de ruer dessus, mais il en fut tué huict ou dix de coups d'arcbuse, parquoy à la fin ils se retirerent sans oser enfoncer les nostres, qui ceste nuict coucherent à Cardey[1].

1. Carde, sur le Pô, à 25 kil. au nord de Saluces.

Et au lendemain marcherent en pareil ordre jusques à un village sis au dessous de Pignerol, ayans tousjours, ainsi que le jour precedant, les gens de cheval de l'Empereur et sur la queue et sur les aisles, et s'escarmouchans souvent avec eux, sans toutesfois y avoir receu aucun dommage. Au IIIe jour, delà Pignerol et deçà Perouse[1], au milieu de la montagne, se trouverent en grosse troupe les païsans qui avoient pris les armes et marchans à couvert ès voyes et sentiers de la montagne en costoyant noz gens, leur donnerent de l'ennuy beaucoup et en blesserent plusieurs, à la fin toutesfois ils furent repoulsez et contraincts de se retirer avec grosse perte de leurs gens; car il en fut tué de six à sept vingts hommes, surpris entre les nostres, qui par deux endroicts avoient gaigné le dessus de la montagne pour venir enclorre et deffaire laditte trouppe des païsans, laquelle deffaitte estonna tant les autres qu'ils ne penserent plus chacun a autre chose qu'à se sauver. Et sur le soir arriverent les nostres à Fenestrelles[2], au dedans des païs du Roy, à sauveté, duquel lieu fut depesché messire Martin du Bellay en poste, pour avertir le Roy comment les choses estoient passées, et pour entendre de luy ce qu'il vouloit que fist ceste trouppe venant de Fossan.

Durant ce siege, et pendant ce terme de la reddition de Fossan, le Roy, encores qu'il n'eust esté deffié ne par herault ne par lettre, jugea toutesfois en hostilité si descouverte n'estre à propos d'avoir plus aucuns ambassadeurs ny messagers entre luy et l'Em-

1. Perosa, sur le Chisone, à 20 kil. au nord-ouest de Pignerol.
2. Fenestrelle, sur le Chisone, à 30 kil. au nord de Pignerol.

pereur; et à ceste cause escrivit à tous les gouverneurs et capitaines de ses frontieres, que de là en avant ils arrestassent tous courriers allans à l'Empereur ou venans de luy ou de ses ministres, et au sieur de Vely, son ambassadeur, qu'il print congé de l'Empereur; à celuy dudit seigneur Empereur, il ordonna pareillement de se retirer, et pour le conduire en lieu de seureté hors de son obeissance, luy bailla messire Louis du Perreau de Castillon, l'un des gentilshommes ordinaires de sa chambre, et luy fit ce nonobstant honnorable present, ainsi qu'est la coustume de faire aux ambassadeurs des princes ou seigneuries de l'un à l'autre[1]; mais ledit ambassadeur ayant sceu depuis que le sieur de Vely, lequel il rencontra par le chemin, n'avoit voulu accepter present dudit seigneur Empereur, envoya celuy qu'il avoit accepté du Roy au sire de Humieres, dessus nommé, lieutenant du Roy en Dauphiné. Peu après luy escrivit de Suse, du xxve jour du mois, comment il avoit un pouvoir de l'Empereur, son maistre, pour traitter quelques moyens de paix, s'il plaisoit au Roy d'en envoyer audit sire de Humieres un semblable. Le Roy, du commencement, fist response qu'il n'en envoiroit point, et que les choses estoient trop avant pour entamer propos de paix, et pensoit bien que c'estoit quelque nouvelle invention pour encores l'amuser; mais, quelques jours après, voulant tousjours confermer le devoir de son costé, il revoqua ceste despeche et envoya le pouvoir audit sire de

1. Hannart reçut son congé le 11 juin, mais ne quitta la cour que le 17. Voir la lettre de François Ier au sieur de Humières, 16 juin, Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 52; *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 475; Decrue, *op. cit.*, p. 259.

Humieres; encores depuis, il donna passage par son royaume audit ambassadeur allant (si comme il disoit) pour le bien de la paix au Païs Bas de l'Empereur. Ce nonobstant, il n'en sortit aucun effect; et a depuis esté cogneu que l'Empereur avoit usé, par sa confession mesme, de ce moyen pour abreger le chemin de faire sçavoir de ses nouvelles au comte de Nansau et pour en avoir des siennes, afin que ses deux armées se reglassent d'une mesme teneur.

Provisions faictes par le Roy sur les preparatifs de la guerre. — Le Roy, qui n'en pensoit pas moins, ne s'endormit, ainsi que l'Empereur avoit eu opinion, sur la venue ne praticque dudit ambassadeur, ains en continuant, ainsi qu'il avoit commencé, de donner ordre à tous ses affaires, depescha Jean, cardinal du Bellay, evesque de Paris, pour aller comme son lieutenant general en laditte ville et païs circonvoisins[1], pour y entretenir et asseurer le peuple, qui ne s'estonnast, ainsi qu'il advient aucunefois entre les peuples non accoustumez aux incommoditez de la guerre, quand ils voyent leur païs assailly par tant et divers endroicts, comme l'Empereur menassoit et procuroit de faire; aussi pour avoir esgard au faict des finances, dont le fons de la recepte des païs circonvoisins estoit à Paris, afin de secourir la Picardie, Champagne et autres lieux de frontiere, selon l'exigence des affaires. Au sire de Humieres ordonna que, retournans noz

1. Les lettres de provision de la charge de lieutenant général au gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France en faveur du cardinal Jean du Bellay sont datées de Lyon, 21 juillet 1536. Voir le *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. II, p. 243-244.

gens de Fossan, il les departist au long de la montagne, pour asseurer et tenir les passages[1]; et que sur tout il envoyast souvent espies sur espies, pour entendre la conduitte des ennemis et quel chemin ils entreprendroient pour faire descente en France, et que là où ils monstreroient de vouloir prendre le chemin du mont Geneve[2], il envoyast en toute diligence rompre le passage à force de pionniers et rompre le cabestan assis sur la montagne, à ce qu'ils ne s'en aydassent à passer leur artillerie; au Chasteau Dauphin qu'il meist le capitaine Monneins[3] avec ses gens, et les remplist jusques au nombre de v cens. Au seigneur Jean Paul, outre les deniers qu'il luy avoit auparavant faict delivrer pour lever les gens de guerre italiens (ce qu'il fist, et la pluspart en retira du camp des ennemis), il envoya par Picquet[4], commissaire ordinaire des guerres, le payement des gens de guerre estans à Turin, afin qu'il essayast de passer outre et le porter en laditte ville, ce que ledit seigneur Jean Paule executa, mais non sans grosse difficulté, à cause que les ennemis avoient garnisons à Bussolin, à Sainct Ambrois, à Rivoles et à

1. Montmorency au sieur de Humières, 28 juin. (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 89.)

2. Le Mont-Genèvre (Hautes-Alpes), village et col (1,854 m.) entre Cesana, sur la Doria Riparia, et Briançon, sur la Durance.

3. Tristan de Moneins, capitaine de chevau-légers, plus tard gouverneur de Turin (1543), sénéchal de Béarn, capitaine de Château-Trompette et gouverneur de Bordeaux, où il fut massacré en août 1548 lors de la révolte de la gabelle. Voir S. Gigon, *la Révolte de la gabelle en Guyenne*, 1906, in-8°.

4. Antoine de Bussy, dit Piquet, avait été nommé commissaire ordinaire des guerres le 19 mars 1536. Voir *Catalogue des actes*, t. III, n° 8363. — Il fut dépêché le 30 juin. François Ier au sieur de Humières. (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 107.)

Groullian[1], places assises entre Suse et Turin, en païs estroict et des deux costez enclos de montagnes ; il y passa toutesfois sans perdre aucun de ses gens, sinon un de ses chevaux legers italiens, nommé le comte Sebastian de Monte Cuculo, et luy blessé d'un coup d'arquebuse en l'espaule, dont il fut guary en peu de jours.

Aussi depescha le sieur de Noailles[2], avecques un tresorier, et le sieur de Borran[3], commissaire ordinaire de ses guerres, pour aller faire la monstre et payement des gens de guerre qui retourneroient de Fossan ; ausquels pour le service qu'ils avoient faict, et pour leur ayder à se remonter, il fist donner un quartier outre ce qu'il leur estoit deu. Et fut baillé audit Noailles par instruction de faire marcher la gendarmerie vers Avignon, auquel lieu avoit le Roy deliberé de faire l'amas de son camp, pour après le faire marcher outre jusques au lieu qu'il seroit avisé ; et, pour choisir un lieu commode, furent depeschez messeigneurs le prince de Melfe, Napolitain, Stefe Colonne, baron romain, tous deux chevaliers de l'ordre, Poton Raffin, seneschal d'Agenois et capitaine de cent archers de la garde du Roy, et peu après messire Jean de Bonneval, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordon-

1. Bussoleno, San Ambrogio, Rivoli et Grugliasco, dans la vallée de la Doria Riparia, en descendant de Suse à Turin.

2. Antoine de Noailles, sieur de Noailles, né en 1504, panetier ordinaire du roi, gentilhomme de la chambre, ambassadeur en Angleterre (1553-1556), mort en 1563.

3. Guy Karuel, sieur de Borran, gentilhomme de la maison du roi (1523), commissaire ordinaire des guerres (1531). François I[er] au sieur de Humières, 27 juin. (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 86.)

nances dudit seigneur, avec commission pour faire le gast, tel que je declareray par cy après. La depesche faicte dudit Noailles, le Roy sur l'opinion qu'il avoit tousjours (comme j'ay dit cy dessus) eue que l'Empereur entreprendroit de passer en Provence, il envoya nouvelle instruction, ordonnant au sire de Humieres faire marcher laditte gendarmerie de Fossan, par ce qu'elle estoit moins que suffisamment remontée, le chemin droict à Marceille, auquel lieu elle pouvoit sans trop grand nombre de chevaux faire le service requis à la deffense de la ville; et furent pour servir à la campagne retirées hors de laditte ville la compagnie dudit Bonneval et autres qui estoient mieux montées et equippées pour ce faire. Par autre depesche fist ledit seigneur à sçavoir à messire Louis d'Angerand, sieur de Boisrigault[1], qu'il fist avancer les Suisses de sa levée et qu'ils prinssent le chemin de Montluel[2]; auquel lieu se trouva ledit seigneur au jour qu'ils y passerent, et à chacun des capitaines donna en present une cheine de cinq cens escus; et de là il les fist marcher droict à Valence, auquel lieu il alla bien tost après[3], c'est à sçavoir incontinant qu'il eut certaineté que l'Empereur avoit pris le chemin de Provence. Et avant son partement depescha monseigneur Robert Stuard, chevalier de son ordre, seigneur d'Aubigny, mareschal de France, capitaine de cent lances de ses

1. Louis d'Augerant, sieur de Boisrigault, chambellan et maître d'hôtel du roi, ambassadeur de France en Suisse. Voir E. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. I, p. 319-320.

2. Montluel, arr. de Trévoux (Ain).

3. Le 8 août 1536.

ordonnances et de cent archers escossois de sa garde, messire Jacques Galiot, aussi chevalier de l'ordre, capitaine de cent lances de sesdittes ordonnances, grand escuyer et grand maistre de l'artillerie de France, pour recueillir les capitaines et gens de cheval et de pied qui arriveroient audit lieu d'Avignon; mais, pour y estre chef et son lieutenant general par sur tous, il avoit faict election de messire Anne de Montmorency[1], aussi chevalier de son ordre, capitaine de cent lances, grand maistre et mareschal, et à present connestable de France, lequel toutesfois il retint encores en sa compagnie jusques au vingtiesme jour du mois de juillet.

L'Empereur attendant cependant le partement des gens de Fossan et que la delivrance de la ville luy fust faicte, estoit allé sejourner à Saluces, faisant en diligence ses preparatifs; et au lieu de Savillan, du Montdevis, de Cony et de Tende[2], faisoit ordinairement besongner tous les moulins et fours qui se trouverent, et feit grosse munition de biscuit et provision de toutes les bestes de charge qu'il peut recouvrer au païs, pour faire mener après son camp ledit biscuit et autres vivres. Le seigneur Antoine de Leve, pour aussi ne perdre temps ce pendant que le jour de la delivrance de Fossan arriveroit, avoit dès le dernier jour de juing envoyé sommer la place de Roquesparaviere, appartenant à messire Jean de Boller, sieur de Cental; mais

1. Les lettres de provision de l'office de lieutenant général du roi, tant en deçà qu'au delà des monts, en faveur d'Anne de Montmorency sont datées de Lyon, 14 juillet 1536. Le grand maître ne quitta Lyon que le 21 juillet. Voir Decrue, *op. cit.*, p. 260, 268.

2. Tende, sur le cours supérieur de la Roya.

le frere dudit Cental, esleu de Riez, luy fist response que la place estoit tenue du Roy et que luy comme fidele et bon vassal n'y laisseroit entrer, sinon par sur son ventre, homme qui ne fust amy du Roy, sondit seigneur. Et pour accomplir sa promesse plus seurement, envoya demander secours au sire de Humieres, qui luy envoya tel nombre de gens de guerre et canonniers qu'il luy demanda; parquoy ledit de Leve ne fist point d'autre entreprise contre laditte place. Et fist tourner ses gens vers le Chasteau Dauphin, en esperance de le surprendre; lesquels, faillans à leur entreprise, se mirent à l'assieger, mais advertis que les bandes du sieur Chrestofle Guasco et celle du seigneur de la Tour y venoient au secours, ils se retirerent à S. Pierre[1], au marquisat de Saluces. Le Roy pourtant ne laissa d'envoyer renfort de gens audit chasteau par le capitaine Poulin[2], lieutenant dudit Moneins, qui estoit venu vers luy de par ledit Moneins, son capitaine.

Legation de deux cardinaux vers l'Empereur. — Audit Savillan arriverent messieurs les cardinaux Trevoulce, ordonné d'aller devers le Roy, et le cardinal de Carpy[3] vers l'Empereur, envoyez par notre Sainct Pere leur intimer le concile, à celebrer en la ville de Mantoue au XXVIIe jour de may[4], l'an ensuivant que

1. Sampeyre, sur la Varaita, à une dizaine de kil. en aval de Casteldelfino.

2. Antoine Escalin des Aymars, dit le capitaine Paulin ou Poulin, capitaine de Casteldelfino, plus tard ambassadeur de France à Constantinople. Voir J. Gaudin, *le Baron de la Garde, dit le capitaine Polin (15?-1578)*, dans les *Positions de thèses des élèves de l'École des chartes*, 1900.

3. Exactement le cardinal Marino Caracciolo. Voir *supra*, p. 23 et note 1.

4. Par délibération en consistoire du 2 juin 1536, le concile

l'on compteroit mille cinq cens trente sept; aussi pour moyenner la paix entre lesdits seigneurs Empereur et Roy. Ils furent solennellement recueillis et ouys, en presence de plusieurs princes et autres seigneurs; et quant au faict du concile, l'Empereur y consentit et promist de s'y trouver en personne et que nul autre que la puissance de Dieu l'en empescheroit; quant à la paix, qu'ils sçavoient bien qu'à Rome il avoit protesté que, s'il venoit à la guerre contre le Roy (chose qu'il voudroit faire que moult envis), il la feroit de sorte que nulle occasion, quelconque elle fust, luy feroit tourner la teste en arriere qu'il n'eust executé son intention, disant ne se vouloir departir aucunement d'icelle sienne protestation, sinon que preallablement le Roy eust entierement restitué, reintegré et desdommagé le duc de Savoye, et alors s'il luy envoyoit demander la paix, il luy respondroit selon que les choses luy sembleroient le requerir[1].

Au cardinal Trevoulce, lequel avoit charge de passer en France vers le Roy, sembla n'estre hors de propos de parler audit seigneur Empereur à part, et pensa que nonobstant ceste hautaineté qu'il monstroit en public, il luy pourroit particulierement tenir quelques plus gratieux propos, et plus inclinans à raisonnable composition. Son audience obtenue, il demanda, entre autres choses si, s'accordant le Roy à ce que demandoit Sa Majesté Imperiale de la reintegration

avait été convoqué à Mantoue pour le 23 mai 1537. Voir pour la réponse de Charles-Quint, 9 juillet, Gayangos, *op. cit.*, t. V, II, p. 200.

1. Voir dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 469-470, la « response baillée aux Rever. Trivulce et Caracciolo, fin juin. Savillan. »

du duc de Savoye, ou à tout le moins de mettre les choses en sequestre, Saditte Majesté seroit contente que luy cardinal, allant vers le Roy, luy tint encores propos, qu'en ce faisant, Sa Majesté Impériale rendroit le duché de Milan à monseigneur le duc d'Orleans. A quoy respondit l'Empereur que non; et le cardinal replicquant avecques humble requeste, que pour chose qui fust advenue il ne changeast de l'opinion qu'il avoit declaré en si bonne compagnie qu'en plein consistoire de nostre S. Pere, de son College, de tant d'ambassadeurs estrangers, respondit l'Empereur à cest article, qu'il n'avoit point changé d'opinion, car il n'avoit jamais eu volonté de bailler ledit duché, seulement avoit voulu donner au Roy bonnes paroles et chercher tous les moyens de le faire desarmer, ce pendant que luy s'armeroit, ainsi que le Roy en ce cas pareil avoit, en l'entretenant de belles paroles, assailly et spolié le duc de Savoye. Autre chose n'en peut tirer ledit cardinal, et sur ce prenant congé, passa les monts pour venir trouver le Roy[1]; son collegue demoura encores quelque temps avecques l'Empereur, et puis fut envoyé par luy gouverneur audit duché de Milan.

Tous les preparatifs que faisoit l'Empereur estoient comme pour prendre le chemin de Provence; luy s'en vantoit et ne se vouloit laisser desmouvoir de ceste intention et ordinairement avoit en main ou devant les yeux une carte des Alpes et du Païs Bas de Provence, que luy avoit donnée le marquis de Saluces, et la estudioit si souvent et ententivement, applicquant le tout à ses desirs et affections, que desja il presumoit d'avoir

1. Il arriva à Lyon le 21 juillet.

le païs en son bandon, ainsi comme il en avoit la carte. Et n'estoit point en ceste sienne persuasion sans y avoir aucuns astipulateurs et qui le servissent d'agreable au lieu de veritable conseil, et comme ceux qui donnent de l'esperon au cheval courant volontairement et de soy mesme, l'enhortoient à faire promptement passer son armée deça les monts, pour là y exploitter en ce cours de victoires qu'elle estoit et poursuivant lequel ils ne faisoient doubte que sans combat, au moins sans danger, il ne conquist en peu de temps toute la Gaule, moyennant qu'il se hastast de passer et que de l'occasion que Dieu luy avoit envoyée, telle qu'il n'en vient souvent ne pareilles et qui peu durent quand elles viennent, il voulust user de saison et avant que le Roy eust temps de se renforcer et preparer à soustenir le faix de son invasion. Et quant à ce dernier article, n'estoient ils point hors de propos, si c'eust esté chose aussi facile à executer qu'à dire. Les autres et le plus grand nombre debattoient au contraire, et leur sembloit estre plus à propos de poursuivre la reconqueste encommencée des païs gaignez par le Roy sur le duc de Savoye, et lesquels ils avoient presens et à main, que d'aller assaillir l'autruy en lointain païs et d'establir delà les monts un bon repos et seureté, que de venir faire la guerre en France. « De suivre et d'executer ce conseil, nous esperons (disoient ils) qu'il adviendra de deux choses l'une : ou que bien tost nous paracheverons de recouvrer et nettoyer ce païs d'ennemis, ou que le Roy (doubtant qu'ayant vaincu ceste entreprise nous ne passions d'autant plus fors et vigoureux sur luy, et mieux aymant faire la guerre en païs d'autruy que la

soustenir en son propre) se deliberera, pour obvier à cest inconvenient, de passer deça avecques toutes ses forces. Advenant le premier article, alors pourrons nous, sans craincte que mutation advienne par deça, marcher asseurement contre luy delà les monts. Advenant le second, ce nous sera beaucoup plus grand avantage de l'y attendre et recueillir avecques toutes les nostres forces, que si nous allions le combatre avecques une partie seulement, en laissant icy l'autre (comme force nous seroit de faire) à la poursuitte de la susditte conqueste encommencée et au danger que le Roy, se confiant en la bonne obeissance et union de ses subjects et en la force et bon ordre mis à la seureté de ses villes, se contente de les bien garder et deffendre. Et faisant le guast de trois ou quatre journées de païs au devant de nous, sans y laisser autre chose que solitude et desolation, sinon en aucunes places bien munies de vivres, de gens, artillerie et munitions, tellement que par la raison de la guerre nous ne puissions ne devions passer outre et les laisser derriere nous, il se vienne loger en un camp avantageux, fortifié, couvert desdittes villes, et qu'au siege de chacune il nous arreste pour le moins autant qu'il a faict devant la ville de Fossan ; devant laquelle telle et si peu deffensable, que chacun de nous la cognoist, nous avons sejourné autant que si c'eust esté pour conquerir Paris, ville capitale de France. Cela advenant, pourroit il pas ce pendant nous survenir quelqu'un des inconveniens qui autresfois luy sont en pareil cas survenus en Italie? Pourra il pas aussi, voyant l'Italie desnuée de force, y envoyer si bon luy semble autre nouvelle armée de France, ou en Italie mesme (en laquelle

delivrée de la peur et craincte de nous il le peult faire), lever une armée soubs la charge mesme et par le moyen de ceux qui nagueres luy en avoient levée une? Pourra il pas, cela faict, meslant la force avecques les praticques, ayant à faire à une nation encline naturellement à revoltes et mutations, acquerir et peuples et pais, ce pendant que nous serons amusez au devant d'une seule ville?

« Nous ne voudrions, Sire, en cest endroict vous apporter mauvais augure, en vous ramentevant à combien de grands princes et seigneurs est autrefois advenu, non seulement de perdre du leur en voulant trop pertinacement envahir autruy, mais d'y recevoir telle perte, qu'onc depuis eux ne leur race n'ont eu moyen de s'en ressouldre; ne dire que (si les choses autresfois advenues sont tousjours en possibilité d'advenir encores, tant que les raisons et conditions seront pareilles) nul homme ne peult temerairement et inconsiderement assaillir autruy qui ne se mette grandement au mesme hazard. Car nous sçavons bien que les forces de vous, Sire, sont telles, voz querelles si justement fondées, voz entreprises si bien pesées, la faveur de Dieu et de fortune si bien accompagnans vostre vertu, que tel inconvenient ne peult vous advenir; mais seulement pour acquitter nostre debvoir, et à ce que sur les difficultez que nous mettons en avans vous pourvoyez selon vostre prudence accoustumée, avons bien voulu les vous ramentevoir et vous faire souvenir que vous aurez à faire à une nation qui en son pais et dehors a tousjours esté fort belliqueuse, mais en son pais a esté plus retenue et mieux usant de conseil qu'elle ne faict dehors; à une nation qui jamais

par autre que vous ne fut battue, sans que le vainqueur y ait receu très grosse perte, à une nation laquelle encores que vous ayez souvent vaincue, si a ce esté de sorte que jusques icy nous ne cognoissons encores en riens que vous soyez enforcy sur elle de voz victoires, ne qu'elle soit debilitée pour toutes ses pertes.

« Toutes ces raisons ne nous desmouveroient toutesfois que nous ne suivissions vostre opinion, et de ceux qui à nostre advis y adherent fidelement, et paraventure plus prudemment que nous, si nous n'avions à combattre que l'ennemy : mais nous avons à combattre les destroicts des Alpes, à vaincre un long et mal aisé chemin, et cela vaincu nous ne trouverons en aucun lieu, ne pour aller en avant, ne pour faire sejour, amitié, bienveillance ne seureté. Jusques icy, vous avez tousjours conduit vostre armée par païs d'amis, mieux aymant le repos que d'irriter noz forces; derriere nous avons le païs obeissant et les passages ouverts, pour avoir et vivres et renfort de gens à toutes heures que besoing sera. D'icy en avant, en quelque part que nous tournions la teste, nous aurons devant et derriere et par les costez toutes choses ennemies et contraires et (qui n'est petitement à craindre) un aer malsain et très dangereux à gens qui ne l'ont accoustumé, si vous entreprenez, ainsi qu'est vostre intention, de faire vostre passage en Provence; de maniere, Sire, que plus difficile nous sera le combat du long et mauvais chemin, de la faulte de vivres, de l'intemperie de l'air, de la famine et pestilence qui en resulteront que ne sera le combat de l'ennemy, lequel deffera moins de noz gens que ne fera le moindre de noz autres susdits adversaires. C'est, Sire, ce que prin-

cipalement nous craignons et qui nous tient en ceste opinion de n'envahir le pais d'autruy, devant que luy ait en cestuy cy posé les armes, sans moyen et possibilité de les reprendre; en laquelle nous voudrions persister, si nous ne pensions certainement, que vous sçachez quelque chose à vostre avantage que nous ne sçavons et que paraventure la raison ne veult qu'aucuns de nous sçachent encores. »

Telle fut la remonstrance de la pluspart de ses capitaines, et entre les autres du seigneur Antoine de Leve, lequel, jusques à se vouloir faire mettre à genoux hors de sa chaire, le requeroit et supplioit de se laisser persuader à ses bons, loyaux et anciens serviteurs. Aucuns toutesfois estoient d'opinion que, secretement, ledit de Leve estoit d'advis que l'Empereur passast deça, mais du vouloir et sceu dudit seigneur il monstroit devant le monde et publiquement le contraire, afin que venant l'Empereur au dessus de son entreprise (ainsi qu'il en avoit bonne esperance, voire s'en tenoit pour asseuré) toute la gloire et honneur en fust attribué audit seigneur Empereur et dit par le monde que son cueur avoit esté si grand, sa prevoyance et conduitte si bonne, que contre l'opinion de tous il eust osé entrer et eust eu la prudence de conduire à heureuse fin une entreprise desesperée.

Conclusion de l'Empereur en son conseil. — L'Empereur doncques ce neantmoins persistant tousjours en sa deliberation, print la parole, et concluant usa de ceste remonstrance. « Si je n'avoye, dit il, certaine cognoissance et de la guerre que nous entreprenons et de l'ennemy auquel nous avons à faire et de nous mesmes qui avons à l'executer, je ne blasmeroy point,

ains approuveroy plustost et ensuivroy ceste deliberation, ou pour mieux dire consideration vostre; mais cognoissant que nous l'entreprenons contre un infracteur de foy, allant à l'encontre de ses traittez, et qui contrevenant à iceux, a contre le duc de Savoye (compris au traitté de Cambray, ainsi que noz autres confederez) commencé la guerre, qu'il sçavoit bien estre reduitte contre nous, je ne fays point de doubte que nous n'ayons Dieu pour nous, lequel est juste juge et vindicateur rigoureux des traittez non observez et de la foy violée. Et adjousteray que nous avons à faire à un ennemy contre lequel nous avons eu presque vingt ans durans une perpetuelle victoire et telle (afin que je vous face entendre au contraire de vostre dire, nous estre demouré chose pour nous sentir d'avoir esté vainqueurs, et à eux d'avoir esté vaincus) que nous jouissons encores du duché de Milan, pour tesmoignage et butin d'icelle nostre victoire; ce qui nous doit mouvoir à retenir en ceste guerre les cueur et esperance, tels que vainqueurs, et leur laisser l'effroy et le desespoir, tels que les vaincus ont accoustumé tousjours d'avoir. Contrepesant noz forces outre ces deux poincts avec celles de l'ennemy, et que nous les avons quant au nombre trop plus grosses et quant à la qualité mieux estoffées de gens experimentez à la guerre, tellement qu'en laissant une partie deça, encores nous demourera il dequoy fournir à la puissance de l'ennemy tel que l'avons, je ne trouve point si grand inconvenient comme vous le me faictes, ne de separer et deviser nosdittes forces, ne de passer les monts et assaillir nostre ennemy en France.

« Et pour entrer par ce second poinct, lequel nous

fera retomber sur l'autre, je vous pourray alleguer infinité d'exemples, esquels plusieurs assaillis en leur païs ont diverty l'ennemy en le contre assaillant au sien et sauvant le leur ont acquis et tenu celuy dudit ennemy; mais j'ayme mieux fonder mes entreprises sur la raison qui est tousjours certaine que sur l'exemple qui à bien grande difficulté se peult alleguer en cas entierement pareil et en tous ses poincts esgal et semblable. Vous me dittes que nous devrions avant que transferer la guerre en France, la parachever deça les monts et nettoyer le païs de ce qui reste icy de noz ennemis. Je tien au contraire, et non pour une seule raison, qu'il faict pour nous de passer delà plustost que d'entretenir la guerre sur le nostre et de noz amis, et de plustost la faire en France que de la soustenir en Italie, laquelle en ayant esté vexée et travaillée par si long temps, toutes raisons veulent que nous l'espargnions maintenant et la laissions, puisqu'il nous est loisible, reposer et reprendre ses esprits ce pendant que France sera, en son tour, courue, gastée, pillée et bruslée, esprouvant la craincte, l'espouventement, la consternation et fuitte du peuple, le sac et robement des maisons, la desolation, ruine et feu des villes et autres telles malheuretez accompagnantes la guerre, qui par trente ans ont presque continuellement regné sur Italie. Paris et la couronne de France, fault que soit le prix et le loyer de ceste victoire, non pas Turin et le Piemont.

« Jusques icy nous avons trop enduré au Roy faire la guerre sur l'autruy; contraignons le un peu à bon escient de venir au poinct de deffendre le sien. Voyons si le François autant dedans que dehors son royaume

est ainsi gentil compagnon, si dedans il est si sage et retenu comme vous dittes. Ne cognoissez vous point sa nature par tant d'espreuves que vous en avez faictes, qu'il ne vault sinon à une premiere impetuosité, à dissimuler et temporiser il s'anneantit et pert courage? Et, d'autre part, je cognoy le Roy estre prince de cueur si haultain, voire plustost temeraire, qu'il s'estimeroit avoir receu une grosse honte, s'il me laissoit entrer et sejourner en son royaume, sans qu'il me vint presenter la bataille; et s'il la me presente, qui est celuy de vous qui ne se tienne asseuré de la victoire? Croyez moy certainement que le seul moyen de mettre fin à ceste guerre, c'est qu'il soit outre ce qu'il est, empereur et roy des Espagnes en ma place, ou moy en la sienne roy de France outre ce que je suis; et pour en venir à bout, il nous fault approcher de plus près et le chercher aux entrailles de son royaume, non pas nous amuser en ce païs en attendant qu'il y passe, pour luy donner moyen, espargnant son païs qui luy foncera tousjours argent, de venir faire icy vivre son armée à noz despens et l'enrichir du pillage de ce dont nous devons chercher de nous prevalloir à la soulde et entretenement des nostres. Et n'est rien plus vray que le rebours de ce que vous craignez, qu'en France il ait plus grande commodité de se renforcer de gens; tout au contraire, s'il passe deça, l'esperance de la proye par la licence et liberté qu'il baillera de piller et mettre tout à sac en païs de conqueste luy attirera tous les jours gens nouveaux, ce que je suis seur qu'il n'aura point en France; car y tenant police, comme raison veult qu'il face en ses païs, tout ce que pourra faire le soldat, sera de vivre de sa soulde à bien grande

peine, et peu se trouvera de gens qui, sans esperance d'autre prouffit, vueillent venir pour la simple soulde de gaigner des coups ou la mort à l'encontre de nous. Et y laschant la bride pour attirer le soldat, il foulera son peuple, et où l'ennemy ne pourra parvenir si tost, l'amy pillera et dissipera les vivres, les deniers royaux n'en seront de si bon revenu, mutineries, seditions, rebellions en adviendront, et mesmement, si le Roy se joue à nous donner le passetemps de veoir cest exemple de justice et vengeance divine, que luy qui a tant gasté, pillé, bruslé le païs d'autruy, gaste, pille, brusle luy mesme son propre, comme vous craignez qu'il face au devant de moy, executant de luy ce que faisant l'ennemy encores le feroit à grand regret. Parquoy cela n'est chose qui m'estonne, ne pour laquelle nous laissions d'avoir vivres à suffisance, car outre l'ordre que j'y ay mis, nous passerons si avant en ses païs que nous en aurons, et qui ne nous cousteront rien, en abondance.

« Et quant à ce que vous craignez qu'il se renforce du costé de deça, je vous asseure que je luy ay dressé assez d'autres empeschemens ailleurs, pour luy en faire divertir la pensée. Car outre ceste armée à laquelle je ne fay point doubte qu'il s'addresse avecques toutes ses forces et celle que vous sçavez estre desja preste pour descendre en Picardie, soubs la charge des comtes de Nansau et de Reux, et autre qui au devant de moy viendra joindre par le costé de Languedoc, qu'à la requeste de l'Imperatrice mes royaumes d'Espagne mettent sus et vers laquelle j'envoye presentement XXIII galleres, pour luy faire clairement entendre ma deliberation, et le temps qu'elle devra com-

mencer à marcher, j'en fay encores dresser une autre pour descendre au fort des affaires en Champagne et de là passer en Bourgongne; esquelles deux provinces elle sera pour faire, avecques les moyens que l'on m'y donne, non moindre effect en mon service que feront les autres chacune en son endroit. De maniere qu'ayant si beaux et grands preparatifs en tant de lieux, et le Roy, si entrepris qu'il ne sçauroit à temps assembler forces suffisantes pour en un mesme temps resister à tant d'armés, et ores que je n'eusse les intelligences que j'y ay, il est impossible que d'une part ou d'autre nous ne gaignions de vive force l'entrée jusques au dedans du cueur de son royaume, et face tel amas de gens que bon luy semblera. Separons et divisons hardiment noz forces, en laissant ce nombre de gens qui est requis à entretenir le siege devant Turin; ce que nous menerons avecques nous par delà sera tousjours suffisant à le combattre principalement s'il veult (ainsi que vous l'avez proposé) diviser et separer luy mesme les siennes, à la garde et deffense des villes qu'il aura deliberé de tenir et fortifier à l'encontre de moy. Joinct que vous cognoissez tous aussi bien que moy quels gens de guerre sont les François à pied. A cheval ils se veulent faire estimer quelque chose, et à la verité ils y sont plus duicts et accoustumez; mais vous sçavez qu'à Fossan et à Conflans[1], nous leur avons

1. Conflans, sur l'Arly, près d'Albertville (Savoie). Une partie de la compagnie du comte de Saint-Pol y fut défaite par les Impériaux et les populations révoltées du val d'Aoste et de la Tarentaise. Le fait se produisit vers la fin mai, car le roi l'annonce dans une lettre au sieur de la Rochepot datée de Lyon, 30 mai 1536. (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 35.)

entierement demonté deux cens cinquante hommes d'armes; à Turin, y en a près de deux cens qui ne peuvent esperer meilleure fortune; les autres bandes qui ont esté deça ne peuvent estre sinon à demy deffaittes, pour avoir en si peu de temps et sans sejour faict le voyage de passer et repasser les monts; en sorte que vous avez à combattre le reste et les reliques, et non la gendarmerie accoustumée de France. Tout leur refuge et esperance gisoit ès lansquenets et Suisses, desquels ils faisoient compte de recouvrer à leur appetit et commandement; mais nous avons (Dieu mercy) donné si bon ordre que de lansquenets ils n'en auront plus, et de ceux qu'ils ont, je ne dy pas tous les moyens que j'ay en main de les leur faire perdre; et des Suisses, j'ay promesse certaine et asseurée, qu'à leurs gens ils ne donneront congé d'aller au service de prince quelconque hors de leurs païs.

« A ceste cause, je suis encores tousjours en ceste opinion de laisser icy raisonnable force pour entretenir le siege de Turin, et avecques la trouppe que nous avons icy et ce que nous retirerons encores d'Italiens, passer en France et faire (nonobstant les difficultez que vous avez prudentement discourues) le chemin de Provence en suivant le long de la marine. Car quant à la difficulté des passages, nous ne donnerons cest honneur aux François qu'ils la sçachent mieux supporter que nous. Quant aux vivres, nous y avons pourveu, et par la voye de la mer en serons ordinairement secourus. Aussi par la mesme voye ferons porter nostre artillerie et bagage qui, par l'autre chemin, seroit chose de trop grande coustange. Et quant à l'intemperie et incommodité de l'aer du païs, elle n'y est point plus

vehemente que celle de Afrique, que ceste armée a vertueusement soufferte. Et, toutes choses considerées, je ne voy chose en somme qui me face moins doubter que ceste victoire nous soit trop hazardeuse, que contre un ennemy si surpris et despourveu de bonnes gens de guerre peu honnorable.

« Voilà en conclusion mon advis, mais non que j'y vueille estre opiniastre; ains ay deliberé de prendre telle resolution, conseil et courage, que me donneront mes soldats, lesquels sont ceux que nous avons à mettre en œuvre. Chacun de vous face rassembler les siens et sortir les enseignes aux champs, à ce que je les voye tous ensemble et parle à eux publicquement. »

Concion à l'Empereur de ses gens. — En peu d'heure, estant chacun adverty avant la main, fut ceste concion assemblée, et l'Empereur, après avoir un peu regardé, leur commença parler en ceste maniere :

« Je ne voy (compagnons) à l'entour de moy, en quelque part que je tourne les yeux, sinon tous bons visages, annonçans et me mettans ainsi qu'en evidence l'affection telle qu'elle est dedans voz cueurs. Je voy une armée si florissante et composée de gens tous esleuz et comme choisis l'un après l'autre, les gens de pied tous vrais soldats et veterans, la cavallerie si bien equippée, telle compagnie d'artillerie et si bien estoffée de tout ce qu'il luy fault, qu'à mon advis nous n'aurons plus faulte sinon d'ennemy qui ose nous attendre et ne nous priver du moyen d'esprouver la vertu de ceste armée; tant y a que, deça les monts, nous ne pouvons le trouver tel qu'il vaille et soit digne que nous y employons une telle puissance. Ils estoient icy advolez, comme une volée d'oiseaux au pillage d'un champ semé; aussi à la vostre arrivée se sont ils

retirez, ainsi que la mesme volée d'oiseaulx s'enfuit au premier coup de traict qu'elle a ouy. Maintenant nous sommes en deliberation, à sçavoir si nous devons aller chercher dela les monts un ennemy moins indigne de nostre effort, ou si nous devons attendre qu'il nous vienne chercher icy l'y attendant, nous destruisons le païs qui est nostre, et vous autres consommez vostre soulde sans en prouffiter, encores n'est il à croire qu'il y vienne jusques icy. Les François avant qu'avoir esprouvé noz forces se sont entretenus à la guerre plus temerairement que constamment à l'encontre de nous, ainsi qu'ils sont bouillans et precipitans de nature; mais je cuide qu'ils ne l'entreprendront maintenant qu'ils ont si souvent et à leur grand dommage esprouvé que nous sommes autres gens qu'ils ne sont. En les allant chercher par delà, je croy qu'aussi peu attendront ils le choc, comme ils ont faict deça les monts, sinon que nous voulussions penser qu'ayant leurs forces à present diminuées d'un tiers, ils eussent plus de cueur et d'esperance qu'ils n'en ont eu quand ils les avoient entieres. Tout ce qu'ils feront ce sera de tenir un peu de contenance, et aujourd'huy reculer une journée en arriere, demain une autre et sans jamais nous faire resistence. Et si d'avanture necessité les contraignoit de venir au combat, à quoy le cueur jamais ne les menera, vous devez indubitablement estre asseurez que la fortune de la guerre, comme vray juge, fera incliner la victoire de nostre costé où est le bon droict, et qui poursuivons la reparation de foy violée, avec restitution des choses surprises au prejudice de noz traittez. Reste à sçavoir seulement si vous estes ceux mesmes que vous avez esté, si vous avez deliberé de faire ainsi que vous avez appris et accoustumé,

c'est à dire si vous avez du cueur assez pour passer les monts et pour (je ne dy combattre ne conquerir le royaume de France) mais aller accepter la victoire contre l'ennemy et la conqueste dudit royaume qui à vous se presente. Si vous n'avez du cueur assez, icy nous fault demourer et vitupereusement faillir à nostre fortune qui s'offre ; si autrement, ce me sera tesmoignage de vostre vertu, cueur et volonté, si vous eslevez joyeusement une acclamation et cry militaire, comme si maintenant vous aviez à marcher en bataille. » A ces parolles, tous s'escrierent unanimement demandans à marcher et passer outre. Et l'Empereur alors en collaudant leur promptitude de foy et courage : « Ma bonne fortune (compagnons) sera (dit il) celle qui accompagnera ceste vostre acclamation et prospe-rera ce que nous entreprendrons ; et certainement si le roy de France avoit telles gens comme vous estes et je les avoy tels qu'il les a, j'ay desja dit en bonne compagnie, et de rechef dy encores, que je me feroy lier les mains derriere pour m'aller rendre prisonnier et luy demander misericorde, à telles conditions que bon luy sembleroit de les m'imposer, et suis asseuré qu'il le feroit s'ils vous cognossoit tels que je vous cognoy, et il sçavoit au demourant d'autres entreprises secrettes, qui à present ne sont à declarer, lesquelles me rendront la conqueste de France si facile, que j'espere en peu de jours estre paisiblement obey en la ville de Paris. »

Discours sur les intelligences de l'Empereur en France. — Telle fut la departie de la concion, et ces propos avoit il prononcez avec si asseurée contenance, que le cueur sembloit redoubler à ses gens, et ne leur ennuyoit sinon que sur l'heure on ne les faisoit mar-

cher en avant. Quelles estoient ses secretes entreprises dont il parloit, je n'ay encores sceu entendre. Vray est que peu après fut descouvert un traitté qu'il avoit sur la ville de Langres, dont nous parlerons en l'autre prochain livre de ces Memoires. Aucuns penserent qu'il eust quelques grandes intelligences en France, par le moyen du marquis de Saluces; et à ce croire les induisoit l'estrangeté de son affaire et le peu d'apparence qu'ils trouvoient qu'un homme qui n'estoit sans experience des choses de ce monde (outre le blasme qu'il s'estoit acquis a perpetuité) eust voulu se faire ennemy de son seigneur et prince naturel et qui tost ou tard le pouvoit ruiner en un instant, sinon qu'il ne fust seul de sa partie et qu'avant qu'abandonner le Roy, il se fust persuadé quelque telle et si grande ruine prochaine dudit seigneur, que pour jamais il ne deust plus avoir cause de le craindre. Et de faict, le duc Guillaume de Baviere en racomptant dès le mois de juing precedant au sieur de Langey[1], lors estant ainsi que j'ay dit en Allemagne, ce qu'il avoit entendu de l'affaire dudit marquis, faisoit son compte et le disoit sçavoir de gens estans près de la personne de l'Empereur (à l'aventure du duc Louis de Baviere, son frere), que ledit marquis ne se trouveroit estre seul de ceste pratique, qu'en France y en avoit d'autres assez tenans secretement ce mesme party, et qui en leur saison se descouvriroient.

Autres estimoient que l'Empereur tint ces propos, ainsi que plusieurs bons chefs de guerre en ont tenu par le passé, disans qu'ils avoient une embusche secrette

1. Sur le voyage de Guillaume du Bellay auprès du duc Guillaume de Bavière, voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 222-223.

contre leur ennemy, et le faisoient en partie pour accroistre le cueur de leur gens et en partie pour mettre leurdit ennemy en souspeçon et deffiance des siens, chose qui a souvent gasté de grosses et importantes entreprises. Autres, depuis qu'ils entendirent la confession du comte Sebastian de Monte Cuculo[1], imaginerent que ceste fust la secrette entreprise en laquelle prenoit l'Empereur une si grosse asseurance, comme s'il se fust fondé sur la mort esperée du Roy et de messeigneurs ses enfans, en s'asseurant qu'eux estans morts, il passeroit sans grande resistance à travers le royaume de France. Mais ceste esperance est si mechante qu'il ne me sçauroit entrer en teste qu'un si grand prince que luy voulust user d'une si malheureuse et damnable trahison. Toutesfois, ceux qui en ont ce souspeçon se sont fondez en ce que ledit Sebastian dit avoir esté par ledit seigneur interrogé s'il sçavoit bien l'ordre et façon que tenoit le Roy à son boire et manger; aussi qu'alors que le seigneur dom Ferrand de Gonsague presenta ledit Sebastian à l'Empereur, en disant qu'il estoit appareillé à ce qu'il avoit promis à luy et au seigneur Antoine de Leve, et eux de par luy à Sa Majesté, si ledit seigneur Empereur eust entendu que leurs propos eussent esté de la praticque de quelques villes ou places en France ou ailleurs (ce que disent ceux qui ne s'osent persuader une telle meschanceté avoir trouvé lieu au cueur de

1. Sebastiano de Montecuculli, gentilhomme ferrarais, écuyer du dauphin, fut accusé d'avoir empoisonné son maître, qui mourut subitement à Tournon le 10 août. Il fut exécuté à Lyon le 7 octobre suivant. Voir Decrue, *op. cit.*, p. 280-281, et la *Cronique du roy Françoys premier*, p. 150-151, 184-200 (récit du supplice).

prince), il n'eust eu que faire de s'informer dudit Sebastian du boire et du manger du Roy.

Encores en a conferme aucuns en ce souspeçon que le seigneur dom Loppes de Sorie[1], ambassadeur à Venise pour Sadite Majesté Imperiale, s'enqueroit, sur le temps que ces choses avindrent, qui seroit roy de France et contre qui auroit ledit seigneur Empereur à poursuivre ceste guerre au cas que le Roy et messeigneurs ses enfans allassent de vie à trespas, chose qui sembloit estre hors de propos et impertinente à s'enquerir, s'il n'eust eu quelque opinion de mort prochaine d'iceux seigneurs.

En conclusion, quiconques ait esté autheur de ceste enorme empoisonnement (car je ne le sçay, Dieu le sçait, et n'en voudroy blasmer personne à tort), l'Empereur, plein de grande asseurance de remporter heureuse issue de son entreprise, se resolut sur icelle de passer, ainsi qu'il fist, en Provence[2]; dont depuis il se repentit souvent, et de sa bouche a declaré au Roy combien ayant jusques alors faict profession de croire conseil, il s'estoit mal trouvé de se gouverner à sa teste.

1. Don Lopez de Soria, d'abord ambassadeur de Charles-Quint à Gênes jusqu'en 1527, puis commissaire général des armées impériales en Italie, enfin ambassadeur de l'Empereur à Venise.

2. L'invasion de la Provence fut décidée le 13 juillet. Voir Gayangos, *op. cit.*, t. V, part. II, p. 201.

FIN DU SIXIESME LIVRE.

SEPTIESME LIVRE

des Memoires de messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey.

Passage de l'Empereur en Provence. — La dessusditte resolution prise et le nombre ordonné des gens qui demoureroient au siege de Turin et à poursuivre ce qui restoit pour mettre fin aux affaires de Piemont, chose que l'Empereur estimoit trop plus facile que par effect il ne la trouva, il departit son armée en trois, afin de passer à plus grande commodité. Ceux de la premiere bande, en laquelle fut la gendarmerie, avec les lansquenets du sieur de Thamise[1], prindrent leur chemin par la riviere de Gennes[2], parce qu'ils conduisoient l'artillerie et le bagage que ledit sieur avoit ordonné (pour eviter les difficultez du passage) faire embarquer et conduire sur son armée de mer, à ce qu'ils se vinssent joindre à luy en la ville de Nice; et partit ceste trouppe le treiziesme jour de juillet. En la seconde marcha dom Ferrand de Gonzague, capitaine general des chevaux legers, et avecques eux quelques hommes d'armes napolitains, les sieurs de Iselsthein[3], Dietric Sepch[4], Wolf Dietric de Kutring-

1. François Le Fèvre, dit de Heemstede, chevalier, seigneur de Tamise, colonel d'Allemands, mort en 1540.

2. La côte occidentale du golfe de Gênes, *Riviera di Ponante*.

3. Maximilien d'Egmont, sieur d'Isselstein, comte de Buren à la mort de son père Florent d'Egmont (1539). Il mourut en décembre 1548. (*Biographie nationale de Belgique*, t. XVI, p. 488 et suiv.)

4. Dietrich (ou Friederich) Späth, originaire du Wurtemberg;

hen[1] et leurs chevaux. Après eux le marquis du Guast avecques les Espagnols, puis la maison de l'Empereur, et à sa queue le seigneur Antoine de Leve, puis les lansquenets du capitaine Marc de Ebenstein[2]; et après eux se mist l'Empereur accompagné seulement de six de ses chamberlans et d'une trouppe d'Espagnols, après lesquels marchoient les lansquenets du capitaine Gaspard de Fronsperg, et prindrent le droict chemin de Fossan à Nice. En la tierce bande furent les Italiens qui prindrent le chemin par Cony, ausquels il fut ordonné qu'au plustost que faire se pourroit ils se rendissent à Nice et aux lieux de Sainct Laurens et de Villeneufve[3], près laditte ville de Nice.

Soing et prevoyance du Roy. — Ce temps pendant le Roy estant à Lion où il tenoit ordinairement conseil, faisant les depesches recitées au precedant livre et pourvoyant à tous les endroicts par où son ennemy pouvoit faire descente, après qu'il eust eu certaineté de la deliberation de sondit ennemy, ne tarda plus à faire executer les choses qu'il avoit en son conseil arresté de faire, ledit cas advenant. A ceste cause, il depescha messire Jean de Bonneval, seigneur dudit

partisan du duc Henri de Brunswick, il fut un des adversaires les plus déterminés du landgrave Philippe de Hesse.

1. Wolf Dietrich de Knœringen, capitaine au service des ducs de Bavière. Sa présence dans l'armée impériale en 1536 s'explique par le fait que le duc Louis de Bavière participait à l'expédition. Voir S. Riezler, *Geschichte Baierns*, t. IV, p. 288.

2. Max d'Eberstein avait servi comme capitaine impérial dans la Haute-Allemagne, aux côtés de Gaspard de Frondsberg et du sieur de Tamise. Voir la *Politische Correspondenz von Strassburg*, t. II, à l'index et p. 391.

3. Saint-Laurent du Var et Villeneuve-Loubet, arr. de Grasse (Alpes-Maritimes).

lieu, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour avecques sa compagnie (laquelle pour les raisons cy dessus declarées il luy ordonna retirer de Marceille) aller se joindre aux autres capitaines, estans desja sur le costé de Sisteron, pour faire le degast et prendre garde aux passages de Rocquesparaviere et des Terresneuves; et luy donna instructions de ce qu'il auroit à faire, ensemble lettres addressantes à tous lesdits capitaines et à tous les baillifs, autres officiers et sujects de Sa Majesté, par lesquelles il leur estoit mandé obeir à monsieur Claude de Savoye[1], comte de Tende, et audit capitaine Bonneval, ainsi qu'à sa propre personne, et comme à ceux qu'il ordonnoit ses lieutenans ensemblement et chacun à part soy en l'absence l'un de l'autre; et à son partement luy donna charge sur toutes choses que luy et tous autres se gardassent de donner à l'arrivée quelque curée aux ennemis. Audit lieu de Sisteron trouva ledit Bonneval le comte Guillaume de Fustemberg et ses lansquenets, qui avoient desja bien avant commencé à faire le guast et avoient pillé Barcelonne et tout le païs des Terresneuves, mais avoient excedé l'intention du Roy d'autant qu'ils n'avoient eu respect aux eglises ne choses sacrées. De Sisteron arrivant à Aix, auquel lieu il avoit donné assignation de se venir rendre à trois espies qu'il avoit depeschées du lieu de Romans[2], il y trouva, en compagnie du comte de Tende, messeigneurs le prince de Melphe, Stephe Colonne et autres dessus nommez, qui avoient desja visité la

1. Claude de Savoie, comte de Tende, fils aîné de René, bâtard de Savoie, et d'Anne Lascaris, né en 1507, mort en 1566.
2. Romans, arr. de Valence (Drôme).

ville et l'avoient jugée non tenable. Parquoy ils avoient regardé de trouver lieu opportun à y dresser et fortifier un camp qui la couvrist et avoient choisy le lieu où est une eglise de Sainct Jean de Hierusalem assez logeable[1], mais il s'y trouvoit plusieurs difficultez et mesmement pour une montagne qui regardoit dedans[2]; parquoy fut advisé d'en advertir le Roy et que cependant les seigneurs Stephe Colonne et de Bonneval iroient visiter la ville de Grasse. Et sur chemin ledit Bonneval bailla lettres du Roy par toutes les villes, comme à Trez[3], Sainct Maximin[4], Brignolles, Draguignan et autres; et suivant sa creance leur commanda de retirer tous leurs vivres et bestial, sur peine de confisquer tout ce qu'à son retour de Grasse il trouveroit n'avoir esté par eulx retiré. Passant à Draguignan, ils prindrent avecques eux la compagnie de cent hommes d'armes du sire de Montejean, depuis mareschal de France, qui estoit logé audit lieu ès environs, et celle dudit de Bonneval qu'il avoit retirée de Marceille. Et à Grasse trouverent partie de celle du comte de Tende, aussi de cent hommes d'armes, soubs la charge de messire Germain de Urre, sieur de Molans, son lieutenant[5], avecques quatre mille hommes de pied provenceaux, desquels estoient capi-

1. C'est le musée actuel de la ville d'Aix et l'église Saint-Jean de Malte qui lui est contiguë.

2. Probablement la colline d'Hermite, à l'est de l'église Saint-Jean, qu'elle domine d'une centaine de mètres.

3. Trets, arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône).

4. Saint-Maximin, arr. de Brignoles (Var).

5. Germain d'Urre, sieur de Mollans, capitaine d'Auxonne, viguier de Marseille.

taines le seigneur du Mas[1], Jean d'Esbenault, sieur de Villeneuve[2], Jean de Pontevès, sieur de Carsès[3], et autres. Par les susdits Colonne, Bonneval et autres capitaines fut visitée la ville par dedans et par dehors et fut trouvé qu'elle n'estoit tenable par aucune raison.

Desja, et dès le vingt cinquiesme jour de juillet, estoit arrivé l'Empereur avecques les deux premieres bandes (mais non sans grande difficulté de vivres par le chemin) au lieu de Sainct Laurens, premiere ville des païs du Roy, au deça de la riviere du Var, separant la Gaule d'Italie. Or estoit il ce mesme jour, l'an revolu, que l'Empereur avoit pris terre en Afrique pour son entreprise de Tunis; et soit qu'il advint ainsi de cas fortuit ou que ledit seigneur Empereur (ainsi que plusieurs ont eu opinion, à cause que ce jour là il fist à son camp faire six lieues) eut de propos deliberé choisi son but d'y arriver à cedit jour, afin de tourner en augure, comme chose avantureuse et non premeditée ce que songneusement il avoit ja conclu et pourpensé, si est ce qu'ayant ja autresfois esprouvé qu'il n'y a chose de plus grande efficace que superstition, pour esmouvoir et persuader un peuple à l'intention et opinion que l'on le veult regir et conduire, il voulut bien user de ceste occasion à son avantage, et mesmement pour ce qu'audit jour estoit la feste de sainct Jacques apostre, lequel d'une part les Espagnols tiennent et reverent d'ancienneté, comme le singulier patron et

1. Louis de Grasse, sieur du Mas et Callian, lieutenant du sénéchal de Provence.

2. Jean de Benaud, sieur de Villeneuve.

3. Jean de Pontevès, baron de Carcès, mort en 1582.

protecteur de leur nation et patrie, et les Allemans d'autre part ont aussi d'ancienneté coustume de le venir saluer et adorer en Espagne.

Substance de la proposition de l'Empereur à ses soldats. — Consistant doncques la principale force de son armée, et mesmement desdittes premieres bandes, en deux nations, espagnolle et germanicque, il les fist appeller et assembler en concion. Eux assemblez, il leur usa d'une oraison ou proposition telle, en substance, qu'elle se pouvoit esperer et attendre d'un homme alors outré de haine contre le Roy. En icelle generalement, il le descouppa de toutes les sortes d'opprobres convitieuses qu'il est possible, le blasonnant et appellant violateur de foy, infracteur d'alliances et traittez, defenseur des infideles, everseur et ennemy du repos et tranquillité des chrestiens; et au contraire parla de soy si magnifiquement qu'à peine l'on eust sceu juger à quoy il prenoit plus de plaisir, ou de hault louer ses conditions, ou de blasmer celles de son ennemy. Et alors commença à celebrer et magnifier l'heureux et fortuné augure du jour de son arrivée en ce lieu, remonstrant comment il falloit bien dire que miraculeusement son voyage estoit conduit et dirigé par le vouloir de Dieu, dispensateur et arbitre des choses humaines, car au mesme jour que l'an passé il avoit pris terre en Afrique (jour qui estoit presque universellement sainct et celebré à toutes les nations dont son armée estoit composée, et, quoy que ce soit, avoit esté à tous sans exception heureux et fortuné par la notable et insigne victoire qu'ils avoient rapportée, arrivans à tel jour en Afrique soubs sa conduitte et à son service, où ils delivrerent laditte province de l'oc-

cupation et injure du Turc, ennemy de nostre foy), à celuy mesme jour avoient ils mis le pied au dedans des confins et limites de France. Sur quoy il concluoit qu'à meilleur et plus juste tiltre ils devoient non seulement esperer, mais avoir foy et asseurance certaine, qu'estans arrivez en France à mesme jour et soubs mesme chef et avecques la mesme addresse et faveur de Dieu, ils conduiroient encores plus heureusement la guerre entreprise contre le Roy de nom très chrestien, mais en effect rien moins que chrestien; ou que pour mieux dire ils se pouvoient tenir seurs et certains que Dieu luy mesme entreprendroit la vengeance du mespris et contemnement de sa religion; et eux qui après Dieu estoient ensemble avec luy offensez et outragez, n'auroient autre affaire que de soy laisser mener et conduire à celuy Dieu qui par la main d'eux l'executeroit et mettroit à fin. Et si, à l'encontre du Turc, ils avoient obtenu en Afrique une si noble et honorable victoire, plus noble et plus illustre seroit celle qu'ils rapporteroient indubitablement de ceste entreprise, car, supposé que le Turc soit infidele et contraire à nostre foy, il ne l'est certes que par erreur et ignorance, mais le François, instruit et apris en la foy, ne peult sinon malignement s'en estre alienė, s'alliant à l'encontre et s'accompagnant honteusement à la cause et entreprise des infideles.

« Et pensez vous (dit il adoncques), compagnons, si n'estoit l'offence de la religion par luy repudiée, le malheur de son enorme peché qui l'exagite et conduit a perdition, que luy, qui tant de fois a esté vaincu par vous, et alors qu'il avoit Allemans et Suisses en son ayde et à son service, estant destitué maintenant et

hors d'esperance de l'un et de l'autre secours, osast entreprendre de venir et se presenter en camp avecques gens nouveaux et levez à haste au devant de vous autres vieux soldats et qui pouvez nombrer autant de victoires sur luy comme vous luy avez donné de batailles? Croyez moy certainement qu'il ne le feroit jamais si son peché ne le conduisoit à ceste evidente ruine. Et ce que vous avez veu que freschement il a osé entreprendre contre les païs de Savoye et de Piemont, encores qu'il les ait surpris à la despourveue et sans ce qu'ils se donnassent de luy garde, si ne l'eust il jamais osé penser, s'il ne se fust fondé autant irreligieusement que temerairement en une folle esperance qu'il s'estoit persuadée, que ceste nostre victorieuse armée jamais ne retourneroit entiere d'Afrique, estimant (comme je cuide) que Dieu ne fust pour nous assister et donner ayde en celle guerre, laquelle pour luy et pour son nom avoit esté par nous entreprise et dressée. Mais je suis paravanture (compagnons) trop superflu et prolixe sans besoin à vous deduire ces remonstrances et persuasions, car vous avez assez congneu par experience qu'il en a en toute diligence, incontinant la nouvelle sceue de vostre retour, faict retirer son armée deçà les monts d'aucuns en hors, qui pour s'estre amusez au pillage n'ont peu à temps arriver et se joindre à la trouppe des autres. Et ne fault point que vous pensiez que ceux de Fossan ne de Turin s'y soient jamais enfermez, sinon par necessité de se deffendre et couvrir des murailles et non point en esperance de pouvoir aussi defendre les murailles par la prouesse ou vertu qui soit en eux. Leur intention seulement a esté de gaigner un peu de

temps, en esperance, pour la grande affection que j'avoye de passer outre et de n'avoir occasion de m'arrester longuement à cause d'eux, [que] je les receveroy à mercy en leur donnant la vie de grace, avec seur passage et saufconduit pour eux retirer à sauveté en leurs maisons. Et qu'il soit vray desja (compagnons), nous avons par vostre moyen et vertu contrainct ceux de Fossan de se rendre à nostre mercy en vous quittant et delaissant leurs chevaux, harnois et bagage. Ceux de Turin nous avons ja mis en telle necessité de vivres et de toutes autres choses et mesmement depuis que nous avons prise la forteresse du pont du Pau, où estoit toute leur esperance du secours de vivres, que nous pouvons estre infalliblement asseurez de recouvrer la ville en peu de jours, et ceux là toutesfois estoient et sont la fleur et l'eslite de l'armée du Roy; de ceux cy doncques nouvellement levez et gens seulement armez à demy, tirez par force de la charrue, qui n'ont encores aucune cognoissance de leurs capitaines et de leurs capitaines sont aussi peu cogneus, jugeriez vous qu'ils soient je ne dy pas pour combattre, mais pour oser seulement se mettre et presenter en bataille.

« Croyez moy (compagnons) que tout ce qui gist entre les Alpes, depuis ceste mer jusques à l'Ocean, tout ce qui est contenu entre le Rhin et le mont Pyrenée sera vostre par une seule bataille, ou pour mieux dire par une seule monstre et contenance de bataille; et n'y aura autre chose que les chemins et non point le combat qui vous esloigne ne retarde ceste victoire. Cestuy est le loyer et la recompense que Dieu vous a reservez et preparez pour tant de peines

et travaux que vous avez portez et soustenus pour luy et pour l'exaltation de son nom et de sa gloire. »

Telle fut sa proposition en somme, combien qu'il y adjousta encores assez d'autres indignitez à l'encontre du Roy, en s'involuant et fourrant si avant en embages et superfluité de paroles que grande partie des assistans (ainsi que j'ay ouy dire à gens qui estoient presens) s'ennuyerent et fascherent de la longueur et insolence de sa harengue. En y eut toutesfois aucuns (je ne sçay si pour servir à ses oreilles, sçachans qu'en sa felicité il ne vouloit ouir autre propos, ou que leur opinion fust telle et qu'ils ne pensassent point qu'il luy peust arriver mutation de fortune), lesquels par une militaire acclamation commencerent à regretter seulement et se douloir à luy de ce qu'ils avoient à faire à tel ennemy qui n'oseroit les regarder en barbe, si que l'occasion leur deffailloit de pouvoir monstrer et faire cognoistre combien par si longue exercitation et continuation aux armes, ils estoient devenuz excellens et singuliers en l'experience et art militaire. Se voyans doncques privez de la tant desirée occasion, et puis qu'ils n'avoient plus besoing de s'amuser à consulter ensemble, comment et par quel moyen ils pourroient avoir et obtenir victoire, commencerent dès lors à consulter, comment ils deviseroient et partiroient entre eux le fruict et gros butin d'icelle; et ja en avoit qui demandoient les charges et les estats et autres qui les places et biens des principaux de la cour de France. L'Empereur, eslevé d'une certaine esperance et opinion des choses presentes et se glorifiant au bruit, reputation et bonne fortune des passées, prenoit plaisir à les escouter, adjoustant foy à ce qu'il esperoit, et ja

recueilloit avant la main le fruict et contentement de la victoire qu'il tenoit sienne indubitable et autant que si desja il l'eust obtenue. Huict jours entiers qu'il fist sejour audit lieu, attendant aucunes bandes, lesquelles n'estoient encores arrivées de Piemont, ne fut mention d'autres depesches de dons et departemens d'estats, offices, capitaineries, gouvernemens, villes, chasteaux et autres biens des subjects et serviteurs du Roy.

Le huictiesme jour commença le seigneur dom Ferrand de Gonzague (lequel, ainsi que j'ay dit, avoit la charge de tous les chevaux legers du camp imperial) à les acheminer et faire marcher avant et avecques soy print le seigneur dom Alfonce[1] de Sainct Severin, prince de Sallerne, avecques le nombre de quatre mille hommes de pied. Son chemin fut tirant vers Grasse[2] par un païs montagneux et aspre : parquoy il envoya devant bon nombre de gens pour descouvrir s'il y auroit quelques embusches par les montagnes. Sa contenance monstroit de vouloir passer plus avant en çà si ses avant coureurs n'eussent descouvert de loing une trouppe des nostres qui cheminoient en ordonnance au long du costau, tendant au chemin que tenoit ledit Gonzague. Lesdittes gens des nostres pouvoient arriver au nombre de deux mille hommes au plus, mais j'estime que ledit Gonzague eust opinion qu'il en y eust d'autres embuschés deça la montagne et que ceux cy se monstrassent seulement pour l'attirer à son desavantage aux destroicts et difficultez des

1. Lire : Fernand.

2. L'occupation de Grasse est du 26 juillet.

passages; quoy que ce soit, il se retira dont il estoit party, sans dresser escarmouches ne combat. Par autre costé marcherent quelques gens de pied espagnols devers Antibe[1], lesquels furent bien vivement chargez de deux bandes de legionnaires du païs, mais la tenue ne fut pas comme la charge, ains furent lesdits legionnaires repoussez de l'arquebuserie espagnolle, laissans leurs capitaines en gros danger, lesquels toutesfois s'en retirerent très honnestement en combattant tousjours et soustenant l'ennemy, tant qu'ils se rendirent en lieu de seureté.

Guast faict par les nostres en Provence. — Cecy estoit advenu le jour precedant que lesdits seigneurs Colonne et Bonneval arrivassent à Grasse, lesquels ayant trouvé (comme j'ay dit) la ville n'estre tenable, delibererent que l'un iroit vers le Roy en faire le raport, qui fut le seigneur Stephe Colonne, et ledit Bonneval executeroit sa charge de faire le guast. Lequel feit emporter et amener hors tout ce que porter et amener se pouvoit, au demourant mettre le feu, et rompre les murs de la ville par cinq ou six endroits, chacune breche de trente ou quarante pas. Et cependant que ces choses s'executoient, il envoya vers Antibe trente chevaux pour avoir nouvelles des ennemis, lesquels amenerent trois prisonniers, qui rapporterent comment la trouppe estoit fort crue depuis le soir precedant et asseurerent la descente estre de cinq à six mille hommes. Parquoy ledit Bonneval, voyant la chose

1. Antibes, cant. de l'arr. de Grasse (Alpes-Maritimes). Sur la prise de cette ville, voir la *Meygra entreprisa catoliqui imperatoris*, par Ant. Arena, éd. N. Bonafous, p. 24-25.

requerir diligence, depescha les capitaines Molans, avec les gens qu'il avoit de la compagnie du comte de Tende, et deux mille hommes de pied pour aller, le chemin de France, rompre tous les fours et moulins, brusler les bleds et fourrages et defonser les vins de tous ceux qui n'avoient faict diligence de les retirer ès places fortes, aussi gaster les puys, jettant des bleds dedans afin de corrompre les eaues[1]. Luy s'en alla droict à Calien[2], appartenant au sieur du Mas, qui commença le premier à rompre ses moulins et brusler ses granges et bleds; et à Calaz[3] en fist autant le seigneur du lieu. De là il vint à Draguignan avecques sa trouppe, duquel lieu il envoya messire Grongnet, sire de Vassey, avec quarante ou cinquante hommes d'armes de la compagnie du sire de Montejean, dont il estoit lieutenant, pour soustenir et renforcer le capitaine Molans. Et par le costé de la montagne devers

1. Sur le « gast », voir la *Meygra entreprisa*, p. 28-30 :

« Tunc ibi brulantes gastarunt blada, farinas,
Bladi garberias, omnia fenna bona;
Et paleas omnes, sivitas atque cremarunt,
Cum quibus ingrayssat pallafrinerus equos.
Per terras tunc dulcia vina gitabant,
Et carsaladas, fromagiosque bonos...
Atque fracassarunt furnos et cuncta molina,
Restat et in payso tunc mola nulla virans;
Caprarumque greges et cuncta armenta recampant...
Porcos et vaccas foyrosas ante rebalhant
Ad dominos nunquam restituendo suos.
Non penses ullos layssarent retro cavalhos,
Bestia per patriam rara relicta fuit... »

2. Callian, cant. de Fayence, arr. de Draguignan (Var).

3. Callas, cant. de l'arr. de Draguignan. Le seigneur du lieu

Dine[1], il envoya le capitaine de Maure de Novate[2], guidon du seigneur Jean Paule de Cere, et avecques luy mille hommes de pied du seigneur Chrestofle Guasco venans alors du lieu où estoit le sire de Humieres, ausquels il ordonna faire le semblable tout au long de la montagne. Après il print chemin droict à Carsès[3], continuant de faire le guast, et audit Carsès le sieur du lieu mist le feu luy mesme en ses bleds qui estoient aux champs en moullons[4] et fist boire tous ses vins aux compagnons. Telle fut l'affection de tout le peuple gros et menu au bien et commodité de la chose publicque, qui tous oublierent le regret du particulier dommage.

Divers pensemens et consultations du Roy. — Pendant le temps que se faisoit laditte execution, estoient arrivées les bandes que l'Empereur avoit attendues à venir de Piemont; lesquelles arrivées, il se delibera de faire tousjours marcher son armée jusques en Avignon, chose qu'il jugeoit luy estre autant facile et sans resistence, comme utile et commode à la facilité de son entreprise; où de là faisoit bien son compte de pouvoir à son choix et appetit dresser la teste ou par delà ou par deça le Rhosne, ainsi que l'un ou l'autre

était Joseph de Villeneuve, marquis de Trans. Voir Juigné-Lassigny, *Histoire de la maison de Villeneuve-Bargemon*, t. I, p. 61.

1. Digne (Basses-Alpes).

2. Maure de Novate, Italien, guidon de la compagnie de Renzo da Ceri dès 1534 (Tausserat-Radel, *Correspondance de Guillaume Pellicier*, p. 750), plus tard capitaine de deux cents chevau-légers.

3. Carcès, cant. de Cotignac, arr. de Brignoles (Var). Le seigneur du lieu était Jean de Pontevès, cf. *supra*, p. 140, n. 3.

4. En meules.

luy viendroient plus à propos. De ceste deliberation fut adverty le Roy et ja dès le commencement avoit bien preveu et pensé avant la main que son ennemy, s'il passoit en Provence, ne pouvoit prendre pour soy autre meilleur advis, ne qui luy fust de plus grande commodité, tant pour avoir les vivres à son commandement que pour donner travail aux païs, autant deça que delà la riviere; laquelle en ce faisant il eust eue en sa puissance, au moyen du pont qui est dessus, joignant aux portes et clostures de la ville; et pour ce estoit tousjours son intention et dessein d'y obvier en toutes manieres et de se saisir de ladite ville premier que l'ennemy s'en peust saisir. A ceste cause et pour autant que ses forces n'estoient unies encores, avecques lesquelles il peust raisonnablement et à son honneur se presenter en personne au devant de sondit ennemy, il avoit choisy le sire de Montmorency, alors grand maistre et mareschal et maintenant connestable de France, comme celuy en la vertu duquel prudence, conseil et diligence, entre tous autres ayans le maniement et disposition de ses affaires, il avoit plus de foy et d'esperance, lequel il avoit ordonné son lieutenant general, autant deça que delà les monts, avecques très ample et pleine puissance et authorité de pouvoir ordonner et faire en son absence, en general et particulier, autant que luy en presence eust peu ordonner, commander et faire. Mais, pour autant qu'il vouloit encores plus au long avecques luy consulter et deliberer des affaires de telle et si grande importance, il y envoya cependant pour gaigner tousjours le devant messire Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, aussi mareschal de France, avec huict mille Suisses, qui ja

et nouvellement estoient arrivez devers luy, ensemble quatre cens hommes d'armes complets, mais de diverses compagnies; ainsi que les uns estoient plus voisins et prochains, y estoient les premiers arrivez, cependant que les autres venoient aussi journellement pour s'y trouver au jour qui à ce leur estoit prefix et ordonné. Avecques ceste trouppe s'en vint ledit seigneur d'Aubigny loger en Avignon, et attendant la venue du sire de Montmorency, ne deffailloit de cueur ne de conseil à commander et pourveoir en diligence à toutes choses qui en telle presse d'affaires se peuvent et doivent pourveoir et commander. De ce travail et maniement d'affaires, il se trouvoit grandement soulagé par la presence de messieurs Guillaume Poyet, alors second president en la cour de Parlement de Paris et conseiller du Roy en son conseil estroit et depuis chancelier de France, Gilbert Bayard[1], aussi conseiller et secretaire des finances dudit seigneur, Robert de la Martonnie[2] et Gilles de la Pommeraye, maistres d'hostel ordinaires, et Charles de Pierrevive[3], l'un des quatre tresoriers generaux de France, envoyez devant audit lieu d'Avignon pour y faire amener de toutes les provinces de France qui plus seroient à main toutes sortes de vivres et de fourrages, tant pour le nombre qui ja y estoit que pour celuy que

1. Gilbert Bayard, sieur de la Font, secrétaire des finances, contrôleur général des guerres. Il fut chargé de diverses missions diplomatiques et participa aux négociations du traité de Crépy (1544). Il fut disgracié en 1547.

2. Robert de la Marthonie, sieur de Bonnes, maître d'hôtel du roi, bailli et gouverneur de Touraine.

3. Charles de Pierrevive, sieur de Lésigny, trésorier de France en Languedoc (1528).

l'on esperoit y arriver après; en laquelle charge ils s'acquitterent si grandement et songneusement que de toutes choses y eust en nostre camp jusques en abondance et non qu'à suffisance.

Le Roy ce pendant consultoit de toutes ses affaires avecques le sire de Montmorency et des moyens qui leur sembloient estre requis à tenir, pour mieux les conduire et gouverner et pour en avoir issue plus heureuse et à moindre hazard, car ils sçavoient tous deux de quel poix estoient les choses à present et de quelle consequence à l'advenir. Le sire de Montmorency considerant en son esprit et à part soy combien de la charge qu'il avoit il luy pouvoit en la bien conduisant advenir d'honneur et de gloire et combien au contraire d'une malheureuse issue luy adviendroit de honte et reproche, avoit ordinairement en imagination et comme devant ses yeux la grande obstination et opiniastreté de l'ennemy, accompagnée de puissance excedant et surpassant celle de tous les autres ennemis que jamais eut le royaume de France, le grand nombre de gens et de belliqueuses nations qu'il auroit à combatre, la prochaineté d'eux, telle que desja ils se pouvoient dire presens, l'opinion et reputation de leur prouesse et vertu, le long temps qu'ils avoient vescu ensemble suivant les armes, leur accoustumance de vaincre, non que de guerroyer et non soubs estranger, mais soubs leur prince naturel et droicturier. Tout au contraire il se veoit avoir plus de nom que de force d'armée et ce qu'il avoit de gens avecques ce qu'il en esperoit encores, estre mercenaires en grande partie, en autre partie gens incogneuz les uns aux autres et lesquels il luy adviendroit paravanture

besoing et necessité de mettre aux champs, avant que les capitaines fussent bien stilez à commander, les compagnons à executer leurs commandemens; et si de male adventure il advenoit qu'ils fussent battus, il ne veoit point que les ennemis vainqueurs trouvassent lieu de resistence ne les vaincuz de seureté jusques à ce qu'ils arrivassent à Lion. Or, estant telle aujourd'huy la condition des temps, que l'on estime les entreprinses selon l'issue et non selon la conduitte, il cognoissoit evidemment (advint ce qu'avenir en pourroit) qu'on luy mettroit en compte et consideration plus la fortune que le conseil. Au Roy venoient en ses discours toutes les mesmes imaginations et autres semblables, lesquelles mettant en avant et proposant à sondit lieutenant general et luy ordonnant ce qu'en chacun evenement il auroit à faire, eux deux ensemble sur toutes choses pesoient l'esperance, la craincte, la raison et l'aventure, et en mesurant et contrepesant les unes avecques les autres, de leur victoire ne leur resultoit aucune esperance de priver l'ennemy, ne de l'Empire, ne des Espagnes, ne de quelconques autres de tous les royaumes qu'il tient. De la victoire sienne non seulement en advenoit la ruine de l'armée qu'ils dressoient, mais le danger et trouble de tout le royaume, comment que soit le passage du Rhosne, la seigneurie de la mer de Levant, avecques asseurance de n'avoir jamais faulte de vivres et le moyen de travailler le royaume par quelque endroit qu'il luy eust pleu, estoit le moindre fruict que l'ennemy pouvoit esperer de sa victoire.

Paroles du Roy à monseigneur le grand maistre. — L'esperance doncques et la craincte n'estoient equipo-

lentes l'une de l'autre; et bien qu'entre icelles y eust diverse raison, toutes deux gisoient en incertaineté et plus dependoient de la fortune et adventure que de conseil et jugement, de maniere que tant plus ils discouroient diligemment, tans moins ils trouvoient de certains advis et moyens d'y proceder. Pour resolution après avoir long temps debatu et l'une et l'autre partie, le Roy, se tournant au sire de Montmorency, luy usa de tel ou semblable langage : « Vous avez (dit il) assez faict preuve aux guerres passées de vostre hardiesse et asseurance aux hazards, et me suis jusques icy trouvé loyaument et vaillamment servy de vous, de jugement et advis et bon conseil, qualitez propres et peculierement requises à qui bien veult faire son devoir, en charge de chef et capitaine general d'une entreprise, et que par icelles autant que par force les royaumes et empires se deffendent et maintiennent en leur estat; aussi peu ay je eu occasion de ne rien en desirer en vous, mais de ces dernieres parties est la saison d'user maintenant plus que de courage ne de hardiesse; mais tant y a que raportant de ceste guerre la reputation telle que j'espere et m'asseure que vous en raporterez, c'est celle qui accomplira jusques à consommation et comble d'honneur toute la gloire et toute la louenge que vous avez acquise ès autres. Je vueil à ceste cause que vous entrepreniez la charge que je vous donne en ceste esperance et vous asseurant que je ne vous laisseray avoir faute, retardement ne sejour de chose dont vous puissiez avoir besoing ou necessité en vostre camp. Quant au moyen de vous y conduire, vous sçavez combien vault fortune en toutes choses et au faict de la guerre plus qu'en nul

autre; et que bien souvent d'un cas de petit moment peult reussir un grand changement et commutation des choses. Vous serez en faict et sur le lieu pour tout juger et cognoistre à l'œil; je ne doute point que vous ne sçachiez bien prendre pour advis et bon conseil, selon l'occasion et opportunité du temps et des affaires, et mesmement par les propres desseings et entreprises de l'ennemy. »

Arrivée de monseigneur le grand maistre, lieutenant general du Roy en Avignon. Proposition au conseil de ce qui estoit à faire. — Grande asseurance donnerent ces propos au sire de Montmorency, lequel sur iceux, prenant congé du Roy, arriva le quatriesme jour après en Avignon[1]; auquel lieu ayant le tout communiqué avecques le sire d'Aubigny, il fist venir à soy tous les capitaines et de cheval et de pied et avecques eux aucuns vieils gens d'armes qui par la longue experience du metier y avoient acquis reputation et authorité. Assemblez qu'ils furent, il leur proposa et mist en avant le faict ainsy qu'il estoit, les forces de l'ennemy, celles que de present avoit le Roy et celles que encores il attendoit, tant de ses païs subjects comme de Suisse et d'Allemagne, la difficulté de vivres où se devoit trouver l'ennemy, l'abondance que nous en pouvions avoir; quel fruict, quelle commodité, quel avantage nous pouvions attendre au cas que nous feussions victorieux, quelle perte, danger et incommodité au cas contraire et que nous feussions vaincuz; de quelle part nous devoit venir crainte, de quelle part esperance, combien nous devions tascher d'obvier et

1. Le 25 juillet. Voir Decrue, *op. cit.*, p. 269.

remedier à l'une, combien d'accepter, accroistre et mettre à execution l'autre; et mesmement en ce temps icy, auquel (si oncques mais) il estoit requis et devions tous nous employer et de corps et de biens à faire quelque digne chef d'œuvre pour l'asseurance, tuition et deffense de la patrie et pour en repousser et mettre hors nostre ennemy, qui par trop grande confiance de sa fortune et de ses forces et par outrageux et superbe contemnement et mespris des nostres devoroit desja en son esperance cestuy nostre opulent et glorieux royaume. Sur ce leur fist autres plusieurs, mais briefs discours et bien succinctement troussez, en demandant l'advis à un chacun à sçavoir lequel estoit meilleur ou marcher plus avant en païs, ou d'attendre sur le mesme lieu, tant que le supplement et renfort de gens ordonné par le Roy y fust entierement arrivé, aussi quelle voye et moyen leur sembloit estre plus à propos pour bien conduire ceste guerre et pour heureusement la mener à chef.

Sur cest endroit, il voulut bien leur remonstrer et faire entendre que le Roy, s'il eust voulu, eust bien sceu de luy mesmes prescrire et ordonner toute la raison, ordre et moyen qu'il eust voulu estre tenuz au faict de ceste guerre; et quant à luy venant du lieu dont il venoit, instruict de celuy auquel principalement touchoit, et qui autant que nul autre avoit le jugement accompagné d'experience au maniement de tels affaires qu'il n'estoit point ne trop perplex, ne travaillé d'opinion en ce qu'il auroit à faire; mais que tous deux avoient bien voulu tant deferer à la prudence, experience et foy d'entr'eux, que de leur en

faire demander leur advis sur le faict et la chose encores estant en son entier; parquoy il attendoit d'eux tous et de chacun la franche, libre et liberale opinion. Telle fut sa proposition au conseil et nonobstant qu'il avoit ja prise avecques le Roy ferme et resolue deliberation de ne point venir au combat et de ne jouer le gros jeu sinon que extreme necessité l'y contraignist ou qu'une seure et certaine opportunité s'y offrist, d'autant qu'ils sçavoyent et cognoissoient très bien que beaucoup plus est le devoir d'un chef et general d'armée qui a de combatre pour et en son naturel et propre païs de meurement et sagement, que hardiment et soudainement s'exposer et mettre au hazard. Si avoit il approprié ses parolles et composé sa contenance de telle sorte et maniere qu'on eust plustost jugé que son advis fust incliné à l'opinion contraire. Et ce faisoit il à propos et à son escient, parce qu'il cognoissoit la chose estre desja venue en coustume, que grande partie des capitaines et autres qui sont appellez au conseil tendent aujourd'huy à la faveur et opinent communement selon qu'ils pensent et conjecturent que le chef et principal capitaine le trouvera bon; et telle qu'ils estiment estre son opinion telle la donnent ils et appliquent tous leurs esprits à la confermer et fortifier de raisons, en façon qu'elle puisse estre trouvée la meilleure. Et à ceste cause avoit il cherché de donner aux assistans occasion de penser que son opinion fust autre qu'en effect elle n'estoit. Et par ce moyen il faisoit son compte qu'en voyant impugner et confuter l'opinion qui veritablement estoit la sienne par gens qui penseroyent faire tout le rebours,

il auroit plus grande liberté de conferer et contrepeser les raisons et causes mouvantes de l'une et de l'autre opinion.

Les advis du commencement furent plusieurs et bien divers, mais peu après se resolurent tous en deux, les uns estoyent d'opinion que l'on marchast plus outre et qu'on logeast le camp plus prez de l'ennemy pour le combatre ès angusties et destroicts des passages en lieu où il ne luy fust possible de s'estendre et de mettre en bataille toutes ses forces plustost que d'attendre à ce faire quand il auroit pris pied en lieu plus ample et spacieux et auquel il eust ledict moyen et commodité de s'estendre et de s'ayder de toutes ses forces. Les autres estoyent d'avis contraire et leur sembloit plus à propos de surattendre au lieu où ils estoyent pour donner au renfort et supplement qu'on attendoit espace et temps de pouvoir arriver et se joindre avec eux. Ceux qui estoyent de cest advis estoyent meuz et fondez sur les raisons ja devant desduictes, sçavoir est sur la prochaineté du grand et bien aguerry nombre de gens estant au camp imperial et sur le gros appareil qu'ils conduisoyent avecques eux, aussi l'asseurance et courage que leur donnoit la fresche victoire qu'ils avoient obtenue en Afrique, avecques la longue cognoissance et habitude des uns aux autres pour la longue hantise qu'ils avoient eue ensemble suivans toujours les armes à mesmes soldes et sous leur mesme naturel et droicturier seigneur, là où les nostres au contraire estoient en grande partie, les uns mercenaires estrangers et les autres levez nouvellement et à la haste, qui n'avoient encores cognoissance ne mutuelle affection les uns envers les autres

et qui en effect ne pouvoient encores estre tels que l'on s'y deust tant asseurer que de les conduire si avant qu'on vint à la necessité du combat et en lieu paravanture desavantageux. Et pour ceste cause il leur sembloit que pour le plus seur (en attendant que leursdittes gens, qui tous estoient differends de langue, de meurs et de religion, s'accoustumeroient et accoincteroient un peu ensemble et apprendroient à se renger et retirer chacun en son ordre et soubs son enseigne pour après estre plus duicts à faire service) il valoit mieux se fermer et fortifier audit lieu où ils estoient, auquel ils avoient singuliere commodité de vivres et grand moyen en attendant le renfort et secours des gens qui leur venoient et d'y temporiser et dissimuler et de quelques fois esprouver contre l'ennemy par seures et legeres entreprises qu'elle seroit la hardiesse de nos gens à entreprendre et quelle la vertu à executer. Sur ce concluans en somme, que, le temps et consequence des choses considerées, il faisoit pour nous delayer et prolonger la guerre et, en amusant et ennuyant l'ennemy, luy refroidir et amortir ceste impetueuse ardeur, en laquelle pour lors il sembloit estre; par tels moyens souvent advenu, que par conseil, provision, ordre et dissimulation se sont bien grandes choses conduittes à bonne et heureuse fin, lesquelles si elles eussent esté precipitées fussent reussies au contraire et au grand et pernicieux dommage des republiques.

Raisons de ceux qui disoient qu'on devoit aller au devant de l'ennemy et le combattre. — Au contraire alleguoient ceux qui tenoient l'autre opinion (et parmy eux peu avoit qui n'estoient point sans expe-

rience) que le plustost marcher en avant et approcher de l'ennemy estoit beaucoup le plus expedient et le meilleur. Car il pouvoit encores avoir environ de cent et octante mille jusques au lieu où il estoit ; et que de luy laisser gaigner autant de païs ouvert et sans resistence, ce n'estoit autre chose que luy bailler le chemin et l'ouverture de recouvrer vivres et fourrages à foison, et que luy donnant ceste cognoissance de la craincte que nous ayons de sa force, estoit comme tacite consession que nous n'osions approcher de luy. Chose qui estoit pour luy accroistre tousjours le cueur, ainsi que la peur et craincte aux nostres ; et qu'à ceux qui encores estoient suspends et en grand bransle de se joindre à l'un ou à l'autre party, en attendant quelque commutation et changement de fortune, nous donnions occasion (d'autant qu'ils n'auroient cognoissance de la verité du faict ne des causes nous mouvantes à dissimulation) de s'atacher au bruit commun qui s'en espandroit tousjours au plus grand avantage de celuy que l'on cognoistroit estre crainct et redoubté : chose qui les confermeroit en l'opinion desja conceue de l'heur et felicité de l'Empereur (à laquelle ils attribuoient toutes choses jusques à les faire joindre à luy ou quoy que ce soit se divertir et aliener de l'esperance et saveur du Roy). « Là où (disoient ils) si nous approchons de l'ennemy et avant qu'il ait fermé le pied en Provence, nous arresterons sa fureur et romperons ceste premiere sienne impression, ès destroicts et angusties des Alpes, il ne peult estre, encores que nous ne tinssions ne Frejus[1] ne Toulon, que pour le

1. Fréjus, cant. de l'arr. de Draguignan (Var).

moins nous n'ayons bien loisir de fortifier la ville d'Aix, capitale de ceste province, ou bien de la couvrir de nostre camp (ainsi qu'il a desja esté advisé) avant que l'Empereur y puisse jamais arriver; et en la deffendant luy empescherons le passage et luy osterons le moyen de venir outre en avant. Et ne fault ja que ceux ausquels plaisent tant les dissimulations, craignent aucunement qu'en ce faisant nous puissions tomber en necessité du combat, ne de jouer le gros jeu, si bon ne nous semble, ains au contraire, nous pourrons journellement, faisans des ambuscades par les destours et circuits d'entre les crouppes et vallées des Alpes, leur donner tant d'alarmes, ennuis et dommages, que l'occasion se offriroit d'oser et d'entreprendre quelque chose davantage comme certainement elle s'y offrira. Et veult la raison de la guerre et la necessité de noz affaires le requiert, que nous osions et entreprenions en telle assiette ce que d'icy et de pleine campagne nous ne devons user ne faire. Car l'Empereur a en effect une armée autant ou plus puissante et de nombre et de vaillance de gens de guerre que nulle autre armée qui ait esté dressée de nostre temps; mais bien est vray qu'ils sont encores espars et non unis, embarrassez et travaillez du voyage, sans experience ne cognoissance des passages et destroicts des Alpes; là où si nous leur donnons le temps sans aucune contrarieté de gaigner païs jusques en la plaine, ils se reduiront en un camp où ils se logeront au large et à commodité, se referont du travail, reprendront force et courage et apprendront les chemins par bien s'en enquerir et par experience. Et si bien nous attendons renfort de gens et de France et de Suisse et d'Allemagne, si est ce que l'Empereur

a de ce faire encores plus grande commodité que nous. Joinct que toute la force que nous avons au Piemont ne peult estre telle qu'elle puisse aucunement empescher qu'avant le bout du mois celle que l'Empereur y a laissée pour y poursuivre le surplus et reste de sa pleine victoire ne puisse icy arriver et se joindre aux forces que desja il a ensemble par deça, et faudra lors qu'aux deux qui sont tous experimentez et vieils soldats nous envoyons et leur presentions en barbe noz gens nouveaux et levez en la haste pour les combattre.

« D'avantage l'ennemy attend de jour à autre la venue du seigneur André Dorie, lequel venu nous donnera nouvel alarme delà le Rhosne, au païs de Languedoc, auquel il peult descendre et mettre ses gens en terre à son plaisir. Et au cas qu'il n'y descendist assez puissant pour y pouvoir faire un gros effort, il aura les Espagnes à son doz, dont tous les jours il luy pourra venir renfort de gens et de chevaux. Lesquelles choses estans une fois ainsi conduites à l'intention de l'ennemy (ainsy que facilement il les y pourra conduire par nostre temporisement et dilation), nous ne voyons point qu'il puisse choisir ne souhaitter, ne qu'il luy puisse advenir chose plus à son propos et avantage, que si nous ayant ainsi enfermez entre deux armées, ayant d'un costé le Languedoc et les Espagnes ouvertes et à son commandement, de l'autre Italie et Sicile, et de toutes parts commodité de faire venir par mer et vivres et autres choses necessaires à supporter une longue guerre, nous voulons continuer au mesme temporisement et dilation ; d'autant que desdittes Espagnes, Italie, Sicile, Germanie et de ce qu'il tient en la Bel-

gique, il recouvrera tousjours deniers à suffisance, qui sont les nerfs et la principale force requise à faire la guerre. Et au contraire il n'est possible que nostre royaume (paravant travaillé des guerres passées et maintenant de nouvelle guerre au pais de Picardie, outre celle que nous avons icy en Provence) puisse suffire à fournir argent au Roy pour entretenir en une longue guerre si grand nombre de gens qu'il en aura, mais qu'il ait adjousté à ce qu'il en a le supplement et renfort qui luy est requis et necessaire. Or est que tout ainsi que sans soldats la guerre ne se peult faire, eux ne se peuvent aucunement nourrir ne retenir ensemble sans grande somme et abondance de deniers, desquels s'il nous advient une fois d'avoir faulte à nostre besoing, que nous aurons lors valu noz dilations? Si au moyen d'icelles argent nous fault (dont à present nous avons paravanture telle quelle suffisance, mais par emprunt faict des personnes privées) que nous aura valu d'avoir faict ce grand amas de gens, si sans les employer ils se separent par faulte de payement? Au demourant, il faict beaucoup à considerer que nostre armée consiste presque toute de François, Suisses et Allemans, qui sont nations plus patientes naturellement de hazard et de travail que de sejour et dilation; si promptement vous les mettez en euvre, elles osent, elles entreprennent, elles executent plus que force et nature humaine ne porte; si vous les retirez de ceste premiere chaleur, ils s'appesantissent, ils languissent et s'anneantissent du tout, et ne fault ja que nous soyons en peine d'en alleguer des vieils exemples et du temps passé.

« Nagueres et de fresche memoire, si de l'ardeur

et courage que nous marchions droict à Verceil on nous eust laissé continuer et passer outre, il n'y a point de doubte que nous n'eussions emporté la ville et maintenant porterions les armes victorieuses en païs d'ennemy, non pas serions (comme nous sommes) contraincts à soustenir la guerre en France et combattre pour la deffense de la patrie, de noz foiers et de noz eglises. A ceste cause et afin que vous (monseigneur), qui estes nostre chef et lieutenant general du Roy, ne soyez point en doute, que vous ne soyez accompagné de gens qui soient pour executer le hault et entreprenant vouloir qui est en vous, nous sommes d'advis que vous devez marcher et faire teste en lieu dont vous puissiez entendre de près toutes les allées, venues et entreprises de l'ennemy, afin que, si paraventure il venoit à faire quelque faulte, ou (comme nagueres vous avez pareillement discouru) il luy advenoit par une trop grande confidence de ses forces, ou, par un trop grand mespris des nostres, de se tenir peu sur ses gardes, ou de mal asseurer et fortifier son camp, ainsi qu'il advient souvent à qui trop peu estime son ennemy, vous soyez prest à recueillir ceste occasion à poinct nommé, et user du benefice de fortune, avant qu'il coule et vous eschappe des mains. C'est une chose seure que plusieurs fois en osant, en entreprenant, en mettant la main à l'œuvre, choses grandes et de poix ont esté executées, lesquelles aux nonchallans et negligens avoient semblé n'estre faisables ny esperables. Encores osons nous dire d'avantage, que la difficulté qui leur est apparente, que vous ayez en si peu de temps assemblée suffiante pour aller de vous mesmes assaillir vostre

ennemy, vous rendra l'entreprise d'autant plus facile, quand vous oserez et entreprendrez chose qu'il ne se puisse persuader que vous eussiez osé entreprendre ne penser. »

Ceste fut la remonstrance de ceste partie, et ja la pluspart de la compagnie se laissoit conduire à ceste opinion, pensans entre autres choses avoir donné un advis aggreable et satisfaisant à l'affection et desir de leur chef et capitaine general, duquel ils avoient ceste persuasion que, tant pour sa naturelle inclination à faire tousjours et entreprendre choses grandes et honorables et utiles à son prince et à son royaume, comme pour la fresche memoire du dernier voyage de Piemont (duquel on avoit donné quelque blasme au chef et lieutenant general du Roy, de ce qu'il n'avoit plus pertinacement suivy sa fortune), il n'auroit chose en plus grande ne plus singuliere recommendation, que d'accepter la premiere occasion et oportunité qui se offriroit, de faire nouvelle preuve de sa vertu, et d'augmenter et accroistre l'honneur jà paravant acquis au faict des armes.

Conclusion de monsieur le grand maistre. — Et en effect ledit seigneur (ainsi que j'ay dit cy devant), afin de sçavoir mieux discerner les opinions libres d'avecques celles des assentateurs et blandisseurs, avoit (comme souvent est advenu de faire à plusieurs grands et vertueux capitaines) donné aux assistans de grandes couleurs et occasions de penser qu'il inclinast à ceste opinion; et à son escient avoit laissé couller des paroles, comme si elles luy fussent eschappées sans y penser, par lesquelles ils avoient eu occasion de juger qu'il fust entierement d'opinion contraire

qu'il n'estoit. Doncques, après qu'il eust bien soigneusement consideré non seulement les propos, mais aussi la contenance, regard et visage d'un chacun, monstrant par apparence et de propos deliberé de penser dessus ce qu'ils avoient d'une part et d'autre mis en avant, pour à chacun d'eux donner ce contentement que, nonobstant qu'ils eussent diverses opinions, chacun luy semblast toutesfois estre meu par bonne, apparente et bien fondée raison, il commença lors à conclurre, louant Dieu premierement, comme de chose qui plus ne luy eust sceu venir à souhait, de ce qu'estans partis en deux diverses deliberations, l'une ne l'autre partie toutesfois n'avoit faulte de courage et bonne volonté, ains que les uns, plustost qu'en avoir faulte, sembloient en avoir plus que de besoing, et que plus avoient mestier les uns d'estre un peu retenuz, que les autres d'estre par exhortation esguillonnez et incitez. « Je voy (dit il), evidemment, que le but des uns et des autres, c'est de vaincre l'ennemy comment que ce soit, et qu'à ceste guerre chacun veult employer ce qu'il peult et vault au bien et à la deffense de son prince et de la chose publique, tous ensemble tendez et accordez à ceste mesme fin, mais non pas à mesme raison et moyen d'y parvenir. Aux uns il semble mieux à propos de s'arrester icy et d'attendre l'ennemy en nostre fort ; aux autres semble meilleur de marcher outre et de nous aller camper plus avant en païs. De ce dernier advis je parleray premierement. Ceux qui sont en ceste opinion (à ce que j'ay recueilly de leur propos) craignent deux choses, et non sans cause : l'une que, nous fermant icy et laissant tout le païs ouvert et au commande-

ment de l'ennemy, depuis ce lieu jusques à l'endroit où il est maintenant, nous mesmes luy baillions plus grande et plus facile commodité de grains, de fourrages et de tous vivres pour hommes et pour chevaux, qu'il ne l'auroit ès destroits et difficultez du passage des Alpes. La seconde chose qu'ils me semblent craindre, c'est que l'Empereur, interpretant nostre dilation et temporisement pour confession de nostre peur et craincte et deffiance de nostre force, en fist courir le bruit encores plus grand et plus à son avantage, que ne seront les choses en effect; et par ce moyen il destournast de l'amitié du Roy ceux qui encores sont en bransle et en suspens entre l'un et l'autre party, estonnant ceux qui sont du nostre, asseurant et confermant ceux qui tiennent le sien.

« Or, afin que nous ostions l'occasion du premier doubte, je ne seroy jamais d'advis de nous arrester et fermer en ce lieu, sinon que premierement on face (comme il a esté ordonné) de toute la campagne et de toutes les villes et bourgades champestres et non tenables, par où l'ennemy aura de passer, diligemment retirer ès villes et places fortes, tout ce qui se peust ou porter ou chasser avant ou y conduire en quelconque sorte. En ce faisant, vous trouverez que tant plus nous attirerons l'ennemy en çà, c'est à dire que, tant plus nous l'eslongnerons de la mer, tant plus aura il de faulte et difficulté de vivres et tant plus luy en sera le port cousteux et malaisé. Quant au second point, je ne doubte pas que l'ennemy ne s'ayde en ce qu'il pourra de cest artifice. Si est ce qu'il n'en peult advenir chose qui tant nous soit à craindre, comme il seroit de marcher et campaier si avant que nous

apportassions (ainsi qu'il est advenu souvent) oportunité à l'ennemy de nous assaillir à son avantage et à nous force et necessité de combatre à son choix et non au nostre, et de mettre au hazard et à discretion de fortune le salut de la patrie, qui en grande partie consiste et depend de l'evenement et issue de ceste guerre. Tant y a que toute guerre qui advient entre les humains, pour quelque cause et occasion que ce soit, faut qu'elle soit ou necessaire ou voluntaire; consequemment il faut diverse raison et consideration à entreprendre l'une et à soustenir l'autre. Car, tout ainsi qu'à celuy qui l'entreprent hors de son païs, il touche et appartient d'avoir, avant qu'entreprendre, son armée avecques tout son equipage en ordre, et de premiere arrivée, assaillant son ennemy, estendre au long et au large la reputation et crainte de ses forces, ainsi (mais au contraire) touche et appartient à nous, qui la soustenons en nostre païs, user de longueurs et dissimulations, et en frustrant l'intention et impetuosité de l'ennemy, laisser avecques le temps refroidir son ardeur et aneantir sa puissance. Car en ce faisant, et à un besoing luy monstrant aucunefois d'avoir crainte et peur de luy plus grande que nous ne l'avons en effect, ou nous luy engendrerons une telle confiance de sa force et si temeraire contemnement de la nostre, que nous le pourrions attirer à nous venir assaillir en nostre fort et à nous combattre en lieu qui luy soit desavantageux, ou bien luy pourrions tant donner d'ennuy et tant le faire amuser et consommer que nous luy ferions rabaisser son haut courage, diminuer son esperance et à la fin rompre et deffaire son armée d'elle mesmes.

Responce aux raisons de ceux qui vouloient combatre. — « Et quant à ce que vous mettez en avant, que l'Empereur a une des plus belles et puissances armées de nombre de gens et d'experience de guerre qu'il est possible de souhaitter, mais jusques à ores esparse et separée les uns des autres, embarrassée parmy les montaignes, travaillée du long chemin, assez mal equippée de vivres, jusques icy endroict suis je bien de vostre advis et opinion; mais en ce que vous dittes que, leur donnant du temps, ils se rassembleront, qu'ils se viendront loger plus commodement et au large, qu'ils se referont du travail, qu'ils reprendront force et courage, je tien au contraire que, si nous faisons bien et diligemment nostre devoir à leur empescher et rompre les vivres et les fourrages, le temps leur doublera toutes les incommoditez qu'ils ont maintenant. Et quant ores il sembleroit bon à l'Empereur (ainsi que vous monstrez en avoir doute) de faire venir joindre et unir à ses forces presentes celles qu'il a laissées au païs de Piemont, et qu'il n'auroit (ce qu'il a) occasion de craindre qu'on luy fist venir au dos et par derriere une autre nouvelle puissance de par delà, je dy toutesfois que, quant plus il amassera icy de gens ensemble, tant plustost (si contre son esperance nous voulons mener ceste guerre à la longue) viendra son camp à la faim et à faute et necessité de vivres. Je vueil qu'il en trouve pour quelques jours en ceste Provence, et que nous n'y puissions si soudainement faire le guast ainsi qu'il appartient; si est ce qu'après avoir consumé le peu qu'il en trouvera, il ne faut point qu'il fonde son esperance en ce qu'il luy en pourra venir des païs qu'il a laissez

derriere son dos; car vous sçavez que tout ce qui, en l'automne passé, fut mis en grenier et tout ce qui s'en est recueilly ceste année a esté entierement consumé, pillé et mis à perdition, tant par ses gens de guerre que par les nostres, qui ont trouvé le païs ouvert et abandonné; et si quelque peu s'en est sauvé, croyez que ce ne peult estre ne pour durer longtemps, ne pour une si grosse armée. Et quand autrement en seroit (ce que non) si ne luy sera il jamais possible de tant recouvrer de bestes qu'il luy en faudroit à l'apporter et conduire de si loing. Mais, pour à tant retourner aux gens de guerre qu'il a laissez audict Piemont, je puis bien vous asseurer certainement que vous ne devez craindre, ne luy esperer aucun renfort de ce costé là; car, à ce que j'en ay entendu jusques icy, nos gens n'y sont point encores si estroitement assiegez qu'ils ne facent bien souvent des saillies contre l'ennemy et que la pluspart du temps ils ne se retirent victorieux et chargez de butin.

« Et d'avantage, nous n'attendons que l'heure que les seigneurs comte Guy de Rangon et Cagnin de Gonzague se viendront joindre à nosdittes gens, avecques nouvelle armée non moins puissante de nombre, d'experience et de courage que celle que l'Empereur y tient à present. Car il ne faut (messieurs) que vous pensiez que l'Empereur ait encores aujourd'huy les mesmes gens de guerre qui luy ont tant gaingné de victoires; ce sont ceux dont il a le moins : les uns sont morts ès guerres de Lombardie, autres ès guerres de Naples, autres en celles de Hongrie, plusieurs aussi par les chaleurs et intemperie de l'autumne en Afrique, plusieurs sont periz en la mer,

plusieurs se sont retirez en leurs maisons, avecques le gaing et butin qu'ils avoyent faicts à la guerre. Les bendes qu'il a maintenant, croyez qu'elles sont remplies et refaictes de gens nouvellement levez et qui n'ont gueres plus que les nostres experimenté les dangers, affaires et difficultez de la guerre. Et quant à ce que vous alleguez du seigneur André Dorie, je ne voy point que l'Empereur puisse asseoir en luy aucune certaine esperance en chose de tel moment et importance qu'est ceste guerre, car vous sçavez combien sont incertains et mal asseurez les desseings qui sont fondez au faict de la mer, et n'a point André Dorie commandement sur elle, parquoy aucun puisse promettre qu'il arrive au jour nommé; et s'il advient qu'il n'y arrive à temps, je puis vous asseurer que l'Empereur et tout son camp en peu de jours seront et à la faim et à faute d'argent. Or vueil je à present poser le cas qu'André Dorie ait le vent et navigage à souhaict, qu'il vienne à jour et poinct nommé, si ne me direz vous point que ses galleres soient si grandes, ne qu'elles puissent plus porter de gens que les nostres, tant que pour ce vous devez craindre qu'il puisse descharger en Languedoc, outre le Rhosne, si grosse puissance et nombre de gens qu'il soit pour seulement combatre les garnisons que j'ay mises au païs. Aussi peu ou moins devez vous craindre que les Espaignes soyent si fertiles et si productives de gens qu'elles ayent moyen, quand il seroit en Languedoc, de luy envoyer le supplement et renfort de gens qui luy seroit necessaire, degarnissant cependant leur païs, qui a mestier d'estre tenu en seureté pour obvier aux entreprises que pourroient faire ceux du

royaume de Grenade nouvellement conquis et qui moult envis et à grand regret ont abaissé le col sous le joug. Quel secours doncques pensez vous (le tout bien consideré) que puisse apporter à l'Empereur ceste tant desirée venue d'André Dorie? Sinon de vivres et du payement de son armée pour quelques mois, ou paravanture seulement pour quelques jours? Et quoy qu'il apporte, si ne sera ce chose dont on ne trouve le bout. Et alors je ne sçay, et aussi peu le pourriez vous comprendre que moy, où c'est qu'il en recouvrera d'autre, pour satisfaire à tant d'armées qu'en un mesme temps il entretient en si loingtains et divers lieux; car nous pouvons bien entendre qu'il fault necessairement que ses finances soyent amoindries, outre les fraiz des guerres passées, par la despense qu'il luy a convenu faire en ce dernier voyage d'Afrique; encores que nous voulussions penser qu'en ses isles nouvellement trouvées et pour lesquelles il se plaist et baigne tant en gloire, il y eust des sources et fontaines d'or non terrissables.

« Et quant à ce que vous alleguez de la nature et condition des nations dont nostre armée consiste, je vous dy, et vous le sçavez, que sa principale force (s'il veult venir au combat à la main) gist aussi bien que la nostre en gens de langue tudesque. Parquoy estans nez et nourris en mesme terre et sous un mesme ciel et climat, je ne penseray point qu'ils en ayent apporté diverse complexion que celle des nostres, ne qu'ils soyent mieux pour endurer ne faim, ne soif, ne froid, ne chauld, ne que sans argent on les puisse mieux tenir en obeissance, ne qu'ils soient moins pour s'ennuyer et aneantir à la longue, ne pour moins rabatre

et diminuer de ceste naturelle promptitude et hardiesse de cœur. Encores oseray je dire d'avantage (et sera pour venir tomber à propos de l'autre opinion mise en avant) que tous ces dangers et inconveniens que nous craingnons, nostre ennemy a beaucoup plus cause de les craindre que nous n'avons; car en usant nous autres, à propos et ainsi qu'il appartient, de ruses et dissimulations en ceste guerre, il descherra beaucoup, non seulement de leur ardeur et impetuosité, mais aussi de leur equippage et appareil de guerre et y en aura plusieurs, quand ils la verront tirer à la longue notamment plus qu'ils n'esperoient, qui auront souvenance et regret de leurs maisons. Et quand ils verront tous les chemins assiegez de noz gens, en sorte qu'ils ne puissent aller loing au fourrage, ou sans extreme danger d'y recevoir honte et perte, ou sans y mener si grosse trouppe qu'elle soit suffisante à consumer ce qu'ils trouveront, ce leur sera force et contrainte de se saouler et appaiser leur faim de figues, raisins et autres fruits qu'ils trouveront autour du camp. Et de ce vous leur verrez bientost advenir qu'ayant à souffrir ensemble outre la mutation du ciel et de la terre qu'ils trouvent icy contraires à leur naturel, et outre les chaleurs de l'automne et l'air mal sain en ce païs à qui n'y est accoustumé, de ceste autre soudaine mutation de viandes dont ils se rempliront sans en tirer grande substance, ils tomberont en maladies et successivement en pestilence. Nous, au contraire, si nous sejournons et nous fermons icy, aurons par le sejour abondance et superfluité, non que provision et suffisance de toutes les choses dont le mesme sejour leur don-

nera faute, car tous les jours nous adjousterons premierement à la fortification de nostre camp, il nous viendra comme une nouvelle armée et de ceste cy rien ne diminuera, partant les forces et consequemment le cœur nous accroistront.

« Et, pour commencer à l'un des poincts, nous avons icy facilité de nous fortifier autant qu'il est possible, et si avons du temps assez pour ce faire, là où si nous marchons en avant, autant de jours que nous marcherons, et autant de jours que l'ennemy aura moins à cheminer pour nous venir trouver en campagne, nous deffaudront et se diminueront du temps qui, en nous fermant icy, nous serviroit à nous y fortifier. Pour le second, je voy que tant plus nous irons en avant, tant plus nous sera la conduicte des vivres malaisée et de coustange; et au contraire, en nous arrestant au long de ceste grosse riviere du Rhosne, nous aurons tousjours et les vivres du païs et ceux aussi des loingtaines parties et contrées de France. De sorte que je puis conclure que non seulement il y a plus de danger en trop nous avançant que d'ennuy et d'inconvenient à temporiser; mais, qui plus est, que nostre victoire consiste plustost à nous gouverner meurement que hardiement ne vaillamment; car nous avons à nostre doz (chose qui bien faict à peser) tout le païs seur et à nostre bandon, et un Roy qui a très bien sceu et encores sçaura pourveoir qu'il ne nous advienne d'ailleurs occasion de crainte inopinée. Il me souvient que vous avez faict quelque doute, à cause de la guerre que d'autre part nous avons en Picardie, mais vous pouvez asseurement oster ceste fantasie hors de vostre teste; car quand ainsi seroit,

que l'ennemy courust et gastast le plat païs, que fera il contre tant de villes et places fortes qui sont en icelle frontiere et qui sont remparées de closture et fortifiées de gens et munitions pour y attendre quelconques ennemis? Et quand ores il plairoit au Roy d'y hazarder une bataille, vous avez les gens du païs si aguerris et si affectionnez au prince, les Allemagnes voisines, que je vous asseure estre de bonne volonté vers le Roy, et le chemin si ouvert à faire descendre et Allemans et Suisses, que je ne voy point de cause pour laquelle (s'il sembloit bon au Roy) il ne le peust et deust faire, et mesmement ayant tant de places fortes, qu'une bataille gaignée ne peust conquerir le païs à l'ennemy. Mais il vault mieux, puisque l'on peult avoir victoire sans coup ferir et en temporisant et delayant, le deffaire de luy mesme, puisque nous avons (quand tout est dit) le moyen de delayer tant qu'il nous plaira, sans que nous en tombions (ce que vous me semblez craindre) en aucune necessité ne faulte de payement. Car il fault, messieurs, que vous sçachiez que la commune de France n'a point envoyé moins offrir au Roy pour employer en ceste guerre et à la deffence du royaume, que tout le pouvoir et le bien d'un chacun en general et en particulier.

« Mais que diriez vous en cest endroit si je vous mettoy en avant que le Roy jusques icy n'a point encores mis la main à sa particuliere espargne, qu'il a specialement reservée et reserve pour un dernier et extreme besoing? Ce que je vous en dy toutesfois, ce n'est pas pourtant que je blasme vostre jugement ne consideration des choses alleguées, ne que je condamne vostre opinion, ainçois seroy je du mesme

advis si je pensoy que d'une bataille il ne nous peust advenir autre inconvenient que d'une desconfiture. Mais quand je considere qu'à la conduitte de ceste guerre il fault avoir esgard à tout le royaume, duquel en la force et vertu de ceste armée et en l'issue de ceste entreprise gist le salut commun en grande partie, je pense alors que, de toutes noz consultations et deliberations, le principal poinct gist à bien estimer et peser le commencement, l'ordre, l'issue, le danger et le prouffit. Sur ce, voyant que du commencement et de l'ordre depend l'issue, et de l'issue le danger et le prouffit, trouvant après que le prouffit ne contrepoise point au danger, d'autant que ceste armée rompue, il n'est rien que l'ennemy n'ose et n'est rien que nous devions oser entreprendre, et que nous apportans la victoire, l'ennemy ne pert rien du sien, à nous ne vient aucun accroissement, je conclu en effect, qu'en une guerre de telle consequence il ne fault rien mettre à la discretion de fortune, ne fonder son esperance sur les faultes que pourroit faire l'ennemy; ains que le meilleur commencement, le meilleur ordre, la meilleure esperance de victoire, que nous puissions avoir ne tenir, c'est de pourvoir et faire que nous ne soyons point vaincuz. Je sçay très bien que fortune autrefois a donné tel heur et telle et si bonne issue des choses quasi non premeditées que l'homme n'en eust osé tant souhaitter si on l'eust mis en liberté de choisir luy mesme ce qu'il vouldroit avoir; mais, d'autre part, il est aussi advenu plus d'une fois que, pour n'avoir faict jugement et distinction du temps, de l'occasion, de l'esperance, du danger, de l'issue, tel est descheu de son attente, qui estoit non seulement

esgal, ains superieur de force à son ennemy. Pour faire fin, je ne voy celle de voz deux opinions qui ne soit fortifiée de bonnes et apparentes raisons, mais l'une gist au hazard et peult y survenir quelque danger, l'autre me semble seure et certaine en tout evenement. Il est bien vray que pour les mesmes raisons que vous avez sceu très bien deduire, je desiroy fort, si c'estoit chose possible, que nous n'abandonnassions la ville d'Aix; mais il me souvient qu'au temps de la descente de Bourbon, il fut jugé qu'elle ne se pouvoit fortifier ne rendre deffensable, sinon par grande longueur de temps; et qu'à ceste cause elle fut abandonnée par advis de plusieurs bons et sages capitaines et bien experimentez et cognoissans des assiette et advenues du païs. Pour toutesfois ne rien conclurre legerement, au prejudice d'une notable ville et capitale de tout le païs, je suis d'advis que demain, de bon matin, nous montions à cheval, avecques une moyenne trouppe de gens choisis, et que sur le lieu nous en deliberions et jugions à l'œil; et là s'il nous semble qu'elle se puisse assez à temps fortifier, nous mettrons promptement et sans y perdre temps, force manouvriers à l'œuvre; si, au contraire, il nous semble qu'il ne se doive faire, nous la ferons vuider, abattre les portaux et tout ce qui serviroit (en l'y laissant) à l'ennemy et la luy abandonnerons ouverte, vuide et inutile. »

Provisions données par monseigneur le grand maistre en Provence. — A ceste conclusion s'accorderent unanimement tous les capitaines et autres appellez au conseil. Au lendemain, le sire de Montmorency, partant dès la poincte du jour, ainsi qu'il avoit esté deliberé, s'en vint à Aix et, passant outre, visita l'assiette du

camp, dont il a esté parlé, laquelle, pour les raisons ja devant dittes, il trouva estre fort mal à propos. Puis vint recognoistre la ville tout à l'entour, laquelle en somme il trouva que des deux costez elle se pouvoit facilement fortifier, des autres deux malaisement, à cause de certaines collines qui regardoient de près au dedans de la ville et pouvoient servir de chevalier à l'ennemy pour y planter son artillerie et de là faire sa batterie. Parquoy la plus grande partie des assistans qui furent appellez à en deliberer sur le lieu et à veue d'œil furent d'advis de l'abandonner, par ce qu'ils jugerent la fortification d'icelle requerir l'œuvre et besongne de plusieurs mois non que de jours. Aucuns y en eut toutesfois qui non seulement furent d'advis qu'elle se deust et peust fortifier, mais volontairement s'offrirent à la tenir et deffendre. Le plus apparant entre ceux de ceste opinion fut le sire de Montejean, homme hardy et entreprenant, lequel fist grande instance et poursuitte qu'on luy en voulust donner la charge. Le sire de Montmorency, louant son cueur et bonne volonté, encores qu'il fust bien d'advis, qu'il esperoit plus que luy n'autre ne pourroit facilement executer, luy accorda toutesfois qu'il y demourast et considerast plus à loisir et plus diligemment la charge qu'il offroit à entreprendre, car pesant bien meurement ce qu'il devroit oser et ce qu'il oseroit esperer, cependant que luy feroit un voyage à Marceille et que luy, son rapport ouy, ordonneroit et concluroit au retour ce qu'il voudroit qui en fust faict.

Cela arresté, il print le chemin de Marceille et, arrivé qu'il y fut, visita la ville, et par dedans et par dehors, considera et loua les fortifications que le sire

de Barbezieux y avoit faictes, et la diligence dont y avoit esté usé, y mist encores gens de renfort, sçavoir est les compagnies de gens d'armes qui nagueres estoient retournées de Fossan et les bandes italiennes du seigneur Chrestofle Guasco. A tous les chefs et capitaines ordonna quelles charges chacun entreprendroit en son endroit, les asseurant, de par le Roy, que ledit seigneur auroit en temps et lieu bonne souvenance du bon service qu'ils luy faisoient, et luy s'offrant à eux d'estre à ceste fin leur mediateur et intercesseur envers Sa Majesté. Ayant pourveu au faict de la ville, il alla visiter l'armée de mer, et entendant en quel equippage elle estoit de toutes choses à ce requises, fist faire reveue des compagnons de guerre et gens de camp qui estoient sus et prendre garde aux forçats s'ils estoient bien entretenus et le nombre complet ainsi qu'il appartient. En toute ladicte armée, il fist election de treze galeres, les mieux en ordre et mieux fournies de gens, de vivres, harnois, artillerie, munitions et autre equippage. Entre les capitaines d'icelles, il ordonna celuy auquel ils auroient à obeir, qui fut le baron de Sainct Blancart[1], et ce qu'au demourant ils avoient à faire et quand et à quelle occasion et opportunité. Aux autres, il commanda de se tenir au port, pour la seureté d'iceluy et pour la tuition et deffense de la ville. En laditte ville de Marceille demourerent à son partement ledit sieur de Barbezieux, lieutenant du Roy, avecques sa compagnie de cinquante hommes d'armes; les seigneurs de Montpesat, de Villebon, de la Roche du Maine,

1. Bertrand d'Ornezan, baron de Saint-Blancard, vice-amiral du Levant, marquis des Iles-d'Or (juillet 1531).

avecques leurs compagnies chacune de cinquante hommes d'armes; le sieur de Boutieres, avecques celle de monseigneur le duc d'Orleans, aussi de cinquante hommes d'armes, dont il estoit lieutenant, et le sieur de la Rocque, avecques celles du grand escuyer, laquelle estoit de cent; messire Antoine de Rochechouard[1], sieur de Chandenier, avecques mille hommes de pied de la legion de Languedoc, de laquelle il estoit chef et capitaine general, et avecques lesdits mille hommes avoit la porte en garde; messire Jacques d'Amboise, sieur d'Aulbijou[2], et le sieur de Fontrailles[3] et le baron d'Escuisson[4] et ledit Chrestofle Guasco, avecques autant, et les capitaines Wartiz, navarrois, et Sainct Petre Corse, avecques chacun six cens.

Le sire de Montmorency, en pourvoyant à ce que dessus et à toutes autres choses qui luy semblerent

1. Antoine de Rochechouart, sieur de Saint-Amand, né en 1490, mort en 1545, sénéchal de Toulouse. Le titre de sieur de Champdeniers est ordinairement porté par François de Rochechouart. Voir le général de Rochechouart, *Histoire de la maison de Rochechouart*, 1859, t. I, p. 219-227. Valbelle (*Journal*, fol. 203 v°) l'appelle « home de ben et valent home,... et fou aquel que tenguet las claux de la ville pendant l'affayre ».

2. Jacques d'Amboise, baron d'Aubijoux. Il mourut à Marseille le 14 septembre suivant. (Valbelle, *Journal*, fol. 201 v°.)

3. Jacques d'Astarac, sieur de Fontrailles. Sa bande quitta Marseille le 24 septembre. (Valbelle, *Journal*, fol. 203.)

4. Il s'agit probablement de Jean de Louet, baron de Calvisson, Saint-Auban, etc. Né en 1496, mort en septembre 1565. Il était à la tête d'une bande de 1,000 hommes de pied du Languedoc, « tos aquebutiés, piquiés et alabardiés ». Pendant son séjour à Marseille (de juin au 23 septembre), cette bande commit toutes sortes de déprédations et se rendit insupportable aux Marseillais. (Valbelle, *Journal*, fol. 186, 193, 202 v°.)

estre necessaires ou utiles au faict present et à la garde de ladilte ville, avoit toutesfois son entendement occupé aussi bien aux choses qui luy estoient de plus loing, et luy vint en deliberation de faire fortifier la ville d'Arles; et après avoir eu en son esprit discouru la commodité et incommodité, en voulut bien communiquer avecques les capitaines qu'il avoit en sa compagnie. Tous furent d'advis et opinion d'y faire (puisque le temps le portoit) un voyage avant qu'en prendre certaine resolution. Et partans de Marceille en ceste deliberation, passerent premierement à Aix, où ils avoient laissé le sire de Montejean, qui avoit faict abattre quelques eglises et autres edifices hors la ville, qui empeschoient que l'on ne peust si veritablement juger quel dommage pouvoient faire les collines qui regardoient dedans, et en partie pouvoient servir de retraitte et de chevalier aux ennemis. Là fut mis de rechef en deliberation si on devroit tenir ou abandonner la ville. Au sire de Montejean n'estoit point encores abbaissé le cueur et le desir qu'il avoit d'accroistre son honneur et gloire au faict des armes. Si se mist encores en avant et offrit de la tenir et garder en sorte que, tant qu'il fut en vie, jamais l'ennemy n'y mettroit le pied, moyennant qu'il eust autres cent hommes d'armes, outre les cent dont il avoit la charge, et gens de pied jusques à six mille, avecques l'artillerie et l'equippage y appartenant; et n'oublia rien à mettre en avant de l'avantage que l'on pouvoit avoir de tenir ladilte ville, sinon jusques à l'extremité, à tout le moins pour quelque longtemps, y amusant l'ennemy tant qu'il se trouvast l'hyver sur le bras. Mais le sire de Montmorency

cognoissant la difficulté fort approchante d'impossibilité de la sçavoir bien fortifier, et quoy qu'il en fust, que ce n'estoit ouvrage de peu de jours, aussi que le temps pressoit, et que les pionniers n'estoient en main en si grand nombre qu'il en faudroit pour cest affaire, conclut et ordonna qu'elle seroit abandonnée. Car il pensoit en soy mesme, que tout ainsi que l'Empereur à la premiere ville qu'il assaudroit sans en venir au dessus et à son intention, amattiroit et affoibliroit le cueur de ses gens et apporteroit un grand prejudice et desperation à l'attente et issue de son entreprise, nous en pareil cas rabbatrions beaucoup de noz desseings et esperances, diminuerions du cueur et la vertu de noz gens, et à noz ennemis l'accroistrions d'autant, si nous entreprenions de garder et nonobstant perdions une ville premiere et capitale de la Provence. A ceste cause, il luy sembloit bien que desaccoustumant les ennemis de vaincre et les François d'estre vaincuz, il donneroit assez bon commencement et auroit suffisantes arres pour la future et desirée victoire. Et pour ce commanda il expressement que l'on deslogeast et transportast hors de la ville toutes choses qui restans en icelle pourroient y soulager et secourir l'ennemy, et qu'au surplus on rasast les portaux et tout le peu de deffense qui pourroient y estre[1].

Le capitaine Bonneval, en continuant de faire le deguast (ainsi qu'il a esté dict cy dessus), estoit ce pendant venu loger à Brignolles, pour y trouver ou attendre les dessusdits Myolans et Vassey et autres capitaines, ausquels il avoit assigné de s'y retirer

1. Sur l'évacuation d'Aix, voir la *Meygra Entreprisa*, p. 30-35.

incontinant leurs commissions executées, afin d'adviser tous ensemble ce qu'ils auroient à ordonner et faire de là en avant. Et audit lieu il trouva le comte de Tende, grand seneschal et lieutenant du Roy en Provence, et avecques luy messire Claude Gouffier, sieur de Boisy[1], chevalier de l'ordre et premier gentilhomme de la chambre du Roy, lesquels luy apportoient lettres du sire de Montmorency, lieutenant du Roy, contenans en substance qu'il envoyoit les dessusdits pour avecques luy entendre au service dudit seigneur, et qu'ils donnassent ordre (s'il estoit possible) de surprendre quelques avantcoureurs de l'ennemy, pour entendre de sa conduitte et desseing, et quel chemin il devroit tenir; mais que tous en ce faisant s'employassent à continuer le deguast encommencé, d'autant plus diligemment que l'Empereur aussi diligentoit sa descente. Car, à la verité, il estoit desja arrivé au plain de Cannes[2], et par espies avoient lesdits capitaines advertissement que le lendemain devoit marcher en ça le seigneur Dom Ferrand de Gonzague, menant l'avant garde avecques dix huict cens chevaux et six mille lansquenets. Estans ensemble les dessusdits au conseil, eurent nouvelles que les habitans de Luc[3], petite ville sur le chemin de Frejus, faisoient resistence à ceux qui vouloient y faire le guast; parquoy ils y envoyerent cinq cens hommes de pied de renfort et fut le guast executé. Le

1. Claude Gouffier, sieur de Boisy, fils aîné d'Artus Gouffier et d'Hélène de Hangest, gentilhomme de la chambre (1516), chevalier de l'ordre.

2. A l'ouest de Cannes, arr. de Grasse (Alpes-Maritimes).

3. Le Luc, cant. de l'arr. de Draguignan (Var).

sire de Vassey, lequel, venant de Frejus et passant audit Luc, avoit entendu que laditte avant garde devoit faire ce chemin, et que le maistre de camp alloit aucunefois trois ou quatre lieues devant toute l'armée imperialle, s'offrit et demanda qu'il luy fust permis d'aller au devant, et le prendre s'il le trouvoit à son avantage, pour avoir langue des ennemis, suivant le mandement dudit seigneur lieutenant general du Roy. Mais la compagnie ne voulut y consentir, pour craincte d'inconvenient et pour cause du commandement exprès qu'ils avoient du Roy et dudit seigneur lieutenant general, de se garder sur tout qu'ils ne donnassent curée à l'ennemy; car ils avoient sceu et mesmement ledit Bonneval, par seures espies qu'il tenoit au camp de l'Empereur, et qui tousjours luy avoient rapporté verité, que l'ennemy ordinairement quand il envoyoit quelque petite trouppe aux champs, envoyoit par autre chemin autre plus grosse force, pour soustenir les premiers. Et le mesme jour en avoit ledit Bonneval faict l'espreuve, car ayant deliberé d'envoyer gens pour rompre le logis d'octante chevaux qui s'estoient venus loger à un moulin environ deux lieues au deça de Frejus, il eut nouvel advertissement d'espie sur espie que la nuict s'estoient venuz embuscher au dessus de six cens chevaux à l'entour dudit moulin. Et à ceste cause fut le lendemain arresté que le jour mesme on iroit loger à Sainct Maximin, pour n'atendre de partir en alarme, au danger de quelque desordre, et dès lors fut sonné bouttez selle, et le bagage acheminé devant, ce pendant que le guast se paracheveroit audit Brignolles.

Le seigneur de Vassey, après avoir failly à son

congé d'aller veoir la contenance de l'ennemy, s'en estoit allé en diligence devers le sire de Montejean, son capitaine, estant lors avecques le sire de Montmorency, auquel il avoit compté d'un bout à autre tout ce qu'il avoit veu ou entendu depuis son partement d'avecques luy. Ledit sire de Montejean, qui ne se pouvoit assez contenter de ce qu'il ne s'offroit quelque oportunité de faire en ce commencement de guerre quelque recommandable service à son maistre et à la chose publicque, s'addressa incontinant au sire de Montmorency, et très instamment luy requist que, durant le voyage qu'il feroit en Arle, son plaisir fust de luy permettre qu'il se retirast au lieu où estoit sa compagnie, à ce qu'il se mist en son devoir de faire quelque service, trouvant oportunité et occasion avantageuse, et luy compta la façon de marcher que tenoit le maistre du camp imperial, quand il venoit recognoistre la place et assiette de ses logis, et jamais ne desista de sa requeste et instance jusques à ce que ledit seigneur luy consentist, combien qu'enuis et à regret, l'admonnestant toutesfois qu'il se gardast d'estre surpris en voulant surprendre, et retenu en son entreprise, usant plustost de sens et ruse que hardiesse; sur toutes choses qu'il ne marchast point si avant, que le mesme jour il ne se peust retirer, sans trop lasser ses chevaux, en lieu où il fust à seureté, de peur de mettre chose quelconque en hazard, dont à l'entrée de ceste guerre il advint quelque malheur, qui apportast à l'opinion des hommes mauvais augure et prejudice de l'issue. Bientost après, craignant ledit seigneur lieutenant (ce que depuis advint) que ledit sire de Montejean, lequel il cognoissoit adventureux et

plus accoustumé aux hazards qu'aux dissimulations, ne retint bien l'advertissement qu'il luy avoit donné, luy depescha un chevaucheur d'escuirie avec lettres de contremandement et coulourant sa mutation d'avis, sur ce qu'il luy escrivoit avoir en main une entreprise, laquelle executant (ce qui estoit facile), ledit sire de Montejean pouvoit beaucoup plus acquerir d'honneur, et faire au Roy plus notable service qu'en executant sa premiere deliberation. Mais la fortune voulut que le chevaucheur print autre chemin et acconsuivit ledit sire de Montejean plus tard qu'il n'eust esté besoing; car ledit de Montejean, incontinant qu'il eust obtenu son congé, estoit sans perdre temps monté à cheval, et rencontrant sur chemin le bagage qui marchoit vers S. Maximin (ainsi qu'il a esté dit cy dessus) l'avoit faict tourner en arriere dont il estoit party, tant que ledit bagage fut rencontré par ledit de Bonneval, qui parachevoit le deguast à l'entour de Brignolles, lequel ne souffrit retourner ledit bagage, ains le fist remarcher en avant et suivre le chemin qui avoit esté ordonné par le conseil.

Le sire de Montejean en ces entrefaictes estoit desja entré à Brignolles et descendu au logis des dessusdits comte de Tende et de Boisy, ausquels il avoit declaré son intention d'aller veoir de près la contenance de l'ennemy et d'essayer à surprendre ce maistre de camp. Or, avoit il trouvé ledit sieur de Boisy non moins convoiteux que luy de faire chose de memoire et d'accroistre son bruit et reputation, parquoy facilement il luy accorda d'estre son compagnon en ceste entreprise. Furent toutesfois d'avis d'en communiquer de rechef avec ledit Bonneval, par ce qu'il estoit

le plus ancien, et d'essayer à luy faire trouver l'entreprise bonne. Si le firent appeller et, entré qu'il fust en la chambre du comte de Tende avec eux, remirent en deliberation, à sçavoir ce que seroit bon de faire pour le bien et service des presens affaires du Roy, disant le sire de Montejean qu'il estoit là envoyé par le lieutenant general dudit seigneur, pour estre avec eux, comme il estoit bien raisonnable, puis que sa compagnie y estoit, et qu'il avoit congé de donner quelque charge à l'ennemy, là où il luy viendroit en main occasion et opportunité de ce faire, comme en effect il luy sembloit bien qu'alors elle s'y offroit, pour les raisons desja par cy devant deduittes. Le capitaine Bonneval, ce nonobstant, persistoit en la deliberation arrestée par le conseil, alleguant que de laditte entreprise, ores qu'elle fust bien executée, ne dependoit point tant d'avantage aux affaires du Roy, comme de desavantage d'une curée donnée (si mal en advenoit) aux ennemis, et que c'estoit l'une des principales considerations qui leur fussent enchargées et recommandées, tant par le Roy que par sondit lieutenant general; parquoy son opinion estoit de l'ensuivre. A quoy replicqua le sire de Montejean que, certainement, il estoit raison d'ensuivre l'intention du Roy et de son lieutenant general, mais qu'ils n'avoient point commandé, que si sur chemin il se trouvoit quelque chose de bon, on le laissast. Au capitaine Bonneval, encores qu'en son courage il ne blasmast point ceste promptitude et gaillardise de cueur audit sire de Montejean, ne la volonté qu'il avoit de rassembler encores aux ennemis, contre lesquels il avoit freschement faict bonne preuve en la guerre de Piemont, sembla

toutesfois que ceste replicque luy touchast un peu, et ne peust se contenir de luy respondre, que desja il avoit veu et faict veoir la contenance de l'ennemy et que s'il eust veu quelque chose de bon pour son honneur et pour le service du Roy, il eust bien sceu le choisir et prendre, sans y attendre ne luy n'autre; mais que, pour conclusion, attendues les nouvelles qu'il avoit dudit ennemy, l'intention du maistre et l'estat et consequence de ses affaires, il persistoit en cest advis, de se retirer à S. Maximin, ainsi et pour les causes qu'il avoit esté advisé au conseil. Et si bien ledit sire de Montejean estoit resolu d'executer son entreprise (ce que par son advis il ne feroit), si n'estoit il raisonnable que la trouppe qu'ils avoient là pour le Roy (laquelle ne pouvoit estre en tout plus que de deux cens cinquante hommes d'armes et de trois mille hommes de pied) y demourast pour luy faire escorte, au hazard de luy arriver sur les bras toute l'avant garde de l'Empereur et au danger d'y perdre prou, soubs esperance de gaigner peu.

Ainsi fut conclu de desloger et sur le chemin continuer le deguast. Les bandes du païs marcherent les premieres, et sur la queue le capitaine Claude, gascon, pour achever de gaster ce que les autres auroient espargné, par ce qu'il auroit moins de respect à ce faire que n'eussent eu les gens du païs, ausquels il faisoit mal de gaster les bleds et les maisons de leurs parens et voisins. Passant à Tourbes[1], environ mi chemin de Brignolles et de S. Maximin, le sire de Montejean y descendit, par ce qu'il y avoit XX hommes d'armes des siens logez, et avec luy descendit aussi

1. Tourves, arr. de Brignoles (Var).

ledit de Bonneval pour prendre son vin. Là fut encores parlé de ceste entreprise, et declara le sire de Montejean que, pour ce jour, il ne passeroit outre, car au lendemain il estoit deliberé d'aller donner quelque alarme aux ennemis, priant ledit Bonneval qu'il luy prestast quelques gens des siens, pour ce que desja ils avoient cognoissance du païs, ce que finablement il luy accorda, voyant qu'il ne le pouvoit destourner de son opinion, et luy laissa un homme d'armes et douze archers des siens, le recommandant à Dieu, qui luy donnast grace de bien faire, et ce faict il acconsuivit la trouppe, marchant à S. Maximin. Au lendemain, de grand matin, le sieur de Boisy vint tout armé, avec XXV hommes d'armes des siens fort bien en ordre, trouver les seigneurs comte de Tende et de Bonneval, pour prendre congé d'eux, et s'en aller à Tourbes, ainsi qu'il avoit promis au sire de Montejean. Moult se travailla ledit de Bonneval, non seulement à divertir le sieur de Boisy de ceste entreprise, mais à luy persuader aussi qu'il en destournast les autres : luy remonstrant que s'il leur advenoit inconvenient, le bruit nous en seroit de tant plus desavantageux, que tous deux estoient chevaliers de l'ordre et l'un premier gentilhomme de la chambre et des plus privez de la personne du Roy, l'autre aussi de la chambre, capitaine de cent hommes d'armes et general de tous les gens de pied françois. Mais le sieur de Boisy, pour ce que desja il avoit promis sa foy au sire de Montejean d'estre son compagnon en laditte entreprise, ne voulut faillir d'aller à Tourbes. Bien dist que s'il estoit encores à la promettre, il ne la promettroit, et qu'il s'employeroit arrivé qu'il seroit vers luy à

l'en destourner autant qu'il luy seroit possible, et à tant print congé d'iceux et dressa son chemin à Tourbes.

A Sainct Maximin demourerent les dessusdits comte de Tende et Bonneval, lesquels envoyerent le capitaine Claude du costé de Marceille, pour executer le deguast. Du costé de la montagne feirent marcher la trouppe de gens de cheval et de pied du seigneur Jean Paule de Cere, laquelle ils feirent venir de Bargeaux[1], où elle avoit auparavant esté envoyée, et la fist on venir tousjours à main droicte sur le chemin dudit Bargeaux à Aix, laissant Marceille à gauche. Au lendemain, ils eurent nouvelles de la prinse des sires de Montejean et de Boisy, de laquelle nous parlerons par cy après. Et sur ceste nouvelle ils depescherent vingt chevaux pour aller jusques à Tourbes entendre la verité de cest affaire. Ceux rencontrerent et amenerent un homme d'arme du sieur de Boisy, nommé le Bourguignon, qui asseura d'avoir esté à la deffaitte et les avoir veu prendre et ramener à Brignolles. La nuict estoit arrivé messire Jean, sire de la Jaille[2], l'un des lieutenans du sire de Montejean, lequel desiroit fort qu'on allast droict audit lieu de Brignolles essayer à recouvrer les prisonniers; mais les dessusdis comte de Tende et Bonneval adviserent qu'ils n'avoient que cinq enseignes ou guidons et assez mal accompagnez, et que de gens de pied ils n'avoient qu'environ de trois mille hommes au plus, qui n'estoit suffisante trouppe pour aller forcer dix huict cens chevaux et

1. Barjols, cant. de l'arr. de Brignoles (Var).
2. Lire René (et non Jean) de la Jaille. Cf. *supra*, p. 66, n. 5.

six mille lansquenets. Parquoy ils prindrent le chemin de Treiz[1], et y arrivant trouverent que la compagnie du seigneur Jean Paule estoit à Porrieres[2], près de là, où elle avoit desja repeu. A ceste cause ils ordonnerent vingt chevaux pour aller vers Sainct Maximin entendre des nouvelles, si les ennemis marchoient en avant, et le surplus de la compagnie à faire le guet, ce pendant qu'eux repaistroient audit lieu de Treiz. Et là vint devers eux Claude de Laval, sieur de Bois Dauphin[3], qui leur apporta lettres de creance du sire de Montmorency, lieutenant general du Roy, pour entendre ce qu'ils avoient exploicté au faict de leur charge, par lequel ils luy donnerent advis de ce qu'estoit advenu à Brignolles.

Après avoir repeu, ils abandonnerent la ville à sac, à cause que les habitans, pour quelque commandement qui leur eust esté faict, n'avoient voulu ne transporter les vivres ne faire le guast, et de là se retirerent à Aix, auquel lieu dès le soir mesme arriverent, selon l'advertissement de ce faire qu'eux en avoient donné, tous ceux qui avoient esté envoyez parmy le païs executer le deguast. Audit Aix fut trouvée grande quantité de vivres, car outre la provision des habitans, plusieurs des autres villes qui avoient transporté les leurs, ainsi qu'il leur avoit esté commandé, les y avoient amenez sur l'asseurance qu'ils prindrent que laditte ville seroit tenue, alors qu'ils virent commencer à la

1. Trets.

2. Pourrières, cant. de Saint-Maximin, arr. de Brignoles.

3. Claude de Laval, sieur de Bois-Dauphin, né en 1515, plus tard ambassadeur en Angleterre (1551-1553) et archevêque d'Embrun (1554).

fortifier. Et à ceste cause autant les habitans qui eussent peu sans ceste esperance sauver leurs biens, que les estrangers qui auparavant les eussent peu conduire ailleurs, de tant plus envis et mal patiemment portoient ce dommage de les mettre lors à perdition. Et si la force n'y fust arrivée, à bien grande peine en eussent esté obeis le sieur de Bonnes et autres qui pour ce faire avoient esté ordonnez. Chacun toutefois sauva ce qui possible luy fut en telle presse, et le surplus fut bruslé ou jetté par les rues, les vins deffonsez ès caves, les moulins desmolis, les pierres de meule et moulages rompues et brisées, les fers des moulins emportez, et tous ceux que l'on peut trouver au païs qui s'entendoient à faire moulins envoyez en nostre camp soubs couleur qu'ils y seroient employez, mais à la verité de peur que l'ennemy s'aydast d'eux à refaire lesdits moulins. Là eussiez veu un spectacle piteux et lamentable, pour la soudaineté d'un tel abandonnement de païs, deslogement et desolation de ville. Si est ce toutesfois (encores que le deguast en fust plus grand) que la ville n'en demoura si entierement desgarnie de vivres, comme elle fust demourée, si les choses eussent esté faictes à loisir et à temps, avant que les dessusdits inconveniens fussent arrivez. Là vindrent nouvelles aux dessus nommez comte et capitaines, comment les ennemis estoient desja venuz à Sainct Maximin, qui fut occasion qu'ils deslogerent d'Aix et vindrent loger à Salon de Crau[1], où estoit la compagnie de monseigneur le mareschal d'Aubigny, laquelle y avoit esté dès le com-

1. Salon, cant. de l'arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône).

mencement, pour là et aux environs faire le degast; mais le lieutenant dudit seigneur, qui avoit la charge de la compagnie et de ce faire, avoit plus mis de peine à vuider les bourses de deniers que les greniers de bled ne les granges de fourrages.

Sur ce poinct, je retourne au sire de Montmorency, lequel party de Marceille (ainsi que j'ay dit cy devant) pour aller visiter la ville d'Arles, eut sur chemin nouvelles, tant par espies, que par rapport de prisonniers qui luy furent envoyez, que nonobstant qu'il se devisast en plusieurs sortes du chemin que devoit tenir l'Empereur, toutesfois la pluralité de voix estoit qu'il avoit intention de marcher droict à Marceille, pour l'assieger autant par terre que par mer, et d'essayer à parvenir de deux choses à l'une, ou de l'emporter d'assault par un soudain et grand effort et d'attirer le Roy à y venir donner secours et le contraindre par ce moyen de venir à la bataille. Et au cas qu'il ne parvint à l'une ou à l'autre de ces deux intentions, qu'il jettoit ses desseings sur la ville d'Arles. Et pour executer sa deliberation il n'attendoit plus que la venue du seigneur André Dorie, pour cause qu'il avoit sur son armée de mer bonne partie de l'artillerie, munition et autres appareils requis à batterie, mines et assaux de villes. Tout ce que dessus, encores qu'il vint par advertissement et rapport des ennemis, sur lequel fonder une conclusion en chose de grande et notable importance semble aucunement avoir espece de legereté, estoit toutesfois si vraysemblable et si approchant du devoir et raison de la guerre, que ledit sire de Montmorency fut bien d'advis d'avoir esgard autant à laditte raison et devoir, comme à la qualité

des personnes, dont procedoit l'advertissement, et pour autant il conclut et delibera de haster son entreprise de la fortification d'Arles; y arrivant il recogneut diligemment la ville, en compagnie des capitaines qu'il avoit menez. A tous universellement sembla estre chose requise et necessaire, mais difficile et comme hors d'esperance de la pouvoir si promptement fortifier. Luy toutesfois voyant le grand besoing qu'il estoit de ce faire et le gros ennuy que nous pourroit faire une ville en telle assiette, si elle tomboit ès mains de l'ennemy, fut conseillé d'y faire besongner et vaincre par solicitation diligente toutes les difficultez qui s'y pourroient offrir. Si fist incontinant commander par tout le païs à l'environ des pionniers et manouvriers, designa les endroicts et forme des rempars, fist commencer de mettre la main à l'œuvre, ordonna gens pour conduire et avoir l'œil dessus l'ouvrage et pour haster et faire diligenter les ouvriers, pourveut de chefs et capitaines en la place, donna ordre y faire venir des vivres, artillerie et munitions. Ce faict, il despecha commission au sieur de Chandenier, son lieutenant au gouvernement de Languedoc, pour tenir gens prests à lever au païs, à la premiere nouvelle certaine qui luy viendroit que l'ennemy monstrast d'y vouloir faire entreprise, chose qui par les effects fut tost après cogneue avoir esté bien et à propos deliberée. Partant de là, il vint passer à Tarascon et Beaucaire, villes assises des deux costez du Rhosne; et pour ne laisser aucun endroit despourveu, auquel par humaine prevoyance y eust moyen de pourveoir, il delibera de les faire remparer et fortifier, mais il remist à en conclure jusques après son retour en Avignon, par ce que desja il en estoit près, aussi que sur

chemin il avoit eu nouvelles de la dessusditte deffaitte des sires de Montejean et de Boisy et comment ils estoient prisonniers ès mains de l'ennemy ; parquoy il se hastoit pour obvier à tous inconveniens d'arriver audit lieu d'Avignon, n'ignorant point que de l'aventure de telles premieres rencontres s'engendrent communement ou peur ou asseurance entre deux armées[1].

Deffaitte et prise des seigneurs de Montejean et de Boisy. — Ceste deffortune leur advint en la maniere qui ensuit. Eux et leurs gens assemblez à Tourbes, ainsi qu'ils en avoient prise entre eux la conclusion, c'est à sçavoir de sept à huict vingts chevaux en hommes d'armes et archers de leurs deux compagnies, et quelque nombre de ceux de la compagnie du comte de Tende soubs la conduitte du sieur de Torines[2], son guidon, et ceux que leur avoit baillez le capitaine Bonneval, ensemble les capitaines Sainct Petre Corse, Wartis, navarrois, et la Molle[3], Provençal, avecques tel nombre choisis de leurs gens de pied, qu'ils aviserent y devoir suffire, advint de cas fortuit que l'ennemy partant de Frejus (où il s'estoit arresté trois jours à consulter ce qui seroit de faire) venoit loger au long de la riviere d'Argence[4], et que le sei-

1. Au retour de cette tournée, Montmorency envoya au roi un rapport en date du 1er août que l'on trouvera à la Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 237.

2. Pierre Guitart, sieur de Thorines ou Taurines, voir *Catalogue des Actes*, t. III, nº 10040 ; VII, nos 24437, 24613 ; VIII, nos 31604, 32101, 32113.

3. Joseph de Boniface, sieur de la Molle, nommé ensuite au commandement de la garnison de Marseille, fut tué à Cérisolles (1544).

4. L'Argens, petit fleuve côtier qui naît dans le massif de la Sainte-Beaume et se termine près de Frejus.

gneur dom Ferrand de Gonzague avoit passé la riviere pour venir avecques les gens de cheval dont il avoit la charge, en la dessus nommée ville de Luc. Les sires de Montejean et de Boisy, bien advertis par leurs espies de cest affaire, monterent au matin à cheval, et après midy arriverent auprès du Luc, où estoient ledit maistre de camp ou autre que luy, et gens envoyez pour visiter le lieu et prendre logis pour l'avant garde; lesquels faillirent à estre pris par ledit de Vassey, lieutenant dudit sire de Montejean, et ledit seigneur de Torines, qui avoient charge de mener les avant coureurs. Si se retirerent en une vallée au dessoubs, où lors estoit ladite avant garde, en laquelle ils donnerent l'alarme aussi chaulde comme s'ils eussent esté rencontrez, non seulement par les coureurs, mais par l'avant garde entiere des nostres, et tel en firent courir le bruit parmy leur camp, de sorte que par tout le païs ès environs ne s'entendoit autre chose que le bruit de gens allans et venans de logis en autre, chevaux hannir, trompettes sonner et battre tabourins pour avancer l'alarme. Les sires de Montejean et de Boisy, qui bien oyoient ce chault alarme, feirent sonner la retraitte et se mirent à chemin, en intention de se retirer au plus loing qu'ils pourroient sur le chemin de la ville d'Aix et arriverent environ la nuict fermant à Brignolles, leurs gens de cheval et de pied moult las et travaillez, tant par la grande chaleur qu'il avoit faict ce jour comme pour le long chemin qu'ils avoient faict d'aller et venir. Et à ceste cause fut advisé entre eux, par ce que leurs gens de pied ne pouvoient plus marcher sans repaistre, que pour ceste nuict ils sejourneroient audit lieu de Brignolles. Les capitaines

demourerent à cheval ce pendant que les soldats se logerent; et fut ordonné au capitaine de Vassey de faire des barrieres et asseoir le guet à toutes les advenues du village, et ce faict, un chacun se retira pour repaistre en son logis.

Au camp des ennemis après que l'alarme fut donnée et toute leur avantgarde en armes, le seigneur dom Ferrand pensant veritablement, ou monstrant de penser, que ceux qui l'avoient donnée eussent rencontré toute la nostre, se delibera de marcher après et chercher occasion et oportunité de leur donner sur la queue à son avantage. Si print une bonne trouppe de gens esleuz, et avecques eux marcha le grant pas devant, faisant suivre à son doz tout le surplus de ses gens de cheval, jusques au nombre ou environ de dixhuict cens chevaux, avecques eux six mille lansquenets, pour se pouvoir (au cas que mestier luy en fust) retirer et joindre à eux. Sur my chemin de Brignolles et de Luc, il entendit par gens du païs qu'il rencontroit allans et venans, quel nombre de gens pouvoient estre les nostres, qui avoient esté cause de donner ceste alarme; voulant toutesfois en sçavoir mieux à la verité pour entendre aussi quel chemin ils avoient tenu, il envoya des coureurs devant, et pour guide leur donna un homme du païs et nay du lieu de Brignolles, qui avoit autrefois servy le duc de Bourbon, et s'estant avecques luy retiré quand il leva son siege de devant Marceille, avoit par son moyen esté faict senateur de Milan. Cestuy fist diligence de rapporter seures et certaines nouvelles que noz gens, pour le plus, ne pouvoient estre qu'environ huict vingts chevaux et trois cens hommes de pied fort las et tra-

vaillez, et que pour se raffreschir et repaistre ils s'estoient arrestez audit lieu de Brignolles, en intention de desloger avant le jour. Le seigneur dom Ferrand, adverty qu'ils estoient si petite compagnie, choisit un nombre des siens, ausquels il ordonna de marcher avant et, costoyant Brignolles, s'aller embuscher au delà du village en quelque lieu destourné, à costé du chemin que les nostres devoient tenir le lendemain. Ceux firent ainsi que commandé leur estoit, et quelque peu avant minuict, et une heure ou peu plus après que le guet des nostres fut assis, passerent à costé dudit Brignolles, hors de la veue et de l'ouye de leurdit guet. Furent toutesfois ouys par les mastins couchez à la campagne sur les fourrages, qui abbayerent après eux assez long temps; parquoy les sires de Montejean et de Boisy firent incontinant sonner alarme et mettre tous leurs gens en armes. Mais quelque temps après, estant l'abbay des mastins cessé, aussi les gens retournez sans rien avoir trouvé (lesquels ils avoient mis dehors afin d'entendre dont venoit ce bruit) ordonnerent à leurs gens de renvoyer leurs chevaux repaistre et eux se reposer un peu, sans toutefois se desarmer du menu harnois, ne desseller autrement leursdits chevaux. Les nuicts alors estoient les plus courtes de l'an, parquoy ne tarda pas beaucoup que l'aube du jour commença de poindre. Noz gens toutesfois mettoient desja ordre à leur deslogement, en attendant qu'il esclarcist, et ce pendant avoient mis dehors quelques chevaux pour descouvrir, esquels s'embatirent dix chevaux legers de ceux que j'ay dit cy devant avoir esté envoyez par ledit seigneur dom Ferrand, pour s'embuscher au deça du village, sur le

chemin de la retraitte des nostres, et s'en alloient donner advis de ce qui avoit esté exploité par eux et du lieu où estoit leur embusche assise. Les nostres incontinant les chargerent furieusement, et des dix en prindrent huict, les autres deux se sauverent de vitesse et arriverent vers ledit seigneur dom Ferrand, qui desja estoit à un demy mille près de Brignolles, auquel ils dirent la nouvelle et de leur embusche et de la surprise de leurs gens, et comme les nostres se preparoient à la retraitte. Luy, ce rapport ouy, voyant qu'il avoit (ainsi qu'il avoit desiré) noz gens enclos entre sa trouppe et son embusche, fist bien son compte, qu'en se hastant un peu il les pourroit encores trouver en desordre dedans le village, lequel il pensoit estre (ainsi que ses espies l'avoient laissé le soir precedent) ouvert et sans clostures de toutes pars.

Sur cette esperance, il donna congié aux siens d'aller donner dedans à bride abbatue, par tous les endroits où ils s'adresseroient, pour y surprendre les nostres avant qu'ils fussent tous montez et rengez en bataille; ce qu'ils eussent faict facilement (car il y en avoit des nostres qui bridoient encores leurs chevaux, et autres qui attendoient ou leur cuirasse ou leur armet) si, par la prevoyance des capitaines et par la diligence de ceux qui en eurent la charge, les barrieres n'y eussent esté plantées, ainsi qu'il a esté dit cy dessus. Le jour n'estoit encores clair, et ne s'apperceurent les ennemis d'icelles barrieres, tant que leurs chevaux les vinssent choquer, dont il en fut renversé d'aucuns et autres recueillis par le guet des nostres, tant de cheval que de pied, et mesmement par le capitaine Wartis, auquel il avoit esté ordonné de garder les deux flancs

du costé de l'advenue, où ils s'adresserent avec un bon nombre choisy des meilleurs arquebusiers qu'il eust en sa bande, pour soustenir le faix avec les gens de cheval, ce temps pendant que lesdits seigneurs de Montejean et de Boisy mettoient leurs gens dehors en ordonnance. La charge fut cruelle et bien combatue pour si peu de gens, et en mourut beaucoup des leurs, et mesmement des gens de nom. Les chefs à faire la premiere poincte furent le seigneur Valere Ursin[1], romain, et le seigneur Jean Baptiste Peliacan, boulonnois, cestuy entre autres y mourut, et le seigneur Stefe del Camp, homme bien favory et aymé du seigneur dom Ferrand; de chevaux en fut tué plus de quarante. Les sires de Montejean et de Boisy se voyans reduits à ce choix party, que force leur estoit ou de se retirer un peu honteusement, abandonnant leurs gens de pied à la mercy et discretion des ennemis, ou de se hazarder entre honneur ou perte, encores qu'ils entendissent bien qu'ils avoient trop moins de force que de cueur, rengerent toutesfois leurs gens en bataille et sortirent à la campagne, et, rappellant le capitaine Wartiz, lequel et les autres capitaines de gens de pied avec leurs bandes, ils mirent sur les aisles des gens de cheval, et sur la queue (pour soustenir les ennemis, s'ils les vouloient venir charger par derriere) laisserent le capitaine Vassey avec douze hommes d'armes tels qu'il voulut choisir. Ne tarda gueres que les ennemis n'arrivassent sur eux, sans toutesfois les

1. Valerio Orsini, fils de Julio Orsini et de Margherita Conti, né en 1504; d'abord au service de Venise, il passa du côté de Charles-Quint en 1528 et revint aux Vénitiens en 1537. Il mourut en 1550.

approcher du commencement de plus près que d'un traict d'arc, sinon qu'un capitaine espagnol, nommé Sanche de Leve[1], demanda un coup de lance audit capitaine Vassey, qui luy octroya, et leurs lances rompues, mirent tous deux la main aux masses, et tant s'esprouverent l'un l'autre que l'Espagnol donna la foy.

Cependant, noz gens marcherent tousjours le petit pas, serrez ensemble avecques les arquebusiers, qui les couvroient très bien sur les aisles. Peu à peu s'attacha la meslée, et jamais les nostres ne la refuserent, se donnans toutesfois garde sur toutes choses de s'escarter, pour ne donner à l'ennemy oportunité de les forcer, et pour ce ne failloit, chacun incontinant qu'il avoit faict sa charge, de promptement se retirer en sa trouppe et en son ranc, à quoy faire ils estoient grandement secourus par les gens de pied, lesquels tuerent et blesserent beaucoup des ennemis à coup d'arquebuse. Cependant qu'ils cheminerent en ceste sorte par les chemins estroicts, esquels l'ennemy ne se pouvoit ayder de toutes ses forces, mais estoit contrainct de combattre de pareil à pareil nombre, noz gens eurent presque tousjours l'avantage; mais depuis l'heure qu'ils furent arrivez en la campagne ouverte, et que la grosse trouppe des ennemis chargeant les nostres et sur la queue et sur l'un des flancs, ceux qui la nuict precedante avoient passé deça, sortirent de leur embusche sur l'autre flanc, les nostres alors furent assaillis de toutes parts. Les ennemis croissoient tousjours de nombre de gens venans de

1. Peut-être Sancho Martinez de Leyva, frère d'Antoine de Leyva, ou son troisième fils, également nommé Sancho.

renfort à la file. Leurs lansquenets se commençoient à descouvrir et approcher la multitude, et le present secours haulsoit le cueur aux ennemis, le petit nombre avec la nulle attente de secours le rabaissoit aux nostres, lesquels estoient si assaillis de toutes parts qu'il ne leur estoit plus loisible quand ils avoient faict une charge de se retirer en la trouppe, ainsi qu'ils faisoient du commencement et à quiconques avoit une fois monstré le doz n'estoit en sa puissance de recouvrer son renc. Par ce moyen, noz gens de pied (lesquels et mesmement les capitaines avoient faict un merveilleux devoir en ceste rencontre) se trouverent à la fin entrelassez pesle mesle parmy les gens de cheval, de maniere que la victoire qui jusques alors avoit esté suspense et en ambigu, se commença d'incliner à l'ennemy, et noz gens qui paravant avoient plus combatu de courage que de force commencerent à estre aussi inferieurs en ceste partie. Depuis la poincte du jour dura le combat en ceste maniere jusques environ les huict ou neuf heures, et en tout ce temps n'advancerent les nostres plus hault d'une bonne lieue de chemin. Là furent ils entierement rompus et renversez, et y moururent bien cent ou six vingts hommes de pied des nostres, et huict de la compagnie dudit sire de Montejean entre hommes d'armes et archers, quatre du seigneur de Boisy, et la pluspart des autres blessez, en sorte que de toute la trouppe ne rechapperent plus hault de trois hommes d'armes que tous ne fussent morts ou pris. Des ennemis moururent, sans les blessez, environ de cent à six vingts hommes de cheval, deux cens chevaux y moururent; mais le nombre vainquit la vertu. Lesdits seigneurs de Montejean et de Boisy,

et les autres capitaines, et quelques jeunes gentilshommes de maison qui les suivoient par affection de veoir la guerre y furent pris, et entre les autres le sire de la Roche Guyon[1], jeune gentilhomme et de bonne volonté, lequel y fist pour sa jeunesse telle preuve de sa personne qu'il fut loué d'amis et d'ennemis. Les prisonniers furent ramenez à Brignolles, auquel lieu arriverent bien tost après les lansquenets qui estoient partis avecques le seigneur dom Ferrand. Ledit seigneur, arrivé qu'il fut audit Brignolles, assist son guet à toutes les advenues du village, et au surplus de ses gens donna congé de s'aller reposer et refreschir. Ce temps pendant qu'il se logerent, il se retira pour escrire et donner advertissement à l'Empereur de ce qui estoit arrivé. Ledit seigneur Empereur, incontinant ceste nouvelle ouye, la print en gloire, du tout en la mesme sorte que si ses gens eussent vaincu, non par le nombre, mais par vertu de gens, et pour ce fist à sçavoir et publier ceste victoire par tout le monde, faisant les choses encores plus grandes et riches qu'elles n'estoient, et de maniere qu'à veoir le contenu de ses lettres, il ne sembloit rien moins à ceux qui les lisoient, sinon qu'il eust veritablement deffaict l'avant garde du Roy; à d'aucuns il sembloit encores plus, et que desja il eust eu plus que demie victoire. Par tels moyens il attiroit à son party ceux

1. Louis de Silly, sieur de la Roche-Guyon, baron de Louvois. — Sur cette affaire, qui se produisit le 8 août, voir une lettre de Charles-Quint à Hannart, Brignoles, 9 août, dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 477 ; Molini, *Documenti di storia italiana*, t. II, p. 400; le *Journal* de Valbelle, fol. 205 v°, et la *Meygra Entreprisa*, p. 36-37.

qui auparavant estoient encores demourez en suspens et incertains du party qu'ils deliberoient tenir, confermoit ceux qui ja luy adheroient et tenoit en craincte ceux qui luy estoient contraires.

Prevoyance et bonne conduitte de monseigneur le grand maistre. — En Avignon, après que ces nouvelles y furent apportées, se mist entre noz gens un merveilleux effroy et s'augmentoit journellement, à raison qu'un chacun aux legers et inconstans rapports qui se faisoient y adjoustoit encores quelque chose de sa particuliere peur et craincte. Le sire de Montmorency, qui auparavant avoit crainct qu'il advint de leur susditte entreprise ce qu'alors il entendit en estre advenu, se trouva en difficulté non petite, pensant par quel moyen il pourroit reparer ceste faulte à son honneur et au prouffit de la chose publicque, car il n'estoit point ignorant que le cueur ne fust creu notablement aux ennemis et amoindry aux nostres de ceste maladventure de Brignolles. Sçavoit aussi que lesdits ennemis estoient assez advertis du petit nombre de gens que nous avions et, à ceste cause, il craignoit que ce premier heurt qu'ils avoient eu les fist plus hardiment entreprendre et s'avancer de nous venir chercher, avant que nostre renfort et secours fust arrivé. Et luy ne vouloit point et luy sembloit chose trop dangereuse, avant qu'il eust forces raisonnables, hazarder le combat en pleine campagne, avecques si peu de gens qu'il en avoit contre une si grosse puissance, contre vieils soldats et aguerris et contre un Empereur y estant en personne. D'autre costé, il luy sembloit que de planter son camp et de s'y fermer pour attendre l'ennemy, il n'estoit moins à

craindre que ledit ennemy arrivast avant que sondit camp fut entierement fortifié de fossez ne de rempars, et garny de gens et artillerie à suffisance; quoy advenant il pourroit à trop grand marché se presenter et y recevoir luy honte et le Roy dommage. De s'arrester aussi en Avignon, c'estoit se presenter à estre assiegé en ville non assez tenable, et mal aisée à remparer si promptement en telle force qu'il appartiendroit bien. D'aller jusques à Marceille, qui estoit la seule ville de la frontiere suffisamment remparée et garnie pour y attendre un siege imperial, c'estoit laisser le chemin ouvert à l'ennemy, lequel pourroit, laissant Marceille derriere, marcher en avant sans y trouver aucune resistence et se fortifier en deça ou delà le Rhosne à son appetit, et par ainsi le remede d'un inconvenient luy en apportoit tousjours un nouveau et plus grand. Sur ces discours et disputations qu'il faisoit en soy mesme, ceste opinion vainquit finablement de faire sortir ses gens de la ville et de les loger en camp, pour monstrer à l'ennemy victorieux contenance de hardiesse et asseurance de se presenter contre luy, et que pour une maleadventure, et une rencontre desavantageuse, il n'avoit le cueur ne l'esperance faillie. Le principal doubte estoit sur la fortification de son camp; mais bien luy estoit advis que le grand nombre de pionniers qu'il y mettroit, et la diligence des soldats, ausquels il feroit mettre la main à l'œuvre, et l'assiduité continuelle des capitaines ausquels il ordonneroit aussi avoir l'œil dessus, compenseroient assez la brieveté du temps. A ceste cause, il se hasta d'arriver en Avignon, pour dudit lieu donner advis au Roy de ce qui estoit advenu et luy faire à sçavoir la bonne

esperance qu'il avoit et le moyen qu'il vouloit tenir pour recouvrer et revencher ceste perte, lequel moyen sera par cy après declaré par l'effect et l'execution d'iceluy. Mais avant que ses lettres arrivassent au Roy, il luy arriva une autre assez et trop pire et plus douloureuse nouvelle de monseigneur le Dauphin son fils, laquelle je differeray de reciter pour le present, et continueray les propos encommencez.

Le sire de Montmorency, arrivé qu'il fut en Avignon, feit assembler les capitaines et leur declara son intention (laquelle ils approuverent) de faire loger ses gens en camp et les rasseurer un peu de la peur et espouventement qu'ils pouvoient avoir, à cause de ladite desconfiture de Brignolles. Executant doncques ceste sienne intention, il leur ordonna de mettre leurs gens aux champs en la prairie d'entre la ville et la Durance, et quand tous y furent assemblez autour de luy, attendans ce qu'il leur voudroit dire, il leur exposa la verité, mais en paroles si bien troussées qu'il n'y eut occasion de les estonner, à cause de la dessusditte desconfiture et prise des sires de Montejean et de Boisy, leur remonstrant que telles aventures (qui sont choses ordinaires en toutes guerres de grosse importance) non seulement ne doivent jamais estonner bonnes gens de guerre, ains leur accroistre plustost le cueur et affection de s'en revencher, accompagnez de discretion, ruse et prudence de ce faire, sans encourir nouveau hazard; que bien estoit vray qu'il ne pouvoit pas estre que ceste nouvelle ne luy eust esté, voire fust encores desplaisante, parce que l'entreprise avoit esté quelque peu mal et trop hazardeusemeni guidée, et par avanture sans necessité

suffisante; mais qu'il supportoit la perte d'autant plus patientement, que noz gens (encores que vertu succombast à multitude et qu'ils se fussent trouvez assiegez entre toutes les incommoditez estimables) n'avoient jamais toutesfois perdu le cueur, ne faict chose contre l'honneur et le devoir de gens hardis et bien combattans, ains qu'ils avoient si cher vendue ceste victoire à l'ennemy, que par le grand nombre de gens qu'il avoit ou perdus, ou ramenez blessez, il pouvoit avoir apris à ses despens que le royaume de France ne se peult assaillir sans perte ne prouffit (en l'assaillant) s'y acquerir, lequel ne soit accompagné de dommage au double; sur ce concluant, qu'ayant faict telle preuve de la valeur des nostres à l'encontre dudit ennemy, ne restoit que luy dresser et dextrement executer une bonne revenche, sans prester aucunement l'oreille aux propos de ceux qui tournent à malheur et au prejudice et consequence du gros jeu la fortune des premieres et legeres pertes; mais au contraire (comme ainsi soit qu'une si grosse entreprise ne se conduise jamais sans qu'il y intervienne quelque contrarieté de fortune au commencement, au milieu ou à la fin) luy estimoit et pensoit que, par ceste seule adventure de Brignolles, fust satisfaict et purgé tout le desastre qu'avoit fortune preparé à nostre camp, et que la mesme adventure nous tourneroit à si bonne fin que, par icelle, noz capitaines seroient de lors en avant plus que prevoyans et rusez, et les soldats plus enclins à exploicter leur prouesse et gaillardise, à l'appetit d'iceux leurs chefs et capitaines. Ceste remonstrance leur fist et proposa le sire de Montmorency, de si hault cueur et d'une contenance si asseurée, qu'à icelle assentirent les sol-

dats avecques une militaire acclamation, si unanime et si alaigre, que ja ils monstroient avoir en main ou devant les yeux l'asseurance et certaineté d'heureuse issue.

Fortification de nostre camp et le bon ordre pour l'entretenement d'iceluy. — Ces propos finez, choisit le sire de Montmorency le lieu et assiette de son camp, un peu au dessus qu'il avoit autrefois esté, entre le Rhosne et la Durance, tirant de deux rivieres ceste oportunité, que l'une luy servoit d'apporter vivres et autres choses necessaires en son camp, l'autre estoit opposée et mise pour obstacle contre les advenues de l'ennemy. Ceste riviere, laquelle traversant la Provence, se vient descharger dedans le Rhosne, a naturellement son bassin et cours incertain, et si très inconstant, qu'à grande peine, en bien peu de lieux, elle se peult passer à gué, par les gens propres du païs et plus usitez à y passer, et outre l'instabilité du fil de l'eau, elle est parfois et par endroicts si grosse, et traine telle quantité de gros cailloux, que gens et chevaux à cause de l'une et de l'autre incommodité se trouvent souvent empeschez à y fermer et asseurer le pied. En ceste difficulté naturelle ne voulut le sire de Montmorency fonder entierement toutes les forces de l'assiette et de l'asseurance de son camp, mais assist d'avantage garnisons en toutes les villes et chasteaux tenables au delà de l'eaue, pour rompre aux ennemis la liberté de courir et fourrager et le moyen d'entendre des nouvelles de nostre camp, et l'esperance de pouvoir à leur aise et appetit, sans trouver contraste ne rencontre, taster et choisir le gué de la riviere. En ordonnant et commandant ce que dessus, il desi-

gna la forme, l'enclos et le circuit de sondit camp, lequel fit entierement clorre d'un bon fossé par fond, large de vingt et quatre pieds d'ouverture, s'estressissant au parfond à telle raison et proportion que le fons avoit le tiers moins de largeur que n'estoit la distance des bords d'en hault. Feit faire d'avantage un autre fossé large et profond, par lequel couroit le ruisseau, qui en divisant et separant le camp presque par le milieu, et recevant l'esgout de toute la prairie par des trenchées obliques qu'il y fist faire en plusieurs endroicts, rendoit l'assiette des logis plus seiche et portoit hors toutes les immundices et ordures d'iceux, et tenoit le camp net et sain; selon la distinction et cours dudit ruisseau et des autres qui tomboient dedans, il fist distribuer et assigner les quartiers à ses gens de guerre, les nations separées les unes d'avecques les autres pour eviter l'occasion de murmure et debat entre eux, et ordonnant les endroicts, intervalles et estendues des rues et chemins allans et traversans parmy le camp. Environ le milieu d'iceluy, avoit une petite levée de terre, en forme d'une colline, laquelle avoit regard à l'entour, en tous les quartiers et endroicts où il y avoit gens logez; là il choisit son logis et pretoire, auquel il ordonna que les capitaines vinssent tous les matins, pour entendre ce qu'il luy plairoit de leur commander. De là il voioit tout ce que se faisoit à l'entour de luy, et ne se pouvoit dresser noise ne tumulte qu'il ne l'apperceust incontinant, de là il cognoissoit de quel costé on diligentoit, et de quel costé on cheminoit aux reparations et fortifications qu'il avoit ordonnées, et ordinairement faisoit ou commandoit tousjours quelque chose conducile et utile à ceste fin.

Tous les matins au soleil levant (sinon que la venue ou de pacquets ou de messagers aucunesfois retardassent l'heure), la messe se disoit devant luy ; icelle cessée il se pourmenoit quelque espace au long de ses tentes, et là recueilloit humainement les capitaines venans vers luy, pour prendre ses commandemens, administrant raison à qui venoit la demander et generallement donnoit gratieuse audience à un chacun de ceux qui avoient à faire à luy. Ce temps pendant on luy amenoit des chevaux et, montant dessus en compagnie des capitaines et autres gens d'estoffe, se pourmenoit (en devisant des affaires) une fois autour du camp, une fois dedans, une fois dehors et autre fois tout à travers, donnant ordre qu'on ne s'aparessast à la fortification et que noise ou tumulte ne sourdist entre ses gens, et sur le chemin parlant aux uns et puis aux autres, sçachant et cognoissant très bien que la parole et conversation avecques le chef n'est gueres de moindre efficace que l'exercitation pour duire et renger à vraye obeissance une trouppe nouvellement assemblée de diverses et differentes nations. Ayant faict ce tour, il venoit prendre son repas et appelloit les capitaines et autres personnages qui par long usage estoient experimentez et cogneuz, ou esquels il y avoit quelque degré ou de dignité, ou de bon conseil. Son repas pris et le conseil tenu, selon que les occasions le requeroient, il retournoit au mesme exercice de la matinée, sans refuser ou desdaigner ne veille, ne soing, ne travail en aucune maniere. Ainsi en continuant, et chacun faisant son debvoir en sa charge, son camp fut en moins de quinze jours environné de fossé par dehors et d'un rempart de terre par dedans,

avec les flancs et plattes formes ès endroicts où il estoit requis de maniere qu'à peine il eust peu choisir beaucoup de villes, esquelles il eust voulu avec moindre craincte et danger attendre une grosse puissance de l'ennemy; le temps et l'usage toutesfois y adjoustoient encores journellement quelque nouvelle fortification. Les choses ainsi dressées, l'artillerie fut assise et plantée pour recevoir l'ennemy de front et pour le battre par les flancs, de sorte qu'il ne luy eust esté possible d'arriver à faire les approches, ne se venir presenter à l'assault sans y recevoir perte et gros dommage. Et au surplus il avoit à un chacun ordonné la distance et assiette de son guet, l'endroit et place esquels tous ou chacun (selon que le requeroit le temps et le besoing) auroit à se venir renger et presenter, au cas qu'alarme vint au camp, ce que toutesfois n'y advint jamais; car il y avoit mis tel ordre et police que, non seulement il donna cognoissance de son cueur et hardiesse, venant avecques si petite trouppe qu'il avoit du commencement se presenter au devant de l'ennemy, mais bien autant ou plus de sa bonne prudence, prevoyance et consideration; et bien monstra qu'il estoit party du Roy suffisamment instruict par luy, et que de sa part il avoit très bien retenu et mieux sçavoit executer ce que luy estoit besoin de faire et pourveoir en tout evenement.

Ledit seigneur Roy estoit à Valance[1], non seulement comme le patron et chef de navire en sa poupe, ordonnant et commandant de poupe en proue, mais outre le renfort qu'il envoyoit journellement audit sire de

1. François Ier séjourna à Valence du 8 août au 5 septembre.

Montmorency, fortifioit laditte ville et y assembloit telle force, que là ou à nostre camp il fust ores advenu quelque desastre, l'Empereur eust trouvé ledit seigneur en barbe prest et appareillé de luy donner incontinant une autre bataille.

Exploits d'armes en Picardie. — Ce pendant que les choses se conduisoient en ceste maniere ès païs de Provence et de Languedoc, Henry, comte de Nansau, et Adrian de Croy, comte du Reu et grand maistre de la maison de l'Empereur, estoient entrez en Picardie avecques armée, pillans et gastans en tous lieux où ils passoient le plat païs et les villes de petite resistance. Avoient desja pris la ville de Bray sur Somme[1] et quelques villettes aux environs, s'estoient essayez de prendre celle de Sainct Riquier[2], ou d'emblée ou d'assault, mais ils en avoient esté repoulsez avecques pertes de quelque artillerie et assez bon nombre de gens, pour une si petite et legere entreprise. Partans de là, et faisans contenance de s'acheminer ailleurs, avoient failly de desrober Guyse[3]. Monseigneur Charles de Vendosmois, gouverneur, lieutenant du Roy audit païs de Picardie, avoit assemblé des garnisons dudit païs jusques au nombre de trois cens hommes d'armes et de gens de pied jusques à six mille, et avecques laditte force non seulement avoit contrainct lesdits seigneurs de Nansau et du Reu de repasser l'eaue, mais avoit, pour faire la revenche du dommage qu'ils avoient faict en la frontiere, marché avant dedans le

1. Bray-sur-Somme, cant. de l'arr. de Péronne (Somme).

2. Saint-Riquier, cant. d'Ailly le Haut-Clocher, arr. d'Abbeville (Somme).

3. Guise, cant. de l'arr. de Saint-Quentin (Aisne).

leur, pris et pillé quelques villettes, chasteaux et bourgades. A Marolles[1], ville champestre et ouverte, estoient logez deux mille hommes des ennemis, il avoit là dressé son chemin, en intention de les y surprendre; mais le comte de Nansau, adverty de l'entreprise, et lequel estoit desja renforcé de gens, marcha pour se venir joindre à eux, qui fut cause que ledit seigneur de Vendosme repassa deça l'eaue, pour ne hazarder temerairement ses forces, et attendoit la venue de monseigneur Claude de Lorraine, duc de Guyse, gouverneur et lieutenant pour le Roy en Champagne, lequel venoit joindre et unir ses forces avecques luy, et cependant ordonna que l'on vuidast toutes les places non tenables en la frontiere. Entre les autres, il avoit commandé que l'on abandonnast Guyse, et que seulement on mist garnison au chasteau, pour empescher que l'ennemy ne se vint loger en la ville.

Le comte de Nansau, adverty par ses espies de la diligence qui se faisoit audit lieu de Guyse, d'en emporter les meubles et vivres et d'en emmener tout le bestial, et que les gens ordonnez à la garde du chasteau estoient si amusez et ententifs à faire vuider laditte ville et en abattre toutes les deffences qui pourroient y servir à l'ennemy, que ce pendant ils faisoient au demourant assez mauvais guet aux advenues d'icelles, se delibera d'y marcher hastivement, en esperance de les y surprendre en desordre, ainsi qu'en effect il advint. Et ne se peurent les gens de guerre assez à temps sauver et retirer au chasteau, que les gens dudit sieur comte n'en tuassent et def-

1. Maroilles, sur la petite Helpe, cant. de Landrecies, arr. d'Avesnes (Nord).

fissent les plus paresseux à la queue; les autres retirez et enfermez dedans, il envoya un trompette les sommer. Le capitaine et aucuns d'entre eux qui n'avoient du tout mis leur honneur en oubly furent d'advis de tenir la place; le plus grand nombre estoit d'opinion contraire, et s'en trouva de si faillis de courage qu'ils se jetterent par les creneaux ès fossez, aymans mieux vivre un peu d'avantage avecques honte et reproche perpetuelle que de soy hazarder à la sauver ou perdre en acquérant honneur. Les autres, et non toutes fois sans en recevoir blasme, rendirent la place à la volonté de l'ennemy[1]. La punition dont on a depuis usé contre les moins delinqueurs a esté telle que tous ceux qui s'y sont trouvez extraicts de noble race ont esté privez et degradez eux et leurs descendans de tous titres et privileges de noblesse et faicts subjects aux subsides et impositions comme non nobles et roturiers.

A Valance furent en un mesme jour apportées au Roy les nouvelles et de la prise des seigneurs de Montejean et de Boisy et de la honteuse reddition de Guyse[2]; lesquelles furent à la cour prises et interpretées diversement, selon les differents jugemens et considerations des hommes. Les uns estimoient lesdittes pertes legeres auprès des grandes pertes passées, desquelles toutesfois on s'estoit relevé; aucuns, encores qu'ils n'estimassent point la perte grande, ne laissoient

1. L'occupation de Guise est des premiers jours d'août. (*Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. II, p. 255.)

2. Voir la lettre de François Ier à Montmorency, Valence, 14 août. Bibl. nat., Clairambault 335, fol. 258.

point à peser et estimer le jugement et consequence de ses premieres arres sur le gros jeu. Et d'autres en avoit qui estimoient non seulement ceste consequence de prejudice, mais celle à quoy l'Empereur la pouvoit tirer, en semant et publiant les choses (ainsi qu'il fist) trop plus à son avantage qu'elles n'estoient. Le Roy, sans monstrer contenance de s'en estonner, mais debattant et contrepesant toutes les choses que dessus en son esprit et pensant aux remedes et recouvrement de l'une et de l'autre perte, vindrent à la cour nouvelles d'un autre trop plus grand dommage et calamité. Ce fut de la mort de monseigneur le dauphin François, son fils aisné, lequel, nourry et eslevé par luy en singuliere expectation de tout le monde qu'il parviendroit un jour à estre grand et très excellent prince, estoit demouré malade au lieu de Tournon, venant par eau avecques le Roy, son pere, à Valance, et là mourut avant la fin du quatriesme jour[1], non sans souspeçon et vehemente opinion qu'il eust esté empoisonné.

Annoncement au Roy de la mort de monseigneur le dauphin François. — Sans grande et moult perplexe difficulté ne fut la deliberation de choisir le moyen, l'entrée, l'exorde et commencement de harengue, pour faire entendre au pere une si dure, cruelle et triste nouvelle; il estoit force toutesfois de la luy faire entendre, et n'estoit chose que longuement on eust peu dissimuler; mais il estoit extremement malaisé de trouver homme qui en voulust entreprendre la charge. Bien sembloit il à tous avoir mestier de grand et singulier artifice en son oraison, pour celuy qui voudroit

1. Le 10 août. Voir Decrue, *op. cit.*, p. 280.

appaiser le desplaisir et regret que paternelle affection luy engendreroit de ceste nouvelle; mais ne se trouvoit aucun consolateur assez à propos, car tous en avoient mestier eux mesmes, tellement ils estoient affligez et consternez universellement et particulierement, qu'il n'y en avoit aucun, que tous d'une affection et d'une voix ne pleurassent ceste mort, ainsi que si c'eust esté de leurs propres enfans. Ceste amour et affection de grands et de petits luy avoient du commencement conciliée le lieu où il estoit né, la succession à la couronne, la vigueur, la semblance et la representation qu'il avoit du pere; mais il avoit en peu de temps gaigné ce poinct, que ses vertus avoient laissé à la naissance, à l'attente de la couronne, à la consideration du pere la moindre part en la faveur et affection qu'on luy portoit, car il n'avoit oncques obmis une seule chose à son escient qui affere et appartienne à personnage qui soit pour parvenir à estre le plus grand et le plus excellent prince du monde. La condition doncques et la maleadventure s'offroit d'annoncer au pere la mort d'un fils de si grande esperance et le moyen de mort si très indigne, que departant du Roy, nul autre pere se trouveroit qui n'en tombast en extremité de percussion et consternation de cueur et d'entendement.

En ceste fluctuation et perplexité d'election et choix de personnage qui entreprist de porter ceste douloureuse parole, ne se trouvoit autre quelconque à propos que monseigneur Jean, cardinal de Lorraine, pour estre de plus long temps familier et privé du Roy. Mais de l'heure qu'il eut mis le pied à la chambre, propos et paroles luy faillirent et oncques ne sceut

tant asseurer sa contenance que le Roy de prime face ne cogneust à son visage qu'il avoit eue quelque facheuse et malheureuse nouvelle, et comme si le cueur luy eust presagé et dit ceste infortune, luy demanda incontinant quelles nouvelles de son fils? Monseigneur le cardinal se trouva la langue attachée aux levres, et quoy qu'il l'eust naturellement faconde et diserte, il luy mascha plus qu'il ne prononça et dit seulement en beguayant, que certainement il luy estoit empiré, mais qu'il falloit en Dieu esperance de la guarison. « J'entends bien (dist le Roy alors), vous ne m'osez de premiere entrée dire qu'il est mort, mais seulement qu'il mourra bien tost. » A ces mots respondit monseigneur le cardinal, en le confessant par signe plus que de bouche. Et lors n'eussiez veu sinon larmes, ny entendu sinon sanglots et souspirs des assistans.

Oraison du Roy à Dieu. — Le Roy, jettant un hault souspir qui fut ouy des autres chambres, se tira sur une fenestre seul et sans mot dire, avecques le cueur pressé de deuil et reprimant ce deuil, outre la commune naturelle puissance, jusques à ce que sur le conflict d'entre constance et nature il fut contrainct de jetter un autre souspir; et lors tendant la teste nue, les yeux, les mains et la pensée au ciel : « Mon Dieu (dit il), je n'ignore point qu'il ne soit raisonnable, que je preigne en patience et en gré tout ce qui procede de toy; mais dont me peult venir ne dont doy je esperer et attendre, sinon de toy, ceste constance et force de cueur? Desja tu m'as affligé par diminution de seigneurie et de la reputation de mes forces, tu m'as adjousté maintenant ceste perte de mon fils; que reste plus à present, sinon que tu me deffaces du tout? Et

quand ton plaisir seroit d'ainsi le faire, enseigne moy au moins et me faits cognoistre ta volonté, afin que je n'y resiste et me conferme en ceste patience, toy qui seul es puissant de ce faire, aydant et renforçant la naturelle et humaine infirmité. »

Telle fut son oraison en substance, finie par semblables propos religieux et chrestiens; mais les souspirs et larmes de ceux qui me les recitoient, accompagnez d'une admiration et merveille, d'une si grande constance en cueur de pere, les empescherent de me compter le surplus, et moy en semblable cas, dès maintenant ne m'arresteray plus longuement sur ce propos. Seulement, j'y adjousteray ce mot avant que l'interrompre, que l'Empereur mesme, auquel pour le loz et bruit multipliant avec les ans dudit seigneur Dauphin, le pere estoit plus redoutable, (encores qu'aucuns de ses principaux serviteurs soient encoulpez de ceste mort) ne se peust abstenir toutesfois, quand il en ouit la nouvelle, qu'il ne parlast honorablement de la personne, meurs et conditions dudit seigneur Dauphin. Duquel nous devons esperer et croire qu'estant en ses jeunes ans emply de telles vertus qu'en un autre ja homme parfaict eust esté appellé perfection ce qu'en cestuy cy estoit commencement de plus grande valeur, et qu'estant à l'attente d'un si florissant royaume, eslevé de telle nourriture, que l'expectation de luy surmontoit desja la grandeur d'un royaume, qu'il soit appelé de Dieu à un autre plus grand et plus heureux royaume, que n'est celuy auquel il est, et sera regretté à tousjours mais. Et croy d'avantage qu'il n'y a point esté appellé par la voye qu'il y est allé, sans que Dieu ayt preparé par l'oracle de sa divine justice

une exemplaire vengeance contre ceux qui ont esté autheurs de ce faict si enorme et si execrable, que tout esprit et sçavoir deffaillent à trouver nom convenable à son enormité.

A tant je retourneray au Roy, lequel au commencement qu'il eut nouvelle de la guerre de Picardie, à l'heure qu'il estoit assez empesché contre un si puissant et non attendu ennemy en Provence, s'estant trouvé perplex (encores qu'il le dissimulast) comment il pourroit, en un mesme temps et sans ayde d'autruy, satisfaire à la guerre en tant de lieux, alors toutesfois qu'il eut si grief et grand surcroist de desplaisir et tel que tout autre que luy pouvoit y succomber, ce fut le poinct auquel tous ceux qui auparavant et nagueres estoient en peine de trouver langage assez exquis et efficax à le reconforter, trouverent en son visage, en sa contenance, en ses paroles dequoy eux mesmes se reconforter. Car oncques puis qu'en ses grandes difficultez il se fust resolu de mettre du tout son esperance et de n'attendre ayde ou secours d'ailleurs que de Dieu, jamais ne monstra signe ou apparence d'estre troublé; mais au lieu qu'autres se fussent desconfortez, il appliqua son esprit à remedier et donner ordre à ses affaires, et dès le soir mesme il assembla son conseil pour y entendre; à l'issue de son conseil, il depescha lettres et messagers à tous les lieutenans generaux, aux gouverneurs des provinces et villes, et à tous autres qui avoient maniement des affaires gisans en presente consideration.

Parolles du Roy à monseigneur le dauphin Henry.— Le lendemain, il fist appeler monseigneur Henry, son second fils, nagueres duc d'Orleans, depuis dauphin

de Viennois et duc de Bretaigne, lequel avec peu de gens il tira de sa chambre à part et luy usa seulement de ceste courte harengue : « Mon fils (dit il), vous avez perdu vostre frere et moy mon fils aisné, en la mort duquel je trouve que la mesme occasion me reconforte qui m'accroist et augmente le regret et desplaisir, c'est la memoire et satisfaction que j'ay de l'amour et affection et faveur qu'il avoit desja acquise en ce royaume envers les grands et les petits; mettez peine, mon fils, de l'imiter et ensuivre, en sorte que vous le surpassiez, et de vous faire tel et si vertueux que ceux qui aujourd'huy languissent du regret qu'ils ont en luy recouvrent en vous de quoy appaiser et oublier ledit regret qu'ils ont de luy. Je vueil qu'à ceste fin vous addressiez vostre intention et y employez vostre cueur, esprit et entendement, Dieu ne vous faudra de vous y estre en ayde et à secours. » Telle fut la remonstrance du pere au fils, laquelle fut incontinant recueillie ou, pour mieux dire, interrompue des pleurs et souspirs qui du plus profond des cueurs des assistans furent alors exprimez, par la douce memoire de l'un, l'agreable presence de l'autre et consideration de la vertu et constance de leur commun seigneur et pere. Lesquelles choses certes m'admonnestent aussi et contraignent de remettre le surplus de ceste matiere à une autre fois, pour ne donner trop d'affliction à un coup, et à moy en l'escrivant, et au lecteur en le lisant, par la trop longue ramentevance du faict, duquel je desire et ne puis me departir, afin d'estancher les larmes que me continue la souvenance du trespassé, duquel Dieu vueille avoir l'ame au

nombre des bienheureux et aux vivans donner longue et heureuse vie, à sa gloire et contentement, honneur, exaltation et prouffit de leur royaume et de leurs subjects. Et à tant je revien au conseil tenu le soir precedant.

Depesche que fist le Roy. — Le Roy, à l'issue du conseil, se mist à faire les depesches cy dessus mentionnez, c'est à sçavoir en Picardie, devers les ducs de Vendosme et de Guyse, ausquels il ordonna de haster au plus tost qu'il seroit possible la nouvelle levée de lansquenets qu'ils avoient en main; au comte Guy de Rangon, seigneur Cagnin et autres capitaines italiens, qu'en toute diligence ils fissent l'amas de gens de guerre dont il leur avoit donné la charge et qu'ils missent peine de tant travailler l'ennemy en Italie, que celuy fust cause de divertir en celle part les grandes forces qu'il avoit en France; au sire de Montmorency, qu'il continuast ainsi qu'il avoit commencé à mettre peine de sçavoir ordinairement nouvelles du chemin, du sejour, du conseil et deliberations de l'ennemy, et que selon l'oportunité des lieux et des temps, il accelerast ou differast les siennes entreprises. Aussi envoya devers les Suisses gens praticques du païs et des chemins, pour les amener en Provence par le plus court chemin. De ces deux articles prochains je parleray au dernier lieu, et premierement parleray du comte Rangon et de ce que depuis la reddition de Fossan a esté jusques à ores faict en Piemont; après je viendray aux affaires de Picardie et ausdits seigneurs ducs de Vendosmois et de Guyse.

Amas à la Mirandole. — Nous avons couché au pre-

cedent commentaire comment le Roy, quand il envoya monseigneur le cardinal de Lorraine pour traitter paix avec l'Empereur, fist arrester (afin de n'attenter chose qui troublast laditte praticque de paix) l'armée qu'il avoit faict lever en Italie par le seigneur comte Guy de Rangon et Cagnin de Gonzague et que, pour les difficultez sur ceste leur demeure intervenues, laditte armée se deffist, se retirant un chacun où bon luy sembla. Cessant depuis ceste praticque et esperance de paix, et continuant, mais augmentant tousjours le bruit du gros appareil que l'Empereur faisoit pour venir faire la guerre en France, le Roy envoya par celuy mesme qui auparavant y avoit esté, mandement et pouvoir de lieutenant general audit seigneur comte Guy de Rangon; lequel fist incontinant sçavoir à tous les capitaines de la precedante levée, aussi au seigneur Cesar Fregouse, son beau frere, que tous eussent à remettre leurs gens ensemble et les conduire au lieu de la Mirandole. Ce qui fut faict en moins de quinze jours, encores que la chose du commencement semblast avoir quelque difficulté, pour cause que le seigneur de Tamise avoit de l'autre costé de la riviere[1], vis à vis de laditte Mirandole, sept ou huict cens chevaux allemans et six mille lansquenets à pied, pour empescher que l'amas ne se fist; mais il fut à toutes ces difficultez obvié par la prudence et bonne conduitte des chefs, avec le travail et diligence des soldats.

Deux mille hommes de pied leva ledit comte Rangon, lieutenant general, et le seigneur Cagnin autant;

1. La Secchia, affluent (rive droite) du Pô qui coule à l'ouest de la Mirandole.

le seigneur Cesar Fregouse en leva nombre pareil, avec deux cens chevaux legers; le seigneur Palvoisin Visconte[1], milanois, le seigneur Pierre Strozzi[2], florentin, le seigneur Balthasar, dit chevalier Azzal[3], ferrarois, chacun mille hommes; le seigneur Berlinger de Caldore[4], napolitain, comte de Monte de Rise, et Jean de Turin, florentin, chacun cinq cens, le seigneur Averolde, bressan, et le seigneur Bandin de Tuscane, chacun quatre cens, et ledit Bandin outre ses gens de pied, deux cens chevaux legers. Autres deux cens chevaux legers leva le sire de Taix[5]; et bien qu'il fust de nation françois et l'un des gentilshommes de la chambre du Roy, se trouvant toutesfois en Italie où il avoit esté pieça envoyé pour recevoir au service du Roy le comte Galiot de la Mirandole[6], il fist sadite

1. Pallavicino Visconti, marquis de Brignano; il recevait de François Ier une pension annuelle de 6,000 livres.

2. Pierre Strozzi, fils aîné de Philippe Strozzi et de Clarisse de Médicis, né en 1512, entre au service de la France en 1536 et y poursuivit une brillante carrière; maréchal de France en 1556, il fut tué au siège de Thionville le 20 juin 1558.

3. Baldassera Azallo, ferrarais; entré au service de François Ier, il fut fait, en récompense de ses services, gouverneur de Chieri (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 9) [mars 1537].

4. Berlinghieri, comte de Caldore, au royaume de Naples. En 1538, il reçoit un don de 600 l. t. (Bibl. nat., ms. fr. 3096, fol. 45.) Cf. *Catalogue des Actes*, t. VIII, n° 31982, où il est appelé Berguinlière de Caldray. En 1544, il prit part à la guerre de Picardie et en 1549 fut chargé d'une mission auprès du cardinal Farnèse.

5. Jean de Taix, panetier ordinaire du roi (1526), gentilhomme ordinaire de la chambre (1534), chevalier de l'ordre, capitaine de Loches, mort en décembre 1553.

6. Galeotto Pico, comte de la Mirandole; en octobre 1533, il s'était emparé de la ville par surprise et avait supprimé son

trouppe d'Italiens. Assemblez qu'ils furent, ledit seigneur comte Rangon ordonna et fist sçavoir à tous qu'ils se tinssent prests à partir au vingtiesme jour d'aoust.

Ce que fist monseigneur d'Annebault à Turin. — Les sires d'Annebault et de Burie estans en la ville de Turin, ce temps pendant, ne laissoient rien ne jour ne nuict en arriere de tout ce qui affiert et appartient à bons et diligens capitaines et bien experimentez aux affaires de la guerre, se donnans garde songneusement de ne donner occasion n'oportunité, ou à l'ennemy ou aux gens de la ville nouvellement reduitte à l'obeissance du Roy d'oser faire desseing ou entreprise sur eux. Ne se contentoient point toutesfois de ce faire tant seulement, ne de bien asseoir, revisiter et raffreschir leurs guets, mais se tenoient tousjours prests et appareillez à toutes occasions et opportunitez que leur bailloit ledit ennemy de faire des saillies hors la ville, quand ils veoient ledit ennemy approcher d'eux trop asseurement, et que sans hasarder temerairement ils luy pouvoient donner quelque venue, et puis cela faict il se retiroient, et quand ils en voyoient estre le temps, amenoient le plus souvent et prisonniers et gros butin de bestes aumailles et autres bestial dedans la ville. A Ciria[1], ville suffisamment tenable, distante environ de sept mille de chemin, le capitaine Fabrice Maramault avoit assemblé, pour envoyer au camp imperial, toutes sortes de grains et autres vivres

oncle Gian-Francesco et son cousin Alberto. Depuis, il s'était placé sous la protection du roi de France qui lui payait une pension annuelle de 6,000 l. t.

1. Cirie, à 25 kil. environ au nord de Turin.

qu'il avoit peu assembler en tout le pais à l'environ, et avoit laissé trois cens hommes à la garde d'icelles munitions; lesquels estimans n'avoir grand mestier de guet, et que les François avoient assez où s'employer à le bien faire en leur ville sans faire aucune entreprise dehors, vivoient audit lieu de Ciria comme s'ils n'eussent eu aucuns ennemis au pais. De ce fut le sire d'Annebault adverty par ses espies, et y envoya le capitaine d'Essey avec environ de soixante à septante chevaux, et les capitaines d'Auchy et de Cany avecques chacun cinq cens hommes de pied; lesquels, partans le soir après le guet assis, arriverent sans estre descouvers au pied de la muraille, et, leurs eschelles dressées, furent montez dessus et eurent deffaict et repoulsé les escouttes avant que ceux qui estoient couchez aux licts eussent loisir de se vestir, armer et rendre au lieu que se donnoit l'alarme. Ainsi prindrent ils la ville et mirent au fil de l'espée tous ceux esquels ils trouverent resistence. Et après avoir chargé de vivres et butin tous les chevaux et bestes portans charge, et faict acheminer devant eux tout ce qu'ils y trouverent de bestial, se retirerent sans rencontre dedans Turin. Peu de jours après furent aussi prises par ceux de laditte garnison de Turin les villes de Rivolles, Aveillanne[1] et S. Ambrois, combien qu'audit lieu d'Aveillanne y eust de garde au dessus de deux cens bons hommes de guerre.

L'heureux succès desdittes legeres entreprises donna cueur à laditte garnison d'aspirer et oser entreprendre des choses plus grandes et vint en fantasie au sire

1. Avigliana, dans la vallée supérieure de la Doria Riparia, comme Rivoli et S. Ambrogio.

d'Annebault d'essayer à surprendre Fossan; mais sur ces entrefaictes et sur le poinct qu'il ordonnoit ceux qui devoient conduire ceste entreprise, le seigneur Marc Antoine de Cusan eut nouvelles par ses espies, dont il advertit lesdits sires d'Annebault et de Burie, qu'à Savillan (où l'Empereur avoit laissé seize pieces d'artillerie, que grosse que moyenne, les poudres, boulets, cordage et tout autre equipage à ce mestier appartenant, avecques une grosse provision de harnois, tant à la legere que pour hommes de pied) les gens qu'il y avoit laissez en garnison alloient fourrager et vivander sans craincte ne respect ès villages des environs, et que facilement on les pourroit surprendre et se saisir de la ville et de tout ce qui estoit dedans. Audit Marc Antoine qui la demandoit, ils accorderent commission de ce faire, avecques les deux mille hommes de pied dont il avoit charge, et luy baillerent pour compagnon le capitaine Chambray, ieutenant de la compagnie dudit sire d'Annebault, avecques le nombre de cinquante à soixante chevaux choisis en toute la compagnie. Acheminez qu'ils furent, ils eurent nouvelle qu'assez près du lieu où ils estoient s'estoient presentement retirez en un chasteau aucuns coureurs des ennemis portans et chassans devant eux un gros butin. Si tournerent la teste celle part et prindrent le chasteau d'assault, encores qu'il fust vaillamment et pertinacement deffendu. Et y fut pris le seigneur de Beneste[1], de la maison Prouvenne, et le baillif Prouvenne, son frere; lequel chasteau ils s'amuserent à saccager, paraventure plus avarement que prudemment,

1. Gruato de Provana, sieur de Beinette; son frère est sans doute Giacomo de Provana, sieur de Leyni.

car à l'opinion de plusieurs ils se fussent faict maistres de Savillan, si, sans s'arrester ailleurs, ils fussent allez le droict chemin. Mais ce pendant qu'il s'amuserent au pillage, les ennemis, qui eurent advertissement de leur entreprise, envoyerent en diligence ce qu'ils peurent amasser de gens se mettre dedans Savillan, en attendant qu'eux avecques plus grande force y arrivassent. Lesdittes bandes qui premierement y arriverent leverent incontinant les ponts, barrerent les portes, mirent les gens autour de la muraille et aux deffenses par ce peu qu'il y avoit de flanc des arquebuses à croq, sacrets, passevolans et autres petites pieces, se preparans en diligence de soustenir un premier assault, en cas que besoing fust ; et ce faisoient tant plus asseurement et hardiment, parce qu'ils sçavoient que le secours leur arriveroit bien tost après.

Noz gens, quand ils furent ès faulxbourgs et sceurent que leur entreprise estoit descouverte et la ville pourveue de gens, feirent au moins esdits faulxbourgs tout le dommage qu'ils peurent aux ennemis, rompirent et debriserent à coups de haches et de marteaux deux gros canons qu'ils y trouverent, en sorte que sans les refondre on ne peust s'en servir à un besoing, partirent entre eux tous les harnois de la munition de l'Empereur, et au demourant firent butin de tout ce que bon leur sembla. Les capitaines qui avoient mis des descouvreurs sur les champs eurent tantost advis que le capitaine Jacques de Scalenghe approchoit avec le nombre (à ce qu'il en avoient peu juger) environ de deux mille hommes, et bien autant de gens du païs amassez par les villages. Et pour ce voyans que force leur estoit de venir au combat, se

delibererent faire de necessité vertu, et en toute diligence rassemblerent et mirent leurs gens aux champs bien rengez et serrez ensemble, ceux de cheval des deux costez sur les aisles, et sans attendre chargerent incontinant les ennemis, lesquels ils trouverent assez en desordre, parce qu'il s'estoient hastez de venir, en esperance de trouver et surprendre les nostres audit desordre et amusez au pillage parmy les rues. Les ennemis soustindrent ce premier choc avecques plus grande hardiesse qu'obstination; mais tost après se commencerent à retirer et mesler parmy les amassez du païs, en telle confusion que, pour se mettre en roupte, il ne restoit plus que de tourner le doz. Noz gens de cheval incontinant qu'ils les veirent esbranlez, et en suspens du combat et de la retraitte, les chargerent de telle furie qu'ils les contraignirent à tourner le doz; et sur ce noz gens de pied les suivirent de près, et meirent en telle roupte que de là en avant y eut de la tuerie plus que de combat.

Le capitaine Scalinghe voyant ceste desconfiture, et que desja exhortation ne chastiement ne luy prouffitoient envers eux, depescha des mieux montez de sa trouppe pour aller advertir en diligence le seigneur Jean Jacques de Medicis, marquis de Marignan, de l'estat et danger où il se trouvoit. Ledit Jean Jacques amenoit deux mille lansquenets en sa compagnie, lesquels s'ils fussent promptement survenuz, et que force eust esté à noz gens desja las et travaillez de combattre en pleine campagne une telle trouppe de gens frais et reposez, il n'y a point de doubte qu'ils n'eussent esté deffaits. La poulsiere que levoient iceux lansquenets en approchant donna occasion aux capitaines

Cusan et Chambray de faire sonner la retraitte et de cesser la chasse commencée; si est ce qu'ils en tuerent plus de trois cens et en blesserent beaucoup d'avantage; de neuf enseignes en prindrent sept, leurs gens de cheval en s'enfuyant arracherent les autres deux des mains des portenseignes, de peur que noz gens les prinssent comme les autres. Les capitaines, voyans la poulsiere croistre et s'approcher tousjours et doubtans que leur gens qui avoient le corps travaillé du chemin et les bras las de frapper sur l'ennemy ne fussent point pour soustenir le choc de ceux qui survenoient fraiz et entiers, recueillirent leurs gens et se mirent au retour par autre chemin que celuy par où ils estoient venuz, et advertirent le sire d'Annebault par homme exprès et bien monté du chemin qu'ils entendoient faire, à ce qu'il envoyast du secours au devant d'eux, dont bien et heureusement leur en advint, ainsi que l'issue le montra par effect. Car ainsi qu'ils marchoient après leur butin et bagage qu'ils avoient envoyé devant avec une trouppe d'arquebusiers pour l'accompagner et eux le suivans avec le surplus de noz gens au petit pas, de peur que si l'ennemy les acconsuivoit ils fussent rompus et deffaicts plus de leur lasseté propre que par la force et vertu dudit ennemy, arriverent sur eux les avant coureurs, lesquels, en les chargeant et puis se retirans parfois et alternativement, tendoient à les arrester et amuser jusques à ce que la grosse trouppe les approchast.

Mort du seigneur Marc Antoine Cusan. — Noz capitaines, qui entendoient bien à quelle fin les autres tendoient, tascherent plus à cheminer pour se retirer hors du danger qu'à repoulser trop avant lesdits avant

coureurs, et s'ils s'estoient aucunesfois si pressez que force leur fust de tourner le visage, ils le faisoient de sorte que l'ennemy en rapportoit de la perte, et eux soubdainement acconsuivoient et hastoient la trouppe de marcher. Advint toutesfois que le seigneur Cusan eut en la teste un coup d'arquebuse qui l'empescha de si grandement faire son devoir que jusques alors il avoit faict; et peu à peu les ennemis se renforçoient de gens qui arrrivoient par trouppes et à la file, de maniere que les nostres estoient en danger de desconfiture si le secours envoyé par le sire d'Annebault ne leur fust arrivé à ce besoin. Mais il arriva si à propos que, sur le poinct et au lieu où les ennemis avoient pris le large, tendans à enclorre les nostres de toutes parts, noz gens de cheval, envoyez fraiz à les secourir, s'embattirent pesle mesle parmy leurs gens de pied qui estoient espars et, les travaillant, tuant et chassant, les contraignirent de se renger ensemble et donnerent temps et lieu à noz gens de pied de se retirer, lesquels estoient de lasseté à demy recreuz et combattus. Lesdits gens de cheval estoient jusques au nombre de deux cens, et les menoit le sire d'Alegre, homme hardy, entreprenant et sage autant que nul autre capitaine de son temps; après luy marchoient de gens de pied jusques au nombre de douze cens, au moyen duquel secours les nostres avec bien peu de perte (quant aux gens) se retirerent avec leur butin et bagage dedans Turin à sauveté. Toutesfois le seigneur Cusan se trouva si las, tant du chemin que de sa blessure, qu'il fut contrainct de s'arrester à Pignerol, auquel lieu il mourut bien peu de jours après,

laissant bon nom et grand regret de luy entre les vivans[1].

Affaires de Picardie. — Au mesme temps que ces choses se faisoient en Piemont, le comte de Nansau, après avoir saccagé Guyse et toutes les villes champestres à l'entour, mettant le feu partout où il passoit et emmenant proye et butin d'hommes, de bestial et de biens meubles, conduisoit son armée droict au chemin de Sainct Quentin. Monseigneur le mareschal de la Marche, qui avoit ja commencé de fortifier la ville de Laon, en deslogea incontinant qu'il entendit ceste nouvelle, deliberé de s'aller mettre dedans ledit S. Quentin, tant il avoit ceste entreprise à cueur de se trouver chef assiegé en une ville pour donner preuve du cueur, du foing, de l'industrie et diligence qu'il auroit à endurer un siege, soustenir un assault et inventer les moyens de bien garder et deffendre une ville. Mais sur chemin, il fut adverty par ses descouvreurs que l'ennemy, ayant eu advis du bon ordre qui estoit mis à la garde et deffense dudit Sainct Quentin, avoit tourné bride soudainement et tiroit le chemin de Peronne pour avoir sceu que laditte ville, encores qu'elle fust forte par la nature et assiette du lieu, n'estoit toutesfois assez fortifiée suffisamment et encores moins fournie du nombre de gens qui estoit requis à la tenir contre une si grosse puissance. Et à ceste cause ledit seigneur mareschal, aussi changeant de deliberation,

1. L'affaire dans laquelle Marc-Antoine de Cusan trouva la mort se produisit dans les premiers jours d'août. Voir les lettres des 5 et 7 août citées par A. Segre, *Documenti di Storia Sabauda*, p. 141, n. 2.

tourna son chemin devers laditte ville de Peronne. Environ le dixiesme jour d'aoust, partant le camp des ennemis d'un petit village ou plutost cense, appellée la Catelle[1], somma en passant le chasteau d'Aplincourt[2], qui se rendit incontinant, car il avoit esté abandonné pour non tenable. Au lendemain, ils passerent la riviere de Somme au dessus dudit chasteau et vindrent gastans et bruslans tout le païs jusques auprès de Peronne. Le mesme jour y estoit entré le sire de Cercus avec mille hommes de pied qu'il avoit en charge particuliere de la legion de Picardie dont il estoit le capitaine general, et nonosbtant qu'à venir de Ham, dont il estoit party environ minuict et depesché par monseigneur le duc de Vendosmois, il luy eust convenu passer à travers les villages et censes, qui encores fumoient de feu que l'ennemy en passant y avoit bouté, si avoit il eu si bonnes guides et tant bien s'estoit tenu sur ses gardes qu'il estoit sans aucune perte passé. Le lendemain y entra mondit seigneur le mareschal avecques cent hommes d'armes et luy servit aussi l'obscurité des fumées du païs que les ennemis avoit bruslé, à ce qu'il ne fust descouvert par eux sur le chemin. Sur le soir, le comte de Nansau, après s'estre long temps pourmené à l'entour de la ville pour la recognoistre, s'en vint loger assez près de l'abbaye du mont Sainct Quentin[3], autant fasché en son cou-

1. Aujourd'hui Catelet, comm. de Cartigny, à quatre ou cinq kil. à l'est de Péronne. Voir le *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. II, p. 274.

2. Château sur les bords de la Somme (rive gauche), comm. de Villers-Carbonnel, à cinq kil. au sud de Péronne.

3. Le mont Saint-Quentin domine au nord Péronne d'une centaine de mètres.

rage d'avoir failly à surprendre la ville avant que gens y fussent entrez, comme au contraire furent contens messeigneurs les ducs de Vendosme et de Guyse, quand il sceurent que lesdits seigneurs mareschal et de Cercus estoient entrez dedans à sauveté; car ils avoient bien bonne esperance que les nouvelles bandes qu'ils faisoient lever en toute la Picardie et la Champagne, et la levée des lansquenets qu'ils attendoient soubs la charge du capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, seroient arrivez et prests assez à temps pour venir lever ledit siege de Peronne. Tel estoit l'estat de noz affaires en la Belgicque.

Deux levées de Suisses. — Du païs des Ligues, outre les huict mille Suisses de la levée faite par messire Louis d'Auguerant, seigneur de Bois Rigaut, lesquels en plus grand partie estoient arrivez au camp et en partie y arrivoient de jour en jour par des chemins un peu longs et destournez, mais plus asseurez que le droict chemin pour le destourbier et empeschement des passages, messire Estienne d'Aygue, seigneur de Beauvois[1], et Guillaume, seigneur d'Yzernay[2], l'un gentilhomme de la chambre et l'autre varlet de chambre ordinaire du Roy, en avoient faict une autre presque de pareil nombre; ausquels, à raison qu'ils arrivoient par divers chemins au lieu qui leur estoit

1. Étienne de Laygues, sieur de Beauvais, gentilhomme de la chambre (1534), chargé de plusieurs missions diplomatiques en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, mort en 1538. Voir t. II, p. 318, n. 1.

2. Guillaume Féau, sieur d'Yzernay, valet de chambre du roi (1518), chargé de missions diplomatiques en Flandre, en Italie, en Allemagne, en Suisse. — Sur cette dernière mission en Suisse, voir E. Rott, *op. cit.*, t. I, p. 286, 319-320.

assigné, selon qu'ils se desroboient à la file de leur païs outre le sceu ou soubs dissimulation des superieurs et magistrats de leurs cantons, on bailloit guides et commissaires pour les conduire par les estappes qui à ceste fin avoient esté ordonnées par le plus court chemin droict à Valance, où ils estoient recueillis par commandement du Roy, qui à tous les capitaines fist faire present de cheines d'or pesantes chacune cent escus et les addressoit au sire de Montmorency, son lieutenant general; lequel, ainsi qu'ils arrivoient, leur faisoit delivrer les quartiers au camp pour se loger chacun avecques sa nation, faisant retirer en sondit camp et au dedans du fort tous ceux qui, sans son ordonnance, avoient dressé leurs tentes ou faict leurs loges au dehors. En quoy faisant et usant parmy les soldats d'une severité de discipline militaire attrempée de equité, selon les occasions, il obtint en bien peu de temps que, nonobstant que son armée consistast de nations non seulement diverses quant aux païs, mais aussi en opinions et sectes contraires, l'ordre et police furent tels entre eux que son camp à ceux qui y arrivoient monstroit plus face et apparence d'une cité policée que d'un camp ainsi freschement et de si diverses nations assemblé.

Ambassades et depesches de l'Empereur en Italie. — L'Empereur, au commencement qu'il entreprit la guerre en France, faisoit bien son compte que le Roy ne recouvriroit point ne de lansquenets ne de Suisses; de Turin, il n'eust jamais pensé qu'il eust eu moyen de tenir; de la Belgique, il la contoit desja pour chose sienne. Mais peu après qu'il fut entré en Provence et qu'il entendit certainement qu'il arrivoit tousjours au

Roy quelques bandes de lansquenets, que de Suisses il en recouvroit plus qu'il ne vouloit, qu'en Italie il avoit faict son amas et ses gens estoient desja prests à marcher, qu'en la Belgique la guerre y seroit plus longue et difficile qu'il ne l'avoit esperé, et davantage que sur la mer Oceane ses subjets ordinairement y recevoient perte, et sur la Mediterranée nos galleres se pourmenoient en liberté, lors eut il certaine cognoissance qu'il n'auroit sans ayde d'autruy telle issue qu'il la desiroit de son entreprise. Il se delibera d'essayer tous moyens possibles pour attirer le S. Pere et la ligue d'Italie à communication de frais et societé de ceste guerre. Et à ceste fin avoit il depesché le seigneur Ascagne Colonne[1] avecques pouvoir, instructions et lettres audit Sainct Pere et à tous les princes et potentats d'Italie, protestant envers eux (non qu'ainsi fust, mais pour ce qu'il servoit à son intention) qu'entreprenant la guerre contre le royaume de France, jamais il ne l'avoit faict pour sa particuliere et propre querelle, mais en contemplation du bien public et du repos commun de toute Italie, pour divertir l'insatiable cupidité du Roy de la continuation de faire guerre en icelle; qu'eux mesmes sçavoient bien, et il les en appelloit à tesmoignage, qu'il n'avoit laissé aucune voye intentée pour obtenir du Roy que leurs differends fussent plustost vuidez par ordre et forme de droict et justice, ou par appoinctement equitable, que non par armes et voye de faict, et jusques à s'estre condescendu de donner au duc d'Angoulesme, troi-

1. Sur cette mission d'Ascanio Colonna, sieur de Palliano, auprès du Pape, voir C. Capasso, *la Politica di papa Paolo III e l'Italia*, t. I, p. 207-210.

siesme fils dudit seigneur Roy, l'estat et duché de Milan, qui toutesfois luy appartenoit, non seulement comme à Empereur, mais en son propre nom, premierement comme chose conquise par armes et par le droict de la guerre, et secondement comme cedée à luy par le transport du vray seigneur Francisque Sforce, qui estoit droict indubitable; et que, quand ores il ne tiendroit qu'à vuider ses mains dudit estat et duché de Milan; qu'il ne se trouvast moyen de paix en la chrestienté, luy estoit de son costé prest à y entendre et d'en disposer entierement par le consentement et advis commun de tous lesdits princes et potentats d'Italie; tant s'en faudroit qu'il eust son bien particulier en plus grande recommandation que le public; mais que, nonobstant tous les devoirs où il s'estoit mis si grandement, le roy de France avoit tousjours superbement et obstinement refuzé toutes honnestes et raisonnables offres et preferé la guerre injuste, cruelle et d'incertaine issue, à une honneste, utile et certaine paix, jusques à dresser encores à present nouvelle armée en Italie; en quoy il donnoit bien evidemment à cognoistre combien il avoit plus d'affection à travailler l'Italie qu'à deffendre son propre royaume, auquel il avoit si grand faix de guerre sur les bras. Si toutesfois il estoit mis ordre à obvier que ledit seigneur roy de France ne mist ensemble les forces qu'il avoit levées audit pais d'Italie, ledit seigneur Empereur ne doubtoit point qu'il ne remportast de France une si grande et insigne victoire, qu'il asseureroit à perpetuité le repos et tranquillité d'Italie, attendu que autre quelconque ne la troubloit, sinon seulement ledit roy de France.

Toutes ces choses doncques considerées, il concluoit en ses instructions que, comme ainsi fust que luy qui estoit leur prince souverain et Empereur, eust lors à entretenir en terre et en mer, en divers lieux et en mesme temps, quatre grosses et puissantes armées, plus pour le bien et repos d'entre eux que pour aucune offence à luy particulierement faicte, et à ce qu'Italie ne soit assubjectie à domination et seigneurie estrangere, leur vray office et debvoir estoit de luy donner en leur propre cause ayde et secours, ou pour mieux, entreprendre de consentement commun et à communs despens avecques luy la tuition et deffense de la liberté d'Italie, à laquelle faillans à ce besoing, en quoy pourront ils jamais recognoistre l'obligation qu'ils ont envers elle, qui les a heureusement produicts, eslevez, nourris en la meilleure et plus amene et gratieuse contrée du monde? Ou quelle chose peult elle jamais avoir affaire d'eux, si elle ne l'a en la deffense et protection de sa liberté? Telles estoient les remonstrances que le seigneur Ascaigne estoit chargé de faire universellement à tous et particulierement à un chacun des estats, princes et potentats d'Italie. Au Sainct Pere, il avoit à les faire presque pareilles, mais il estoit expressement chargé de luy dire et faire entendre davantage comment le Turc faisoit ses preparatifs pour faire en chrestienté une descente plus grande et mieux equippée qu'il n'en avoit encores faict jamais, et qu'à la prochaine primevere il seroit prest à y descendre en personne, et qu'en un mesme temps il vouloit et par terre et par mer assaillir les royaumes de Naples et de Sicile, et là se fortifier et y faire son magazin de tous equippages de

guerre, pour à toutes ses commoditez poursuivre le surplus de l'Italie, et de là se transporter par toute la chrestienté. Et afin que ledit Sainct Pere n'en fust en doubte, avoit aussi ledit seigneur Ascaigne charge de remonstrer en Sa Sainctelé comment desja Barberousse estoit arrivé avecques son armée en la mer Mediterranée, qui la tenoit en telle subjection que le navigage par icelle estoit interdit, au moins mal seur aux chrestiens, et mesmement parce que le roy de France indubitablement s'estoit uny et allié avecques iceluy Turc, et qu'il en avoit osté le masque et cessé toutes dissimulations; car ouvertement il le semonnoit et pressoit de descendre, si que toutes excusations cessantes ledit Sainct Pere ne pouvoit dissimuler, que, pour donner exemple à tous les estats de la chrestienté, il ne fust le premier à les exhorter et à commencer luy mesme de prendre les armes, et que chacun en ce commun danger apportast quelque remede et soulagement, ainsi que le requeroit leur debvoir envers la commune patrie, envers la foy et la religion chrestienne, ensemble la consideration de la cause, du temps, du salut present et de la liberté à l'advenir. Adjoustoit encores, afin que ceste entreprise ne fust infructueuse à Sa Sainctelé, que l'Empereur (en ce faisant) estoit content et luy offroit de disposer entierement de l'estat et duché de Millan, ainsi qu'il plairoit à Sadille Sainctelé avecques participation de la seigneurie de Venise en ordonner.

Le premier jour d'aoust estoit ledit seigneur Ascaigne arrivé à Rome. Le lendemain, il eust audience et exposa la creance dessusditte, en presence et compagnie du comte de Sifuentes, ambassadeur ordinaire de l'Empe-

reur envers ledit Sainct Pere. Après, s'estant ledit comte retiré, il parla encores à Sa Saincteté à part et luy offrit que ledit seigneur Empereur cederoit et transporteroit ledit estat et duché de Milan à l'un des nepveux de Saditte Sainctetė, et feroit au surplus que le duc de Ferrare (touchant les choses qu'il avoit controverses avecques elle) et le duc d'Urbin (touchant le duché de Camerin) en transfigeroient et appointeroient au contentement et gré d'icelle Sa Sainctetė, moyennant qu'elle fust seulement contente entrer en la ligue d'Italie, c'estoit à dire d'en deschasser entierement le roy de France. A Gennes, à Luques, à Florence, à Siene, avoit ledit seigneur Ascaigne exposé sa creance en y passant, et de tous avoit remporté une mesme response, qui fut en somme que, tout autant qu'ils valloient et pouvoient, ils employeroient de très bon cueur, ainsi qu'il leur seroit ordonné par le commun advis de nostre Sainct Pere et de S. M. I., au bien, tuition, deffence et salut d'Italie. Ledit Sainct Pere après qu'il eust grandement et singulierement loué l'affection dudit seigneur Empereur, à procurer le bien et repos particulier d'Italie et le commun de chrestienté, respondit au surplus qu'il ne pouvoit blasmer l'advis et consideration de S. M. I., de transferer si possible estoit la guerre hors d'Italie, mais qu'il loueroit trop plus qu'elle ne fust ne là, n'ailleurs entre les chrestiens, car en quelconque part qu'elle se face, soit en France, soit en Italie entre Saditte Majesté et le roy de France, tousjours falloit il que le sang chrestien y fut espandu et qu'il s'ensuivit l'amoindrissement et debilitation des principales forces de la chrestienté. Et quant au Turc, Sa Sainctetė estoit bien

asseurée qu'on ne sçauroit le convier à veoir un spectacle plus à son gré, qu'à veoir une si cruelle et mortelle guerre entre les deux plus puissans monarques d'icelle; car il estoit bien à penser que quiconque en celle guerre soit le vainqueur ou le vaincu, c'est faire un pont et bailler le choix audit Turc de venir après assaillir lequel que bon luy sembleroit, se tenant seur que la victoire ne pouvoit estre sinon dommageable et prejudiciable aux forces et puissance du vainqueur mesme; mais que tant osoit bien Sa Sainteté asseurer ledit seigneur Empereur que, pour celle année qui lors courroit, le Turc ne feroit faire aucune descente en chrestienté; car Sa Sainteté avoit eu plusieurs advis certains et accordans ensemble et mesmement par la voye des ambassadeurs venitiens à Constantinople, que le Turc estoit resolu entierement de ne faire autre chose pour le demourant d'icelle année, sinon de reparer en tant que possible luy seroit la perte et dommage qu'il avoit receu en Afrique et recouvrer la commodité qu'il s'estoit preparée et depuis avoit perdue de faire quand bon luy semblera descente en Italie. Bien advouoit Sa Sainteté qu'il estoit vray que ledit Turc ce pendant vouloit donner ordre (encores qu'à cela il faillist) de preparer sa descente pour l'année qui vient, renforcer le nombre et equippage de ses vaisseaulx de mer, mettre provision aux finances, aux vivres, aux munitions et à la levée de ses gens de guerre, pour faire laditte descente avec gros effort et grosse puissance; et n'estre rien plus vray que tous ses plus avancez desseings tendoient sur la Sicile et sur Italie, ainsi que le mandoit S. M. I.; et que pour à ce remedier et obvier, il n'estoit possible

de choisir autre meilleur chemin que celuy qui estoit par Sadite Majesté mis en avant, que condonner chacun au bien public ses querelles et inimitiez particulieres, et que tous ensemble d'un mutuel consentement s'appliquassent à la conservation et deffense du salut et repos commun; et qu'à ceste cause autant qu'il congratuloit à la majesté dudit Empereur ceste sienne continuation en bonne et saincte volonté de renouveler la pratique de paix et union, autant desiroit il d'y employer et de mettre non que son bien, mais aussi sa propre vie en hazard, pour estre arbitre et moyenneur de ceste paix; pour laquelle sienne affection et volonté mettre à execution, il ne sçavoit trouver meilleure entrée que de perseverer en neutralité, sans condamner prejudiciablement la cause de l'une des parties, en adherant et se joignant à l'autre; tant s'en falloit que par une telle voye et moyen il voulust mettre en sa maison aucun estat ne principauté, au dommage, regret ou desplaisir d'autruy, et que quand il plairoit à Dieu luy faire tant de bien et de grace que de le faire l'un des moindres instrumens qu'il employast à l'execution d'un si grand heur, ceste volonté de Dieu par luy ensuivie luy seroit suffisant contentement et satisfaction de son travail, si que plustost il souhaitteroit la mort que d'en chercher ou accepter autre loyer ne recompense.

Affaire de l'Empereur. — Desja estoit l'Empereur arrivé à Aix, alors qu'il eut nouvelle de ceste response. Sur son chemin, il avoit receu quelque perte, mais non du tout si grande en effect, comme elle luy avoit esté griefve et ennuyeuse pour la qualité de ceux qui luy avoient faict le dommage; car ce avoient esté seulement

les paisans et montaignars qui se tenoient embuschez ès destours et au dessus des passages estroicts au long des Alpes, et par occasions sortoient à l'improviste aucunefois sur les avant coureurs et aucunefois sur la queue de son armée, en sorte qu'il ne se pouvoit eslargir aucunement et ne cheminoit journée, que de deux cens en deux cens pas il ne fust forcé de s'arrester et de se deffendre, sans toutefois avoir moyen de grandement endommager lesdits païsans, lesquels, soubdainement qu'ils se voyoient pressez, se retiroient à mont par des chemins oblicques et incogneuz à autres qu'à eux mesmes, ainsi que s'ils se feussent evanouis de veue. Au desloger fut contrainct l'Empereur de passer au long d'une tourelle[1] en laquelle s'estoient enfermez jusques au nombre de cinquante hommes du païs, avecques des arquebuses qu'ils avoient recouvertes, en intention de choisir ledit seigneur Empereur à leur advis et, quand il passeroit, descharger tous à la fois sur luy, pour le tuer, quoy qu'il leur en peult advenir après, car ils sçavoient bien qu'ils ne pourroient executer une telle entreprise sans que la veangeance ne s'en ensuivist par après. Et en effect il s'en faillit bien peu qu'ils n'executassent leur intention, car ils en tuerent un qu'ils pensoient estre l'Empereur à cause du riche accoustrement qu'il avoit sur le harnois et de la suitte de gens après luy qui luy deferoient et fai-

1. Au village du Muy, cant. de Fréjus, arr. de Draguignan (Var). La tour est encore dénommée dans le pays tour de Charles-Quint. Suivant certains historiens, ce fut Pierre de Nassau que les paysans prirent pour Charles-Quint et tuèrent ; suivant d'autres, Garcilasso de la Vega. Voir sur cette affaire la *Meygra Entreprisa*, p. 94 ; O. Teissier, *Monuments historiques du Var*. Draguignan, 1901, in-4°, p. 45-56.

soient honneur. Force fut à l'Empereur d'y faire amener le canon et y arrester son camp qui en souffrit moult de malaise. La tour fut batue et les paisans contrainctz de se rendre à la mercy dudit seigneur Empereur, lequel les fist tous pendre, tant par courroux de sa demeure que pour exemple qu'autres n'eussent par après la hardiesse de faire telles entreprises. Et adverty qu'en un petit plain environné de bois à l'entour et assis sur la crouppe d'une montagne à laquelle ne pouvoient ses gens arriver, s'estoit retiré un nombre de paisans avec femmes, enfans et bestial, fist mettre le feu ès bois en divers lieux au dessus du vent, de maniere que tous y furent miserablement bruslez, d'aucuns en hors, qui se voulans sauver du feu tomberent ès mains des ennemis qui jamais n'en receurent un à mercy. Dont fut depuis le populaire si aigry et animé contre l'Empereur et son armée, qu'oncques homme qui tombast entre leurs mains ne trouva d'eux plus gratieuse composition que cruelle et inhumaine mort.

Audit lieu d'Aix arriva un courrier envoyé par le seigneur Ascagne, avec lettre et advis de tout ce que ledit seigneur avoit exploicté ou fait de sa commission, de laquelle il n'avoit remporté le fruict qu'en avoit ledit seigneur Empereur esperé. Si commença lors, en considerant et pesant les affaires plus songneusement et diligemment qu'il n'avoit faict auparavant, et les choses estans encores en leur entier, appercevoir et cognoistre que ce n'estoit entreprise legere que d'assaillir un roy de France dedans son royaume, et veoit très bien (mais un peu tard) qu'il ne luy seroit aucunement possible de fournir et satis-

faire long temps à l'entretenement de tant d'armées qu'il avoit en tant de lieux et en mesme temps. Pour y remedier en quelque partie, et puisqu'il estoit entré au lieu dont il ne se pouvoit ou vouloit ainsi legerement retirer, il s'advisa d'envoyer à Anvers et prier les marchans (ausquels il avoit baillé grandes assignations de remboursement sur les deniers qui luy avoient esté ottroyez par les estats et qui provenoient du revenu ordinaire de ses royaumes d'Espagne, Naples et Sicile) qu'ils se contentassent de luy prolonger un an le terme de leur remboursement, afin qu'il se peust ayder d'icelles assignations, en leur donnant recompense telle qu'ils voudroient de l'interest qu'ils pourroient avoir à cause de ceste plus longue attente de leurs deniers. Pour à ce faire les induire, il n'y obmist moyen quelconques de persuasion, entrelassant ensemble prieres, promesses, recompense et craincte de plus long retardement, s'il advenoit de male adventure, qu'estant ceste guerre de plus longue durée qu'il ne l'avoit esperée du commencement, son armée (que Dieu ne voulust) se vint à deffaire par faulte de paiement. Quoy advenant il estoit à craindre et penser que son ennemy poulsast sa victoire si avant, que S. M. fust par ce moyen contraincte de leur faillir à son grand desplaisir et dommage.

Surprise que voulut faire l'Empereur à Marseille. — Ceste depesche faite, ledit seigneur Empereur ayant en son cueur un extreme et merveilleux regret, qu'ayant tant eu d'heureuses victoires ès guerres qui avoient esté menées par la conduitte seulement de ses capitaines, luy estant en personne maintenant avecques telle et si puissante armée, et après avoir bravadé de

la sorte que chacun sçavoit, il fust contrainct de s'arrester si longuement sans faire aucune execution ou honorable exploict de guerre, print en soy mesme deliberation nouvelle ou, pour mieux, se resolut, mais trop tard, de mettre à execution celle qu'il avoit auparavant prise, d'essayer sa fortune et d'assaillir vivement son ennemy, laquelle deliberation luy eust peu certes, et luy eust esté avantageuse s'il l'eust executée à temps, et comme la raison de la guerre le vouloit, alors que les forces du Roy n'estoient encore unies et que son peuple estoit intimidé pour la soudaine et non attendue descente d'un si puissant et grand ennemy. Au dessoubs d'Aix, ayant la ville au doz, estoit son camp logé en une plaine et sur deux collines doucement eslevées et par les deux costez regardantes en icelle plaine, la petite riviere de Lary[1] qui coule au long des murs de la ville passant par le milieu en la longueur de sondit camp. Estant le xv[e] jour d'aoust en iceluy camp, il choisit jusques au nombre de trois mille Espagnols, quatre mille Italiens et cinq mille lansquenets, et sans declarer son intention à autres qu'aux capitaines, les fist partir environ la minuict, afin d'arriver où il pretendoit avant que noz gens en eussent nouvelles; luy mesme avant le jour fut prest à cheval, menant en sa compagnie le duc d'Alve, espagnol, le seigneur Alfonce d'Avalos, marquis du Guast, et le seigneur dom Ferrand de Gonzague, italiens, et le comte de Horne[2], alleman, accompagnez de toute la

1. L'Arc, qui descend du massif de la Sainte-Baume et va se jeter dans l'étang de Berre, après avoir passé un peu au sud d'Aix.

2. Jean, comte de Hornes, second fils de Jacques de Hornes et de Jeanne de Bruges-la-Gruthuse.

fleur de ses gens de cheval. Et avecques ceste trouppe acconsuivit ses gens de pied un peu après le soleil levé, assez près de la ville de Marseille, en une combe qui s'estendoit jusques à la plage de la marine[1].

En celle combe, il fit arrester ses gens, et prenant seulement ledit marquis avecques luy et un bon nombre d'arquebusiers, marcha en personne pour recognoistre la ville, tenant tousjours les chemins creux et les voyes obliques pour n'estre descouvert de ceux de dedans, jusques à ce qu'il arriva près de la ville à un ject de canon, où il se tint couvert d'une masure de maisons nagueres abatues. Et de là il fist passer ledit marquis outre la masure avecques gens choisis arquebusiers, pour recognoistre de près un endroict que on luy avoit dict estre propice et opportun à y planter l'artillerie et sur le costé que l'on tenoit la ville plus foible et moins deffensable. Ledit marquis, en regardant l'assiette du lieu, apperceut en un mesme temps, et que la ville avoit esté diligentement remparée en cest endroict, et que luy avoit esté descouvert de ceux qui faisoient le guet sur les remparts, et que desja estoient sortis gens de la ville qui avoient prins le chemin hault, afin de le venir enclore par derriere. La cause de sa descouverture fut telle : les chevaux que l'Empereur avoit laissez en la combe,

1. D'après le *Journal* de Valbelle, cette pointe de l'Empereur sur Marseille se serait produite le 19 août (fol. 196). La combe dont il est question est la vallée des Aygalades. — Le 31 août, les Impériaux (sans l'Empereur) reparurent devant Marseille et les escarmouches durèrent juqu'au 11 septembre. *Ibid.*, fol. 198-200. Guillaume du Bellay ne paraît pas avoir distingué les deux opérations.

dont j'ay dessus parlé, commencerent fort à hannir et tant, que la combe enclose de montagnes d'une part et de la mer d'autre en retentissoit, en sorte que le vent en apportoit le bruit jusques dedans la ville; qui fut en cause que ceux qui estoient de guet sur les murailles furent d'autant plus ententifs à regarder autour des masures et chemins creux, autant que leur veue pouvoit estendre, et regardant ainsi curieusement ils descouvrirent ledit marquis, et le voyans près et à peu de compagnie, avoient mis lesdits arquebusiers dehors en assez bon nombre, tendans à l'enclorre s'il n'avoit autre suitte que ce qu'ils en descouvroient et pour estre au besoing assez forts au cas qu'ils trouvassent autres gens en embusche parmy les destours et chemins croisans entre les collines. Le marquis, voyant qu'il estoit descouvert, se retira par un autre chemin qu'il n'estoit venu vers la masure dont il estoit party, et fut en cause que ceux du guet apperceurent que derriere icelle y avoit encores gens et pour ce firent ils encores saillir gens de renfort, et addressans à cest endroict la bouche de quelques canons y mirent incontinant feu et feirent un tel exploict, à cause des pierres que les coups de canon escarterent en donnant contre ladite masure, qu'il y eust des gens beaucoup et morts et blessez. L'Empereur en toute diligence se retira plus loing de la ville et hors de la portée du canon, en une valée qui estoit couverte entierement d'un grand et large rocher, duquel sortoit une fontaine d'eau vive, auprès de laquelle il fist un leger repas. Et puis, après avoir communiqué sa deliberation avecques les principaux des capitaines estans avecques luy, il ordonna le duc d'Albe et le comte de

Horne pour demourer ès environs de Marseille, monstrant contenance de la vouloir assieger, et ledit marquis du Guast avec le nombre de douze cens chevaux, et le capitaine Paule Saxe avec six enseignes de gens de pied, pour aller recognoistre la ville d'Arles, et s'il leur sembloit qu'elle fust pour estre facilement emportée d'assault, le faire à sçavoir aux dessusdits duc d'Albe et comte de Horne à ce qu'ils vinssent joindre à eux, ce pendant que luy en personne y viendroit avecques toute sa force; leur donnant charge toutesfois, au cas que laditte ville leur semblast estre en telle deffence, qu'elle fust pour y amuser long temps son camp, eux en ce cas se retirassent avec lesdits d'Albe et de Horne devant Marseille, jusques à ce qu'ils eussent de luy autres nouvelles.

Ces choses ainsi ordonnées, l'Empereur se retira en son camp par le mesme chemin qu'il estoit venu. Noz genz, que je vous ay dit estre sortis hors de Marseille (ainsi que les ennemis soudainement estonnez à cause des coups de canon qui avoient donné dedans la susditte masure, se retiroient hors de batterie espars en divers lieux, selon que chacun s'estoit trouvé à propos de se retirer en lieu de sauveté, et comme gens qui n'avoient pas bonne cognoissance ne du païs ne des chemins), en surprindrent et prindrent aucuns, lesquels ils emmenerent au seigneur de Barbezieux, lieutenant du Roy, et aux autres capitaines estans en ladicte ville de Marseille. Par iceux prisonniers entendirent lesdits capitaines comme l'Empereur estoit en personne avecques peu de compagnie derriere ladite masure alors que les coups de canon y furent tirez, ayant en teste une salade bourguignonne

avecques un pennage de violet blanc et orengé, et sur son harnois vestu d'un saye de damas blanc. Ceste nouvelle ouye, ne fault demander s'il y eust prou de gens qui furent d'advis de faire sur luy une saillie, et la consequence de prendre ou tuer un Empereur en quoy gisoit toute la victoire, n'estoit si petite qu'elle ne valut bien le hazard de perdre quelques gens au pis aller. Les autres, ausquels plaisoient moins les choses precipitées et de hazard, estoient d'advis de ne point desgarnir la ville, estimans bien que l'Empereur ne seroit venu si près sans avoir telle trouppe en sa queue, qu'elle seroit bien suffisante à un besoin de combatre toute la garnison de Marseille, et que paraventure faisoit il marcher toute son armée après luy. Et de le penser ainsi leur donnoient deux choses grande occasion : l'une, qu'à ceux qui faisoient le guet, il sembloit de veoir assez loin de la ville (c'estoit en la vallée où l'Empereur avoit laissé ses gens) entreluire du harnois à la reverberation du soleil qui donnoit dessus; l'autre, que les prisonniers disoient n'avoir rien sceu quand ils partirent du camp, ne quelle part on les conduisoit, ne que l'Empereur deust venir les acconsuivre. Et, à ceste cause, il leur sembloit bien à craindre, que si on mettoit grosse trouppe de gens hors de la ville et que l'escarmouche attachée survinssent les ennemis avecques trop grande puissance, ceux de la ville fussent contrains de laisser à leur visage hacher leurs gens en pieces, ou s'ils se mettoit à les soustenir ils fussent repoussez, de sorte que les ennemis paravanture entrassent pesle mesle avecques eux dedans la ville. Les autres en ceste disputation choisirent une voye moienne, qui fut de reti-

rer ceux qui estoient sortis sans les souffrir marcher plus avant, de peur qu'ils ne s'embatissent en quelque embusche et au lieu d'iceux en envoier d'autres tous fraiz sur les fregattes et barques de pescheurs, lesquels allassent terre à terre costoiant la plage hors de la veue de l'ennemy, jusques à ce qu'ils eussent gaingné le dessus de l'endroit où il leur sembloit avoir veu entreluire du harnois. Et qu'arrivant là, s'ils voioient qu'il y eust gens et cognoissoient que par eux ils n'eussent point esté descouvers, ils prinssent terre et tournoiassent la combe respondant à la plage, tant qu'ils vinssent parmy les guarrigues donner alarme ausdits ennemis, et missent peine en monstrant contenance de se vouloir en combattant retirer, de attraire lesdits ennemis jusques au droit d'une certaine plage qu'on leur designeroit, en laquelle on envoieroit quelques galleres qui temporiseroient jusques à ce qu'ils veissent leur poinct, et, le voyant à propos, deschargeroient l'artillerie à travers eux à l'improviste; faisans leur compte, qu'ainsi advenant, il ne se pouvoit faire que sans danger de recevoir honte ne dommage, ils ne fissent grosse tuerie, et pourroit estre (comme souvent tombent les hazards aussi tost sur les grans que sur les petits) l'Empereur mesmes ou quelques autres gros personnages se trouveroient au droict de la male advanture.

Ceste opinion fut suivie et mise à execution; mais l'Empereur estoit desja party. Noz gens, quand ils furent mis à terre ainsi qu'il avoit esté advisé, firent un long circuit parmy les myrtes, lentisques et autres tels arbustes dont le païs est si grandement couvert, et puis se laisserent voir de loin comme si se fussent

gens qui vinssent d'une autre part qu'ils ne venoient. Le duc d'Albe, si tost qu'il les apperceut, envoya quelques chevaulx legers au devant, auxquels il donna charge d'en approcher si près qu'ils peussent estimer le nombre qu'ils pouvoient estre, et luy en mander nouvelles incontinant. Lesdits chevaulx legers arrivez qu'ils furent et qu'ils veirent les nostres estre si peu, envoierent promptement en advertir ledit seigneur duc, et eux ce pendant pour les amuser qu'ils ne se retirassent et en esperance de les attraire en lieu qu'il ne s'en sauvast un pour en porter la nouvelle, les commencerent à vouloir charger. Et les nostres qui estoient tous arquebusiers, deschargeans contre eux leurs arquebuses, monstrerent contenance de les craindre bien peu, qui estoit ce que lesdits chevaux legiers desiroient le plus, car ils tendoient seulement à fin d'amuser les nostres tant que la grosse trouppe des leurs arrivast, et les nostres en cas pareil tendoient à fin d'attraire laditte grosse trouppe des ennemis, laquelle ne tarda gueres à se descouvrir. Et lors les nostres, comme si ce leur eust esté chose inopinée, firent semblant de s'estonner et recullerent tousjours sans se mettre en fuitte abandonnée, tant que les ennemis fussent à l'endroit que eux avoient charge les attirer; et lors ils tournerent soudainement le doz et se sauverent parmy lesdits arbustes. Et sur ce poinct commencerent coups de canon de tirer à furie de noz galleres parmy la plage qui estoit descouverte au beau milieu des ennemis et leur firent en peu d'heure un tel dommage, que les corps des uns, les bras et jambes des autres estendus sur place, la lamentation des mourans, la consternation et desolation des fuians

estonnerent tant ceux qui estoient sains et entiers, qu'ils ne tascherent tous sinon à eviter le danger avant qu'en faire l'espreuve. Leur fuitte fut soudaine et pleine d'espouventement, mais il advint une chose qui la leur creust encore grandement, car noz gens, qui s'estoient retirez parmy les arbustes et garrigues, chargerent si furieusement sur les fuyans qu'ils furent cause de les mettre en opinion qu'ils feussent avant coureurs de l'avant garde de nostre camp, lequel sur les nouvelles du deslogement de l'Empereur, se fust aussi deslogé d'Avignon, en intention de presenter la bataille. Le mieux qu'ils sceurent faire fut de se rallier et retirer ensemble plus à l'escart et loing de la marine, en une vallée ceinte à l'entour de rochers et collines, esquelles ils assirent leur guet pour veoir si aucun viendroit sur eux. Là fit le duc d'Albe reveue de ses gens et trouva en avoir beaucoup perdu, et mesmement de gens de nom, entre les autres le comte de Horne et un autre capitaine alleman, son parent prochain, lesquels furent de tous moult regrettez. Les nostres se retirerent à Marseille avecques bien peu de perte. Ès mains des ennemis en tomba un en vie, qui fut amené prisonnier au duc, lequel entendit par luy tout le discours de ceste entreprise et sceut qu'il n'estoit nouvelle que le camp du Roy fust deslogé. Le duc et les autres capitaines, en vengeance de la perte qu'ils avoient faicte de gens de bien, firent cruellement tirer ledict prisonnier à quatre chevaux, sous couleur qu'il estoit Italien et avoit esté nagueres à la soulde de l'Empereur, luy mettant à sus par ceste occasion qu'il estoit transfuge et traistre envers ledict seigneur.

Le seigneur marquis du Guast et le capitaine Paule

Saxe avoient, durant ce temps, continué le chemin qui leur avoit esté ordonné, avoient traversé tout le plain de Crau[1], dict autrement les champs pierreux, sans y avoir trouvé rencontre, et à costé dudict plain vers les maraiz assez près du pont de Crau[2] s'arresterent et prindrent advis de ce qu'ils auroient à faire. Le capitaine Paule Saxe demoura audit lieu avecques la trouppe; le marquis avecques seulement trente chevaux vint jusques au pont et y en laissa vingt à la garde; luy avecques le surplus passa le pont et vint jusques en un tertre regardant sur la ville, lequel on luy avoit dit estre moult propice (ainsi qu'il estoit à la verité) pour la tenir en extreme subjection : car y asseant quelques pieces d'artillerie et faisant batterie par le costé dont la ceinture ou courtine se venoit encoingner avecques celle qui est au dessous d'icelle montaigne, elles eussent battu par dedans la ville au long d'icelle courtine où seroit faict la batterie, en sorte que ceux de dedans ne se feussent osez presenter à soustenir l'assaut. En ceste sorte s'arresta le marquis, et se tenant derriere deux moulins à vent qui le couvroient, apperceut clerement qu'il avoit esté pourveu à l'encontre de la commodité qu'il y esperoit trouver, et luy en cas pareil fut descouvert et apperceu des nostres. Mais tant y a que, si l'Empereur, avant que le sire de Montmorency, lieutenant general du Roy, se fust advisé de faire fortifier laditte ville, y fust venu droit ainsi qu'il avoit deliberé, sans point de faute il n'eust trouvé aucune resistance, qu'il ne s'en

1. La Crau, les *Campi Lapidei* des Romains.

2. Le Pont de Crau, au sud-est d'Arles, entre la Crau et la région marécageuse qui avoisine Arles.

fust saisi facilement, et de là il eust eu le passage du Rhosne à son commandement et à son choix de nous assaillir ou en Provence, ou en Languedoc, ainsi que le temps luy eust mieux presenté l'occasion d'entreprendre ou l'une ou l'autre; mais en peu de temps elle fut en telle reparation, au moyen de la solicitation qu'en fist ledict lieutenant general et de la diligence dont les capitaines et de l'assidu travail dont les soldats et du devoir dont les habitans en userent, si qu'au tresieme jour elle estoit en la plus grande asseurance du costé dont treze jours auparavant elle estoit la plus doutable et moins en estat de deffendre.

Laditte ville d'Arles siet sur le Rhosne à l'endroict de la poincte où il se fend en deux et, allant par deux bouches se descharger en la mer, enclost de ses deux bras une isle triangulaire nommée la Camarolle[1]. Le premier jour d'aoust y entrerent les seigneurs Jean Carracciol, neapolitain, prince de Melphe, et Stephe Colonne, romain, avecques pouvoir egal ensemble de lieutenant du Roy en laditte ville. Ledit jour y entra messire Antoine d'Ancienville[2], seigneur de Villiers aux Corneilles, commissaire de l'artillerie, avecques douze pieces d'artillerie, que grosses que moyennes, et deux cens cinquante pionniers ordonnez au service d'icelles pieces. Le lendemain y arriva le capitaine Bonneval avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes, et vingt hommes d'armes de celle du seigneur de Boisy, lesquels menoit le seigneur de Montreul Bon-

1. La Camargue, entre les deux bras du Rhône.

2. Antoine d'Ancienville, sieur de Villiers, bailli de Sézanne, écuyer tranchant du roi (1516-1540).

nin[1], son lieutenant. Ledit Bonneval estant ordonné avecques le comte de Tende à faire le deguast, ainsi qu'il a esté dit cy dessus, avoit receu lettres du seigneur de Montmorency, lieutenant general dessusdit du Roy, par lesquelles luy estant mandé se retirer en laditte ville d'Arles, pour estre compagnon à la tuition et garde d'icelle avecques les dessusdits Melfe et Colonne, et luy ayant addressé sa compagnie, passa en diligence parmy le camp, afin de plus amplement entendre dudit seigneur lieutenant general ce qu'il auroit à faire, et quel ordre avoit esté mis à la fortification de laditte ville, laquelle il sçavoit avoir esté auparavant très mal tenable. Son sejour audit camp fut assez brief; de là passant à Tarascon, où il rencontra sa compagnie, visita le chasteau dudit lieu, aussi la place de Beaucaire, assise de l'autre costé du Rhosne, ainsi que par ledit seigneur lieutenant general il luy avoit esté ordonné, auquel il fist sçavoir son advis de ce qu'il y avoit veu. Suivant lequel advis ledit seigneur lieutenant general ne voulant obmettre chose qui fust reparable par humaine prevoyance, fist reparer lesdittes places et y mist le seigneur de Rabodanges eschanson ordinaire, et de Sainct Remy[2], commissaire de l'artillerie, avecques le nombre de cinq cens hommes de guerre.

Arrivé que fut ledit capitaine en Arles, il presenta ses lettres et communiqua sa charge aux dessusdits princes de Melfe et Stefe Colonne, qui avoient ja com-

1. Adrien Vernon, sieur de Montreuil-Bonnin, gentilhomme de la chambre, fils de Raoul Vernon et d'Anne Gouffier.

2. Jean de Saint-Rémy, commissaire ordinaire de l'artillerie, l'un des cent gentilshommes de l'hôtel.

mencé quelques fortifications aux endroits plus debiles. Mais quelque commencement qu'il y eust, les habitans estoient ce nonosbtant hommes et femmes fort estonnez et principalement le menu peuple, à cause que plusieurs dames qui ordinairement y faisoient leur demeure (ainsi que la coustume du païs est autre qu'elle n'est au cueur de France, que les gentils hommes et gentilles femmes se tiennent ès villes) avoient faict serrer leur bagage, pour se retirer ailleurs, qui donnoit grand espouventement audit menu peuple et occasion de craindre que la ville fust en apparant danger de tomber en inconvenient. Mais ledit capitaine Bonneval arrivé, d'autant qu'il estoit françois et que les gens de la ville entendoient son langage mieux que des autres, aussi qu'il apportoit asseurance dudit sire de Montmorency, lieutenant general (auquel avoit tout le païs une grande fiance), de ne leur laisser avoir faulte de choses quelconques necessaires à la garde et deffence d'icelle, lesdittes dames se rasseurerent et ne deslogerent point, et dès lors commencerent tous et grands et petits à mettre la main à l'œuvre, et ceux qui en avoient le moyen offroient à y employer de leur propre bourse. En laditte ville estoient alors environ de cent trente hommes d'armes des compagnies dessusnommées, mille hommes de pied gascons, soubs la charge de Jean de Foix, comte de Carmain[1], mille Champenois, soubs la charge de Jean d'Anglure, seigneur de Jour[2], et de trois à quatre cens arquebusiers italiens;

1. Jean de Foix, comte de Carmain ou de Caraman, sieur de Samadet, gentilhomme de la maison du roi de Navarre et père de Paul de Foix, l'ambassadeur.

2. Voir tome II, p. 327, note 2.

lequel nombre ne sembla aux dessusdits estre suffisant pour soustenir la continuation des assaus qui pourroient y estre donnez par un camp imperial; de bleds y avoit bien grande quantité, mais peu de farines et pas un moulin, parquoy il fut ordonné de faire jusques à vingt cinq moulins à bras et à chevaux. De vins y en avoit très peu, mais le Rhosne estoit à commandement pour y en amener, et les chefs de bonne volonté pour à un besoin boire de l'eau, aussy les soldats, car à la necessité tous breuvages sont bons à qui a volonté de bien faire; toutesfois, il fut advisé d'y en faire amener. Quant aux chairs, ils avoient moyen de recouvrer en un jour dix mille bestes à cornes de laditte isle de la Camarolle, qui estoit vis à vis de la ville, un bras du Rhosne entre deux. De sel y avoit en abondance; de poudres n'y avoit pas grande quantité, ne d'autres munitions servantes au faict de l'artillerie.

Esmeute en Arles. — Toutes choses ainsy que dessus considerées, fut advisé que le prince de Melfe, lequel on pria d'accepter ceste charge (ce que très volontiers il fit pour le service du Roy), iroit au camp lez Avignon pour en advertir ledit sire de Montmorency, à ce qu'il y envoyast les choses necessaires et requises à la deffence et seureté de laditte ville. Advint, ce pendant que ledit prince de Melfe fist son voyage, quelque debat entre deux soldats, l'un de la bande d'Anglure et l'autre italien; et tellement s'alluma la noise entre eux premierement et puis après entre les compagnons de l'un et de l'autre, qu'à la fin presque toute la compagnie s'esmeut et banda contre les italiens, lesquels estoient par trop petit nombre au prix des champe-

nois. Telle fut la meslée qu'il en mourut de soixante à octante que d'une part que de l'autre, et furent lesdits italiens repoulsez jusques dedans le logis du seigneur Stefe Colonne, auquel ils se retirerent pour estre ledit seigneur de leur langue et lieutenant du Roy en laditte ville; mais les champenois estoient desja si eschauffez que, sans aucune consideration du lieu que tenoit ledit seigneur, non seulement ils s'efforcerent d'entrer pesle mesle avec les italiens, ains y accoururent à enseigne desployée, comme si c'eust esté contre les ennemis du Roy, attrainerent une piece d'artillerie jusques à la porte, les uns prests à la descharger contre icelle, les autres tirans à coups d'arquebuse contre ceux qui se monstroient aux fenestres afin de parlementer à eux et appaiser la noise, et en avoient desja tué trois ou quatre, les autres montans sur les maisons pour les descouvrir et y entrer par là. De maniere qu'il estoit apparant d'y arriver un gros et lourd inconvenient pour le service du Roy si ledict capitaine Bonneval, oyant le bruit de ceste esmotion, n'y fust accouru soudainement avec seulement dix ou douze hommes d'armes de sa compagnie qui se trouverent à son logis et à toutes les autres fist à sçavoir qu'ils le suivissent montez et armez, luy pour la haste qu'il eut d'y arriver avant que pis advint, ayant seulement une rondelle au poing et son espée au costé, sans avoir eu le loisir de se couvrir d'autre harnois. Et arrivé qu'il fut premierement au lieu de ce tumulte, il fist commandement au seigneur de Villiers, qu'il rencontra, de retirer l'artillerie, qui luy estoit chose fort difficile, car les susdits mutins l'avoient attrainée par force et en despit des canonniers; aussi fist com-

mandement au seigneur d'Anglure qu'il eust à faire retirer ses gens ; mais peu y valut son commandement ne le credit que trouva ledit Anglure avecques ses gens.

Sur ce poinct arriverent les seigneurs des Brosses, lieutenant dudit seigneur de Bonneval, et de Montreul Bonnin, lieutenant du seigneur de Boisy, avecques leur gendarmerie bien armée et bien montée et la lance sur la cuisse, ainsi qu'il leur avoit esté ordonné, dont ledit seigneur de Bonneval en renvoya vingt, ausquels il donna charge d'aller assembler de logis en logis tous les italiens qu'ils trouveroient pour les mener à un destour et lieu fort qu'il avoit autrefois choisi derriere l'eglise qu'on appelle la Majour[1], et que sur la vie ils donnassent ordre qu'ausdits italiens ne fust faict mal ne desplaisir. Aux autres, il commanda de s'arrester auprès du logis dudit seigneur Colonne, jusques à ce qu'il leur commandast ce qu'ils auroient à faire. Et luy avec dix hommes d'armes qu'il fit mettre à pied, se pourmenant à l'entour du logis, trouva moyen de les mettre dedans par un huis de derriere, leur commandant qu'ils se monstrassent aux fenestres, afin que les mutins cogneussent que le logis estoit garny de gens. Et luy, ce faict, s'en retourna vers iceux mutins, lesquels, voyans les hommes d'armes aux fenestres, firent contenance de se vouloir mutiner contre ledit seigneur de Bonneval ; mais il leur monstra tel visage, usant de remontrances et de menasses, et leur faisant entendre qu'outre la gendarmerie qu'ils voyoient à sa

1. L'église Notre-Dame de la Major ou de Sainte-Marie-Majeure, à côté des Arènes.

queue, estoit desja en armes en la place pour se venir joindre à luy la bande du comte de Carmain, lequel ils sçavoyent estre son nepveu germain[1], et qu'il avoit la puissance en main de les faire venir à la raison, qu'à la parfin ils se retirerent, joinct qu'ils voyoient ledit seigneur de Villiers, commissaire de l'artillerie, et d'Anglure, leur capitaine, rengez avec ledit seigneur de Bonneval, qui grandement s'aquitterent à rapaiser les choses et avoient suitte d'aucuns de la mesme compagnie, auxquels desplaisoit ceste mutinerie et façon de faire contre un chevalier de l'ordre et lieutenant du Roy.

La mutinerie appaisée, le seigneur Colonne envoya prier ledit seigneur de Bonneval de s'en venir vers luy à son logis et, arrivé qu'il fut, luy declara qu'attendu l'outrage qui luy avoit esté faict, il n'estoit deliberé de plus demourer en la ville et le pria très instamment de l'en vouloir mettre dehors et faire accompagner jusques au lieu de seureté. Le seigneur de Bonneval au contraire lui remonstra que, ayant ledit seigneur Colonne charge de la ville de par le Roy, et l'Empereur estant ja si près qu'au plain d'Avillanne[2], au dessoubs d'Aix, il n'en devoit ainsi desloger, ains faire à sçavoir au Roy ou à monseigneur le grand maistre, lieutenant general du Roy, comment les choses estoient passées, à ce qu'on luy ostast et chastiast lesdits

1. Marguerite de Foix, sœur de Jeanne de Foix, qui fut la grand'mère du comte de Carmain, avait épousé Antoine de Bonneval, dont elle eut Jean de Bonneval. Celui-ci était donc l'oncle, à la mode de Bretagne, du comte de Carmain.

2. Le plan d'Aillane, près du village des Milles, au sud-ouest d'Aix.

mutins, et qu'en leur lieu on luy envoiast d'autres gens plus obeissans et de meilleur service, et attendant la responce du Roy, il ne devoit ne pouvoit rien craindre, car encores estoit la force entre les bons obeissans; et sur ce luy offroit de venir luy mesmes coucher audit logis avecques luy et de faire que toute la gendarmerie avecques la moitié des bandes du comte de Carmain feroyent le guet toute la nuict, afin qu'il n'y advint nouveau desordre. Mais quelque remonstrance qu'il sceust faire, ledit seigneur Colonne (craignant que ceste premiere picque en engendrast encores quelque autre, dont le service du Roy se portast pis et luy receust honte et reproche, alleguant aussi qu'il ne laissoit la ville sans chef, y estant ledit seigneur de Bonneval, qui pour estre de la langue pourroit plustost que luy tirer obeissance des gens mesmes qui avoient faict ceste esmotion, s'il advenoit que l'Empereur approchast avant qu'on en y eust envoyé d'autres) persevera en son opinion de se retirer au camp ou vers le Roy et tant insista que ledit seigneur de Bonneval y assentit. Et pource fist il monter à cheval jusques à trente hommes d'armes des siens, dont il en ordonna dix à marcher devant, et après eux les gens dudit seigneur Colonne, et puis eux mesmes avecques dix autres hommes d'armes en leur compagnie, et les autres dix derriere; tant qu'ils arriverent au port de Trinquetaille[1], auquel passa ledit seigneur Colonne, et prenant congé dudit Bonneval, luy recommanda et pria de mettre en pareille seureté

1. Trinquetaille, faubourg d'Arles, sur la rive droite du Rhône.

ce peu de soldats italiens qu'il avoit laissez en la ville, ce qu'il feict avecques le mesme ordre dessusdict, et audict port de Trinquetaille leur feict delivrer des vivres jusques au lendemain. Ce faict, il commanda très expressement audict d'Anglure qu'il feist chercher parmy ses bandes et qu'il luy representast les principaux autheurs de l'esmotion; et ce pendant que ledict Anglure en fit la diligence, lequel estoit de sa personne gentil compagnon et de bonne volonté, mais très mal accompagné de gens, il fist une depesche à monseigneur le grand maistre, lieutenant general du Roy, l'advertissant de ce qui estoit advenu et le priant d'envoyer homme d'authorité, pour entendre comment les choses estoyent passées. Ledit seigneur grand maistre y renvoya incontinant le prince de Melphe et avecques luy messire Poton Raffin, senechal d'Agenois, et l'un des capitaines de ses gardes, et après eux envoya bon equippage d'artillerie et d'autres choses necessaires; car outre ce qu'il estoit generalement ententif à pourveoir et faire toutes choses qui pourroyent apporter nuysance, empeschement ou retardement à l'ennemy, et qu'il sçavoit quel avantage seroit audict ennemy de se pouvoir saisir de laditte ville, il avoit encores particulierement une singuliere affection à la bien fournir de toutes choses, d'autant que luy presque seul, et contre l'opinion de plusieurs, avoit esté d'advis de la fortifier et à ceste cause, si mal en fust advenu, on luy eust peu mettre en avant qu'il eust esté meilleur et plus expediant de la laisser ouverte et desemparée à l'ennemy, que la fortifiant insuffisamment donner audict ennemy l'honneur de l'avoir prise d'assault, à la grande augmentation de la

gloire et reputation de ses forces et diminution du cueur et de l'esperance des nostres. Ledict seigneur d'Anglure delivra ès mains du seigneur de Bonneval deux des mutins de ses bandes, dont l'un se disoit estre gentilhomme, lesquels furent executez et pendus aux gouttieres de la maison de la ville et furent ses bandes renvoyées au camp, luy demoura en la ville fort malade.

Ses bandes, arrivées au camp, furent publicquement et en signe d'ignominie leurs enseignes ostées et desarborées; tous les mutins declarez indignes et inhabiles à jamais de prendre soulde au service du Roy; et en leur lieu furent envoyez deux mille hommes, dont estoit chef et colonnel messire Louis de Luxembourg[1], comte de Roussi; lequel toutesfois et un sien frere nommé Jean de Luxembourg[2], seigneur de Chistelle, furent tost après contremandez par ledict seigneur lieutenant du Roy pour les tenir près de sa personne, laissant mille hommes de leurs gens, dont le seigneur de Marieu[3], de Dauphiné, avoit la charge de cinq cens, et le seigneur de la Goutte[4], de Bourbonnois, les autres; et furent envoyez au lieu des mille que ledict de Luxembourg amenoit, cinq cens hommes que con-

1. Louis de Luxembourg, comte de Roussy, second fils de Charles de Luxembourg, comte de Brienne, et de Charlotte d'Estouteville, mort en 1571.

2. Jean de Luxembourg, sieur de Ghistelles, entra par la suite dans les ordres et devint évêque de Pamiers (1547). Il mourut en 1548.

3. Claude Putrein, sieur de Marieu en Dauphiné, maréchal des logis du Dauphin.

4. Pierre de Mars, sieur de la Goutte et Sainte-Agathe.

duisoit le seigneur du Palais[1], de la comté de Foix, et cinq cens autres que conduisoit le baron du Rixou, du païs de Languedoc.

Les reparations ce pendant se continuoient, en sorte que du costé qui plus estoit à craindre auparavant, il y eut dès le troisiesme jour moins de danger qu'en tous les autres et y avoit ja six grands boulevers et platteformes en deffence. Puis fut l'artillerie assise sur iceux boulevers et ès autres lieux, où l'on jugea qu'elle feroit meilleur service dedans la ville à un ancien theatre dit les Arennes, lequel regarde merveilleusement bien et à propos le tertre et hault lieu dont nous avons cy devant parlé, de sorte que gens en trouppe ne s'y pouvoyent aucunement tenir à couvert. Sur ce theatre fut advisé de mettre deux pieces d'artillerie, en lieu qu'elles pouvoyent battre de toutes pars à l'environ.

Toutes ces fortifications veoit le seigneur marquis du Guast dudict hault lieu où il s'estoit embusché derriere les moulins à vent, ainsi que j'ay dict cy dessus, et bien jugeoit à l'œil qu'il avoit esté suffisamment remedié contre toutes les commoditez qu'il avoit esperé trouver au siege et batterie de la ville; mais, tost après, il eut moyen (et non sans danger de sa vie) d'en juger par experience, non que de l'œil, car il fut descouvert des nostres, et fut incontinant par ledict senechal d'Agenois, lequel se pourmenoit avecques ledit seigneur de Bonneval, monstré au seigneur de Villiers, commissaire très diligent et très

1. Philibert de Rivoire, sieur du Palaix, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, fils du fameux capitaine Imbaut (Imbaut de Rivoire). Lire : comté de Forez (et non Foix).

experimenté au faict de l'artillerie, lequel promptement addressa si à propos devers le lieu où estoit ledict marquis, les deux pieces estans sur le theatre des Arennes, que si le marquis voyant mettre le feu ne se fust tiré à costé, il n'eust failly d'arriver à la fin de sa vie. Les boullets, qui tomberent près de luy et firent jaillir la terre à l'entour, effrayerent tellement le cheval sur lequel il estoit monté, qui de fortune en avoit esté attaint, qu'il retourna la teste vers le chemin dont il estoit venu, et n'en sceust le marquis estre maistre qu'il n'arrivast au pont où il avoit laissé les vingt chevaulx de garde. Et de là se retira, reconduisant ses gens plus viste qu'il n'estoit venu, car il entendit le bruit de l'alarme qui se donnoit en la ville et craignoit d'estre surpris avant qu'arriver au lieu où il avoit laissé sa trouppe, qui estoit derriere le dessusdit lieu haut, tirant vers les maraiz, hors de veue et descouverture de la ville, et auquel on pouvoit loger jusques au nombre de cinq à six mille hommes; qui avoit esté la cause que l'on craignoit ledict hault lieu regardant en la ville, car quand il n'y eust eu autre inconvenient, sinon que dudict regard en la ville, et de l'artillerie qui dudict hault eust peu (si on n'y eust remparé) battre par dedans au long de la courtine, pour empescher que l'on se veinst presenter à deffendre l'assault, et il n'y eust eu place pour loger à couvert gens pour deffendre l'artillerie, que ceux de dedans ne la vinssent gaigner ou pour le moins enclouer, ledict hault lieu n'eust tant esté à craindre. Les seigneurs prince de Melphe, de Bonneval et seneschal d'Agenois voulurent bien que l'alarme se donnast chaulde dedans la ville, non qu'ils voulussent faire

quelque grosse saillie, mais pour esprouver le cueur des gens qu'ils avoient, lesquels ils trouverent de si bonne et prompte volonté que dès lors esperance de s'en bien aider accompagna l'affection qu'ils avoyent de ce faire. Les murailles furent incontinant guarnies, et de chacune bande le nombre ordonné, et au lieu qui leur estoit ordonné de se rendre en cas d'alarme, les enseignes aussi aux lieux qui leur estoient ordonnez et toutes si bien accompagnées, qu'il ne sembloit point que ceux qui estoient sur les murailles y fissent faute, et ne parloit on sinon de sortir hors à toute force. Mais les chefs qui avoyent souvent nouvelles du camp des ennemis, et mesmement par un religieux de l'ordre de saint François, que ledict seigneur de Bonneval y entretenoit, et par lequel ils avoient eues nouvelles que l'Empereur menassoit fort de venir en Arles, ne les voulurent laisser saillir, craignans que le camp imperial fust à la queue; louerent toutesfois leur bonne volonté, et les priant de l'entretenir et d'en reserver l'execution au temps que les chefs jugeroient estre oportun et leur commanderoient de ce faire; mirent seulement dix hommes d'armes dehors, ausquels il fut commandé d'aller en avant jusques à ce qu'ils sceussent quelle suitte pouvoient avoir eue ceux qui avoient esté descouvers de la ville et quelle pourroit estre l'intention des ennemis. Lesdicts hommes d'armes allerent fort avant sans trouver à qui parler; bien virent ils la piste des chevaulx en la vallée où ils avoyent esté embuschez au long des maraiz et le train de la retraitte tant d'eux que des gens de pied; mais ils s'en estoyent allez plus viste qu'ils n'estoient venuz, de sorte que leur diligence les osta de veue et

de cognoissance des nostres. Deux païsans furent trouvez dedans des brandes ou guarrigues, qui là s'estoyent mussez de peur. Par eux entendirent noz gens et vindrent faire le rapport que lesdicts ennemis s'estoyent retirez avecques la grosse trouppe et avoyent tous ensemble passé au long d'un lieu qui s'appelle Sainct Martin[1], à plus d'une grande lieue de la ville, tendant au chemin de Marseille.

Ce temps pendant arriverent les vivres, artillerie et autres munitions qui devoient suivre les prince de Melphe et seneschal d'Agenois, entre autres choses de dix ou douze batteaux de vin, qui estoit quant aux vivres ce dont ils avoient plus de besoin, et de poudres pour artillerie et harquebutte, ensemble des matieres requises à faire lances, pots et grenades, dont ils firent faire grande quantité par un canonnier habitant de la ville, compagnon expert à ce mestier, et lequel avoit esté au service de la religion de Rhodes. En ce temps arriverent quelques galleres de l'Empereur au devant de la tour de bouche de Rhosnes, laquelle ils canonnerent longtemps. Ceux qui estoient dedans ne monstrerent point contenance de gens estonnez, ains se deffendirent très bien et donnerent des coups d'artillerie dedans l'une de ses galleres, dont ils firent gros dommage aux ennemis, et à la fin les contraignirent de se retirer, mais grandement ennuiez d'avoir failly en leur entreprise, car ils avoyent deliberé, s'ils la pouvoyent prendre, de faire là endroit un pont pour passer en Languedoc, en esperance de se saisir de plusieurs bonnes et riches villes du païs,

1. Saint-Martin de Crau, comm. d'Arles.

mais mal garnies de gens de guerre et encores pis fortifiées. Et pour crainte qu'ils ne vinssent au dessus de leur entreprise d'icelle tour, avoit le Roy ordonné quelques gens pour mettre ès villes de Nymes, Besiers et autres, et moyen de commencer à y reparer, outre les gens que le seigneur de Champdenier avoit paravant levez ou commandez estre prests au besoin en tout le gouvernement dudict Languedoc, lesquels servirent bien un temps après, mais pour le present n'en fut mestier; dont le Roy se contenta grandement du capitaine qui avoit la charge de ladicte tour, lequel, outre ce qu'il estoit gentil compagnon et serviteur affectionné, s'efforçoit encores de faire service, de tant plus qu'il avoit en sa jeunesse faict quelque coup en une querelle et debat, dont il taschoit effacer la coulpe et memoire pour son bien faire, ainsi qu'il fist, car en recognoissance de ce service, le Roy luy pardonna son mal talent; et a depuis eu ledict compagnon, nommé Viconte, charge de cinq cens hommes de pied au service dudit seigneur.

Peu de temps après advint autre mutinerie d'aussi mauvaise et dangereuse consequence que la premiere, et fut la cause et commencement en ceste maniere : deux compagnons de la bande du capitaine Arzac de la Besse, natif d'auprès de Bordeaux en la basse Gascongne, lequel avoit cinq cens hommes soubs la charge du comte de Carmain, estans un jour à leur guet, veirent passer deux vivandiers qui menoyent des moutons aux champs, et soudainement descendirent de la muraille par les eschelles qui tous les jours s'y dressoyent aux matins, et aux soirs se retiroyent, pour cause des gens qui y besongnoyent pour

la fortification de la ville, et par force prindrent cinq ou six moutons desdicts vivandiers, lesquels en vindrent faire la plainte au comte de Carmain, par ce qu'ils estoient de ses bandes, luy reconquerant de leur en faire la raison. A quoy faire il ne fut aucunement refusant, mais fist incontinant prendre les delinquans et mettre entre les mains des dessusdicts prince de Melphe et seigneur de Bonneval, qui les firent mener en la prison de la ville. Bien tost après ledict Arzac vint au logis du seigneur de Bonneval le supplier de luy vouloir rendre lesdicts compagnons, et que ceste faulte lui fust pardonnée; lequel fist response qu'il en parleroit au prince de Melphe, car de soy mesme il ne le vouloit ne devoit faire, attendue l'importance et consequence d'un tel cas, qui ne pouvoit estre sinon de mauvais exemple, pour deux raisons : l'une d'avoir abandonné son guet pour aller au pillage et par dessus les murs de la ville, l'autre, pour ce que si justice n'avoit lieu contre ceux qui destroussent les vivandiers, c'estoit pour mettre la ville en necessité, mesmement l'Empereur estant si près comme il estoit. Ledict Arzac repliqua ce que bon luy sembla, et, entre autres choses, que si lesdicts compagnons n'estoient renduz, il y avoit beaucoup de gens ès bandes qui ne le trouveroient pas bon. A quoy le seigneur de Bonneval respondit en luy commandant de par le Roy qu'il eust luy mesme à mettre hors la ville tous ceux de sa bande qui ne trouveroient bon que justice fust faitte des infracteurs de la discipline militaire et des statuts et ordonnances de la guerre. Et à ce ledict Arzac ne fist aucune response, mais sortit hors avecques visage et contenance d'homme non content

et marry. Advint le soir après soupper qu'estans lesdicts seigneurs prince de Melphe et de Bonneval hors la ville où ils asseoyent un guet d'iniquité, les compagnons de guerre qu'ils avoyent accoustumé d'y asseoir, espanduz en divers lieux pour obvier à toutes occasions de surprise, la bande dudict Arzac, qui estoit de cinq cens hommes, se mutina, et, commençant à crier : « Gascongne! », pour esmouvoir les autres de la mesme nation, coururent droict à la maison de la ville, mettans peine et diligence de briser les portes et forcer si peu de garde qui estoit dedans, et à ce qu'aucun ne vint à la secourir, garnirent de picquiers et arquebusiers tous les coins d'une petite place qui estoit devant laditte maison[1]. Le bruit de ce desordre vint aux oreilles du comte de Carmain, lequel, pour estre leur colonnel, y vint promptement et se mist au devant d'eux l'espée en la main, faisant ce que possible luy fut pour appaiser la mutinerie et faire retirer chacun en son logis; mais peu valurent ses remonstrances, ains il faillit deux ou trois fois à estre tué. Les dessusdicts prince de Melphe et seigneur de Bonneval, advertiz de ceste esmotion, y arriverent aussi en diligence, mais ne peurent jamais y arriver à temps, que desja la maison de la ville ne fust forcée, tous les registres et papiers bruslez, et lesdicts compagnons de guerre, ensemble tous les autres prisonniers qui s'y trouverent plainement mis en liberté.

Pour ce soir ne furent d'advis les chefs d'en faire autre demonstration, pour doute qu'en faisant chercher les delinquans il advint autre inconvenient,

1. Aujourd'hui la place de la République, devant l'hôtel de ville.

comme pillage de maisons ou forcement de femmes et telles choses que commettent folles gens de mauvaise volonté quand ils ont couleur d'aller cherchant par les maisons de nuict, qui (comme dict le proverbe commun) n'a point de honte; mais adviserent que ce pendant ledict seigneur de Bonneval feroit venir à luy tous les capitaines des autres bandes un à un, à ce qu'ils gaignassent les principaux des compagnons chacun de sa bande pour tenir main et avoir raison des autheurs de ceste mutinerie, leur remonstrant combien telles façons de faire estoient hors des limites de raison et quel detriment seroit envers le Roy à tous les gens de guerre de la nation françoise, que telles esmotions advinssent souvent par eux, et que ce seroit occasion audict seigneur de prendre à son service gens d'estrangeres nations, et de plus ne se servir de ceux de la sienne. Et tant usa ledict de Bonneval de remonstrances avecques authorité, que tous luy promirent tenir la main à faire justice des malfaicteurs, jusques à faire mettre en pieces tous ceux qui oseroyent y contredire. Au lendemain matin, les dessusdicts de Melphe et de Bonneval, après avoir communicqué ensemble, feirent venir à eux le comte de Carmain, auquel ils ordonnerent faire sonner le tabourin et mettre ses enseignes aux champs, aprester ses bandes pour les conduire au camp lez Avignon, car ils n'estoyent deliberez de tenir gens ainsi mutins à une ville de telle importance, et où ils attendoyent le siege de jour à autre; toutes remonstrances cessans et après toutes resistances, furent lesdictes bandes contraintes de sortir hors par la porte de Crau. Par la porte du costé de Tarascon feirent lesdicts de Melphe

et de Bonneval sortir la gendarmerie à cheval, ensemble deux mille hommes de pied des autres bandes et trois ou quatre cens du païs, que conduisoit le seigneur d'Eguieres[1], habitant en laditte ville. Ce faict, ils commanderent audit comte de faire mettre ses deux enseignes chacune à part, pour veoir (ainsi qu'ils dirent) quel nombre de gens il y avoit en chacune, et lors ils appellerent à eux ledict Arzac capitaine de celle des deux bandes qui avoit faict l'esmotion, luy commanderent de leur amener les principaux mutins de sadicte bande. Lequel Arzac leur amena deux pauvres compagnons qu'il disoit estre ceux là. Mais pour ce ne se tindrent lesdicts chefs satisfaicts, luy commandant qu'il en amenast encores d'autres et de plus apparens, car ils les vouloyent faire pendre en presence des autres trouppes; à quoy respondit ledit Arzac, que qui voudroit pendre tous ceux qui en estoient coupables, il ne faudroit aucun en excepter. Si furent lesdicts compagnons delivrez au prevost, qui les fist pendre en la presence de toutes lesdittes trouppes, lesquelles firent bon visage, disans toutes à une voix que telle et plus rigoureuse punition meritoyent gens mutins et desobeissans et indignes de se trouver en bonne compagnie. Et lors fut audict Arzac son enseigne ostée et luy et sa bande chassez de la compagnie, lesquels passerent au long des bandes sans tabourin; et leur fut commandé se retirer au camp vers ledict seigneur de Montmorency, lieutenant general du Roy, auquel ils remirent ou de leur user de grace ou d'executer le surplus de la punition

1. Balthazar de Saulle, sieur d'Eyguières.

qu'ils avoyent desservie; et represta le comte de Carmain audict Arzac son enseigne pour aller jusques au camp, à condition qu'il ne la peust par après deployer sans la permission dudict seigneur lieutenant general du Roy; mais le capitaine print autre chemin et ne fut possible de le rencontrer, quelque diligence que l'on en fist; car ledict seigneur lieutenant general avoit deliberé de s'en prendre à luy mesme et non aux compagnons, lesquels aussy se departirent et esquarterent par chemins divers les uns des autres. Et depuis ceste demonstration faicte ne fut en ladicte ville d'Arles nouvelle d'aucun malfaict, desobeissance ne mutinement. Si laisseray à tant ce propos et retourneray au Roy et aux nouvelles qui luy vindrent à Valance de l'arrivée (dont cy dessus a esté parlé) de l'Empereur devant Marseille[1].

Partement de monseigneur le Dauphin de la court pour arriver au camp. — Ceste nouvelle (encores que tost après ensuivist celle du retour et du peu d'esperance que l'Empereur avoit remportée de sadicte venue à Marseille) fut toutesfois en peu d'heures espandue, voire augmentée parmy la cour, de sorte que non seulement on devisoit et de sa dessusditte venue et des approches desja faittes devant la ville, mais que dedans huict jours il devoit venir nous assaillir en nostre fort. Et arrivant ce commun bruit du populaire jusques aux grans, et non point comme chose que l'on craingnist ne doutast, auquel cas on va seulement devisans les uns aux autres en crainte et en

1. Voir la lettre de Breton, sieur de Villandry, à M. de Humières, Valence, 29 août (Bibl. nat., Clairambault 335, fol. 282).

l'oreille, mais à haulte voix et publicquement, comme de chose desirée et de laquelle on esperoit bonne et heureuse yssue, ne faict icy à demander si monseigneur Henry, nouveau Dauphin et duc de Bretaigne, lequel estoit auprès de la personne du Roy, son seigneur et pere, eut en la teste de grans partiz incontinant ceste nouvelle ouye, ne s'il fut si bien empressant à l'entour de ceux qu'il sçavoit avoir envers ledict seigneur plus grand et plus favorable accez, pour luy aider et tenir main à impetrer son congé d'aller au camp. Et fut si grande son affection et ardeur à ceste entreprise, que pour la peur qu'il avoit de n'y arriver à temps, il faisoit l'Empereur au double plus entreprenant et prompt de nous venir assaillir que l'yssue et l'effect ne le monstrerent; tant y a que tous les devis et propos de luy avecques ses familiers n'estoient jamais autres que de ceste affaire. Et s'il advenoit (disoit il entr'eux) que de male adventure l'Empereur y arrivast plustost que luy, en sorte que luy ne fust assez à temps pour le recueillir, quelle esperance pourroit estre la sienne de recouvrer jamais occasion d'apprendre sa guerre ne de faire preuve de sa personne en si juste et honorable querelle, ne contre si digne et sortable ennemy, au degré auquel il avoit pleu à Dieu le constituer, qu'en la querelle et deffense de la patrie et pour en repousser un agresseur, et contre un Empereur auparavant et tant de fois victorieux, et par apparence de l'appareil que nous avions et du bon droit que nous soustenions exposé maintenant à estre vaincu; et quoy que soit, tel ennemy qu'en rapportant victoire de luy, elle ne pouvoit estre sinon l'une des plus honnorables et

triumphantes qui fust oncques rapportée d'hommes, estant vaincu en bien combattant, on ne pouvoit avecques la perte en rapporter honte. Telles estoient ses considerations et remonstrances; et desquelles toutesfois ne se promettant assez brefve expedition, par le seul credit de ceux qui lors estoient autour du Roy, ainsy que rien n'est assez prompt à qui ardemment desire et attent, il y voulut adjouster tous autres moyens, et envoya message sur message jusques au camp devers le sire de Montmorency, lieutenant general dessusdict, duquel il eut lettres au Roy et homme portant parolles à ceste fin, telles que luy voulut les souhaitter. Le Roy, qui en effect avoit plaisir de recognoistre en son fils pareille ardeur et affection au faict des armes et à faire actes de vertu, comme il les avoit lorsqu'il estoit en l'aage que maintenant il voioit estre son fils, tant plus il approuvoit en soy mesme ceste sienne bonne et prompte volonté, tant plus se rendit difficile à luy accorder sa requeste, voulant par ce simulé reffus luy enflamber davantage le cueur ja embrasé d'honnesteté, desir et affection d'acquerir la gloire et honneur en sa premiere jeunesse. A la parfin, il se laissa vaincre de prieres, ou, pour mieux dire, faignant de se laisser vaincre, luy accorda comme demy envis la chose que plus il desiroit. Desja voioit il ses forces unies et prestes, et telles qu'il luy sembloit (sans encourir blasme de temerité) pouvoir assembler desormais avecques son ennemy, et mettre à execution la volonté qu'il avoit tousjours eue de tirer droit en personne la part que tiroit sondict ennemy pour le combattre. Et à ceste cause, sçachant que mondict seigneur son fils (lequel il n'eust

voulu souffrir faire sa preuve ou apprentissage aux armes en entreprise trop hazardeuse) seroit si bien accompagné, qu'il ne pourroit (ayant Dieu en son aide) tomber en inconvenient de honte ne de perte, aussi que luy estoit pour l'acconsuivre bien tost après, il voulut bien pour eslever et nourrir tousjours cette plante d'honneur et vertu fructifiante au noble cueur de ce jeune prince, luy donner ceste usure et fruition de gloire, que de luy bailler en ceste jeunesse le nom et tiltre de chief et general d'une telle armée, et contre un si puissant ennemy que l'Empereur en propre personne.

Donques, accordé qu'il luy eust ceste requeste, se retournant vers luy et de regard et de pensée, luy commença dire en ceste maniere : « Vous allez (mon fils), avecques mon bon congé et d'une affection et desir que je ne blasme en vous, apprendre un mestier que, pour l'attente à laquelle vous estes nourry, il est requis et necessaire que vous sçachiez, pour toutesfois en user, quand pour ce faire vous aurez esperance d'estraindre les occasions d'en user par après ou plus souvent, ou à la grande foulle et hazard de la republicque. Vous trouverez là monsieur le grand maistre et avecques luy plusieurs bons capitaines, ausquels je doy pour le grand desir qu'ils ont de faire bon service à moy et à la couronne. A luy vous direz particulierement comment vous allez là, non pour commander à present, mais pour apprendre à commander au temps advenir; à luy et aux autres ensemble vous direz comment vous y allez, pour apprendre d'eulx leur mestier, et les prierez qu'ils vous donnent le moien de faire tel apprentissage que

ce soit à vostre honneur et au leur, et au service de Dieu premierement et puis de la chose publicque de ce royaume. Soyez doulx et privé parmy eux et mettez peine d'acquerir leur grace, ainsi qu'avoit très bien commencé vostre frere, et gaingnez ce poinct sur toutes choses, que l'on vous trouve tel, que si vous n'estes celuy que vous estes, on eust cause de desirer que vous le fussiez. » Après ces remonstrances faittes, mondict seigneur le Dauphin print congé de luy, et ne tarda gueres à estre prest de desloger. Là se congneut l'ardant desir et affection de la jeune noblesse de la cour au mestier et exercice des armes, car il n'y eut celuy, auquel naturelle inclination et appetit de gloire et honneur ne fist trouver en un instant son appareil et equippage prest à partir. Trois jours après arriva monseigneur le Dauphin en son camp[1], et vint le sire de Montmorancy au devant de luy jusques au deça du pont de Sorgue[2] le recueillir, avecques bon nombre de capitaines et autres plus apparens du camp; et ceste compagnie le conduisit en son logis, lequel il luy laissa comme à superieur et chef par dessus luy. Mais monseigneur le Dauphin ne le voulut souffrir desloger, ains se contenta d'une partie dudict logis, et demourerent logez ensemble, ledict sire de Montmorancy faisant sa charge ainsi qu'il avoit faict auparavant, et mondict seigneur se gouvernant entierement en toutes choses par le conseil et advis de luy.

Rencontres et escarmouches en Provence. — Desja

1. Le 2 septembre. Voir la lettre du duc d'Orléans au sieur de Humières, 4 sept. (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 146).

2. Sorgues, cant. de Bédarrides, arr. d'Avignon (Vaucluse).

estoit venue au camp la nouvelle comment l'Empereur estoit party de devant Marseille, mais le duc d'Albe et les autres que ledict seigneur y avoit laissez tenoyent encores la ville assiegée[1], plus toutesfois par contenance que soubs espoir ou intention de la forcer, et seulement en esperance ou d'attirer ceux de dedans à faire quelque temeraire saillie, ou le camp du Roy à venir donner secours aux assiegez et par ce moyen en quelque lieu opportun et à leur advantage pour le combattre. Car l'Empereur estoit si près, qu'ayant advis du deslogement du camp du Roy, il pouvoit facilement prevenir et se venir à temps joindre à eux, mais pour neant fut ceste leur deliberation; car ceux de dedans avoyent bons chefs qui ne les laissoyent sortir sinon à propos et au dommage tousjours de l'ennemy. Et quant au deslogement du camp, le sire de Montmorency qui avoit pieça deliberé ce qu'il en vouloit et debvoit faire, et tous les jours ou par espies ou par tesmoignage des prisonniers, ou par tous les deux accordans ensemble avoit si certaines nouvelles du camp ennemy et de toutes les entreprises qui se dressoyent, voire des deliberations de leur conseil, et incontinant qu'ils s'oublioyent, faisoit icelles mettre à execution encores qu'il se voioit en main la victoire seure, et sans hazarder les forces ne l'estat du Roy son maistre; si estoit ce que nonobstant qu'il eust tousjours depuis la surprise de Brignolles tendu principalement à ceste fin, de faire que noz gens en feussent d'autant plus advisez et retenuz à essayer la fortune que l'ennemy en estoit plus hazardeux et plus entreprenant, il n'avoit voulu

1. Voir *supra*, p. 244-252.

toutesfois laisser aneantir et perdre le cueur et hardiesse aux nostres ; mais selon qu'il avoit les advertissemens des entreprises et desseins de l'ennemy, luy mesme (autant que jugement d'homme le pouvoit prevoir) ordonnoit qui, comme et jusques à quel but on iroit au devant de luy ; et comme plus ou moins il voioit proceder les choses, plus ou moins il laschoit la bride, ou la retenoit, à ceux qu'il avoit ordonnez à faire les executions de son conseil. Par ce moyen, il fist sans rien mettre en hazard telle revenche de Brignolles, que le camp ennemy ne fut oncques un jour ou sans alarme, ou sans nouvelle de quelque rencontre, et ne passa jamais jour que leurs gens et les nostres ne s'assemblassent les uns contre les autres en quelque lieu, mais tous les jours et sans aucun en excepter au desavantage et perte de l'ennemy ; et oncques ne fut aux Imperiaux possible de partir si secretement, ne si à heures et temps incertains, ne par chemins si estranges et divers, que du venir ou du retour ils ne feussent rencontrez des nostres. S'ils sortoyent forts, ils mangeoyent ce qu'ils pouvoyent trouver, et en leur camp ne leur venoit aucun refreschissement ; si foibles, ils estoyent taillez en pieces, ou pour le moins battuz et pris, de sorte qu'ils ne sçavoient pas bien se resouldre du chemin qu'ils devoient tenir, ou de se laisser affamer par crainte et peur de ne s'oser eslongner du camp, ou de se mettre en peril evident du glaive de l'ennemy, pour eviter la mort odieuse et reprochable.

Il n'y avoit pas alors beaucoup de temps que le seigneur Jean Paule de Cere passant avecques la compagnie de gens d'armes dont il avoit la charge et

quelques chevaux legers italiens, et messire Martin du Bellay avecques deux cens salades dont il avoit la charge, avecques trois enseignes des gens de pied italiens, et advertis par les espies qu'auprès de Lormarin[1], petite ville, par laquelle estoit leur chemin de passer, estoient venues fourrager aucunes trouppes de gens de cheval des ennemis, avoient mis embusche de leurs gens de cheval en divers lieux et endroicts, afin que s'ils failloient en quelque part, en l'autre ils ne faillissent à les rencontrer. Or, estoit advenu que sur le chemin qu'eux mesmes faisoient s'embattirent lesdits gens de cheval ennemis, chassans devant eux un gros butin et de bestes blanches et d'aumailles, qu'ils avoient assemblez parmy les champs aux environs, et les avoient chargez si furieusement et à l'improviste que la frayeur leur avoit osté le sens de considerer quel nombre ils estoient, et de quel nombre ils estoyent chargez : car ils estoyent de quatre vingts à cent, bien equippez et montez, et ledit seigneur Jean Paule n'en avoit point plus de quatorze; mais avec ce peu de gens il rescovrit le butin et print environ de trente prisonniers, et plus en eust pris, s'il eust eu des preneurs assez. Tant est vray ce que l'on dit qu'en une roupte, ne l'effrayé pour la peur qui l'estonne, ne le vainqueur pour le contentement de sa victoire a esgard à nombrer ses gens. Les ennemis, desireux de venger ceste honte, avoyent mis quelques jours après cent arquebusiers dedans le chasteau dudit Lormarin, pour y faire une retraitte et refuge de leurs coureurs et en esperance aussi que s'ils pouvoyent attirer noz gens à les en venir dechas-

1. Lourmarin, cant. de Cadenet, arr. d'Apt (Vaucluse).

ser, ils se tiendroient prests de venir par autre chemin enclorre et surprendre nosdittes gens. Ledict seigneur Jean Paule ayant eu advis de ceste leur entreprise, le feit assavoir aux seigneurs de la Fayette et de Curton, qui se joignirent avec luy, et outre le nombre qu'ils voulurent prendre des gens de cheval de leurs compagnies, luy amenerent deux cens bons arquebusiers. Avec ceste trouppe, ils deslogerent de Cavaillon[1], garnis d'eschelles faictes à la haste, lesquelles, après avoir garny de tous costez les advenues de peur de surprise et inconvenient, ils dresserent contre les murailles, donnerent un si furieux assault qu'ayant tué tous ceux qui plus vaillamment leur resisterent, ils prindrent le chasteau de force et tous les autres amenerent prisonniers avec eux sans trouver aucune rencontre ny encombrier, combien que le seigneur dom Ferrand de Gonzague leur eust couppé le chemin avec bien douze cens chevaux et seze enseignes de gens de pied; mais par noz gens de cheval, qui avoient esté mis sur les advenues, avoient esté pris quatre des avant coureurs dudit Gonzague, et par eux avoit esté sceu le chemin qu'il tenoit et en quelle part il attendoit les nostres, parquoy ils se retirerent par autre chemin.

Ès mesmes jours coururent les ennemis à Cenas[2], villette distante de leur camp environ de huict mille et deux de Cavaillon. Ledit seigneur Jean Paule, adverty par ses espies, y alla incontinant en courage de les y rencontrer, mais il trouva que ja ils estoient partis, et à ceste cause, se mettant à chemin de sa retraitte, envoya seulement douze chevaux des siens pour rebourser le chemin jusqu'à Salon de Crau qui ren-

1. Cavaillon, cant. de l'arr. d'Avignon (Vaucluse).

2. Sénas, cant. d'Orgon, arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône).

contrerent environ quarante fourrageurs des ennemis, partie à pied, partie à cheval, lesquels ils chargerent de premiere rencontre, et leur faisant habandonner leur butin, qui après fut rescoux par les paisans, les amenerent tous quarante prisonniers à Cavaillon. A Toulon avoit faict l'Empereur amas de toutes les bestes à charge qu'il avoit peu recouvrer en tout le païs depuis Aix jusques à Nice et par delà, pour apporter le biscuit qu'il avoit faict faire audict Toulon pour subvenir à la faulte que avoit son camp de farines, moulins et fours. Les païsans, qui furent advertiz du jour que le biscuit devoit partir, firent si bon guet et assirent leurs embusches si à propos qu'ils amenerent, ou tuerent, ou blesserent toutes lesdites bestes[1], en sorte qu'elles n'eussent plus sceu faire service ; et continuant en ceste maniere, tendoit ledict camp imperial à extreme indigence et necessité de vivres. De toutes ces entreprises et autres semblables qui seroient longues à racompter, estoit le sire de Montmorency adverty ordinairement, et bien pouvoit congnoistre à l'œil que la famine avant peu de jours contraindroit et reduiroit l'ennemy à la necessité, ou de nous venir assaillir à nostre fort et à son desavantage, ou d'habandonner le Provence avecques grosse honte et dommage, et ne voioit point quel interest il y avoit de le deffaire sans combat et sans hazard, en luy ostant le moien des choses sans lesquelles il ne povoit demourer, plustost que de vaincre en hazardant une bataille.

1. D'après Valbelle (*Journal*, fol. 197), cette escarmouche se produisit aux environs de Toulon le 25 août. Le 15 septembre suivant, les Toulonnais gênèrent l'embarquement des Impériaux sur les galères de Doria et leur enlevèrent une grande partie de leur butin (*Ibid.*, fol. 201 v°).

Opinions diverses au camp du Roy. — Telle avoit tousjours esté sa deliberation; mais il y avoit tousjours eu gens en sa compagnie qui, encores que du commencement après avoir esté la chose debattue d'une part et d'autres s'y feussent tous condescendus, ne la pouvoient toutesfoiz assez bien gouster, soit qu'en effect ils eussent plus defferé à son authorité que changé de leur opinion, ou que bien ils en eussent changé pour lors, voyans les apparentes raisons qui si avant faisoient contre eux, et que depuis voyans les forces du Roy multipliées et suffisantes pour combatre l'ennemy, ils fussent à ceste occasion retombez en leurditte premiere opinion. Mais tant y a qu'en eux mesmes et quelquefois en leurs devis privez et particuliers ils ne louoient tant ceste sienne prudence et maturité, qu'ils ne laissassent part en luy à faulte de cueur et de hardiesse. Mais depuis que Monseigneur fut arrivé au camp et qu'ils trouverent toute la jeunesse de leur opinion, laquelle (ainsi qu'est la coustume) estime et crainct moins les hazards et dangers, d'autant qu'elle les a moins experimentez, alors recommencerent ils toutes les fois qu'on assembloit le conseil pour adviser à ce qui estoit à faire et pour deliberer à sçavoir qui estoit plus à propos, ou d'approcher plus près de l'ennemy ou de continuer la guerre par dissimulations et temporisement, ainsi que l'on avoit commencé, à en parler plus librement et hardiment, et à demander avec instance que l'on marchast en avant et qu'on levast le siege de devant Marceille. Et ja estoient de cest advis, non seulement ceux qui en avoient esté du commencement, mais avec eux aucuns de ceux qui avoient esté auparavant d'opinion contraire : soit qu'ils se departissent de la premiere pour la confiance

qu'ils avoient des forces qu'alors ils voyoient au Roy, ou qu'ils voulussent gratifier et complaire à l'appetit de leur jeune prince qu'ils voyoient brusler d'ardeur et affection de s'esprouver à la guerre et de faire courir le bruit de sa vertu. Et pourquoy (disoient ils entre eux) ne luy obtemperoient ils en un si noble et honeste desir? Et pourquoy l'abuseroient ils et quasi malignement le frauderoient d'une si belle et apparente occasion et oportunité que Dieu luy offroit maintenant d'acquerir gloire et reputation aux armes en sa premiere et florissante jeunesse? Ne quelle raison y avoit il, qu'ayans les grandes forces que le Roy avoit assemblées si cherement, ils s'arrestassent et apparessassent au mesme camp où ils s'estoient fortifiez, et comme couverts alors qu'ils estoient foibles et nullemens suffisans pour resister ou se presenter à l'ennemy? Leur devoit il suffire, estans si forts et si puissans au dessus de l'ennemy, de se tenir enclos, attendant qu'il vint les assaillir, mais, qui pis est, souffrir et endurer qu'il fist si peu d'estime et conte d'eux, que de venir à leur barbe assieger une telle ville que Marceille avec une si petite trouppe de gens qu'il n'y en avoit assez pour faire littiere et pour fouler aux pieds de leurs chevaux, avant que l'Empereur eust loisir de venir au secours avec la grosse trouppe de ses gens? « Nenny, nenny (disoient ils), c'est sur nostre honneur que nous prenons et voulons que si l'on marche en avant, on nous reproche par après que nous n'entendons ne valons rien au mestier, si jamais ceux qui assiegent Marceille se peuvent sauver et garentir de nous. »

Il y en avoit toutesfois d'autres qui persistoient en leur premiere opinion et trouvoient qu'il estoit beau-

coup plus seur de remporter sans coup ferir contre l'ennemy, comme il estoit apparant et certain que bien tost ils remporteroient, en continuant seulement de luy rompre de toutes parts les vivres, ainsi qu'ils avoient très bien faict jusques alors. Car ils sçavoient bien certainement que Marceille estoit si bien fournie et de gens et de vivres et de toutes autres munitions, et au demourant si bien remparée, qu'elle estoit imprenable à toutes les puissances du monde et que, à ceste cause (en continuant ce que dessus), il estoit force necessairement que la puissance de l'Empereur se deffist et separast d'elle mesme, pour la famine et mortalité qui estoit et se multiplieroit tousjours en son camp. Et quant au sire de Montmorency, le Roy, en le depeschant, luy avoit si bien faict entendre son intention et luy l'avoit si bien retenue et jusques à present suivie de poinct en poinct, qu'il ne vouloit sur un bon commencement se mettre en hazard de mauvaise issue et nonobstant qu'il eust diligemment et songneusement preparé toutes choses comme pour combatre dès le lendemain, si estoit il tousjours constant et resolu en ceste conclusion de ne mettre en toute ceste guerre à la discretion de fortune, chose qui fust de consequence, sinon qu'il en fust contrainct par une extreme necessité, telle que par prevoyance humaine elle ne se peult eviter ne prevoir.

Et pourquoy (dit il), ayant la victoire certaine non qu'apparente en main, l'eust il à son escient remise en hazard, veu qu'il ne depend moins d'honneur et de gloire de vaincre son ennemy par conseil et bonne conduitte que par bataille? Pourquoy eust il abusé du sang et de la vie de ses gens, dont il estoit force qu'en

une bataille il en mourust, et communement des plus gens de bien, encores qu'il en rapportast la plus heureuse victoire du monde? Monseigneur, oyant les raisons qui se deduisoient pour l'une et pour l'autre partie, combien qu'il variast quelquefois entre les deux opinions et que la naturelle inclination de son cueur ardant et magnanime le tirast plus à l'opinion contraire, voulut estre toutefois maistre de soy, et s'arresta pour resolution à l'advis dudit sieur de Montmorancy. Et à vray dire encores que le duc d'Albe et les autres qui estoient devant Marceille n'eussent pas grand nombre de gens avec eux, si n'estoient ils point si loing du camp de l'Empereur, que s'il eust eu nouvelles (ainsi qu'apparemment il devoit avoir) du deslogement de nostre camp d'Avignon, il ne luy eust esté facile ou de se venir mettre au devant de nous entre Avignon et Marceille, ou de se venir joindre aux gens qu'il avoit devant, plus tost que nous ne fussions arrivez à leur presenter la bataille. Et si une fois il se fust joinct à eux, la bataille ne pouvoit estre sans quelque incertaineté de la victoire, et là où elle eust esté pour l'ennemy, elle luy donnoit un grand païs ouvert sur nous; au contraire, quand elle eust esté pour nous, elle ne nous donnoit conqueste de chose qui desja ne fust nostre. Et pour ce conclut mondit seigneur que l'on se conduiroit de là en avant, ainsi qu'il avoit esté faict jusques alors, sinon que les desseings nouveaux de l'ennemy apportassent occasion de nouveau conseil.

FIN DU SEPTIESME LIVRE.

HUICTIESME LIVRE

des Memoires de messire Martin du Bellay, seigneur de Langey[1].

Estat des affaires de l'Empereur en Provence. — De toutes parts avoit l'Empereur nouvelles desavantageuses pour luy et ne voyoit en son camp que famine et mortalité. Mais le grand regret qu'il avoit de se retirer sans rien faire, estant venu en si grand equippage, d'avoir parlé si bravement et rejeté si audacieusement tous les propos qu'on luy avoit tenu de prendre appointement avec le Roy, ensemble la haine qu'il luy portoit et l'esperance qu'il avoit mise en sa bonne fortune, qu'il pensoit devoir estre immuable et invincible, joinct que la vertu et prouesse tant de fois esprouvée de ses capitaines et soldats l'entretenoient en son outrage, et de jour en jour attendoit que André Dorie luy apportast deniers et refreschissement de vivres et quelques bonnes nouvelles, aussi que du costé de Picardie le comte de Nansau feist quelque chose qui contraignist le Roy à y divertir ses forces.

Le Roy, d'autre part, estoit à Valence et faisoit en toute diligence remparer la ville pour y donner obstacle nouveau aux desseins de l'Empereur, si delaissant son entreprise de Provence il eust voulu prendre le chemin de Dauphiné. Là il recevoit les nouvelles qui luy venoient de toutes les parties de son royaume et

1. L'édition *princeps* porte *Guillaume* du Bellay, ce qui est un lapsus évident.

de son camp d'Italie et de tous ses alliez et confederez, et pourvoioit à tout selon l'exigence et occurence des temps et occasions, en intention de ne marcher à son camp sinon que l'Empereur vint l'assaillir, auquel cas il ne vouloit faillir de s'y trouver, ou qu'il veist ses forces si bien unies et assemblées qu'il peust (sans rien evidemment hazarder) aller chercher son ennemy, sçachant de quelle consequence luy seroit de perdre une bataille en son royaume contre un si puissant et obstiné ennemy que l'Empereur, et quelle ouverture sondict ennemy auroit après une victoire de pousser outre, là où au contraire l'Empereur ne pouvoit riens perdre du sien.

Arrivée d'André Dorie. — En ce temps arriva le seigneur André Dorie avecques les galleres de l'Empereur[1], qui luy apporta d'Espagne vivres et argent, et vint devers luy au camp et fut par S. M. recueilly fort humainement et honorablement; et sur sa venue fut le conseil assemblé par plusieurs fois; quelle chose y fut conclue, je ne sçay, mais il feit publier un edict parmy son camp, que tous gens de guerre se tinssent prests à faire monstre et reveue et toucher deniers, et s'apareiller de partir au jour que l'on leur feroit à sçavoir, garnis chacun de vivres pour huict ou dix jours, afin qu'ils n'en eussent faute sur le chemin qu'ils feroient, pour aller la part qu'il les entendoit mener.

1. André Doria parut devant Marseille le 22 août et revint le 25 (Valbelle, *Journal*, fol. 197. Voir Ch. de La Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 355). Le débarquement des vivres eut lieu le 31 août et la manœuvre fut combinée avec les opérations des Impériaux dont il a été question plus haut, *supra*, p. 246, n. 1. C'est le 8 septembre que l'effort fut le plus vif (Valbelle, *Journal*, fol. 198-199).

Il avoit un peu auparavant envoyé son artillerie à Marseille la vieille[1], et icelle faict embarquer en ses galleres, qui avoit donné souspeçon au Roy qu'il eust deliberé d'aller par mer faire descente en quelque autre part où il n'eust esté mis si bon ordre aux affaires, et à ceste cause estoit ledict seigneur ententif et tousjours prest à tourner le visage la part que tireroit sondict ennemy. Soit que le vent fust trop contraire ou que ledit seigneur Empereur changeast d'opinion à la venue dudict Dorie, il feit desembarquer sadittе artillerie et la ramener en son camp, chose qui donna occasion de penser qu'il voulust venir assaillir le camp du Roy ou aller après le duc d'Albe mettre le siege devant Marceille.

Des affaires des marquis et marquisat de Saluces.— Le Roy eut nouvelles comment son camp delà les monts avoit mis en son obeissance grande partie du Piemont et tout le marquisat de Saluces, hors mis quelques chasteaux. Plusieurs de son Conseil estoient d'advis et luy conseilloyent d'annexer iceluy marquisat au Dauphiné, comme commis et confisqué à luy par la rebellion et felonnie du marquis François; mais ledit seigneur aima mieulx ensuyvre sa naturelle clemence et liberalité que la susditte opinion de son Conseil. Et à ceste cause avoit mandé au cardinal du Bellay[2], son lieutenant general à Paris, qu'il meist hors de prison le marquis Jean Louis, frere dudit François, lequel Jean Louis avoit esté privé dudit marquisat

1. Marseille-Veyre, près de Mazargues, au sud de Marseille.

2. Voir les lettres de Breton à Jean du Bellay, 20 août, et de Jean du Bellay à François Ier, 27 août (Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 286; 269, fol. 15; *Catalogue des actes*, t. VIII, n° 30550).

et constitué prisonnier pour autre rebellion par luy commise. Venu que fut ledit Jean Louis au lieu de Vallence et presenté au Roy, ledict seigneur, ès presences du duc de Touteville, comte de Sainct Pol, gouverneur et son lieutenant general au Dauphiné, des cardinal de Lorraine et de l'archevesque de Millan[1] et autres plusieurs, l'investit et receut de luy le serment de fidelité contre et envers tous, comme son vassal et obligé à cause dudict Dauphiné, dont meut et depend ledict marquisat. Puis ordonna luy estre delivré argent pour s'equipper et dresser son train et s'en aller audict marquisat, et jusques là le feit accompagner et conduire par l'escuyer Sainct Julian[2], gentilhomme gascon, nourry en la maison de Saluces, qui avoit esté guidon de la compagnie du feu marquis Michel Anthoine, et, depuis sa mort, lieutenant du marquis François; auquel de Sainct Julian iceluy seigneur donna charge d'avoir l'œil aux allées et venues dudit nouveau marquis, de peur que par simplicité il ne se laissast surprendre au marquis François, lequel estoit plus cault et malicieux que luy.

A quoy faire ledict de Sainct Julian s'aquitta songneusement, et bon mestier en fut; car, peu de sepmaines après, ledit François vint en la ville de Carmaignolle et manda faire entendre sa venue à son frere estant au chasteau dudit lieu et qu'il vouloit aller parler à luy. Jean Louis, encores qu'il fust bien et pru-

1. Hippolyte d'Este, archevêque de Milan, frère cadet du duc de Ferrare (1509-1572). Il ne fut cardinal qu'en 1539. Voir É. Picot, *Bulletin italien*, t. I, p. 111-112.

2. James de Saint-Julien, écuyer d'écurie (*Catalogue des actes*, t. II, n° 6691; t. VIII, n°s 30898, 31044). Voir les *Commentaires de Blaise de Monluc*, éd. P. Courteault, I, p. 159, n. 1.

demment conseillé par ceux qui estoient à l'entour de luy, de n'accepter sondict frere le plus fort audict chasteau et ne se fier en luy que bien à poinct, et qu'aucuns serviteurs du Roy estans avecques luy protestassent de rebellion envers le Roy, au cas qu'il acceptast en ses places ledit marquis rebelle et ennemy declaré du Roy, ce nonobstant luy feit ouvrir la porte[1], et arrivant sondit frere vint au devant de luy et s'embrasserent l'un l'autre avec larmes et souspirs, et principalement le marquis François, lequel en peu de jours feit tant belles et douces paroles, accommodant son visage et contenance à icelles, que sondit frere n'avoit autre fiance qu'en luy, dont mal luy advint puis après. Car le marquis François, ayant par confidence de l'autre, meilleur moyen de l'abuser et surprendre, le tira hors de Carmaignolle et le mena prisonnier au chasteau de Valfeniere[2], et eust peu en assez brief temps reduire en sa main le marquisat, si ledit sieur de S. Julian (prevoyant dès le commencement que la simplicité ou stupidité dudict Jean Louis à la longue ne tourneroit à bien) n'eust ce pendant praticqué le capitaine Salvadour d'Aguerres[3], capitaine pour ledit marquis François de la place forte et chasteau d'Urezeul[4], luy remonstrant qu'estant nay subject du Roy et mis à la garde d'icelle place par ledict marquis Fran-

1. Sur la réunion des deux frères, voir une lettre du cardinal de Tournon au chancelier Dubourg, 25 octobre (Arch. nat., J 965⁷ 31).

2. Valfenera, près de Villanova d'Asti, province d'Alexandrie.

3. Salvador d'Aguerre, sieur de Hélette (*Catalogue des actes*, t. VIII, n°° 30315, 30555). Voir les *Commentaires de Blaise de Monluc*, éd. P. Courteault, I, p. 123, n. 1.

4. Verzuolo, à six kil. au sud de Saluces.

çois, estant subject et serviteur dudit seigneur, il ne pouvoit estre, par le serment qu'il avoit faict audit marquis, obligé ny contrainct à chose que vraysemblablement il n'eust voulu (quoy que ce soit), n'eust peu honestement promettre ne jurer; parquoy le Roy son souverain seigneur ne pouvoit estre comprins en la generalité du serment qu'il avoit faict audit marquis de luy garder la place envers et contre tous. Et tant luy remonstra ledict Sainct Julian lesdictes raisons appertement veritables que ledict d'Aguerres luy avoit livré la place et la tenoit ledict Sainct Julian au nom du Roy, qui fut chose moult griefve et desplaisante audit marquis François, et disoit souvent qu'Urezeul luy estoit une busche en l'œil et le gardoit de se pouvoir faire et dire marquis paisible.

Deliberations du Conseil du Roy sur ce qui estoit à faire. — Cependant que ces choses advindrent, le Roy eut nouvelles[1] que l'Empereur avoit faict reveue de tous ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, commandant par edict public par tout son camp que tous se tinssent prests à desloger au jour que l'on leur feroit à sçavoir, et se garnir chacun de vivres pour huict ou dix jours, pour emporter avec soy la part qu'il les voudroit mener ainsi qu'a esté dict cy dessus, mais quelle part, ne leur declara. Le bruit fut bien que c'estoit pour venir assaillir le camp de monseigneur le Dauphin lez Avignon. Ceste nouvelle rapportée au Roy, il assembla son Conseil pour avoir advis de ce qu'il avoit à faire, car son intention estoit d'aller se joindre avecques mondict seigneur le Dauphin,

1. Sur ces nouvelles, voir les lettres de Breton au chancelier Dubourg, 4 et 5 septembre (Arch. nat., J 968[2]3 et 4).

son fils; et puisque l'Empereur venoit assaillir son camp en personne, il estoit fort affectionné de s'y trouver aussi en personne et, s'il estoit possible rencontrer son ennemy en camp, de faire preuve de sa personne contre luy et mettre à execution en presence de si gros exercites, ce que par le cartel autresfois envoyé à l'Empereur il n'avoit sceu executer. Le plus grand nombre estoit d'advis contraire et qu'il devoit laisser cest honneur à son fils, duquel on pouvoit esperer que, usant du bon conseil de monseigneur le grand maistre de Montmorency et autres experimentez et sages capitaines estans aupres de luy accompagnez de bon droit et juste querelle, il sçauroit bien donner à cognoistre à l'Empereur qu'il avoit à faire aux François en leur patrie, deffendans leurs femmes, enfans, maisons et eglises. Aussi luy remonstroient l'incertitude de l'issue generalement en toutes choses et principalement en faict de guerre; et que s'il advenoit (que Dieu ne voulust) que l'Empereur eust du meilleur, ledict seigneur, en se tenant audict lieu de Valence avec les forces qu'il y avoit et celles qui journellement y affluoyent, encores seroit pour recueillir les reliques de son ost, et de tout ensemble dresser un nouvel exercite, avecques lequel il pourroit donner à son ennemy nouvelle bataille, et luy oster des mains la victoire, accumulant plusieurs exemples anciens et modernes, estrangers et domesticques sur ce passage.

Resolution des capitaines près de monseigneur le Dauphin. — Finablement, il fut conclud que ledict seigneur envoiroit en son camp d'Avignon sçavoir au vray quelles forces il y avoit, quelles nouvelles on auroit de l'Empereur et quel seroit l'advis sur cest

affaire dudit sieur Dauphin, du seigneur grand maistre et des capitaines estans auprès de luy ; à ce s'accorda le Roy, mais en son cueur il avoit ja resolu ce qu'il en feroit. Au seigneur de Langey fut donné ceste charge, lequel estoit le jour precedant venu audict camp apporter les susdittes nouvelles du camp de l'Empereur[1]. Arrivé que fut ledict seigneur de Langey devers mondict seigneur le Dauphin et grand maistre, le conseil incontinant assemblé de notable nombre de capitaines, il exposa sa charge et ce qui en sa presence avoit esté debattu devant le Roy. Long temps dura ce conseil, et après toutes les raisons pour et contre, bien et meurement debattues et poisées d'une part et d'autre, la conclusion fut que le Roy ne devoit venir, allegans iceux capitaines, outre les raisons deduites par cy avant, que si l'Empereur venoit assaillir le camp dudict seigneur, ce ne seroit honte à monseigneur le Dauphin, ne pareillement audict seigneur grand maistre de se tenir en leur fort et contraindre l'ennemy de les y assaillir à son desavantage, chose que l'Empereur ne feroit jamais, estant adverty de l'equippage et forteresse dudict camp ; ainsi seroit il contraint de soy retirer en despit de luy avecques grande perte de reputation. Là où estant le Roy en personne en son camp, si l'Empereur y venoit et seulement y faisoit tirer trois ou quatre coups de canon, il se pourroit après retirer, au cas que le Roy ne sortist hors de son fort, et se vanter de l'estre venu chercher à la portée du canon près, et en ses pais, sans que ledit seigneur eust eu le cueur et hardiesse de le

1. Sur ces voyages du sieur de Langey, voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 230-231.

recueillir. Et si le Roy, pour oster ceste occasion et couleur à son ennemy, vouloit sortir hors de son camp, lequel estoit environné de remparts et grands fossez, le danger seroit qu'au sortir hors par les yssues qui estoient estroittes, il advint du desordre, et que l'Empereur assaillist les gens dudict seigneur, moytié sortis et moytié dedans.

Resolution du Roy de venir en son camp. — Outre ceste raison, il y avoit des serviteurs du Roy beaucoup, autant en son camp qu'auprès de sa personne, lesquels estoient entrez en une superstitieuse crainte de la personne dudict seigneur Roy, à cause de certaines pronostications malicieusement semées et divulguées par les Imperiaux, lesquelles menassoient fort le Roy de mort ou de prison en celle année. Et tellement avoient elles trouvé foy et credulité ès oreilles et cueurs non seulement du simple peuple, mais des gros et notables personnages, que mesme à Romme aux changes fut argent baillé sur ceste opinion. Avant le departement dudict conseil arriverent nouvelles confirmatives des precedentes, que l'Empereur deslogeoit son camp, mais ne sçavoit on encores si c'estoit pour venir assaillir le camp du Roy, ou pour venir assieger Marceille, ou pour quelque autre intention. De ce rapporter au Roy fut aussi donnée charge audict seigneur de Langey, mais principalement et sur toutes choses de le desmouvoir et desconseiller de sa deliberation de venir en son camp. Tant s'en falloit que le rapport dudit seigneur de Langey ne d'autres qui furent l'un sur l'autre depeschez devers le Roy, demeussent ou divertissent aucunement ledict seigneur, que tout au contraire il commanda qu'on luy

appareillast des batteaux et que chacun se tint prest à desloger le lendemain, disant ledict seigneur qu'il ne souffriroit jamais que veritablement on luy peust reprocher, que l'estant l'Empereur en personne venu assaillir de si près, il fust demouré à Valence, pour luy servir de providadour; qu'il entendoit bien que la pluspart de ceux qui luy desconseilloient estoient persuadez et seduits de ces vaines et folles pronostications, ausquelles luy, qui estoit Roy très chrestien, ne devoit ne vouloit adjouster foy, ains esperoit que pour la bonne et ferme foy qu'il avoit à la parole de Dieu, qui deffend croire en telles supersticieuses propheties, ledict Seigneur, seigneur et maistre des exercites, luy donneroit l'heureuse victoire pour subvertir et faire apparoistre mensongers tous les devins et tels superstitieux et reprouvables pronosticateurs.

Deslogement de l'Empereur pour s'en retourner. — Au lendemain, après avoir devotement prié Dieu de luy estre en ayde et d'adresser et convertir son voyage, il s'embarqua, laissant bonne et grosse garnison audict Valence; et le deuxiesme jour arriva en son camp accompagné triumphamment, tant de renfort qu'il amenoit avecques luy que de grand nombre de gendarmerie de son camp qui luy estoit venu au devant[1]. Il n'y eust pas sejourné long temps, qu'en donnant ordre et se preparant pour recevoir ou donner la bataille, qu'il luy vint nouvelles, mesme par le capi-

1. François Ier quitta Valence le 10 septembre, coucha à Pont-de-Sorgues le 11 et arriva au camp d'Avignon le 12. Voir les lettres de Montmorency et du dauphin Henri au sieur de Humières, 9, 11 et 13 septembre (Bibl. nat., ms. fr. 3008, fol. 152, 154, 156).

taine Martin du Bellay[1], comme l'Empereur et tout son camp estoit deslogé, reprenant le chemin qu'il estoit venu au long de la marine, laissant derriere luy, outre les morts qui estoient en nombre infiny et tel que l'air en estoit corrompu tout à l'entour, une grande multitude de malades, lesquels ne pouvoient à pied n'à cheval suivre le camp. Je n'ay encores sceu (combien que j'y aye mis peine) entendre au vray si la nouvelle venue aux oreilles de l'Empereur, de l'arrivée du Roy en son camp, le meut de reprendre le chemin d'Italie, ou si dès son partement il avoit deliberé de ce faire[2]; bien ay je entendu qu'à la reveue qu'il feit avant son partement d'Aix, il avoit trouvé que du nombre de cinquante mille hommes qu'il avoit au partir de Nice, il n'en pouvoit mettre en bataille plus hault de vingt cinq à trente mille. Les principaux gens de nom qu'il y perdit fut Antoine de Leve[3], Marc de Bustin et un autre capitaine de lansquenets sien parent, le comte

1. « Les premières certaines nouvelles que a eues le Roy du deslogement de l'Empereur a esté par le sieur de la Herbaudière [Martin du Bellay]. » Guillaume du Bellay à son frère Jean, Avignon, 14 septembre (Bibl. nat., Moreau 774, fol. 40).

2. Dès le 4 septembre, Charles-Quint avait résolu de battre en retraite; il écrivait au comte de Nassau que, devant la situation qui lui était faite, « a esté résolu de reprendre le chemin d'Italie... Et se tiendra ceste resolucion secrete encoires pour huit jours, avec le bruyct de vouloir aller assieger Marseille et encheminer l'artillerie contre la mer, et ce afin de cependant vous en advertir, et que regardiez de vostre cousté ce que vous semblera convenir et pourrez faire » (Lanz, *Korrespondenz Kaiser Karls V*, t. II, p. 248).

3. Antonio de Leyva mourut avant le 7 septembre. Giovanni Guidiccione au grand maître, Aix, 7 septembre (*Lettere di Principi*, t. III, fol. 45-46), et autres lettres de Guichardin, du même jour (*Ibid.*, fol. 47-49).

de Horne[1], Baptiste Gastalde et autres; quoy que ce soit, la retraitte fut pour les premieres journées assez precipitante, et la continua de ceste sorte jusques à ce qu'il se veist fort esloingné de son ennemy. Le jour qu'il deslogea[2], il alla coucher à Trez, et sur la queue fut donnée alarme par les gens du païs qui avoient prins les armes, auquel alarme fut tué le maistre d'hostel du seigneur dom Francisque d'Est[3], frere du duc de Ferrare, et assez d'autres, et journellement leur estoit donnée fascherie par les dessusdits païsans, lesquels estoient armez des armes laissées par les malades et mourans, et avoient assiegé tous les passages et destroits des chemins et desmoly les ponts qui estoient sur les torrens alors impetueux, pour la descente de la montagne, dont les ennemis se trouverent fort travaillez. L'Empereur, ce voyant, feit assembler force pionniers pour rabiller les passages et ce pendant feit recueillir au mieux qu'il peust et mettre au milieu, entre l'avant garde et l'arriere garde, tous les malades et blessez, afin de les sauver hors du danger de leur ennemy. Mais il n'y sceut tel ordre mettre que de jour en jour il n'en demeurast grand

1. Jean, comte de Hornes, fils de Jacques II et de Jeanne de Bruges-La Gruthuse. Il avait épousé Anne d'Egmont, veuve en premièrés noces de Joseph de Montmorency-La Nivelle. N'ayant pas d'enfant pour lui succéder, il adopta un fils de sa femme, Philippe de Montmorency, qui fut le fameux comte de Hornes, décapité en 1568.

2. Le 13 septembre après dîner, suivant Valbelle (*Journal*, fol. 201).

3. François d'Este, troisième fils d'Alphonse d'Este et de Lucrèce Borgia. Il passa plus tard (1557) du côté des Français et mourut en 1578.

nombre de ceux qui estoient si foibles, qu'ils aymoient plus cher demourer au long des roches et attendre là que les paisans irritez d'ire et courroux à l'encontre d'eux les achevassent de tuer et mettre hors de la misere où ils estoient, que de languir de maladie, endurans le travail et ennuy du chemin. Pour soustenir lesdits paisans, furent envoyez les chevaux legers, lesquels serroient les ennemis de si près qu'ils en souffrirent beaucoup de faim, par ce qu'il leur estoit chose malaisée de se mettre aucunement hors du chemin pour fourrager, de maniere que depuis Aix jusques à Frejus, où l'Empereur avoit premierement logé son camp, tous les chemins estoient jonchez de morts et de malades, de harnois, lances, piques, arquebuses et autres armes, et de chevaux habandonnez qui ne pouvoient se soustenir. Là eussiez veu hommes et chevaux tous amassez en un tas les uns parmy les autres, et tant de costé que de travers, les mourans pesle mesle parmy les morts, rendans un spectacle si horrible et piteux qu'il estoit miserable jusques aux obstinez et pertinax ennemis; et quiconque a veu la desolation ne la peult estimer moindre que celle que descrivent Josephe en la destruction de Hierusalem[1] et Thucidide en la guerre de Peloponesse[2]. Je dy ce que j'ay veu[3], attendu le travail que je prin à ceste poursuitte avecques ma compagnie, et pareillement

1. Josephe, *Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains*, livre VI, chap. XVIII-XXI et XXVI-XLIII.

2. Allusion sans doute à la retraite de l'armée en Sicile (Thucydide, livre VII, LXXV-LXXXVII).

3. Martin du Bellay fut en effet chargé de poursuivre les Impériaux avec ses chevau-légers. Voir la lettre de Guillaume du Bellay à Jean du 14 septembre, citée *supra*, p. 297, n. 1.

le seigneur Jean Paule de Cere et le comte de Tende, de sorte qu'à mon retour à Marceille, je demouray quinze jours sans avoir puissance de monter à cheval. En ce peu de chemin, au jugement des hommes, perdit l'Empereur depuis son partement d'Aix jusques audit Frejus le nombre de quinze cens à deux mille hommes. Il luy fut mis en avant de s'embarquer avecques ses Espagnols, mais crainte des lansquenets qu'ils ne se mutinassent, s'il se fust departy d'eux les laissant en hazard et danger de l'ennemy, luy feit changer ceste deliberation.

Le Roy cependant avoit faict faire la reveue et payer ses gens de guerre, en intention de marcher en personne à la suitte de son ennemy, et quelque part qu'il peust l'attaindre ne perdre ceste occasion de luy donner la bataille et d'une mesme impression passer en Italie, où il avoit desja son camp puissant à la campagne. Mais sur ces entrefaictes luy vindrent nouvelles par un gentilhomme nommé Longueval[1], expressement envoyé de la part du mareschal de la Marche, de la grande et horrible batterie de Peronne et que les murailles en plusieurs endroicts estoient rompues et debrisées, en sorte qu'il n'y avoit plus ordre de la pouvoir tenir, ny defendre longuement, encores que mondit seigneur le mareschal de la Marche et les autres capitaines fussent deliberez et en asseuroient ledit seigneur par lettres et rapport dudit gentilhomme, que jamais ne la rendroient par composition quelconque et que l'ennemy n'y entreroit sinon par des-

1. Philippe de Longueval, sieur de Haraucourt, gentilhomme de la chambre. Voir le *Registre des délibérations*, t. II, p. 258-259.

sus leurs ventres ou qu'ils fussent tous morts de faim. A ceste cause, le Roy feit incontinant marcher et acheminer vers Lyon une grande partie de sa gendarmerie et jusques au nombre de dix mille hommes de pied françois, deliberé de les suivre après, à grandes journées, pour secourir laditte ville de Peronne, s'il y pouvoit arriver à temps, et au cas que non, pour la reprendre avant que l'ennemy l'eust remparée et renvitaillée, car il sçavoit de quelle consequence luy eust esté, si l'ennemy eust eu loisir de ce faire, d'autant que l'eust l'Empereur tousjours secourue et envitaillée facilement et à peu de despense, pour estre voisine de plusieurs fortes places des siennes.

Provisions faictes à Paris par le cardinal du Bellay. — Du costé de Paris, le cardinal du Bellay (qui estoit lieutenant du Roy audit lieu) voyant l'affaire qui se presentoit à Peronne, et afin d'avoir moyen de pouvoir secourir messeigneurs de Vendosme et de Guise, voulut entendre de ceux de la ville de Paris le secours qu'ils pourroient ou voudroient faire, avenant qu'il en fust besoin. Et pour cest effect assembla le prevost des marchands avecques les eschevins en la maison de la ville[1] (où après avoir remonstré le danger qui leur pouvoit advenir, si la ville de Peronne tomboit ès mains des ennemis) ils offrirent de soldoyer dix mille hommes, pour autant de temps que l'affaire dureroit. Pareillement luy feirent offre d'une fonte d'artillerie, avecques grande munition de poudres et de boulets;

1. L'assemblée à l'Hôtel-de-Ville est du 6 septembre; la veille il y avait eu une réunion à l'évêché; on décida de soudoyer six (et non dix) mille hommes (*Registre des délibérations*, t. II, p. 289-291).

puis luy offrirent pour remparer les lieux plus necessaires de la ville de Paris cinquante mille pionniers[1], ou plus, s'il estoit besoing; desquelles offres il accepta seulement la fonte d'un nombre d'artillerie et le payement de dix mille hommes quand le besoing seroit, dont la finance fut soudainement levée, et fut baillé la charge desdits dix mille hommes au seigneur d'Estrée. Aussi fut il accepté par ledit cardinal du Bellay quelque nombre de pionniers, plus pour faire contenance de fortification qu'autrement, afin que l'ennemy de tant moins eust envie de le venir assaillir. Ce faict, voulut entendre quels vivres estoient dedans la ville, cognoissant qu'il ne feroit temps d'y pourveoir quand l'ennemy seroit à la porte; mais après avoir faict faire la description, se trouva que vingt ans au precedant n'avoit esté si mal pourveue, et ce pour deux occasions, c'est que les Parisiens n'ont accoustumé d'en faire provision, se confians sur le cours du marché, à l'occasion de l'abondance qui en vient ordinairement des rivieres qui viennent tomber dedans Seine, lesquelles viennent des regions les plus fertilles d'Europe; mais ceste sterilité estoit advenue d'autant que l'hyver precedant la riviere estoit gelée, de sorte qu'elle fut trois mois sans porter batteau, et l'esté, pour les secheresses, avoit esté si basse qu'à peine pouvoit elle porter les batteaux passagers.

Neantmoins, pour monstrer l'uberté du païs, auquel est assise laditte ville de Paris, dès qu'il fut ordonné

1. Dès le 29 juillet, on avait décidé de lever 16,000 pionniers « pour besongner aux fortifications ». Voir le *Registre des délibérations*, t. II, p. 245; *Cronique du roy Françoys premier*, p. 174-176.

par ledit cardinal[1], que de six lieues à la ronde chacun eust à amener ce qu'il luy seroit commode de vivres et mesmes de bleds le tiers de ce que chacun en auroit en sa grange ou grenier, il se trouva en huict jours dedans la ville vivres pour un an, pour le peuple qui lors y estoit et pour trente mille hommes de guerre d'avantage. Mais ayant faict ledict cardinal les preparatifs cy devant declarez et la levée desdits dix mille hommes luy furent apportées nouvelles par un gentilhomme envoyé de la part dudit mareschal de la Marche[2], comme le comte de Nansau avoit levé son siege et s'estoit retiré, lequel gentilhomme passant outre, trouvant le Roy en son camp, luy apporta les pareilles nouvelles.

Suite du siege de Peronne. — Vous avez entendu par le precedant livre comme le comte de Nansau estoit arrivé devant Peronne et avoit assis son camp près du mont Sainct Quentin; reste à vous descrire le progrès dudit siege qui s'ensuit[3].

1. L'ordonnance est du 6 août. Voir le *Registre des délibérations*, t. II, p. 257-259.

2. La lettre du maréchal de la Marck est du 11 septembre (*Registre des délibérations*, t. II, p. 295).

3. Le récit de Martin du Bellay présente, avec celui que donne la *Cronique du roy Françoys premier* (p. 153-166), des passages entiers analogues ou même absolument identiques. Tous deux dérivent d'une source commune, un mémoire qui dut être composé par un témoin oculaire et imprimé à cette époque; nous ne l'avons pas retrouvé. C'est peut-être ce mémoire, œuvre d'un bourgeois de la ville, dont une copie tomba au XVII[e] siècle entre les mains du P. Fenier et fut utilisée par lui dans la *Relation du siège mémorable de la ville de Péronne en 1536*, qu'il publia en 1682 (réimprimée par J. Techener en 1862).

Le douziesme jour d'aoust, le camp des ennemis vint loger en une cense près de Peronne, avecques environ de mille à douze cens chevaux et neuf enseignes de gens de pied, et le lendemain vindrent passer l'eaue à l'endroit du chasteau de Haplincourt, lequel se rendit ainsi que j'ay predit, car il n'y avoit point de garnison, là autour ils pillerent aucuns villages et feirent butin de bestial.

Or, fault entendre, devant que passer outre, que laditte ville de Peronne estoit despourveue de toutes choses, de sorte que les habitants furent esbranlez d'habandonner la ville. Mais peu de jours au precedant le seigneur d'Estrumel[1], gentil homme voisin dudit lieu, se mist dedans avec sa femme et ses enfans, et y feit conduire tous les bleds, tant de luy que de ses voisins, à ses despens, et y apporta tout l'argent, tant sien que celuy de ses amis, pour soldoyer les hommes, chose qui asseura le peuple : dont le Roy pour recognoissance par après luy donna un estat de maistre d'hostel de sa maison et une generalité de France. Dedans la ville estoient le seigneur mareschal de la Marche, comme dit est, avecques sa compagnie de cent hommes d'armes et le sieur de Moyencourt[2],

1. Jean d'Estourmel, sieur de Templeux, maître d'hôtel du roi (1540), commissaire pour le ravitaillement des places fortes de Picardie, général des finances d'Outre-Seine, Yonne et Picardie.

2. Joachim de Hangest, sieur de Moyencourt, fils de Louis de Hangest, sieur de Montmor, lieutenant à la compagnie de Robert de la Marck, sieur de Sedan (qui mourut au commencement d'août 1536), et non à celle de Robert de la Marck, sieur de Fleuranges, dont Martin du Bellay parle ici (*Catalogue des actes*, t. III, n° 8890).

son lieutenant, messire Philippe de Bonninvilier, comte de Dammartin, avec la compagnie de cinquante hommes d'armes de monseigneur le duc d'Angoulesme, depuis duc d'Orleans, dont il estoit lieutenant; le seigneur de Sercu avec mille hommes de pied; le seigneur de Sainct Seval[1] avec autres mille, tous deux de la legion de Picardie. Le comte de Nansau, pour eslargir son camp, aussi craignant qu'il ne se feist assemblée de gens ès places d'entour, pour luy rompre et coupper les vivres, envoya par un trompette sommer le chasteau de Clery[2], seant sur la riviere de Somme, à deux lieues dudit Peronne. Le capitaine du chasteau (car le seigneur en estoit absent au service du Roy au camp d'Avignon) print terme de respondre, et ce pendant envoya vers monsieur le mareschal de la Marche, lequel ordonna cent soldats, tant de la bande du seigneur de Sercu que de Sainct Seval, pour s'aller mettre dedans; ce qu'ils feirent et passerent à costé du camp des ennemis sans dommage, mais non sans escarmouche par gens du camp imperial, qui les suivirent sur la queue.

Le comte de Nansau feit mener dix pieces d'artillerie, dont il feit une furieuse batterie; toutesfois, pour ce jour, il ne vint au bout de son entreprise et perdit quelques gens qui furent tuez par ceux de dedans à coups d'arquebuses à croq. Au lendemain matin[3], il feit recommencer la batterie et si bien luy vint à propos que ce jour là monsieur le mareschal de la Marche avoit faict brusler les faubourgs de Peronne, pour

1. Jean de Senicourt, sieur de Saisseval, maître d'hôtel du roi.
2. Cléry, sur la Somme, à 6 kil. en aval de Péronne.
3. Le 15 août.

cause qu'aucunes enseignes de gens de pied des ennemis s'y estoient venuz loger. Sur quoy prenant ledit comte de Nansau occasion et couleur de donner à entendre à ceux de dedans que la ville de Peronne estoit prise d'assault, pillée et bruslée, leur persuada tellement qu'ils se rendirent à sa volonté, desquels il en feit pendre sept à la porte du chasteau et les autres furent mis à rançon à quatre escus par teste.

Au lendemain, qui fut le XVI jour dudit mois d'aoust, une trouppe elevée des ennemis se vint presenter devant la porte de Peronne pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche, lesquels sortirent jusques au nombre de cent à six vingts, qui après avoir escarmouché quelque temps, voyans que les ennemis se multiplioient de gens venans les uns après les autres à la file, se retirerent dedans la ville et y amenerent quelques prisonniers, et y fut pris et blessé le seigneur de Rocourt[1], guidon de monseigneur du Reux. Dedans les vignes entre le chasteau et la porte Sainct Nicolas assez près du fossé, en un lieu assez eminent, et dont l'on peult regarder dedans la ville, là feirent les ennemis asseoir quatre menues pieces d'artillerie, pour offenser ceux de la ville, allans et venans, ou pour remparer, ou pour se tenir aux deffences, desquelles pieces ils tirerent jusques à la nuict, mais ce fut sans tuer ne blesser personne. Le jour ensuivant, ils assirent six doubles canons au droict de laditte porte Sainct Nicolas, et trois canons pour battre des moulins

1. Le sieur de Rocourt n'est pas cité dans la *Cronique*. Il s'agit probablement d'Adrien de Gomiécourt, fils de Robert de Gomiécourt et de Louise de Mailly, lieutenant de cinquante hommes d'armes sous Adrien de Croy, comte de Rœux, mort en 1542.

à eau seans auprès de la porte de Paris, afin que ceux de dedans n'eussent moyen de mouldre. Mais peu leur eust prouffité la batterie, car elle ne pouvoit arriver si bas que les meulles et mouvemens des moulins; mais un musnier venu des païs de l'Empereur habiter esdits moulins passa devers eux et les advisa de faire une trenchée au lieu qu'il leur monstra, laquelle faicte ils osterent l'eau ausdits moulins et mirent à sec une grande partie des marais, esquels consistoit la plus grande part de la force et conservation de la ville; et sans une fontaine que ceux de la ville feirent venir tomber ausdits moulins, pour renforcer si peu d'eau qui encores y couloit, la ville fust tombée en grosse necessité de farines. Ce pendant on feit telle quantité de moulins à bras et à chevaux qu'on repara le dommage que les ennemis avoient faict par leurs trenchées.

D'autre costé se faisoient deux batteries grosses et continuelles par deux jours ensuivans : l'une contre la porte Sainct Nicolas, l'autre contre la porte de Paris, et tellement qu'ils y feirent breche raisonnable pour assault, toutesfois ils furent d'advis (afin de ne hazarder leurs gens) de faire encores batterie tout le lendemain, ce qu'ils feirent depuis la poincte du jour jusques à la nuict; et au raport de ceux qui estoient dedans, tirerent ce jour là XVIII cens coups de canon, chacune volée de quinze canons à la fois. Mais toute la nuict fut faicte telle diligence de remparer, tant par les gens de guerre qui tous meirent la main à l'œuvre, chacun capitaine ayant pris un quartier en sa charge, comme par les gens de ville, lesquels tant pour l'affection qu'ils ont à leur prince, comme pour la craincte du mal traittement si la ville estoit prise d'assault, y travaillerent hommes et femmes de toutes aages et

conditions, qu'au lendemain matin, qui fut le XX[e] du mois, les ennemis se deliberans de venir à l'assault, veirent les bresches entierement remparées à force de fagots, de fiens, de terre et de grosses balles de laine, qu'ils furent contraincts de recommencer la batterie, laquelle dura jusques environ deux heures après midy. Et marcherent en avant à l'assault, c'est à sçavoir à la porte Sainct Nicolas, les Allemans jusques au nombre de VI mille hommes, et à la porte de Paris les Hennuyers, Artaisiens et Flamans, jusques au nombre de deux mille. Le comte de Nansau, avecques quatre cens chevaux, y conduisit les Allemans et se tint près du mont Sainct Quentin, regardant l'assault et prenant garde en quelle part il faudroit donner secours. Le comte du Reux, grand maistre de la maison de l'Empereur, avecques autres trois cens chevaux conduisoit les Hennuyers, Artaisiens et Flamens. Monsieur le mareschal, le comte de Dammartin, le seigneur de Moyencourt et tous les autres capitaines, chacun selon sa charge, ce pendant ne perdoient temps à mettre bon ordre parmy leurs gens et les asseoir aux deffences. Le comte de Dammartin gardoit la breche du costé de la porte S. Nicolas; le seigneur de S. Seval celle de la porte de Paris, et le sieur de Sercu avoit la charge de la breche d'au dessous de Sainct Fourcin; et tellement feirent leur devoir chacun de son endroict que les ennemis furent repoussez, et y perdirent jusques au nombre de quatre ou cinq cens hommes. De ceux de dedans y eut quelques blessez, mais n'y mourut autre de nom que le commandeur d'Estrepigny, nommé de Humieres[1], auquel la teste fut emportée d'un coup de

1. Jean de Humières, chevalier de Malte et commandeur

canon. Les comte de Nansau et du Reux, voians les choses aller autrement qu'ils ne desiroient, feirent sonner la retraitte.

Les trois jours ensuivans, ils tirerent continuellement à coup perdu dedans la ville contre les maisons et y feirent du dommage beaucoup. Le jour de la feste Sainct Berthelemy[1], le comte de Nansau envoia par un trompette sommer ceux de dedans qu'ils eussent à se rendre dedans vingt quatre heures, autrement s'il prenoit la ville, il la mettroit à feu et à sang. A quoy fut respondu par monsieur le mareschal, eu l'advis et opinion de tous les autres capitaines, qu'ils avoient deliberé de si bien garder la ville qu'on n'y entreroit sinon par dessus leurs ventres, mais que plustost ils esperoient en sortir par dessus ceux des ennemis. Le comte de Nansau, ceste response ouye, ordonna qu'au lendemain on recommençast la batterie de plus fort en plus fort, et par tous les endroicts et quartiers de la ville; à quoy feut si bien obey par le maistre d'artillerie, ayant septante deux pieces d'artillerie en batterie, qu'il feit breche en plusieurs lieux et endommagea fort la grosse tour de la ville. Mais la diligence fut telle de ceux de dedans de remparer tout durant la nuict, que l'ennemy veit au lendemain matin qu'il avoit faict breche pour neant. Le jour Sainct Loys, ils recommencerent la batterie par quatre lieux, avec six canons entre deux tours estans entre la porte Sainct Nicolas et la porte Sainct Sauveur, et d'autres dix contre lesdittes portes et contre la cour-

d'Estrepigny. Voir *Pièces et documents relatifs au siège de Péronne en 1536*. Techener, 1864, p. 14.

1. Le jeudi 24 août.

tine des murailles depuis l'une porte jusques à l'autre. Un peu au dessous avoient mis six pieces dont ils battoient continuellement la breche du jour precedant, pour endommager le rempart qu'on y avoit faict et empescher qu'on y remparast davantage. D'autres sept pieces, ils continuerent la batterie commancée les jours precedens contre la porte de Paris et contre la courtine prochaine, et dura ceste batterie jusques sur les trois heures après midy. Et lors cessant la batterie, vindrent les ennemis en grande furie, les uns avec grand nombre d'eschelles bonnes et bien doubles et renforcées, pour les dresser contre les murailles, les autres à l'endroict des breches, en esperance que donnant l'assault en plusieurs et divers lieux, ceux de dedans ne suffiroient à mettre gens par tous endroicts. Par trois fois, ils s'efforcerent de monter et par trois fois furent vaillamment repoussez avecques grosse perte des leurs, entre lesquels y moururent trois porteurs d'enseigne, qui furent tuez sur la breche de la porte de Paris, laquelle avoit en charge le seigneur Sainct Seval, et bien cinquante hommes d'armes, qu'archers, que d'une que d'autres bandes.

Les seigneurs de Nansau, du Reux, qui estoient ce pendant en armes, l'un d'un costé du mont Sainct Quentin, l'autre du costé de la porte de Paris, voyans la perte et dommage de leurs gens, feirent sonner la retraitte, auquel son se trouverent leurs gens beaucoup plus prompts et diligens qu'ils n'avoient esté à marcher à l'assault; car de la haste qu'ils eurent de se retirer, ils laisserent vingt six eschelles dressées contre la muraille, lesquelles furent par ceux de la ville tirées dedans. Messieurs le mareschal et autres capitaines

(cela faict) se retirerent à l'eglise, pour louer et remercier Dieu, et là trouverent le clergé, qui durant l'assault avoit faict procession autour de la ville, recommandant à Dieu la protection et conservation d'icelle[1]. Voyans les seigneurs de Nansau et du Reux qu'ils ne pouvoyent riens profiter et congnoissans que la grosse tour du chasteau deffendoit la breche qu'avoit en garde le comte Dammartin et celle qu'avoit en garde le seigneur de Sercu, dont ils estoyent merveilleusement offensez, se convertirent à la mine, mais ce pendant ne laissoyent à tirer ordinairement contre les maisons de la ville à coup perdu, jettans feuz artificiels, pour embrazer les maisons, qui sont en grand partie edifices de bois, et de faict en bruslerent un bon nombre. Car, quand ils voyoient le feu allumé en une maison, ils dressoyent en celle part l'artillerie, pour empescher que le peuple ne s'y assemblast à estaindre

1. C'est dans l'assaut de cette journée du 25 que se place l'héroïsme d'une dame de Péronne qui, défendant une brèche, aurait réussi à mettre la main sur une enseigne ennemie et tué celui qui la portait. « L'homme digne de foy » dont le P. Fenier a reproduit le récit ne présente pas les faits exactement de cette façon. « Il dit seulement que, comme tous ceux qui ne pouvoient pas combattre étoient en prière sur la place où le clergé séculier et régulier faisoit la procession pour détourner le fléau de la colere de Dieu et les délivrer des mains de leurs ennemis, il arriva une femme toute triomphante avec un étendart en main qui crioit victoire gagnée... Mais il faut avouer qu'on n'a pas d'assurance de quelle manière cet étendart lui étoit tombé entre les mains, pas un historien ne faisant mention de cette circonstance » (*Relation*, etc., p. 48). Selon les uns, l'héroïne péronnaise s'appelait Catherine de Foix ; selon d'autres, et c'est la tradition la plus populaire, Marie Fouré (*Pièces et documents*, p. 27-28).

le feu, de sorte qu'il alloit prenant de maison en autre; et par un jour entre autres eust esté la ville en danger d'estre bruslée, si Dieu n'eust par sa grace envoyé une forte pluye, laquelle estaingnit le feu, et non sans que ceste chose fust par amis et ennemis tournée à miracle divin.

Monseigneur le mareschal et les autres capitaines estoyent bien advertiz que les ennemis s'estoyent mis à miner, mais ne sçavoient pas bien au vray en quelle part. A ceste cause, ils mirent dehors le capitaine Damiette, enseigne du seigneur de Sercu, avecques environ douze ou quinze hommes choisis des bandes du seigneur de Sercu et de Sainct Seval, lesquels, sortis par une faulce porte du chasteau, marcherent du costé qu'ils veirent les trenchées et trouverent les pionniers et mineurs au droict de la grosse tour du chasteau, sur lesquels chargerent à l'improviste et en tuerent jusques au nombre de XXIIII ou XXV et en amenerent six, entre lesquels estoit un capitaine, nommé le seigneur de Noyelles, qui avoit esté ordonné pour l'escorte d'iceux pionniers; lesquels rapporterent au vray l'estat et endroit de la mine, à quoy il fut diligemment pourveu pour contreminer, mais si mal advint que le comte Dammartin y fut tué, ainsi que je diray par cy après. La chose qui plus donnoit effroy à ceux de la ville, tant capitaines, gens de guerre qu'autres, estoit la faulte qu'ils avoient de arquebuziers et de poudres; car ils en avoient si peu que si l'ennemy feust retourné donner l'assault, à bien grand peine eussent ils eu moyen de se deffendre. Mais, quelques jours au paravant, monsieur le mareschal prevoyant ceste necessité avoit à force de dons et pro-

messes persuadé à un bon soldat[1] d'entreprendre le voyage devers messeigneurs de Vendosme et de Guyse estans à Ham, pour iceux advertir de cest affaire. Ledit messager, descendu par une corde ès maraiz, chemina tant qu'il en sortit hors et eust si bonne fortune qu'il arriva devers lesdits seigneurs, qui au plus diligemment que possible fut y donnerent ordre.

Monseigneur Claude de Lorraine, duc de Guyse, print ceste charge sur soy et deslogea avecques environ deux cens hommes d'armes et arriva de nuict auprès du camp des ennemis, du costé où estoit logé monsieur du Reux ; et après avoir conduict secrettement et sans bruit jusques sur le bord des maraiz environ quatre cens arquebuziers choisis, ausquels bailla pour guide le mesme messager qui estoit venu vers luy, il donna soudainement l'alarme par tous les endroicts du camp des ennemis et avoit de propos deliberé, amené tous les trompettes qu'il avoit peu assembler, lesquels tous en un mesme instant espandus de toutes parts, leur commanda de sonner dedans, en telle sorte que le camp imperial se meit en armes et se joignirent ensemble lesdicts seigneurs de Nansau et du Reux, chacun en son ordre, comme pour donner ou recevoir la bataille. Les arquebuziers, dont j'ay cy dessus parlé, durant ce gros alarme qui empeschoit que l'ennemy entendist ailleurs et qu'il ne pouvoit ouyr le flot de l'eau, par où ils cheminoyent, suivans leur guide, arriverent au mesme lieu, par où leurditte guide avoit passé, et furent tirez dedans, chacun un sac de pouldre

1. Il s'appelait Jean de Haizecourt et était originaire de Montdidier (*Pièces et documents relatifs au siège de la ville de Péronne*, p. 22-24).

pesant dix livres sur leur col. Desja commençoit le jour à poindre et s'estoit mondict seigneur de Guyse retiré avecques sa trouppe en lieu qu'il estoit hors du danger de l'ennemy, quand ses arquebuziers furent descouvers et furent monstrez ausdits comte de Nansau et du Reux, montans à la file sur la muraille, chose qui merveylleusement leur despleut, car ils ne sçavoyent pas bien quel nombre de gens ne quelle quantité de pouldres on pouvoit avoit mis dedans. Pour aller sur la queue du duc de Guyse, qui se retiroit, ayant exploité son entreprise à souhaict, ils ordonnerent quelque nombre de chevaulx, mais ledict seigneur avoit mis ses gens en bataille, de sorte que l'ennemy ne l'osa enfoncer[1]. Le quatriesme jour de septembre, le comte de Nansau envoya un trompette vers ledict seigneur mareschal de la Marche luy dire de sa part que s'il vouloit luy rendre la ville en proye et pillage pour trois jours durant, il donneroit la vie sauve à luy et à tous les capitaines et gens de guerre, sinon il mettroit tout à feu et à sang, sans excepter personne, de quelque estat ou condition qu'il fust. A quoy fut respondu par ledict mareschal que, si alors qu'il avoit faulte et de arquebusiers et de poudres, on luy eust porté ceste parolle, il n'eust voulu y prester l'oreille, et moins le feroit à present qu'il avoit en abondance ce que auparavant luy deffailloit pour recueillir son ennemy.

Mort du comte de Dammartin. — Ceste response

1. C'est dans la nuit du 28 au 29 août que le duc de Guise réussit à introduire ses trois cents arquebusiers chargés de poudre dans Péronne. Voir une lettre, du duc de Vendôme au roi, du 31 août.

ouye par ledit seigneur comte, il commanda qu'au lendemain au matin on mist le feu en la mine, qui desja estoit preste soubs la grosse tour du chasteau. Ce matin mesme, le comte de Dammartin (lequel jour et nuict travailloit incessamment à faire tout ce qu'un bon chef et capitaine doibt faire en telle necessité et mesme avoit mis quatorze chesnes pour estançons, pour soustenir le costé de la tour devers la ville, et aussi avoit faict une platte forme au milieu du chasteau de la hauteur desdictes chesnes, pour, estant ladicte tour par terre, venir au combat) estoit de bon matin entré en une contremine qu'il faisoit faire, pour eventer la mine des ennemis; et ce pendant qu'il y estoit, fut mis le feu en laditte mine, laquelle emporta grande partie d'icelle grosse tour et sous les ruines accabla ledict seigneur comte, dont ce fut aux François très grand dommage, car il estoit bon capitaine et bien homme de guerre. Le Roy depuis, en memoire et contemplation des services qu'il luy avoit faicts, retira et print en sa protection les enfans dudit comte. La tour ainsi abbatue, les ennemis y vindrent donner l'assault, desquels de prime face y entra trois ou quatre enseignes des ennemis sur le hault du chasteau par laditte ruine; mais le seigneur de Moyencourt avecques trente ou quarante hommes d'armes, tant de la compagnie de mondit seigneur le mareschal, dont il estoit lieutenant, que de celle dudit comte, rasseurant les soldats qui estoient estonnez, chargea les ennemis de telle vigueur qu'il les renversa dedans les fossez et recouit le seigneur de Couldray[1]

1. Georges Du Puy, sieur du Coudray, panetier ordinaire du roi (*Catalogue des actes*, t. VI, n° 21815).

et ceux desdittes compagnies, lesquels estoient enterrez soubs ladite tour; parquoy l'assault des Imperiaux fut inutil et y perdirent deux ou trois cens hommes.

Retraite du comte de Nansau. — Le jour ensuivant, qui estoit la feste Nostre Dame[1], ils recommencerent la batterie contre ce qui estoit demouré debout de ladite grosse tour du chasteau et la ruinerent entierement; puis y donnerent un autre assault autant furieux que nul des autres, mais ils en furent si vaillamment repoulsez qu'il leur fut force de se retirer, et au lendemain furent trouvez morts en la tour plus de trois cens lansquenets et vingt hommes d'armes des leurs. Le lendemain tirerent encores à coup perdu contre les maisons de la ville; le dimenche ensuivant ils battirent tout le jour la tour du beffroy, où estoit assise la cloche du guet de la ville, et feirent contenance de donner assault et en effect dresserent grand nombre d'eschelles contre les murailles, mais sur les dix heures du soir, ils commencerent à retirer leur artillerie et sur les deux heures après la minuict ils deslogerent et meirent le feu en leurs loges et par toutes les maisons des villages voisins[2]. Le comte de Nansau avecques ses lansquenets print le chemin d'Arras : le seigneur du Reux le chemin vers Cambray, avec les Hennuyers, Artaisiens et Flamens, et les Liegeois et Namurois devers Bapaulme, menant chacune trouppe avec soy une partie de l'artillerie.

Succez des affaires du Roy en Provence. — Ceste nouvelle entendue par le Roy, il feit faire parmy son

1. Le 8 septembre : c'était un vendredi.

2. La retraite se produisit dans la nuit du dimanche 10 au lundi 11.

camp une procession generale, où assisterent tous les princes temporels et spirituels, mesmes tous les capitaines et gens de guerre pour louer Dieu de l'ayde et faveur qu'il luy avoit faicts. Après la procession faicte et le repas prins, il assembla son Conseil et meit en deliberation, à sçavoir s'il devoit, ensuivant sa premiere intention, marcher à la suitte de l'Empereur et passer jusques en Italie. Mais il fut advisé par le Conseil qu'estant desja sa gendarmerie acheminée bien avant devers Lyon avec le nombre de gens de pied qu'il y avoit ordonnez, ledit seigneur Empereur, avant que le Roy eust reuny son camp, pourroit estre eslongné si avant que ledit seigneur Roy ne le pourroit plus acconsuivre et que de passer en Italie sa personne, aiant l'hiver desja si près, il ne sembloit estre chose raisonnable, toutesfois ne fut le Roy ne son Conseil d'avis de rompre encores son camp, car il estoit bien adverty que l'Empereur estoit arresté (comme j'ay dit) au lieu de Frejus; et combien que ce fust l'opinion de tous, que le vent contraire l'y retenoit, le Roy nonobstant craignoit quelque autre entreprise. L'Empereur à la verité s'en alloit fort desplaisant d'avoir si mal executé qu'il avoit, et ne s'eslongnoit de vraysemblable que si le Roy se fust legerement party, l'occasion s'offrante eust peu mouvoir ledit seigneur Empereur de rebourser son chemin et de nouveau tenter sa fortune; si est ce que son esperance ne tendoit point si haut, et avoit esté mis en deliberation de son Conseil, qu'il s'embarquast avecques ses Espagnols et se retirast en Espagne; mais crainte que les lansquenets ne se mutinassent (comme par effect en fut quelque apparence) s'il se fust party d'eux,

les laissant au hazard et danger de l'ennemy, luy feit changer ceste deliberation, comme il a esté dit cy dessus.

Journellement estoit le Roy adverty par noz gens qui estoient à la suitte dudit seigneur Empereur et par espies et prisonniers, comme toutes choses se portoient au camp imperial, si est ce que doubte (comme dit est) de donner occasion à l'ennemy de faire nouvelle entreprise, retenoit (et non sans cause) le Roy en souspeçon; si ne voulut il ce pendant perdre le temps, ains donna charge de son camp à monseigneur le mareschal d'Aubigny; luy avec la suitte de sa maison, prenant en sa compagnie le seigneur de Montmorancy, delibera d'aller visiter le païs qui avoit esté gasté par les ennemis, afin de donner ordre par tout et soulager son peuple qui avoit enduré pour la guerre, aussi pour ordonner les fortifications qu'il entendoit estre faittes par après, ès principales villes de la frontiere, tant de Provence que de Languedoc[1]. Et premierement il visita Marceille[2]; à Aix, ne voulut aller, pour ne veoir à l'œil la desolation qui y avoit esté faicte, mais y envoya le seigneur de Langey, auquel donna charge de la bien visiter et de luy faire rapport des plus necessaires et urgentes reparations

1. Ce voyage de François Ier se place entre les 18 et 23 septembre. Voir les lettres de Breton au chancelier Dubourg, Avignon, 18 et 24 septembre, et à Jean du Bellay, Arles, 19 septembre (Arch. nat., J 968² 6, 7; Bibl. nat., Dupuy 265, fol. 297).

2. François Ier arriva à Marseille le mercredi 20 septembre et en repartit le lendemain après avoir visité le château d'If nouvellement construit, celui de Notre-Dame-de-la-Garde et les divers ouvrages fortifiés de la ville. Voir le *Journal* de Valbelle, fol. 202.

qu'il y conviendroit faire. Ledit seigneur de Langey, partant de Marceille, vint à laditte ville d'Aix, laquelle il trouva fort gastée et desolée, de tous les gasts et desolations que guerre peult amener en une ville rendue à l'ennemy sans resistance, fors du feu, dont l'ennemy n'avoit usé à son partement, bien que plusieurs eussent esté de cest advis, mais l'Empereur le deffendit expressement, et ne fut mis le feu sinon au palais où se tenoit le Parlement et principalement à la Chambre des comptes, et ce par commandement du duc de Savoye, lequel voulut assister en personne à la veoir brusler. Il ne se sçayt que par imagination, qu'en ce faisant il ayt esperé brusler tous les tiltres, hommages et denombremens rendus aux comtes de Provence par la noblesse, villes et communautez de Piemont, et par lesquels il se peult faire foy, que ledit païs de Piemont appartient au comte de Provence.

Mais en cela son esperance a esté vaine, car dès le commencement que la ville fut jugée non gardable, monseigneur le grand maistre, prevoyant ce qu'advenir pourroit et qui advint, avoit faict encasser tous iceux titres et enseignemens et les avoit sur mullets envoyez en un sien chasteau forte place nommée les Baulx[1]. Ledit seigneur de Langey, appellez avecques luy le president[2] et un nombre de conseillers et les principaux de la ville qui s'y trouverent pour lors, et l'advis eu des maistres charpentiers, maçons et autres

1. Les Baux, cant. de Saint-Rémy, arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône).

2. Barthélemy de Chasseneuz, premier président au Parlement de Provence depuis le 17 août 1532. Voir Pignot, *Barthélemy de Chasseneuz*. Paris, 1880, et Fleury Vindry, *les Parlementaires français au XVI[e] siècle*, t. I, p. 20.

servans au faict de bastimens, feit estimer combien il pourroit couster à reparer le dommage faict et l'estimation faicte en deniers, retourna vers le Roy qu'il trouva sur le chemin, arrivant à Arles, auquel lieu ledit seigneur, après avoir ouy son rapport, ordonna ladite somme estre delivrée és mains de tresoriers et commissaires, pour employer audittes reparations.

Le Roy, après avoir visité laditte ville d'Arles, s'en retourna en Avignon pour estre près de son camp; et là vint devers luy de la part du comte de Tende, lequel, depuis le partement du capitaine Bonneval d'avecques luy, avoit tousjours avecques le seigneur Jean Paule et autres suivy la retraitte de l'Empereur jusques à Nice, dont il envoyoit asseurer et donner certaine et indubitable nouvelle au Roy, que non seulement l'Empereur (s'il eust voulu retourner en arriere) n'eust eu le moyen de trouver vivres, mais que mesme ledit comte et ceux qui estoient avecques luy encores qu'ils eussent le païs favorable estoient la pluspart du temps sans manger un jour entier et leurs chevaux sans manger autre chose que du broult.

Occasion de l'ambassade en Angleterre. — Sur ce, ledit seigneur se delibera de retourner à Lion et là faire quelque sejour pour donner ordre à ses affaires et en passant revisiter ses villes de Tarascon, Beauquaire et Vallence, pour ordonner sur la despense qu'il jugeroit estre necessaire par chacun mois, pour continuer les fortifications encommencées. Sur chemin il receut les lettres de l'evesque de Therbes, son ambassadeur residant auprès du roy d'Angleterre, par lesquelles il fut adverty que les ambassadeurs estans auprès de luy, de la part dudit seigneur roy d'Angleterre, avoient informé leur maistre autrement que

la verité n'estoit du faict de la venue et retraitte de l'Empereur et de toutes choses qui en dependoient, disans lesdits ambassadeurs que l'Empereur s'estoit retiré seulement par un stratageme, et que voyant S. M. que pour dommage qui se feit au païs du Roy, ne le pouvoit attirer à la bataille, avoit voulu essayer ce moyen de retraitte, pour essayer si le Roy pensant icelle retraitte estre veritable, prendroit courage de le suivre, et que luy par ce moyen attirast ledit seigneur Roy à la bataille; pour faire sa retraitte plus vraysemblable luy mesme avoit faict courir le bruit, qu'en son camp on mouroit de faim et que desja il avoit perdu plus que le tiers de ses gens, et en apparence grande de bien tost perdre le demourant, s'il ne se retiroit, mais qu'en effect il n'avoit telle faulte de vivres que l'on disoit et n'avoit point perdu jusques à deux mille hommes depuis son partement d'Italie; adjoustant lesdits ambassadeurs que jamais depuis la prise des seigneurs de Montejean et de Boisy, homme de camp du Roy, avoit osé entreprendre de donner un seul alarme au camp dudit seigneur Empereur, ne mesmement le suivre sur la queue à son deslogement d'Aix; et que ce voyant l'Empereur s'estoit arresté à Nice, attendant que le Roy feust eslongné, pour incontinant retourner en Provence, qu'il trouveroit desgarnie d'hommes et qu'il pourroit avant que le Roy eust rallié ses forces occuper toutes les places de consequence, tant dudit païs de Provence que de Languedoc, jusques à l'entrée d'Espagne, et pour conduire ceste entreprise plus brievement à effect, il avoit faict lever gens en Espagne pour venir au devant de luy par le Languedoc.

Tels estoient les advertissemens donnez au roy d'Angleterre par ses ambassadeurs. Mais quant à la retraitte de l'Empereur et ce qui avoit esté faict depuis la prinse desdits seigneurs de Boisy et de Montejean, ils escrivirent les choses tout au rebours. Quant aux desseings de l'Empereur de se faire seigneur et maistre des païs de Provence et de Languedoc, pour avoir tout à luy depuis Italie jusques en Espagne, il est vraysemblable que ledit seigneur Empereur s'estoit bien autant promis de sa felicité, sur laquelle il est accoustumé de fonder principalement ses entreprises. Et quoy que soit il ne tarda pas beaucoup après la retraitte dudit seigneur Empereur, que les Espagnols descendirent en la frontiere de Languedoc, guastans et pillans tout ce qu'ils trouvoient es villes champestres et ouvertes; mais le lieutenant de monseigneur le grand maistre[1] au gouvernement dudit païs de Languedoc feit tel amas de gens du païs, sans mettre le Roy en aucune despense pour ceste inopinée descente, que lesdits païsans repousserent et rompirent lesdits Espagnols d'une telle ardeur et furie, qu'aussi tost fut adverty le Roy de leur retraitte comme de leur descente.

Ledit seigneur Roy, après avoir pesé la consequence de ce faux advertissement donné audit roy d'Angleterre par ses ambassadeurs, et pour raison aussi qu'il avoit deliberé donner madame Magdaleine, sa fille, au roy d'Escosse qui la demandoit à femme (chose que ledit roy d'Angleterre avoit tousjours crainct et empes-

1. Pierre de Castelnau-Clermont-Lodève; il mourut en 1537 et fut alors remplacé par Antoine de Rochechouart, sieur de Saint-Amand (Decrue, *op. cit.*, p. 296).

ché), à quoy toutesfois le Roy ne pouvoit faillir honnestement, veu l'instance et longue poursuitte qu'en avoit faict le roy d'Escosse, et que sur la nouvelle à luy venue du gros encombrement de guerre qui estoit venu sur les bras du Roy de tant de pars, il s'estoit en un mesme temps, de son propre mouvement et sans aucune requeste du Roy, non seulement offert de courir une mesme fortune avec luy, mais s'estoit resolu et mis en chemin pour ceste intention de venir en personne à son secours, avec bon nombre de gens de sa nation, acte qui bien meritoit d'estre par raison grandement recogneu; pour ces deux causes, c'est à sçavoir pour faire entendre au roy d'Angleterre la verité du faict de Provence (dont le seigneur de la Pommeraye, son maistre d'hostel, ja cogneu et bien voulu dudit roy d'Angleterre pour les ambassades qu'il y avoit faictes, estoit amplement informé, pour avoir esté dès le commencement au faict des vivres des places, ainsi qu'il est dit cy devant) et pour faire trouver bon audit roy d'Angleterre le mariage de la fille du Roy avec le roy d'Escosse, aussi pour entendre l'intention d'iceluy roy d'Angleterre sur une ouverture que ses ambassadeurs avoient souvent mise en avant audit seigneur Roy, qui estoit du mariage de monseigneur le duc d'Orleans avec madame Marie, fille dudit roy d'Angleterre, et de la royne Catherine, sa premiere femme, le Roy ne voulant perdre l'amitié dudit roy d'Angleterre, et desirant selon sa naturelle inclination de demeurer ferme en ses alliances, et ne les changer que par contraincte et moult envis, depescha ledit seigneur de la Pommeraye[1] devers

1. Gilles de la Pommeraye fut dépêché le 15 octobre (*Cata-*

ledit roy d'Angleterre, lequel y estant arrivé et gratieusement recueilly, luy exposa sa charge sur les trois poincts dessusdits. Quant au premier, il le dissuada tellement quellement, mais non du tout entierement de l'opinion qu'on luy en avoit imprimée. Quant au second, incontinant qu'il ouist mentionner de ce mariage d'Escosse, il s'en troubla de telle sorte que, de quatre jours après, il ne voulut reparler audit Pommeraye, de peur (ainsi qu'il luy feit dire et remonstrer) de se collerer trop fort contre luy, et ce pendant feit reciter audit Pommeraye par les principaux de son Conseil ses doleances et causes de malcontentement sur cest article; en somme n'y eut jamais moyen audit Pommeraye de rapaiser ledit roy d'Angleterre, parquoy fut contrainct de se retirer sans faire grand exploit.

Ayant le Roy sur le chemin d'Avignon à Lion faict laditte depesche, depescha pareillement monseigneur le duc de Touteville, comte de Sainct Paul, avecques le regimen du comte Guillaume de Fustemberg et quelque autre nombre, tant de gens de pied que de cavallerie, pour aller mettre en son obeissance le païs de la Tarantaise en Savoye, lequel s'estoit revolté peu de temps auparavant[1]; lequel comte de Sainct Paul le remist en l'obeissance du Roy, et pour punition donna à butiner aux lansquenets toute laditte vallée,

logue des actes, t. III, n° 8670). Cf. Gayangos, *op. cit.*, t. V, II, p. 282.

1. En Tarentaise, les habitants révoltés et secourus par les troupes du duc de Savoie avaient (en mai) repoussé les Français, et le sieur de Montbel, fait prisonnier, avait été conduit à Coni et décapité (fin juin, début de juillet). Voir A. Segre, *Storia documentata*, p. 137-138.

et mesme la ville de Conflans[1]. Ainsi doncques donnant ordre à tous affaires, arriva le Roy à Lion, auquel lieu il pourveut avec son Conseil à toutes choses necessaires, tant deça que delà les monts, chose que je laisseray à reciter, pour retourner aux affaires de Piemont, que j'ay pieça entrelaissez. Devers luy estoient arrivez un peu avant le partement de son camp d'Avignon, et mesme avant qu'il partist pour aller à Marceille, les seigneurs d'Annebault et Cesar Fregoze, par lesquels il avoit entendu au long tout ce qui s'estoit executé ou entreprins audit païs de Piemont, et autres endroits d'Italie, durant le temps que les choses estoient conduites ainsi que je les ay racontées, tant en Provence et Languedoc, comme en Champagne et Picardie.

Assemblée faicte à la Mirandole. — Dès environ la mi juillet, sur le temps que partit monseigneur le grand maistre pour aller en Avignon, Gaucher Dinteville, seigneur de Vanlay, fut depesché par le Roy pour aller en Italie, pour faire levée de dix à douze mille hommes de pied, et jusques au nombre de six cens chevaux legers. Et parce qu'à la Mirandole il trouva grande partie des capitaines de la premiere levée, que j'ay dit par cy devant avoir esté faicte avecques les principaux de leurs bandes, laditte levée fut faicte en quinze jours et se feit l'amas audit lieu de la Mirandole à la barbe de trois mille lansquenets et sept cens chevaux allemans nouvellement venuz à Trente et qui s'estoient logez à Cazal Majour[2], vis à vis de laditte Mirandole, ayans toutesfois le Pau entre

1. Voir *supra*, p. 128, note 1.
2. Casalmaggiore.

deux. Les capitaines furent le comte Guy de Rangon, capitaine general de ceste armée, auquel fut particulierement donné un colonnel de deux mille hommes, le seigneur Cagnin de Gonzague, colonnel d'autres deux mille, le seigneur Cesar Fregose, colonnel d'autres deux mille, le Viscomte, autres deux mille, chevalier Assal, gentilhomme ferrarois, et le seigneur Pierre Strossy, gentilhomme florentin, colonnel chacun de mille, le comte Belangier de Caldora, neapolitain, et le capitaine Jean de Turin, chacun cinq cens hommes, le chevalier Averolde, gentilhomme bressan, et le seigneur Bandin, chacun quatre cens hommes; des capitaines de chevaux legers, le seigneur Cesar Fregose, deux cens, le seigneur de Tais, gentilhomme françois et de la chambre du Roy, deux cens, le seigneur Bandin, deux cens.

Le vingtiesme jour d'aoust partit de la Mirandole le comte Guy de Rangon et son camp et vint la seconde journée loger à moitié du chemin d'entre Parme et Reige; de là commença le camp à marcher en ordonnance, et passant au long des murs de la ville de Parme, vindrent loger à Castelguelfo, et au lendemain à cinq mille près de Plaisance. Puis passerent en ordonnance au long des fossez de laditte ville de Plaisance; de là passerent la riviere de la Trebie, sur la minuict y eut quelque alarme, mais il fut trouvé faux. Le vingt septiesme jour, vindrent loger à quinze mille de Pavie en une place qu'ils trouverent abandonnée, car tout le peuple s'estoit retiré à Pavie. Le vingt septiesme jour arriverent à une petite ville nommée Pontreme[1], à quatre mille de Tortone, où ils

1. Peut-être Pontecurone, entre Voghera et Tortona.

eurent grande faulte d'eau, car ceux de la ville l'avoient destournée, afin que ledit camp n'y logeast, et sur la minuict eurent alarme. Le xxviij^e jour arriverent ès fauxbourgs de Tortone où ils sejournerent tout ce jour jusques sur le soleil couchant; et là se joignit à eux le seigneur Pierre Strossy. Environ le soleil couchant, le comte Guy feit donner alarme afin que chacun se ralliast soubs son enseigne, et quand tous furent ralliez, il les feit marcher en avant et acheminer toute la nuict, tellement qu'avant la poincte du jour ils eurent passé Saraval[1]. Et le vingt neufiesme jour sans s'arrester jusques à ce qu'ils arriverent à un petit chasteau nommé Bezolin[2], voisin (ce me semble) de Gennes, de quatre mille, et là eurent grande faulte de pain. Le trentiesme jour et dixiesme du partement de la Mirandole, environ les neuf heures du matin, un peu avant l'heure de disner, arriverent à un pont voisin de deux mille de Gennes, là où ils s'arresterent, et furent envoyez loger en Besaigne[3] les colonnels du seigneur Cesar et du seigneur Viscomte, et les chevaux legers du seigneur Bandin et ceux de Michel Ange[4] pour donner l'assault à la ville de Gennes par ce costé là. Et d'autre part vindrent nouvelles audit seigneur comte Guy, comme son entreprise estoit descouverte, et qu'il estoit entré dedans la ville deux mille hommes de secours; depuis il a esté sceu qu'un lucquois du colonnel mesme du comte Guy

1. Serravalle, sur la Scrivia.

2. Probablement Bolzaneto, à 4 ou 5 kil. au nord de Gênes.

3. Le Bisagno, petit cours d'eau qui borde à l'est Gênes.

4. Michel-Ange, lieutenant du sieur de la Hunaudaye, voir A. Rozet et P. Lembey, *le Siège de Saint-Dizier en 1544*, p. 352.

s'estoit desrobé la nuict precedente et avoit adverty ceux de la ville qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes et qu'à son advis le comte Guy et le seigneur Cesar Fregose venoient pour essayer de les surprendre, veu le chemin qu'ils avoient tenu et la diligence de marcher qu'ils faisoient.

Ce jour fut amené par les chevaux legers un prisonnier portant une malle en crouppe, lequel estoit serviteur d'un gentilhomme bourguignon qui avoit aussi esté prins, mais à l'ayde des païsans qui s'estoient assemblez, il avoit eu le moyen de se sauver. Aussi fut amené prisonnier par un gentilhomme le secretaire du cardinal Doria[1], lequel incontinent fut delivré, car il estoit du party du seigneur Cesar et disoit qu'il estoit venu expressement parler à luy. Ce temps pendant furent envoyez aucuns arquebuziers à une eglise et certaines maisons environ à un mille de Gennes, parce qu'il fut rapporté au comte Guy que là s'estoient assemblez quelques gens du païs, lesquels avoient tiré à ses chevaux legers quand ils passerent au long de ladicte eglise et que c'estoyent ceux qui avoient faict sauver lesdits Bourguignons; mais incontinent que lesdits arquebuziers y arriverent, les susdits païsans se retirerent à la montagne. D'autre costé furent tuez de coups d'artillerie qui furent tirez de la ville deux chevaux du camp françois, ainsi que ledit camp se mettoit en bataille devant la ville, en laquelle bataille demeurerent noz gens jusques environ quatre heures avant la nuict, attendans s'il se feroit en la ville quelque nouveauté par le moyen des partisans dudit

1. Hieronimo Doria, cardinal depuis 1529, mort à Gênes en 1558.

Cesar Fregose, mais il ne s'en feit aucune, car il y avoit dedans outre les gens de la ville jusques au nombre de trois mille hommes de guerre, dont y avoit quinze cens lansquenets de ceux que j'ay dit estre nouvellement descenduz à Trente. Ce voyant, le comte Guy feit retirer chacun en son quartier au lieu qu'il avoit choisi pour loger son camp, environ à un mille de Gennes, entre deux montagnes, sur lesquelles il avoit assis son guet, et là fut commencé à faire grand nombre d'eschelles. Puis environ la minuict tout le camp fut en ordonnance sans sonner la trompette ne le tabourin et commença, puis après, à monter à contremont l'une desdittes montagnes avec un grand et incredible travail, car, outre ce que la montagne estoit haulte et la montée roide, le camp ne marchoit point par le chemin frayé, et desja estoient les gens de guerre si mal menez et travaillez de la peine des jours et nuicts passées, avec le default de de vivres qu'ils avoient enduré, joinct qu'ils portoient les eschelles sur leurs espaulles, qu'il y en avoit beaucoup qui d'anhan et lasseté se jettoient par terre, comme recreuz et demis morts, et failloit à vive force et par menaces les contraindre à porter les eschelles.

Environ deux heures avant le jour[1], arriva l'avant garde au pied des murs de la ville et furent les eschelles dressées, desquelles il ne se trouva que deux faictes à propos, et à vray dire on n'avoit point eu plus de quatre à cinq heures de temps à les faire. Ce nonobstant chacun de ceux qui estoient ordonnez à donner l'assault commencerent à monter à mont, et les arquebuziers à coups de arquebuze repousserent

1. Le 31 août.

ceux qui se monstroient à la deffence sur la muraille, et dura cest assault continuant avecque grande impetuosité jusques environ à une heure et demie de soleil; et si les eschelles eussent esté de mesure, ainsi qu'elles estoient trop courtes, l'opinion est de beaucoup de gens qu'elle eust esté emportée d'assault. Quoy que soit, le comte Guy voiant que sans autres eschelles il estoit impossible de la gaigner, et que ses gens estoient tuez d'en hault sans qu'il leur fust possible de se revancher, feit sonner la retraite. De ceux de dedans y eut peu de morts, n'aussi beaucoup de blessez; bien y mourut un capitaine de nom de ceux de dehors et y en eut beaucoup d'autres de blessez et de morts, aucuns disent cinquante, aucuns disent cent, entre autres y mourut le seigneur Hector de Carracciole, gentilhomme neapolitian, qui estoit au camp sans charge et fut enterré dedans Genes, par congé de ceux de la ville, devers lesquels avoit esté envoyé un trompette pour cest effect. Audit assault se porta vaillamment, entre les autres un porte enseigne du seigneur Cagnin, lequel monta jusques sur la muraille avecques son enseigne, et quoy qu'il y fust mal suivy pour avoir esté les eschelles courtes, ainsi que j'ay dict et que ceux de dedans luy eussent empoingné son enseigne, pensans la luy arracher des poings, il en rapporta toutesfois la haste avecques une partie du taffetas, l'autre partie luy fut arrachée par pieces.

Sonnée que fut la retraitte, le comte feit retourner ses gens par la mesme montaigne qu'ils estoient venuz, ce qui fut faict sans aucune contrarieté et sans que de la ville sortist homme de pied ne de cheval pour donner sur la queue, sinon quelques uns, estant desja

nostre camp arrivé au logis en la plaine d'entre les deux montaignes, qui se monstrerent sous quatre enseignes sur le plus hault de l'autre montaigne, le comte Guy y envoya des arquebusiers pour essayer à les attirer à l'escarmouche, mais ils se retirerent incontinant. Tout ce jour demeura le comte en sondict camp pour attendre le retour des colonnels du seigneur Cesar et du seigneur Visconte et des chevaulx legers qui estoient allez avecques eux en Besaigne, lesquels il avoit mandez pour se revenir joindre avecques luy, mais ils prindrent autre voiage et tournerent vers Plaisance par un autre chemin qu'ils n'estoient venuz. Bien arriva le colonnel du comte, qui le jour precedant avoit esté envoié pour donner l'assaut en un mesme temps au costé du palais d'André Dorie[1], mais l'artillerie des galleres, qui les descouvrit, les contraingnit d'habandonner ceste entreprinse. Ce temps pendant fut mis le feu en quelques villages à l'entour pour se venger des villains, qui avoient mis le feu en leurs pailles.

Le comte, après que son colonnel fut revenu, assembla le conseil et fut advisé, attendu qu'ils n'avoient aucune artillerie pour faire batterie, de ne plus hazarder leurs gens autour de Gennes et sur la minuict deslogea le camp sans son de trompette ny de tabourin. Et tout le lendemain, qui fut le premier jour de septembre, cheminerent sans arrester jusques à ce qu'ils arriverent en certains chasteaux nommez

1. Voir une description du palais de Fassuolo, que Doria fit reconstruire à partir de 1529, dans Petit, *André Doria*, p. 132-140.

Herma, Taier et Vada[1], à bien trente mille de Gennes, au pied des grandes montaignes, où ils ne trouverent pour les chevaux sinon quelque peu de bled et pour les hommes des chataignes, car les habitants estoient fuis ès montaignes avecques tout leur bagage et leurs provisions; en haine de quoy les soldats bruslerent quelques villages et saccagerent lesdicts chasteaux, combien que le butin ne fust pas grand. Au lendemain, à une heure de jour, le camp deslogea et vint à douze mille de là en un chasteau nommé Visan[2], et là fut depesché le seigneur de Vanlay, accompagné de vingt chevaulx legers du seigneur Cesar Fregose, pour aller à Turin advertir le seigneur d'Annebault de la venue dudit comte et de son camp. Le troisiesme jour, ledit comte marcha quinze mille en avant, jusques à un chasteau nommé Cave, et au lendemain passa la riviere du Tanare à gué et vint à un chasteau nommé Serisolles[3], à quatre mille de Carmagnolles. Les ennemis, advertiz que le comte approchoit si fort, abandonnerent le siege de Turin, faisans courir le bruit qu'ils s'en alloient au devant dudit comte luy presenter la bataille; toutesfois, ils ne luy donnerent aucun empeschement et vint le cinquiesme jour du mois loger à Carignan dedans la ville. Le seigneur d'Annebault, voyant le camp desloger, saillit à la queue, avec sept ou huict cens hommes et en passant au long de la tour du pont de Pau (de la prinse de laquelle l'Em-

1. Sans doute Lerma, Tagliolo et Ovada, dans la vallée de l'Orba, affluent de la Bormida.

2. Visone, sur la Bormida, à 4 kil. à l'est d'Acqui.

3. Ceresole d'Alba, à 10 kil. au sud-est de Carmagnola.

pereur avoit faict un si grand cas) la feit sommer de se rendre à sa discretion, ce qu'ils feirent, se voyans hors d'esperance d'avoir secours ; et le lendemain le seigneur de Burie sortit avecques sept ou huict cens hommes et print Croillan[1], où il trouva force bleds et vins pour refreschir Turin. Arrivant le comte à Carignan et passant en bataille au long du chasteau, où estoient environ soixante Neapolitains pour l'Empereur, lesdits Neapolitains tirerent et tuerent un de nos soldatz d'un coup d'arquebuze ; dont le comte irrité les envoya sommer par un trompette de se rendre à luy, ce que refusans de faire, derechef ils les envoya sommer avecques commination de les faire tous pendre s'ils attendoient le canon ; à quoy ils demanderent terme d'envoyer devers ceux qui les avoient mis dedans. Sur ceste response, le comte depescha vers le seigneur d'Annebault, à ce qu'il luy envoyast de l'artillerie ; ledict seigneur d'Annebault, incontinant ces lettres receues, partit luy mesme avecques deux canons et deux longues couleuvrines et deux moyennes, accompagné de cinquante hommes d'armes et cent chevaux legers, par ce qu'il luy convenoit passer au dessus de Montcallier, où s'estoit retiré le seigneur Scalingue, gouverneur d'Ast ; lequel Scalingue, voyant arriver le canon et craingnant que le comte Guy se vint joindre avecques ledit d'Annebault pour assieger Montcallier, abandonna la ville et se retira en Ast, où s'estoit retiré tout le camp de l'Empereur. Et puis après vindrent nouvelles par les chemins audict

1. Grugliasco, au sud-ouest de Turin.

seigneur d'Annebault, comme les capitaines qu'il avoit envoyez à Quiers[1], estans advertiz que la ville estoit taxée à vingt cinq mille escus par les Imperiaux pour paier leurs gens (car autre moien n'avoient ils d'avoir deniers), marcherent audit lieu de Quiers, et y trouvant mauvaise garde, par ce que les soldats estoient empeschez à contraindre les habitans à paier laditte finance, l'avoient prinse d'emblée sur quatre cens hommes de guerre qui la tenoient pour l'Empereur.

Au devant dudict seigneur d'Annebault, incontinant que ledit Scalingue fut deslogé, vindrent les deputez de Montcallier luy presenter et faire l'obeissance; de là il passa outre et arriva qu'il estoit encores matin à Carignan. Ceux du chasteau, voians arriver l'artillerie, envoierent deux des leurs avecques un tabourin parler audit seigneur comte, ausquels fut respondu par le comte d'arrivée assez rigoureusement, à cause qu'ils l'avoyent contraint de faire venir l'artillerie pour une place qu'ils sçavoient bien n'estre tenable. Cependant qu'ils pretendoient la finale response, fut menée une praticque par un Neapolitain qui estoit au seigneur Cagnin que ceux qui estoient Neapolitains se rendroient à luy; et, en effet, dès le jour mesme, environ deux heures devant la nuict, ledit seigneur Cagnin envoya son lieutenant avecques ses lancepessades prendre la possession du chasteau; et à une heure de nuict lesdits Neapolitains furent mis dehors, le capitaine et son porte enseigne avecques chacun un cheval et tous les autres à pied; de leurs chevaux en demeura dix audict chasteau, avecques leur enseigne que ledit lieu-

1. Chieri, à 10 kil. à l'est de Moncalieri.

tenant retint entre ses mains, disant que le tout appartenoit audict seigneur Cagnin; et alors se descouvrit la simulté entre lesdits seigneurs comte et Cagnin, laquelle n'apporta point de fruict au service du Roy. Audict chasteau furent trouvez outre le bled environ trois mille sacs de farine, qui estoit desja ensachée pour envoyer au camp des ennemis, laquelle fut incontinant menée à Thurin par l'ordonnance et commandement dudit seigneur comte et quelque quantité de vin qu'il assembla.

Le unzieme jour du mois vindrent gens de par la ville de Saluces faire l'obeissance au Roy et demander un potestat; en vint aussi de plusieurs villes et chasteaux, tant du Piemont que du marquisat; et durant ce temps noz gens prindrent aussi la ville de Quieras[1]. Le quatorziesme arriverent lettres du Roy de la retraitte de l'Empereur et des nouvelles gens que le Roy envoioit pour mettre dedans Turin, sçavoir est deux mille hommes de pied françois, sous la charge du capitaine René et du capitaine Godiniere[2], et autres deux mille sous la charge du chevalier de Birague[3], pour tirer dehors les autres qui avoient beaucoup enduré durant les sieges passez; et mandoit ledit seigneur audit seigneur d'Annebault qu'il vint devers luy, ensemble les autres capitaines, tant de cheval que de pied, avecques leurs bandes et compagnies, et qu'il laissast laditte ville en garde au seigneur de Burie avecques les gens fraiz qu'il luy envoyoit; auquel de Burie il donna la

1. Cherasco, près du confluent de la Stura et du Tanaro.

2. Le capitaine Godinières reçut en don 600 livres le 24 mai 1537 (*Catalogue des actes*, t. III, n° 9026).

3. Ludovic de Birague.

charge de cinquante hommes d'armes, ausquels le marquis François de Saluces avoit commandé devant qu'il se fust revolté. Ce mesme jour, les capitaines Sainct Petre Corse et Jean de Turin avecques leurs gens s'embatirent avecques une trouppe d'ennemis, lesquels ils defirent et en rapporterent quatre enseignes et amenerent de prisonniers le capitaine Baron, le capitaine Senegaille et le capitaine Pacier. Le xxve jour arriva le marquis Jean Louis de Saluces à Carignan, envoyé de par le Roy (comme dit est), et le mesme jour alla coucher à Carmagnolle; ce qui s'est ensuivy de luy a esté racompté par cy devant.

Condemnation de celuy qui empoisonna monseigneur le Dauphin. — Ce temps pendant arriva le Roy à Lion et là feit assembler tous les princes de son sang, chevaliers de son ordre et autres gros personnages de son royaume, les legat et nunce du Pape, les cardinaux qui lors se trouverent en sa cour, aussi les ambassadeurs d'Angleterre, Ecosse, Portugal, Venise, Ferrare et autres, ensemble tous les princes et gros seigneurs estrangers, tant d'Italie que d'Allemagne, qui pour ce temps là residoient en sa cour, comme le duc de Wittemberg[1], alleman, les ducs de Somme[2], d'Arianne[3], d'Atrie[4], prince de Melfe[5] et de Stillianne[6], neapolitain, le seigneur dom Hypolite d'Est, le marquis de Vigeve[7], de la maison de Trevoulce, milannois, le sei-

1. Christophe de Wurtemberg, fils d'Ulrich.
2. Alfonse de Sanseverino, duc de Somma.
3. Alberic Caraffa, duc d'Ariano.
4. André d'Acquaviva, duc d'Atri, chevalier de l'ordre.
5. Jean Caracciolo, prince de Melfe.
6. Jean-François d'Almaigne, prince de Stigliano.
7. Bien qu'il ne portât pas officiellement le titre de marquis

gneur Jean Paule de Cere, romain, le seigneur Cesar Fregose, genevois, le seigneur Hannibal de Gonzague, comte de Lanyvolare, mantouan, et autres en très grand nombre. Lesquels assemblez, il feit en la presence de eux lire depuis un bout jusques à l'autre le procès du malheureux homme qui avoit empoisonné feu monsieur le Dauphin, avec les interrogatoires, confessions, confrontations et autres solennitez accoustumées en procès criminel. Après que la lecture dudit procès fut parachevée et que tous les assistans, au moins ceux qui peuvent selon la loy opiner en matieres criminelles, eurent donné leur advis de cest enorme et miserable cas, les juges procederent à la condemnation et l'arrest executé, qui fut d'estre tiré à quatre chevaux[1].

Le Roy sejourna encores à Lion quelques jours et feit avant qu'en desloger delivrer le payement à tous ses gens de guerre, donna congé à ceux dont il n'avoit plus que faire, comme aux lansquenets et Suisses, retenant seulement six mille lansquenets du regiment du comte Guillaume de Fustemberg et tous les capitaines suisses, ausquels il donna estat pour vivre et s'entretenir en son royaume; aux malades et blessez d'iceux lansquenets et Suisses il feit assigner logis et delivrer argent outre leur solde, pour les faire penser et guerir. De ceux qu'il retint, il envoya les uns en

de Vigevano, il doit s'agir ici de Pomponio Trivulce, qui était gouverneur de Lyon.

1. Voir le texte de l'arrêt en date du 7 octobre : Bibl. nat., Dupuy 507, fol. 308, et dans la *Cronique du roy Françoys premier*, p. 184-189, avec la reproduction de l'arrêt, le récit du supplice.

garnison en Picardie, les autres après le duc de Touteville, comte de S. Paul, pour le renforcer et chastier aucuns Savoisiens qui s'estoient eslevez sur un faux bruit qu'on avoit faict semer entre eux que l'Empereur avoit donné et gaigné la bataille contre le Roy. Le comte de S. Paul feit telle diligence en sa charge qu'il remist en l'obeissance du Roy toute la Savoye et Tarantaise et chastia ceux qui avoient esté cause de l'emotion, de sorte que depuis elle a esté obeissante au Roy, sans y avoir jamais revolte ny tumulte.

Arrivée du roy d'Escosse. — Le Roy, dès lors qu'il eut donné ordre à Lion pour toutes les frontieres de son royaume, deslogea de Lion, et sur le chemin au hault de la montagne de Tarare, entre ledit lieu de Tarare et S. Saphorin, où y a un lieu qui s'appelle la Chappelle[1], auquel lieu estant là au disner, le vint trouver le roy d'Escosse, lequel ainsi comme j'ay dict en autre endroit, ayant eu nouvelles de la descente de l'Empereur ès païs du Roy, avoit faict faire en ses païs discretion de seize mille hommes pour venir au secours dudit seigneur, et ce sans requeste ny sceu d'iceluy; et ja s'estoit ledit roy d'Escosse embarqué par deux fois, mais avoit esté repoussé par vent contraire, finablement et sans difficulté, arriva jusques en Normandie avecques aucuns de ses navires et print terre au havre de Dieppe. Là il oït nouvelles que l'Empereur et le Roy estoient sur le point de se donner la bataille, et à ceste cause pour n'y faillir il print la poste; mais sur le chemin il eut nouvelles de la retraitte de l'Em-

1. La Chapelle, dans la comm. de Neulise, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay, arr. de Roanne (Loire). François Ier y était le 13 octobre.

pereur, qui fut occasion qu'il modera la diligence de ses postes, pour surattendre son train qui venoit après luy ; mais le Roy envoia au devant de luy pour le haster et qu'il laissast venir son train après, et trouva ledict roy d'Escosse ainsi que j'ay dict cy devant à laditte Chappelle, auquel lieu il fut grandement recueilly du Roy et après plusieurs autres propos luy demanda l'une de ses filles en mariage.

Le Roy, encores qu'il sceust très bien combien il seroit difficille de le faire trouver bon au roy d'Angleterre, aussi qu'il luy sembloit aucunement faire tort à la fille de Vendosme qu'il avoit desja comme future royne d'Escosse adoptée en fille, n'osa purement esconduire ledict roy, considerant la franche volonté dont il avoit usé envers luy, considerant aussi l'ancienne alliance des deux royaumes de France et d'Escosse et que le pere dudit roy estoit mort en bataille pour le party du feu roy Lois douziesme, ne luy voulut aussi plainement accorder, mais remist la chose en deliberation d'entre eux deux, après que ledit roy auroit veu la dame. Et tant pour ceste cause que pour autres deux urgentes raisons dont j'ay parlé, avoit depesché par cy devant le seigneur de la Pommeraye devers le roy d'Angleterre, ainsi qu'avez veu par cy devant en ces Memoires. Encores sur le chemin arriverent devers le Roy les ambassadeurs des Ligues de Suisse, à la requeste et aux despens des estats de la comté de Bourgongne, pour le supplier qu'il fust content de n'innover ou entreprendre rien en laditte comté ; ce que ledict seigneur Roy leur accorda pour un an, voulant bien en ceste part gratifier à messieurs des Ligues, combien que par plusieurs il en fust dissuadé,

lesquels estoient d'advis qu'il y devoit envoier les bandes du comte Guillaume, pour là s'yverner et cependant y faire fortifier quelque place, pour la tenir par cy après en subjection.

Nouvelles venues au Roy. — Aussi luy vindrent lettres de Rome, par lesquelles il estoit donné advertissement comme nostre S. Pere, de son propre mouvement, avoit proposé en consistoire le decez de feu monseigneur le Dauphin, que Dieu absolve, remonstrant luy sembler estre raisonnable, pour les merites du Roy et de ses predecesseurs envers le S. Siege apostolique, qu'on luy fist faire obseques solennelles, c'est à sçavoir, comme ils les font pour la mort d'un cardinal[1]. Et que sur ce y avoit esté quelque dispute, disans aucuns de messieurs les cardinaux que par le pape Alexandre, pour la mort du fils du roy Ferdinand d'Arragon, avoit bien esté faict le semblable, mais que ledit Alexandre, pour estre Espagnol, avoit ce faict plus par affection particuliere à sa patrie que par advis et deliberation du consistoire; finablement, un chacun se reduisit à la volonté dudit Sainct Pere et furent lesdittes obseques honnorablement faittes en la chapelle papale.

Aussi sur le chemin vindrent nouvelles au Roy de l'arrivée de l'Empereur en Espagne, lequel en son passage avoit eu beaucoup à souffrir à cause du mauvais temps qui l'avoit accueilly sur la mer, en sorte qu'outre deux navires qui luy estoient peries à la

1. Voir la lettre de l'évêque de Mâcon, ambassadeur de France à Rome, au chancelier Dubourg, 18 septembre 1536 (Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 35-36).

veue du port de Gennes, esquelles estoit son escuirie en l'une et son buffet en l'autre, il avoit perdu six de ses galleres et en icelles bon nombre de gens de bien; et que ledit seigneur Empereur, ce nonobstant, perseveroit en son accoustumée braverie, menassant de bientost retourner en France avecques plus grande et puissante armée qu'il n'avoit encores faict. D'autre costé, vindrent nouvelles que les Normans s'estoient derechef rencontrez sur la mer avec les Espagnols venans du Perou et avoient faict gros butin sur eux, qu'on n'estimoit moindre de deux cens mille escus. Luy vindrent aussi lettres d'Allemagne, comme l'Empereur y avoit envoyé retenir des capitaines pour lever gens au temps nouveau et des propos que les Imperiaux faisoient semer à son grand desavantage et avantage dudit Empereur, mesmement en desguisant la mort de feu mondit seigneur le Dauphin. De Romme et de plusieurs autres endroicts d'Italie, il avoit pareil advertissement. Aussi peu de temps après eut nouvelles de la mort du duc Alexandre de Florence[1]; et du costé de Picardie eut advertissement que les Hennuyers commençoient à courir et faire butin en la frontiere et que ja ils estoient bon nombre de gens ensemble.

Mort du mareschal de la Marche. — Parquoy pour adviser à ce qui seroit à faire sur toutes les nouvelles dessusdites, aussi pour la conclusion du mariage d'Escosse, le Roy print son chemin par Amboise et Blois

1. Le duc Alexandre fut assassiné dans la nuit du 5 au 6 janvier 1537. Voir une lettre de l'évêque de Mâcon au chancelier Dubourg, 11 janvier 1537 (Bibl. nat., Dupuy 303, fol. 24).

pour venir à Paris. Auquel lieu d'Amboise[1] luy vint faire la reverence monseigneur le mareschal de la Marche, auquel le Roy, pour le grand service qu'il luy avoit faict dedans Peronne, feit grand recueil; mais partant de là ledit mareschal pour aller à Sedan, parce que nouvellement messire Robert de la Marche, son pere, estoit trespassé, par les chemins fut prins d'une fievre dont il mourut à Longeumeau, cinq lieues de Paris, qui fut grand dommage, pour avoir esté en son temps gentil chevalier et grand homme de guerre[2].

Mariage du roy d'Escosse avec madame Magdaleine. — Finablement, le Roy passant à Blois[3], fut conclu le mariage du roy d'Escosse avec madame Magdaleine, et là furent fiancez et remises les nopces à faire à Paris; auquel lieu arrivé, par advis de son Conseil, donna provision requise à toutes choses. En Allemagne, il escrivit lettres aux Estats de l'Empire[4], leur raconptant au vray comme il estoit allé de la mort dudit feu seigneur Dauphin et leur offrant de rechef de soubsmettre à leur jugement ses droicts pretenduz au duché de Milan, source et origine de toute ceste guerre. A

1. François Ier fut à Amboise du 17 au 19 novembre.

2. Le sieur de Fleuranges mourut le 21 décembre 1536 (*Catalogue des actes*, t. VIII, n° 30280). — Longjumeau, cant. de l'arr. de Corbeil (Seine-et-Marne). Cf. *Cronique du roy Françoys premier*, p. 214.

3. François Ier passa à Blois les dix derniers jours de novembre. Le 24, il écrivait au Conseil de la ville de Paris de préparer l'entrée du roi d'Écosse (*Registre des délibérations*, t. II, p. 301).

4. Voir le texte latin de cette lettre, du mois de décembre 1536, dans les *Exemplaria litterarum*, p. 147-152, et une traduction française (Bibl. nat., ms. fr. 3915, fol. 33-35).

Romme en escrivit aussi à nostre Sainct Pere et au consistoire, et à ses ambassadeurs envoya le double de ce qu'il avoit escrit en Allemagne, afin qu'ils en feissent entendre le contenu à Sa Saincteté et qu'un chacun sceust en quel devoir il s'estoit mis et mettoit. Quant à la mort du duc de Florance, je laisse à escrire aux autres, parce qu'il ne touche à ma matiere, seulement me suffit de parler de ce qui touche le Roy et ses affaires.

Deffaitte des nostres à Casal. — Vous avez entendu cy devant comme le seigneur de Burie estoit demouré gouverneur et lieutenant du Roy dedans Turin. Ayant iceluy entendu que ceux de Casal faisoient difficulté de recevoir le duc de Mantoue pour marquis de Montferrat (auquel l'Empereur l'avoit adjugé contre le duc de Savoie et le marquis François de Saluces, qui y pretendoient droit[1]) par le moien d'un cordelier et d'un gentilhomme de Montferrat, nommé le comte Guillaume de Biendras[2], et d'un autre nommé Pierre Antoine de Valance, praticqua un capitaine neapolitain nommé le capitaine Damian Curial, qui estoit en garnison à Casal de Montferrat[3] au service de l'Empereur; lequel Damian promist au seigneur de Burie de luy livrer une des portes de laditte ville de Casal. Le seigneur de

1. Le 3 novembre, Charles-Quint avait adjugé le Montferrat à Marguerite Paléologue, femme du duc de Mantoue. Le duc de Savoie n'obtint que les 80,000 ducats de la dot de Blanche de Montferrat.

2. Guillaume de Biandra, *Catalogue des actes*, t. VIII, n. 30971.

3. Casale de Montferrat, sur le Pô, à une dizaine de kil. en amont du confluent de la Sesia.

Burie n'en advertit le comte Guy de Rangon, lequel estoit lieutenant du Roy en Piemont et estoit avec l'armée vers Savillan, craingnant que laditte entreprinse estant entendue de plusieurs hommes fust descouverte, mais accompagné du capitaine Chrestofle Guast, qui avoit douze cens hommes de pied italiens, et du seigneur de Tais, avecques quelque nombre de cavallerie, delibera d'executer son entreprinse. Or avoit fourny audit comte de Biendras une somme d'argent pour faire provision de pelles, hoiaux, sappes et autres oustils de castadoux[1], à ce qu'estant dedans la ville, il peust soudain trencher entre la ville et le chasteau pour empescher les saillies de ceux dudict chasteau, attendant que le comte Guy peust venir à son secours avecques son armée et l'artillerie pour battre le chasteau, lequel estoit forsable tenant la ville. Mais estant arrivé à Casal et son entreprinse executée, de sorte qu'il estoit seigneur de la ville, trouva que ledict comte de Biendras n'avoit faict provision d'outils comme il avoit promis, qui fut cause, cependant qu'il en chercha d'autres pour faire trenchées, qu'il se perdit beaucoup de temps et que le marquis du Guast (qui estoit lieutenant general pour l'Empereur[2], estant en Ast) eut loisir d'assembler son armée et se venir jetter par la porte des champs dedans le chasteau et du chasteau dedans la ville, où il ne trouva les trenchées pas à peine commencées. Ledit seigneur de Burie, qui

1. Gastadours.

2. Le marquis del Vasto avait été choisi le 29 septembre comme lieutenant général de l'Empereur en Italie, en remplacement d'Antoine de Leyva. Voir A. Segre, *Storia documentata*, p. 265.

n'avoit (comme dit est) que douze cens hommes de pied, avecques lesquels il soustint le faix d'une si grosse armée, enfin fut forcé par les ennemis et fut prins prisonnier au combat, aussi fut le seigneur de Tais et le capitaine Chrestofle Guast tué et tout le reste mort ou prins, hors mis le comte de Biendras et le capitaine Damian et autres qui estoient de la marchandise, lesquels se sauverent[1].

Il est apparant que si le comte Guy et ledit seigneur de Burie eussent eu bonne intelligence ensemble et que ledit comte Guy avec l'armée du Roy se fust voulu jetter prest d'Ast, jamais le marquis du Guast n'eust entrepris d'aller au secours, craignant qu'en cuidant sauver l'un il perdist l'autre, et par ce moyen l'inconvenient ne fust venu audit seigneur de Burie. Le Roy, adverty de la prinse dudit seigneur de Burie, depescha messire Guy Guiffroy, seigneur de Bouttieres, pour estre son lieutenant general à Turin et manda au cardinal de Tournon, qui estoit son lieutenant à Lion, ayant audit lieu la superintendence de ses affaires, qu'il eust à secourir ledit Guiffroy de ce qui luy seroit necessaire. Le marquis du Guast se contenta d'avoir rescous la ville de Casal et après y avoir pourveu se retira en Ast pour faire teste au comte Guy de Rangon.

Deffaitte des nostres à Avennes le Comte. — Estans les nopces du roy d'Escosse consommées, dont le festin se feit à la maison episcopalle à Paris[2], le Roy fut

1. L'affaire de Casal est des derniers jours de novembre. Voir les lettres du cardinal de Tournon à François Ier, 30 novembre (Arch. nat., J 967^{8} 17); du sieur de Boutières au cardinal de Tournon, 4 décembre (Bibl. nat., ms. fr. 5125, fol. 129).

2. Le mariage eut lieu le 1er janvier 1537. Voir Teulet, *Rela-*

adverty comme les ennemis ayans renforcé leurs garnisons en la frontiere de Picardie, commençoient à faire quelques legeres entreprinses. Et entre autres sçachans que les chevaux legers du vidame d'Amiens[1], estans en garnison à Dourlens, avoient dressé une entreprinse pour piller Avennes le Comte[2], trois lieues près d'Arras, lesdits ennemis s'estoient embusquez dedans ledit village et à l'arrivée desdits chevaux legers les avoient desfaicts, non sans souspeçon d'avoir esté vendus par leurs guides. Le Roy adverty de ce envoya audit Dourlens le capitaine Martin du Bellay avecques deux cens chevaux legers estans sous sa charge, et peu de temps après y envoya le capitaine George Capussement[3], albanois, aussi capitaine de deux cens chevaux; et à Vervin la bande du comte de Marle, fils aisné du duc de Vendosmois, de cinquante hommes d'armes; à Sainct Quentin, les cent hommes d'armes dudit duc de Vendosme; et consequemment renforça toutes les autres garnisons de la frontiere, lesquelles garnisons continuerent tout l'hyver en guerre guerroyable, sans faire grandes ny memorables choses, à cause des glaces et excessives

tions politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au XVIe siècle, t. I, p. 106-108; *Cronique du roy Françoys premier*, p. 201-205.

1. Antoine d'Ailly, vidame d'Amiens, capitaine de deux cents chevau-légers.

2. Avesnes-le-Comte, cant. de l'arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

3. Georges Capucimant ou Capussymant avait d'abord servi dans l'armée de Charles-Quint. Fait prisonnier en 1536, il passa au service de la France et reçut ses lettres de naturalité en mai 1537 (*Catalogue des actes*, t. III, n° 8979).

neiges qui durerent tout l'hyver, ne pouvans aller les gens de cheval en païs.

Poursuitte contre l'Empereur en justice. — Confiscation des Païs Bas de l'Empereur tenuz de la couronne. — Ceste fut la provision qui soudainement fut mise pour la Picardie; mais cependant s'en dressoit une autre plus grande de force et d'entreprise, car le Roy assembla en sa bonne ville de Paris, au palais où se tient sa cour de Parlement, les pairs de France et les princes de son sang et quarante ou cinquante evesques et sa cour de Parlement dudit lieu et plusieurs autres gros personnages de tous estats[1]. Devant ceste assistance, le Roy present, Monsieur Cappel[2], advocat du Roy, print la parole et remonstra les grandes et apparentes rebellions et felonnies que l'Empereur, comte de Flandres, Artois et Charolois et detenteur de plusieurs autres païs mouvans et tenus de la couronne de France, avoit commises et perpetrées à l'encontre du Roy son prince naturel et souverain seigneur, sur ce concluant et requerant iceux comtez de Flandres, Artois et Charollois et autres païs mouvans de la couronne, estre declarez par arrests commis et confisquez, adjugez et reunis à la couronne.

La requeste ouye dudit advocat du Roy, eue sur icelle meure deliberation, fut dit et prononcé qu'on envoiroit aux frontieres, ès lieux de seur accès, adjourner à son de trompe ledit seigneur Empereur, à ce qu'il eust à envoyer tel ou tels qu'il luy plairoit, instruits des merites de sa cause, pour alleguer ce que

1. Sur le lit de justice du 15 janvier 1537, voir Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, t. I, p. 1-23.

2. Jacques Cappel, avocat du roi au Parlement de Paris.

bon leur sembleroit à l'encontre de laditte demande des advocat et procureur du Roy et tout ce qu'ils auroient à dire, et cependant ausdits advocat et procureur ne seroient leurs fins et conclusions admises; ausquels personnages que ledit Empereur voudroit envoyer seroit donné bon et seur saufconduict de venir et de s'en retourner franchement. Les adjournemens bien et deuement faicts par un heraut d'armes du Roy et n'y comparans aucuns de la part dudict seigneur Empereur, fut la demande desdits advocat et procureur interinée, selon sa forme et teneur, et delibera le Roy d'assembler au premier temps opportun une bonne et puissante armée pour executer cest arrest en tout ou en partie.

Avitaillemens de Terouenne. — Les ennemis, au lieu d'envoyer à Paris alleguer leurs raisons, faisoyent leur compte d'entrer ès païs du Roy; et advertis que Terouenne estoit très mal fournie de vins et que de gens de guerre y avoit assez peu, par ce que puis nagueres la compagnie de cinquante hommes d'armes du seigneur de Bernieulles[1], frere puisné du seigneur de Crequy, gouverneur de la ville de Terouenne, revevant de courir après avoir pillé le val de Cassel, attendue sur sa retraitte près de Terouenne, avoit esté deffaitte, s'estoient lesdits ennemis assemblez à Aire, Betune et Sainct Omer, et faisoit le comte du Reux grande diligence pour surprendre laditte ville avant qu'on y meist renfort d'hommes. Parquoy le Roy ordonna que le capitaine Martin du Bellay avecques sa bande, estant lors à Dorlens, s'iroit mettre dedans la

1. Philippe de Créquy, sieur de Bernieulles, gouverneur et capitaine de Thérouanne.

ville de Terouenne; lequel du Bellay y entra le premier jour de fevrier sans dommage, encores que les ennemis eussent sept ou huict cens chevaulx sur le passage, mais le verglas et la tourmente fut si grande et la nuict si obscure que l'ennemy n'eut moyen de luy nuire. Et environ quaresmeprenant ensuivant y entra Sansac avecques pareille charge de deux cens chevaux, et tout le demeurant de l'yver jusques vers la mi quaresme continuans la guerre guerroyable entre les garnisons voisines, tousjours à l'avantage de ceux de Terouenne, et tous les jours y avoit escarmouches ou de ceux de Terouenne devant les portes des ennemis ou des ennemis devant les portes de Terouenne; et y veint pour veoir la guerre la plus part de la jeunesse qui estoit près la personne de monseigneur le Dauphin, comme le seigneur de Sainct André[1], le seigneur de Dampierre[2], le seigneur Dandoyn[3], le seigneur de Decars[4] et le seigneur de la Noue[5], lesquels n'y furent sans avoir chacun jour du passetemps.

Environ la mi quaresme, le Roy depescha le seigneur d'Annebault, capitaine general des chevaux legers, accompagné des seigneurs de Tais, du seigneur

1. Jacques d'Albon, sieur de Saint-André, né en mars 1513, écuyer tranchant des enfants de France (1532), gentilhomme de la maison du Dauphin, fut assassiné à la bataille de Dreux (1562). Voir L. Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André*, 1909.

2. Claude de Clermont, sieur de Montoison et de Dampierre, gentilhomme de la chambre du Dauphin.

3. Jean d'Andoins, baron d'Andoins.

4. Jacques des Cars, gentilhomme de la chambre du Dauphin, sénéchal de Périgord.

5. François de la Noue, sieur de la Noue, mort en 1537; c'est le père de François de la Noue, surnommé *Bras de fer*.

de Termes et du seigneur d'Aussun[1], françois; des seigneurs More de Novate, de Francisque Bernardin de Vieilmercat[2], italiens; de Georges Capussement et Theode Manes[3], albanois, ayant chacun deux cens chevaux legers; du seigneur du Bies, seneschal et gouverneur de Boulongne, et du seigneur de Crequy, lieutenant du Roy à Montereul, avecques leurs bandes chacun de cinquante hommes d'armes pour aller mettre vivres en laditte ville de Terouenne. L'amas des vivres faict à Montreul, ledit seigneur d'Annebault advertit ceux de la garnison du jour et heure qu'il se trouveroit avecques les vivres en la forest de Foucambergue[4], afin qu'ils envoyassent descouvrir le pais vers Sainct Omer et Aire, puis qu'ils vinssent au devant de luy recueillir lesdits vivres. A ceste cause sortirent les chevaux legers de Terouenne, et eux estans en la campagne trouverent assez près de la ville quelques gens de cheval des garnisons d'Aire et de Sainct Omer, lesquels estoyent venus pour entendre des nouvelles, mais les chevaux legers incontinant les chargerent et leur donnerent la chasse jusques auprès de leurs barrieres, et ce faict se retirerent tout le chemin de Foucambergue au devant des vivres ainsi qu'il leur avoit

1. Pierre d'Ossun, gentilhomme gascon, capitaine de chevau-légers, gouverneur de Turin, de Savigliano, mort en 1563.

2. Francesco-Bernardino de Vimercati, originaire du Milanais. Voir A. Tausserat-Radel, *Correspondance de Guillaume Pellicier*, p. 745.

3. Theode Manès, ou Manos, ou Mamet, Albanais, capitaine de chevau-légers.

4. Fauquembergues, sur l'Aa, cant. de l'arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

esté mandé, laissans toutesfois quelque nombre de chevaux au guet pour advertir s'il sortoit gens des garnisons des ennemis d'alentour.

A Sainct Omer estoit le seigneur du Reux, lequel, adverty de la venue des vivres, se mist aux champs incontinant avecques le nombre de cinq à six cens chevaux des garnisons d'Aire et dudit Sainct Omer; puis en envoya devant Terouenne un nombre pour attirer ceux de dedans à l'escarmouche et luy et sa trouppe se vindrent embuscher derriere la justice patibulaire dudict Terouenne. Entre les chevaux legers que je vous ay dict cy devant estre demeurez pour advertir si les ennemis se mettroyent aux champs et les avantcoureurs du seigneur du Reux se dressa l'escarmouche forte et roide, et eussent lesdits chevaux legers esté renversez, mais ils furent soustenus par une trouppe d'hommes d'armes du seigneur de Bernieulles conduicts par le Bastard de Halluyn[1], son enseigne, qui fut cause que l'escarmouche fut plus longue, mais non si chaudement poursuivie qu'elle estoit commancée. Car ledit seigneur du Reux avoit donné charge à ses gens de ne pousser pas trop avant, de peur qu'il ne fust descouvert; et de vray le guet de la ville, encores qu'il fust embusqué à la portée d'une moyenne près, ne le pouvoit descouvrir; mais les chevaulx legers enfoncerent si avant qu'ils le descouvrirent, dont ils envoyerent advertir leurs capitaines qui estoient allez à Foucambergue.

1. Valentin, bâtard d'Hallwin, porte-enseigne de la compagnie de Philippe de Créquy, sieur de Bernieulles (*Catalogue des actes*, t. VIII, n° 29442 : don de 225 livres en récompense des services de guerre rendus sur la frontière de Picardie).

L'intention dudit seigneur du Reux estoit que ceux qui avoient conduit les vivres jusques à Foucambergue, incontinant qu'ils les auroient livrez à ceux de Terouenne, s'en retourneroient, ainsi qu'avoit esté la coustume auparavant, et luy en ce cas eust esté assez fort pour entreprendre de charger laditte garnison et destrousser les vivres. Mais autrement luy en advint parce que les seigneurs d'Annebault et du Biez, advertis par les chevaux legers de laditte embuscade, faisoient marcher leur trouppe sur la montagne à la main gauche, tirant à Sainct Omer, en lieu à propos pour secourir les vivres si ledit seigneur du Reux les eust voulu charger; lequel du Reux voyant les choses ainsi ordonnées, se retira dedans Sainct Omer, et le seigneur d'Annebault et du Biez vindrent coucher à Terouenne et renvoyerent le reste de la trouppe à Montreuil, afin de ne consumer les vivres, auquel lieu aussi se retirerent deux jours après lesdits d'Annebault et du Biez après avoir visité tout le païs à l'environ.

Mort de monseigneur de Vendosme. — Environ la fin de mars, le Roy commença de mettre ses forces ensemble, et partant d'Amiens vint loger à Fliscourt[1], de là à Pernoy[2]. Et en ce temps là[3] mourut Charles, duc de Vendosmois, qui estoit demeuré malade d'une fievre chaude audit lieu d'Amiens, avecques le regret de ce royaume, pour avoir esté prince magnanime, ayant faict de grands services à la couronne.

1. Flixcourt, cant. de Picquigny, arr. d'Amiens (Somme).

2. Pernes, cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais). François Ier y était le 19 avril.

3. Le 25 mars 1537.

Assault à Hedin. — Le seigneur de Montmorency, grand maistre de France, lequel le Roy avoit faict son lieutenant general en son armée, partant de Pernoy avecques l'avantgarde, adverty que la place d'Auchy le Chasteau, qui est assise sur la riviere d'Othie, mi chemin de Dourlans à Hedin, portoit grand dommage aux vivres et aux allans et venans des garnisons des villes de Montreuil et Dourlans, delibera de passer par là, et arrivé qu'il y fut avecques l'artillerie, ceux de dedans se rendirent leurs bagues sauves[1]. Au lendemain, le Roy y vint loger, puis marcha devant Hedin, place forte et de consequence audit seigneur Roy pour la seureté de ses autres places et à l'Empereur fort nuisible estant entre noz mains; faisant les approches devant laditte ville fut tué d'un coup d'arquebuse messire Antoine de Mailly, seigneur d'Auchy, capitaine de mille hommes de pied, qui fut grand dommage, et fut blessé en la jambe le seigneur de Heilly, aussi capitaine de mille hommes. Les approches faictes et commencement de la batterie, ceux de la ville se retirerent tous avecques leurs biens, femmes et enfans dedans le chasteau; la ville fut prise par les François, qui ne trouverent point de resistance[2], mais le chasteau estoit à prendre, qui estoit tenu pour bonne place, et laquelle le comte du Ru avoit très bien pourveue de toutes choses necessaires à la garde d'une place d'importance, si est ce que le Roy se resolut de l'emporter

1. Auxy-le-Château (arr. de Saint-Pol) se rendit à Montmorency le 18 mars (Decrue, *op. cit.*, p. 300-301). Ce jour-là, le roi rejoignit le grand maître et tous deux allèrent coucher à Fillievres. Le 19, ils étaient devant Hesdin.

2. Le 20 mars (*Cronique du roy Françoys premier*, p. 207).

quoy qu'il luy coustast et commanda faire les approches.

Dedans ledit chasteau estoit chef pour l'Empereur le capitaine Sanson, vieil chevalier namurois, estimé fort homme de guerre parmy les Imperiaux, le seigneur de Boubers avec v cens hommes de pied, le seigneur de Vandeville[1], surnommé d'Estrumel, avec autres v cens et v ou vi cens que Namurois que Bas Allemans. Le Roy, pour ce jour, se logea à Filieres[2], au long de la riviere de Canche, au dessoubs de Hedin, auquel camp estoit le nombre de gens de pied qui s'ensuit, à sçavoir est : le comte Guillaume de Fustemberg avecques huict mille lansquenets, le seigneur de Sercu mille hommes de pied picards, les mille hommes du seigneur d'Auchy, mort le jour de devant, le seigneur de Heilly mille, Sainct Seval mille ; de Normandie, le seigneur de Bacqueville mille, le seigneur de la Salle mille, le seigneur de S. Aubin mille ; de Champagne, le seigneur de Quincy mille, le seigneur de Haraucourt de Lorraine mille, avecques plusieurs autres bandes qui ne sont icy denommées. Le tout revenant au nombre, tant Allemans que François, de vingt cinq mille à vingt six mille hommes de pied.

Et le lendemain vint loger le Roy au Mesnil[3], à un quart de lieue du chasteau de Hedin, entre Hedin et le chasteau de Contes[4], auquel chasteau de Contes avoit garnison de par le seigneur de Reux (car c'est maison à

1. Jean d'Estourmel, sieur de Vandeville, fils de Pierre d'Estourmel-Vandeville et d'Adrienne d'Estourmel-Templeux.

2. Fillievres, sur la Canche, cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol.

3. Mesnil-le-Châtel, près de Hesdin.

4. Contes, cant. de Hesdin, arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).

luy appartenante), les gens de pied furent logez partie en la ville de Hedin et partie au Parc[1], afin de tenir le chasteau assiegé de toutes pars. Aucuns capitaines qui disoient avoir bien bonne pratieque audit chasteau de Hedin, pour y avoir esté souvent et à loisir dedans, meirent en avant au Roy et à monseigneur le grand maistre, sur qui le Roy se reposoit principalement, que le plus expediant estoit de prendre le chasteau par la sappe et que par batterie ne s'y feroit jamais breche, obstant la grosse espoisseur de la muraille et le grand rempart dont elle estoit soustenue; parquoy furent mis pionniers de tous costez pour besongner à la mine et gros personnages ordonnez sur eux à conduire l'œuvre, comme le prince de Melphe, les seigneurs de Barbezieux et de Burie et Villiers aux Corneilles, servant pour lors de maistre de l'artillerie, et fut tellement diligenté qu'après ledit sappement, qui dura environ quinze jours ou trois sepmaines, tomba la moitié d'une tour, estant devers la ville en entrant de la ville au chasteau à main gauche; mais la part tenant au chasteau demeura en son entier, de sorte que la place en fut peu affoiblie.

Le Roy, après avoir consommé beaucoup de temps et grand argent à laditte sappe, se delibera de l'essayer par batterie, contre l'opinion de plusieurs qui n'estimoient que par batterie on y fist breche, à l'occasion de l'espesseur du mur et la largeur du rampar; mais luy mesmes en personne alla monstrer par un matin l'endroit et lieu où il vouloit que l'on plantast son artillerie, ce qui fut faict ainsi qu'il ordonna, et si près

1. Le Parcq, cant. de l'arr. de Saint-Pol, au nord de Hesdin.

dudit chasteau que la gueulle du canon touchoit jusques au bord du fossé. Si est ce que les approches ne furent faictes sans dommage et perte de commissaires de l'artillerie et canonniers, et entre autres y moururent les seigneurs de Lusarches et de Pontbriant[1], tous deux commissaires d'icelle artillerie, gens bien experimentez. Le seigneur de Villiers, qui pour lors en avoit la superintendance et principalle charge, usa de telle diligence que les approches faictes fut la batterie si chaulde en deux jours que le troisiesme, environ une heure après midy, la bresche fut faicte de bien trente toises.

Le Roy estant en personne à veoir et faire diligenter laditte batterie, fut cause qu'aucuns jeunes gentilshommes convoiteux d'honneur et de reputation, voyans le Roy present, tesmoin et remunerateur du bien faict et de la vertu d'un chacun, sans attendre le commencement de l'assault et avant que l'ordre fust mis à le donner et sans regarder qui les suivoit, marcherent d'une telle impetuosité qu'ils donnerent jusques sur le haut de la breche; mais ils n'y furent moins vigoureusement recueillis qu'ils assaillirent, les uns moururent sur la place, les autres s'en retournerent fort blessez; entre les autres fut blessé d'un coup d'arquebuse au travers du corps, dont il mourut la nuict, Charles de Bueil[2], comte de Sanxerre, jeune

1. Peut-être Louis de Pontbriand, sieur des Bordes, qui avait épousé, en 1520, Françoise de Pompery d'Assy.

2. Jean (et non Charles), baron de Bueil, comte de Sancerre, fils de Charles de Bueil et d'Anne de Polignac et neveu de Louis de Bueil, comte de Sancerre, lieutenant de la compagnie du duc d'Orléans.

homme qui avoit grande apparance de suivre la vertu de ses progeniteurs, et le seigneur d'Auphigny[1], lieutenant du seigneur de Sercu, et le capitaine Damiette, portenseigne de laditte bande, le seigneur de Haraucourt[2], de Lorraine, ayant charge de mille hommes, et son frere, qui estoit son lieutenant, enfans du seigneur de Paroy, lieutenant de la compagnie du duc de Guyse et son lieutenant au gouvernement de Champagne, le seigneur de Flieveres, fils du seigneur de Mardicoque[3], et plusieurs autres blessez. Parquoy le Roy fit publier à son de trompe et de tabourin que nul sur la vie entreprit d'aller à l'assaust s'il ne luy estoit commandé. Ce faict, il feit retirer toutes les trouppes chacun soubs son enseigne pour se refreschir jusques au lendemain matin; et dès le soir ordonna pour se mettre à pied un bon nombre d'hommes d'armes avecques cinq ou six cens chevaulx legers, et devoit avoir la charge de les conduire le seigneur d'Annebault, general des chevaux legers. Puis fut ordonné que le matin toute la gendarmerie monteroit à cheval et se jetteroit en bataille sur la venue de l'ennemy avecques tous les lansquenets et autres gens de pied qui n'estoient ordonnez pour l'assault, à ce que l'ennemy durant ledit assault ne vint troubler la feste. Aussi furent ordonnez le seigneur de Tais et le capitaine Martin du Bellay avecques leurs bandes, l'un pour aller rebourser le chemin d'Arras,

1. Probablement Jean d'Offignies de Boulainvilliers, vicomte d'Aumale (Offignies, canton de Poix, Somme).

2. Girard d'Haraucourt, sieur d'Ormes, sénéchal de Lorraine, et Pierre d'Haraucourt, lieutenant de la compagnie du duc de Guise, fils de Charles d'Haraucourt et de Catherine du Châtelet.

3. Lancelot de Bournel, sieur de Mardickoucke.

l'autre celuy de Betune, Aire et Sainct Omer, à ce que si l'ennemy marchoit pour donner alarme à nostre camp, ils en peussent donner advertissement et que l'alarme ne se donnast la nuict sans raison aux assaillans. Estant l'ordre mis pour assaillir le matin, les uns pour marcher devant, les autres pour les soustenir et autres pour refreschir les assaillans, ceux de dedans qui avoient experimenté le soir de quelle hardiesse et promptitude les autres avoient donné sur la breche, craignans qu'au lendemain il ne fust en leur puissance de soustenir l'assault, ceste mesme nuict feirent sortir par la breche un trompette pour aller devers monseigneur le grand maistre, qui estoit dedans les trenchées, solicitant et donnant ordre aux choses expedientes et necessaires au futur assault; et après un assez long parlement avecques luy se rendirent au Roy leurs bagues sauves, laissans en la place toute l'artillerie, munitions et vivres. Et au matin ledit seigneur grand maistre vint apporter ceste nouvelle au Roy, lequel ratifia les articles par ledit grand maistre accordez aux assiegez. Et sortirent du chasteau après disner et leur fut baillé escorte pour les conduire à seureté[1].

Prinse et fortification de S. Paul par le Roy. — Le Roy ayant pourveu à la garde, tant de la ville que du chasteau, du seigneur de Sercu, qui en avoit autrefois rendu bon compte, auquel il donna cinquante hommes d'armes et mille hommes de pied, feit marcher son

1. La capitulation du château de Hesdin est du 7 avril (*Cronique du roy Françoys premier*, p. 203-204; Decrue, *op. cit.*, p. 302).

camp à Mouchy le Cayeu[1], à deux lieues de Sainct Paul, et au lendemain à Pernes. Et parce que de long temps on avoit mis en avant audit seigneur que les ville et chasteau de Sainct Paul estoient facilement fortifiables et que cela faict se pouvoit donner beaucoup d'ennuy à l'ennemy, estant icelle ville assise à six lieues de Bethune, à neuf d'Arras, à six de Dourlans, à trois de Hedin, à six de Terouenne et à cinq de Lillers[2], dès son arrivé à Hedin avoit envoyé le seigneur d'Annebault audit Sainct Paul pour mettre laditte ville et chasteau en son obeissance, laquelle avecques le chasteau et tout le païs qui en depend auparavant et durant les guerres passées estoient demourez en la sauvegarde du Roy, toutesfois ledit païs estoit administré par officiers et commis de l'Empereur; mais arrivé que fut ledit seigneur d'Annebault, tout fut mis en l'obeissance du Roy. Audit lieu de S. Paul estoit seneschal de par l'Empereur le seigneur de Lignereulles[3], lequel et autres officiers qui eussent payé grosse rançon furent prisonniers du seigneur d'Annebault, mais le Roy les feit tous relascher sans payer finance, voulant garder sa sauvegarde en leur endroict jusques à ce jour, combien que plusieurs luy conseillassent du contraire, alleguans des raisons beaucoup, par lesquelles il apparoissoit qu'iceux seneschal et officiers avoient contrevenu aux articles de la sauvegarde.

1. Monchy-Cayeux, cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

2. Lillers, cant. de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais).

3. Bauduin de Poix, chevalier, sieur de Lignereuil-Mézières, chevalier d'honneur du Conseil d'Artois (20 juin 1530), sénéchal de Saint-Pol.

Lesdits ville et chasteau renduz à l'obeissance du Roy, ledit seigneur envoya de nouveau la visiter, pour sçavoir si et en combien de temps elle estoit fortifiable; les advis en furent divers, mais un obtint, dont fut chef et principal autheur un Italien fortificateur nommé Antoine du Castel[1], lequel du Castel entreprint et se feit fort de rendre la ville en six sepmaines imprenable à tout le monde, non qu'à l'Empereur, et tellement en asseura le Roy qu'à ceste persuasion laissant autres entreprises en arriere, lesquelles il avoit auparavant deliberé d'executer, logea son camp à Pernes pour faire teste à l'ennemy pendant que la susditte fortification se feroit.

Cependant que le camp se logeoit, monseigneur le grand maistre et monseigneur le duc de Guise, prenans avecques eux quelque nombre de gendarmerie et de chevaux legers, se meirent aux champs pour aller visiter le païs. Lesquels s'approchans de Lilliers, ville distante de deux lieues par delà Pernes, ayans envoyé quelques avant coureurs devant, lesquels venuz jusques aux barrieres ne virent personne s'apparoir ny dedans ny dehors, si se jetterent quelques uns à pied et avecques des eschelles qu'ils trouverent aux faubourgs se hazarderent de monter sur la muraille, ce qu'ils feirent sans resistence; car en toute la ville n'y avoit personne que des religieuses en un monastere, ausquelles s'addresserent lesdits avant coureurs, et d'elles entendirent que le seigneur de Lievin[2], capitaine de la ville, incontinant qu'il eut nou-

1. Antonio Castello, ingénieur italien, chargé de visiter et fortifier les places de Picardie (*Catalogue des actes*, t. VIII, n[os] 29449, 29608, 29974, 31296).

2. Charles de Nédonchel, chevalier, sieur de Liévin, Gonne-

velles du camp de France qui s'approchoit, s'estoit retiré par la porte des maraiz avecques toute sa garnison droict à Sainct Venant[1] et à Marville[2], sur la riviere du Lys, esquels lieux estoit logé le seigneur du Reux avecques une partie du camp de l'Empereur. Ce rapport feirent lesdits avant coureurs à mondit seigneur le grand maistre, lequel incontinant vint veoir la ville et commanda que sur peine de la vie il ne fust faict mal ne desplaisir aux biens ne personnes desdittes religieuses; et trouvant la ville à propos d'estre gardée pendant que le camp sejourneroit à Pernes pour tenir le passage en seureté, à ce que ceux de S. Venant et Marville ne vinssent donner l'alarme en nostre camp, y laissa le capitaine Martin du Bellay avecques ses deux cens chevaux legers et luy bailla mille hommes de pied, soubs la charge du capitaine Lalande, pour donner ordre que de ce costé là ceux de Sainct Venant et de Marville ne peussent passer pour donner ennuy aux fourrageurs de nostre camp. Les chevaux legers et gens de pied ordinairement faisoient des courses ès marais et en amenoient de gros butin, tant de bestial que de prisonniers de gens du païs d'alentour, qui s'estoient retirez ausdits marais, pensans y estre à seureté; mais ceux de Sainct Venant et de Marville avoient d'autres chemins oblicques et traversans à travers les marais, parquoy ne laissoient de sortir par autre costé et faisoient de l'ennuy beaucoup aux fourrageurs et vivandiers et faisoient leur retraitte

hem, Lannoy, mort en 1556. Voir la *Généalogie de Nédonchel*, par Lainé, rééd. de 1897, p. 52-55.

1. Saint-Venant, cant. de Lillers.

2. Merville, cant. de l'arr. d'Hazebrouck (Nord).

au marais en un lieu merveilleusement fort d'assiete, nommé Sainct Venant, et que l'on jugeoit n'estre forçable. Car la riviere du Lys en cest endroit faict une isle, laquelle ils avoient fortifiée de rempars et avecques des escluses faisoient flotter l'eau tout à l'entour, de sorte qu'on n'y pouvoit venir que par une advenue qui n'avoit point cent pieds de large; et au travers de laditte advenue avoient faict un fossé large et profond, bien bastionné par les flancs, et sur les bastions avoient assis bon nombre d'arquebuses à croq ès lieux qu'ils jugeoient pouvoir plus offenser leur ennemy s'il approchoit.

Assault et prise de S. Venant. — Monseigneur le grand maistre, prenant avec soy le comte Guillaume de Fustemberg et quatre mille de ses lansquenets, avec pareil nombre de gens de pied françois, entreprint de forcer ledit passage; si deslogea de Pernes avec bonne deliberation de ce faire, moyennant l'ayde de Dieu, et tellement poursuivit son entreprise qu'il le força, mais non sans grande et merveilleuse difficulté, car d'arrivée les lansquenets furent repoussez par ceux de dedans en grande furie, où ils perdirent des hommes sans beaucoup de blessez. Et jà commençoit le jour à decliner quand Charles Martel, seigneur de Bacqueville, normant, soustenu par le capitaine Lalande, picard, apperceut un endroict du fossé plus mal garny de gens que n'estoient les autres, et cependant que l'ennemy estoit ententif à se deffendre ailleurs et que les assaillans l'entretenoient, lesdits Normans se jetterent audit fossé sans craincte de mort ou de hazard, et depuis qu'ils furent venus jusques au combat de main à main l'envie d'acquerir honneur et le service qu'ils avoient

desir de faire à leur prince les conduisit si avant qu'avecques grande perte de gens ils forcerent fossé, rempart et bastion. Les ennemis, se voyans forcez par cest endroict, habandonnerent les autres deffences, parquoy le surplus des François et lansquenets entra dedans, et parmy eux ledit seigneur grand maistre leur donnant courage, de sorte que lesdits ennemis de toutes parts furent contraincts de se mettre en fuitte, dont fut faicte extreme boucherie par les dessusdits Normands et Picards pour revencher la mort de ceux qu'ils avoient perdus audit combat. Restoit encores le second fort à gaigner, auquel n'y avoit qu'un pont à garder, lequel estoit entierement barré à grandes et grosses pieces de bois joignantes bien près les unes des autres et les intervalles des barrieres garnies de bons arquebusiers; plus y avoit auprès du pont un moulin basty de pierre de taille bien percé à propos et garny d'arquebuses à croq et d'autre arquebuserie, en sorte que sans l'effroy de ceux qui après le premier pas forcé s'en estoient fuis et retirez audit second fort et que les victorieux les poursuivirent si vivement qu'ils ne leur donnerent loisir de prendre allaine ne de se recognoistre, la conqueste dudit second fort eust esté beaucoup hazardeuse; mais ils furent si chaudement menez et de François et d'Allemans que de ceste furie ils furent forcez et tous entierement mis à l'espée, et jusques aux femmes s'estendit le courroux des lansquenets. Les morts furent estimez de douze à quinze cens que d'un costé que d'autre, sans ceux qu'on presume avoir esté bruslez parmy les maisons. Car après avoir recueilly le butin qui estoit grand, le feu fut mis partout; la nuict estoit venue quand

mondit seigneur le grand maistre feit sonner la retraitte et se retira menant son armée chargée de butin au lieu de Pernes, où il estoit attendu du Roy, lequel fut très joyeux de ceste execution[1]. Le seigneur de Chasteaubriant marchoit après avecques quelques pieces d'artillerie, mais à l'occasion des marais qu'il trouva ne peut joindre jusques audit lieu de Sainct Venant.

Ne tarderent que deux jours après qu'il fut apporté nouvelles audit seigneur comme les Bourguignons estoient retournez dedans Sainct Venant et s'efforçoient de le remparer et fortifier, chose qui est bien aisée, car c'est une isle triangulaire et mal accessible. Si depescha incontinant audit capitaine Martin estant à Lillers (comme dict est) à ce qu'il allast recognoistre ce que c'estoit et s'il trouvoit le lieu forçable avecques ce qu'il avoit de gens de pied, qu'il s'en meist à son devoir de le forcer, sinon qu'il envoyast querir du secours au camp, et il luy seroit tout soudain envoyé. Suivant lequel commandement partirent de Lillers ledit seigneur du Bellay et le capitaine Lalande avecques sa trouppe de gens de pied, lesquels jetterent devant eux vingt cinq ou trente chevaux et quelque nombre d'aquebusiers bien dispos, parce que le païs est fort de grands fossez et canaulx, et le reste de la cavallerie feirent marcher quand et les gens de pied. Lesdits coureurs ne furent si tost descouverts de ceux qui remparoient le fort, qui pouvoient estre le nombre de cinq à six cens hommes, qu'ils n'abandonnassent l'œuvre pour se sauver à la fuitte parmy les marais.

1. Cette affaire de Saint-Venant se produisit le 25 avril (Decrue, *op. cit.*, p. 303-304).

Toutesfois, avant que se retirer, ils rompirent le pont pour obvier qu'ils ne fussent suivis; mais les avant coureurs françois incontinant meirent pied à terre et à l'aide des arquebusiers qui estoient à leur suitte refirent en haste le pont au mieux qu'ils peurent, de clayes et des portes de maisons qui avoient esté sauvées du feu les jours precedans, et pardessus passerent leurs chevaux, les menans par la bride, faisans sçavoir aux autres gens de pied qu'ils eussent à s'avancer de venir garder le pas et refaire le pont plus à loisir afin qu'à leur retraitte ils y peussent passer à cheval. Ce faict, ils se mirent à la poursuitte des ennemis qui fuyoient, les uns droict à Marville, où estoit campé monsieur du Reux avecques quatre mille hommes de pied et quelque cavallerie, les autres droict à la Mothe au Bos[1], où il y a un chasteau fort voisin de là, mais ils ne sceurent si bien fuir que les chevaux legers n'en attaingnissent quelques uns, lesquels ils prindrent ensemble gros butin autour de la Mothe et de la forest; et s'ils eussent eu nombre d'hommes pour sejourner audit lieu de S. Venant, ils eussent faict au païs de l'ennemy un dommage inestimable; mais craignant que le seigneur du Reux, partant de Marville, leur vint coupper chemin, prindrent leur retraitte à Lillers avec leur butin. Le seigneur du Reux, qui avoit eu l'alarme par les fuyans, estoit sorty avec environ quatre ou cinq cens chevaux et les suivoit tousjours de loing, mais ne les osa attaquer.

Destrousse et recourse de noz vivres. — Quelques jours après, qui fut le premier jour de may, ceux de la

1. La Mothe-au-Bois, comm. de Morbecque (Nord).

garnison de Bethune, qui n'est qu'à lieue et demie de Lillers, advertis qu'il estoit party de nostre camp grand nombre de chariots pour venir querir et amener en nostre camp une grande quantité de farines, que ceux de Lillers ayans faict reparer les moulins avoient faict mouldre pour subvenir au camp, feirent entreprise de les venir destrousser en chemin; et à un quart de lieue de Bethune, à un passage d'un petit pont, meirent quinze cens hommes de pied en embuscade et envoyerent environ trois cens chevaux qui vindrent coupper chemin ausdits chariots devant Lillers, les enfermans entre eux et les gens de pied, de sorte que tous les chariots et charrettes furent pris et avecques eux un commissaire de vivres qui avoit sur soy quinze cens escus pour le payement desdittes farines; et tellement s'escrierent à la charge qu'ils feirent sur iceux chariots, que l'alarme en vint jusqu'à Lillers. Les capitaines qui estoient dedans, du commencement qu'ils ouirent ce bruit et grand hanissement de chevaux, eurent opinion que ce fussent ceux du camp de Marville, lesquels eussent quelque entreprise de les venir surprendre en laditte ville de Lillers, car à l'endroict des Marais, tendans audit lieu de Marville, y avoit une breche à fleur de terre d'environ cent cinquante pieds de long et pour ce coururent tous à laditte breche; mais après y avoir mis la fleur de leurs gens de pied pour la garde d'icelle, le sieur Martin du Bellay, avecques les gens de cheval, jusques au nombre de cent, sortit à la campagne pour entendre que c'estoit au vray, et n'ayans gueres cheminé, descouvrit les Bourguignons chassans le butin devant eux, si les chargerent incontinant sans marchander avecques

telle impetuosité que lesdits Bourguignons, avant qu'avoir recogneu de quel nombre de gens ils estoient chargez, se meirent en roupte et furent par ceux de Lillers entierement rescous tous les chariots, chevaux, prisonniers et argent sans rien y perdre; encores donnerent ils la chasse aux fuyans jusques sur l'embuscade, où estoient quinze cens hommes de pied, lesquels eurent tel effroy de veoir leur cavallerie rompue qu'incontinant ils sonnerent l'alarme, et sans cela lesdits chevaux legers de Lillers s'alloient droittement jetter en ladite ambuscade; mais au son du tabourin qu'ils ouirent, ils s'arresterent et se retirerent le pas et bien serrez en leur garnison, menant outre le butin recous six hommes d'armes et huict archers qu'ils avoient prins en ceste chasse estans de la compagnie de monseigneur du Reux, sans un qui fut tué sur le champ d'un arquebusier à cheval et quelques autres blessez et mis par terre; encores sans la pluie qui survint et qui empescha les arquebusiers à cheval de jouer leur jeu, il en fut demeuré davantage, aussi qu'il faisoit si glissant que les François poursuivans leur victoire tomboient par terre.

Le lendemain, qui fut le troisiesme jour de may, le Roy, qui après avoir eu souvent nouvelles du camp des ennemis qui se renforçoit en Piemont et de la prochaine descente d'un nombre de lansquenets nouvellement levez pour y venir, avoit deliberé d'y envoyer renfort de gens et se contentoit pour ceste année d'avoir pris Hedin et fortifié Sainct Paul, ainsi qu'il pensoit, se deslogea de Pernes et s'en alla loger à la Contey[1], près d'Aubigny. De là feit sçavoir aux capi-

1. La Comté, cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

taines estans à Lillers qu'ils eussent à le suivre et à mettre le feu dedans la ville, reservant seulement l'abbaye des nonnains et les eglises et faire à l'entour des murailles le plus grand nombre de breches qu'ils pourroient, afin que l'ennemy n'y retournast loger pour faire ennuy à Terouenne et à Sainct Paul, ce qui fut par iceux capitaines executé. Quatre ou cinq jours se tint ledit seigneur à la Contey, tousjours surattendant que laditte fortification de S. Paul se parachevast.

Et cependant le comte Guillaume de Fustemberg ayant faict secrettement pratiquer les Allemans estant dedans Arras, ausquels il estoit deu trois mois et qui jà estoient quittes de leur serment, feit entreprise avec le seigneur d'Annebault et les chevaux legers qui estoient tous soubs la charge dudit seigneur d'Annebault d'aller courir devant Arras, en intention qu'iceux lansquenets, soubs umbre de sortir à l'escarmouche, se viendroient joindre avecques luy, quoy avenant la ville feust demeurée desgarnie de gens, parquoy elle eust esté aisée à surprendre. Mais le seigneur Distain[1], fils du comte de Bures, estant en la ville d'Arras, eut crainte ou soupeçon que s'ils sortoient il en advint ce que ledit comte Guillaume en attendoit, et à ceste cause ne voulut jamais souffrir qu'ils sortissent à l'escarmouche; et afin de leur donner plus gracieuse et à eux aggreable excuse, leur dit que d'heure en autre il attendoit les commissaires contrerolleurs et argent pour faire monstre, et que ce faict il leur donneroit congé d'escarmoucher tant qu'ils voudroyent. Ainsi fut vaine l'entreprinse dudict comte et se retirerent

1. Maximilien d'Egmont, sieur d'Isselstein. Voir *supra*, p. 136, n. 3.

luy et ledit seigneur d'Annebault au camp devers le Roy, lequel ils trouverent deliberé d'aller en personne visiter la fortification de Sainct Paul; et à ceste cause partant de la Comté vint loger à Sainct Martin[1], qui est un chasteau distant d'un quart de lieue dudit Sainct Paul, de là où part le petit ruisseau qui passe par laditte ville, appartenant ledit chasteau au seigneur de Baillueil. Estant sur le lieu, il visita la ville dudit S. Paul et les remparts encommencez, et voyant que l'Empereur n'avoit aucune armée ensemble, ny apparence (aux nouvelles qu'il avoit), que de trois mois il peust mettre suffisantes forces ensemble pour faire aucune entreprise de consequence, il se delibera de bien pourveoir laditte place de gens, de vivres, d'artillerie, de munitions et de toutes choses requises et necessaires à la garde d'une place d'importance et, ce faict, donner congé à une partie de son armée, autre partie envoyer en Piemont avecques bon nombre de lansquenets qui luy venoient alors soubs la conduitte du duc Chrestofle de Wittemberg.

Siege et prise de S. Paul par les ennemis. — Audit Sainct Paul, il meit pour chef et gouverneur messire Jean de Touteville, seigneur de Villebon, prevost de Paris, avec les cinquante hommes d'armes dont il avoit la charge, le seigneur de Moiencourt, nommé de Hangey[2], avec cinquante autres hommes d'armes dont il avoit la charge, le capitaine Martin du Bellay avec ses deux cens chevaux legers, le capitaine La Salle et le capitaine Sainct Aubin, normans, avecques chacun

1. Saint-Martin-aux-Corneilles, cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

2. Voir *supra*, p. 304, n. 2.

cinq cens hommes de pied, le capitaine Blerencourt[1] et Yville[2], picards, chacun autres cinq cens hommes; et dedans le chasteau fut mis par ledit seigneur le capitaine René de la Palletiere avec mil hommes, dont il avoit la charge. Les choses ainsi ordonnées et argent laissé tant pour le payement des pionniers que pour achever la fortification, ledit seigneur vint loger à Sercamp[3] et le lendemain à Dourlans, où il donna ordre de rompre son camp, ayant mis premierement audit lieu de Dourlans en garnison le comte Guillaume de Fustemberg avec sa trouppe de lansquenets, qui pouvoient revenir au nombre de huict mille, et de gens de cheval le sieur d'Estrée avecques la compagnie du duc d'Estampes de cinquante hommes d'armes et le seigneur de la Roche du Maine avec la sienne de pareil nombre pour tousjours donner faveur à la fortification et parachevement de Sainct Paul.

En cependant arriva le seigneur de Langey vers le Roy pour luy faire entendre au long et à la verité l'estat des affaires de Piemont; sur ce qu'il apporta fut tenu souvent conseil et plusieurs choses ordonnées, et entre autres fut ledit seigneur de Langey redepesché en Piemont[4]. Par cy après vous pourrez entendre ce qui en advint, qui me faict retourner à S. Paul. Le seigneur de Villebon, après le partement du Roy, assem-

1. Le sieur de Blérencourt (*Catalogue des actes de François Ier*, t. VIII, n° 30548).

2. Le sieur d'Inville (*Catalogue des actes, ibid.*).

3. Cercamp-sur-Canche, comm. de Frévent, cant. d'Auxy-le-Château, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

4. Le sieur de Langey ne fut renvoyé au Piémont qu'au mois d'août suivant. Voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 243, 252, n. 1.

bla les capitaines qui estoient demourez avec luy; et parce qu'aucuns d'entreux jamais n'avoient veu la ville depuis le commencement de la fortification, fut advisé que tous ensemble la visiteroient, pour après rapporter chacun son advis au conseil, pour donner ordre de diligenter les choses qui sembleroient estre plus hastives et necessaires. Après l'avoir visitée, se trouverent par opinion commune, que sans toucher au dedans de la ville (laquelle estoit plus que necessaire de remparer) il estoit impossible que de trois mois les boullevers fussent mis en deffence, esquels toutesfois consistoit la principalle esperance et force de la ville. A ces causes, pour mieux diligenter, fut advisé de distribuer les quartiers aux capitaines qu'ils devroient garder, avenant le siege, afin que chacun en son endroict meit la main à l'œuvre et feit besongner ses soldats avec les pionniers.

Au seigneur de Villebon, lieutenant du Roy, escheut à garder avec sa compagnie et mille hommes de pied des capitaines la Salle et Sainct Aubin, le grand boullevert qui respond au chemin tendant à Mouchy, au seigneur de Moiencourt avecques sa compagnie et les bandes du capitaine René de la Paletiere, le chasteau et le boullevert qui couvroit ledit chasteau, à messire Martin du Bellay avec sa bande de deux cens chevaux legers et les gens de pied de Blerencourt et Yville, qui devoient avoir chacun cinq cens hommes, les deux bastions d'embas qui respondent vers Hedin et Dourlans, avec trois courtines qui attouchent ausdits boullevers. Ce departement ainsi faict, un chacun meit la main à l'œuvre, faisant diligenter les pionniers, besongnans eux mesmes à l'envy; mais leur ouvrage

paroissoit peu, veu la mauvaise assiette de la ville. Ne passa la fin du mois de may qu'ils eurent nouvelles comment l'ennemy dressoit une grosse armée à Lans, en Artois, et autres lieux circonvoisins, desquelles nouvelles il leur sembla devoir advertir le Roy et demander renfort de gens; car en effect les bandes estoient fort mal complettes, et sur le nombre de trois mille hommes de pied qu'ils devoient avoir il en deffailloit plus de XV cens et des cent hommes d'armes n'en avoient pas quatre vingts, ne des deux cens chevaux legers plus hault de huict vingts. Sur ce leur fut respondu que de brief ils auroient le renfort qu'ils demandoient; et cependant furent envoyez vers eux le jeune Picquet, commissaire des guerres, le seigneur de Marivaulx[1] avecques argent pour faire la reveue des gens de guerre et les payer, aussi pour faire discretion des vivres et munitions et de tout en faire rapport au Roy. Au devant d'eux fut envoyé escorte de ceux de S. Paul, jusques près de Sercamp, car jusques là furent conduits par ceux de Dourlans. Advint que lesdits commissaires ne furent si tost retirez à S. Paul qu'il vint alarme de gens fuyans des champs à la ville qui disoient avoir veu les ennemis près de là, pillans les païs et amenans butins et prisonniers. Soudain remonta à cheval une trouppe d'hommes d'armes de la compagnie du sieur de Moiencourt et le sieur Martin du Bellay avec ses chevaux legers, le sieur de Moiencourt marcha au pas, ledit du Bellay se mist devant, suivant le chemin que leur monstroient les fuyans, et gueres ne marcherent avant qu'ils eurent nouvelles

1. Jean de Lisle, sieur de Marivaux, né en 1500, mort en 1572. Voir *Catalogue des actes*, t. VIII, n[os] 29337, 29400.

comme les ennemis avoient pillé le village de Sainct Martin, et amenoient prisonniers aucuns des chevaux legers dudit du Bellay, lesquels ils avoient mis en garnison audit chasteau de Sainct Martin, en se retirant de la conduitte desdits commissaires; ces nouvelles entendues, ils poursuivirent lesdits ennemis à trois lieues loing de S. Paul et quatre d'Arras, et, les ayans attains, il les chargerent et recouvrerent tout le butin et les prisonniers et prindrent des leurs cinq hommes de cheval et quelques gens de pied.

Dès le VIIIe jour de juin, le seigneur du Reux, qui avoit la conduitte de l'avantgarde de l'Empereur, accompagné de mille ou douze cens chevaux, vint recognoistre la ville et visiter les avenues, pour choisir lieu convenable à planter son camp; à l'endroit de la justice patibulaire de la ville, il s'adressa pour regarder le pais; à ceux de dedans sembla estre chose à eux deshonorable s'ils ne sailloient au devant de luy, et pour ce meirent ils un nombre de gens de cheval de toutes bandes dehors qui luy dresserent l'escarmouche, où il y eut quelques lances rompues et un homme d'armes des leurs prins, qui estoit de la compagnie du seigneur d'Austrat[1], par le rapport duquel on sceust que tout leur camp estoit à Aubigny, deux lieues près d'Arras. Mais, pour en entendre nouvelles plus certaines, fut advisé que sur soleil couché le capitaine Martin du Bellay iroit celle part avec une trouppe de ses chevaux legers pour y arriver devant le jour et essayer de prendre quelqu'un pour sçavoir si le rapport dudit homme d'armes prisonnier seroit certain. Ainsi qu'il fut ordonné il fut executé : lesdits chevaux

1. Probablement Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraten.

legers marcherent sans bruit jusques auprès d'Aubigny et là par le grand nombre de feux cogneurent certainement que leur camp y estoit logé; puis ledit du Bellay coupant entre leur guet et leurs sentinelles avec dix chevaux, se renversant sur le chemin de sa retraitte, emporta leursdittes sentinelles et fut sur sa retraitte avant que leur camp fust à cheval; par iceux prisonniers ils sceurent asseurement que l'intention des ennemis estoit de venir assieger S. Paul. Il fault noter que la deliberation du comte de Bures n'estoit de si tost assaillir Sainct Paul, mais d'aller chercher le comte Guillaume de Fustemberg, qui estoit logé près de la ville de Dourlans, car il luy sembloit bien qu'ayant desfaict le regiment d'Allemans dudit comte, il auroit bon marché et de Dourlans et de S. Paul. Mais le seigneur de Licque, lieutenant du duc d'Arscot, estant allé rebourser le chemin entre Dourlans et S. Paul, rencontra un messager qui estoit sorty de Sainct Paul, envoyé de la part d'un Italien, que l'on nommoit messire Francisque, qui avoit charge dedans la place de conduire pionniers, et portoit ledit messager lettres de son maistre à un gros personnage estant près de la personne du Roy, par lesquelles il luy faisoit entendre la debilité de la place; mais que, si l'ennemy leur donnoit temps de vingt jours, il esperoit que la place meriteroit bien faire recevoir honte à l'ennemy. Monsieur de Bures, ayant ces nouvelles, changea d'opinion, car laissant le chemin de Dourlans, tourna la teste à S. Paul. Et le dimenche, neufiesme jour de juin, au matin, environ soleil levant, apparut leur avantgarde devant le bastion d'embas tirant droict à Dourlans, et la conduisoit le comte du Reux, grand maistre

de l'Empereur, lequel en passant avoit prins le chasteau de Sainct Martin par composition, où y avoit seulement cinq hommes qu'on y avoit laissez pour fermer la porte, en retirant le plus grand nombre qui y estoit auparavant.

A l'arrivée de l'avantgarde se dressa l'escarmouche par ceux de dedans, tant de gens de cheval que de gens de pied, sans que les ennemis prinssent avantage sur eux parce que ceux de dedans avoient pourveu d'arquebuserie tous les cavins et lieux avantageux pour les soustenir, et dura laditte escarmouche jusques environ midy; et cependant arriva le comte de Bures, lieutenant general de l'Empereur, lequel se vint loger avecques la bataille audit lieu de Sainct Martin et aux environs. Sur le soleil couchant, à l'assiette du guet de l'avant garde, se renforça l'escarmouche par ceux de la ville au devant dudit bastion, mais seulement de gens de pied, car ceux de cheval ne pouvoient plus sortir, à cause que l'on avoit desja reparé la porte parce qu'elle ne valloit rien. Au lendemain, tout le camp passa le ruisseau qui court au long du village de S. Martin et vindrent passer par le hault au dessus du chasteau, entre la forest et ledit chasteau, et logerent une partie de leurs gens de pied en un gros village qui est au dessus du grand bastion et le reste de leur armée, tant de cheval que de pied, au long de la prairie qui tire droit à Mouchy, parmy les prez, hayes et villages à l'entour. Leur guet ordinairement estoit de mille ou douze cens chevaux et deux mille hommes de pied sur le chemin qui vient entre Hedin et Dourlans, car ils doutoient tousjours que la garnison de Dourlans, qui estoit forte tant de gens de cheval que

de pied, joincte avec celle de Hedin, leur vint donner une estroitte et mettre leur camp en desarroy.

Or est il que pour venir de leur camp changer ce guet il leur convenoit passer devant le boullever d'embas, où estoient leurs chevaux legers et les gens de pied picards, lesquels faisoient leurs saillies par une canonniere; parquoy ordinairement au changement du guet du matin l'escarmouche duroit jusques sur le midy, où tous les bons compagnons du camp imperial ne failloient jamais à se trouver; aussi faisoient ceux de dedans, car ils avoient la plus belle plaine qu'il estoit possible pour dresser l'escarmouche; et pareillement au changement du guet du soir se faisoit le semblable jusques à la nuict. En ces escarmouches furent plusieurs blessez, tant d'une part que d'autre : et entre les autres le seigneur de Gomicour[1], guidon du seigneur du Reux, eut un coup d'arquebuse à travers du corps, dont il fut en très grand danger, mais depuis il fut guery. Les ennemis, durant cesdites escarmouches, ne perdoient toutesfois temps à faire leurs approches en la plus grande diligence qu'il leur estoit possible, car ils craignoient que le Roy, qui avoit encores bon nombre de gens ensemble, remeist son camp sus et vint pour secourir la ville (comme de faict il fust advenu, si laditte ville eust peu resister quelque temps à si grande force), et faisans leurs approches tiroient ordinairement aux deffences de la ville, et principalle-

1. Peut-être Adrien de Gomicourt, chevalier, sieur de Gomicourt, qui avait épousé Anne de Poix, dame de Lignereuil, fille aînée du sieur de Lignereuil, dont il a été question ci-dessus, p. 359, n. 3. Il mourut en 1542 des suites de la blessure reçue au siège de Saint-Pol.

ment à la grosse tour du chasteau, parce qu'au hault d'icelle on avoit guindé une longue coulevrine qui leur donnoit de l'ennuy beaucoup à faire leurs approches. Le mercredy au matin, qui fut le XII jour de juin, ceux de la ville commencerent à descouvrir les trenchées des ennemis, et voyans qu'ils faisoient leurs approches pour faire batterie depuis la porte qui va à Mouchy jusques au petit bastion qui avoit esté faict à l'endroit de la porte de Hedin (et en effect c'estoit le plus debile endroict de la ville, car il n'y avoit ny fossé, ny rempart, ny deffence aucune que dudit bastion, lequel n'estoit encores si hault qu'il ne fust dominé par deux montaignes qui regardoient dedans), les capitaines s'assemblerent pour adviser qui prendroit la charge dudit lieu et de deffendre la bresche si elle s'y faisoit.

Ceste charge escheut au capitaine Martin du Bellay avec ses chevaux legers et au capitaine Blerencourt avec ses gens de pied, et que le capitaine Yville demeureroit avecques les siens à la garde du bastion devers Dourlans. Ce jour, en faisant les approches, fut blessé d'un coup d'arquebuse venant de la ville le capitaine Conrad de Bemnelbergh[1], surnommé au camp imperial le petit Hesse, duquel coup toutesfois il fut depuis guery. Environ quatre cens pas contenoit la longueur de la courtine qui estoit baillée en garde avecques ledit bastion aux susdits du Bellay et Blerencourt, et n'y avoit en toute ceste longueur commencement de fossé ny de rempart et n'avoit point la muraille plus de trois bons pieds d'espoisseur, de sorte que le nombre de

1. Conrad de Bemmelberg, seigneur d'Ehingen dans le Wurtemberg, chevalier de la Toison d'or.

pionniers qu'ils avoient estoit fort petit au regard de grand ouvrage, toutesfois chacun y mettoit la main comme pour soy et pour sauver sa vie et honneur et acquerir reputation. Les capitaines ne partoient point de dessus le lieu, besongnans eulx mesmes et donnans courage aux autres et faisoient apporter à boire et à manger sur le lieu pour departir aux compagnons, mais l'entreprise estoit si grande que la journée de tous y paroissoit peu, joinct qu'ils estoient contraincts de consumer autant de temps à desmolir et abbattre les maisons voisines et contigues la muraille comme ils faisoient à pionner et remparer; et telle estoit la diligence de l'ennemy, que faisant les approches de ce costé il ne se reposoit de l'autre.

Au dessus du grand bastion d'en hault y avoit un grand chemin creux qui excusoit l'ennemy de faire trenchées, et n'avoient eu ceux de la ville loisir de l'esplanader pour la soudaine arrivée du camp imperial. Par là vindrent les ennemis à couvert et dès le mardy environ midy avoient gaigné le pied de la poincte dudit grand boullevert, sans pouvoir estre aucunement deslogez de ceux de dedans, et arrivez qu'ils y furent ne cesserent de sapper et jour et nuict jusques au jeudy ensuivant, qui fut le XIIII de juin, et par là donnerent l'assault, ainsi que je vous diray cy après. Ceux qui avoient la charge du pan de mur que j'ay predit, quelque difficulté qu'il y eust pour les coups de canon qui ordinairement donnoient parmy eux et le peu de gens qu'ils estoient, avoient toutesfois usé de telle promptitude, sans perdre temps ne jour ne nuict, qu'au troisiesme jour ils eurent remparé plus de cent pas, commençant depuis la porte jusques à un

Hostel Dieu qui touchoit contre la muraille, où ils furent contraincts d'interrompre l'entreprise pour abbattre ledit Hostel Dieu, chose qui ne se pouvoit si legerement faire. Et ledit troisiesme jour, qui fut le vendredy quinziesme du mois, les ennemis ayans faict leurs approches, envoyerent un trompette avecques un herault et le capitaine Tonnoire, espagnol, capitaine de Gravelines, au petit bastion qui estoit à la porte de Hedin, environ le soleil levé, lesquels sommerent le sieur de Villebon et autres capitaines qu'ils eussent à rendre la ville, pour et au nom de l'Empereur, ès mains du comte de Bures, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté Imperialle en tous ses Païs Bas, dedans XXIIII heures, autrement estans forcez (comme il estoit apparent, veu la debilité de la place), il les feroit tous passer au fil de l'espée ; à quoy fut respondu par ledit seigneur de Villebon et autres capitaines qu'ils avoient charge du Roy, leur maistre, de la garder pour et en son nom et que jusques à la mort ils en feroient leur plain devoir. Lesdits capitaines et herault, après plusieurs remonstrances faictes, s'en retournerent porter response et se plaignirent qu'aucuns soldats en maniere de derision leur avoient dit qu'ils attendissent à sommer Sainct Paul jusqu'à ce qu'ils eussent prins Peronne, et que Peronne prinse, s'ils retournoient sommer S. Paul, ils penseroient alors ce qu'ils devroient respondre.

Le seigneur de Bures, la response ouie, feit commencer la batterie depuis le portail où estoit l'horloge jusques au boullevert où estoit la porte de Hedin et dura laditte batterie continuelle depuis les quatre heures du matin jusques à cinq heures du soir, pendant

lequel temps il fut tiré par compte faict le nombre de seize à dix huict cens coups de canon, de maniere que la breche pouvoit avoir ouverture de trois à quatre cens pas et à la pluspart des lieux on y pouvoit bien monter à cheval. Et fault entendre que du costé de Dourlans, en un hault lieu qui regardoit dedans le bastion, ils avoient mis sept ou huict pieces qui contraignirent ceux de la ville d'abandonner ledit bastion, qui estoit leur principalle ou (pour mieux dire) seule deffence. Cela faict, ils vindrent donner un assault, avecques environ de cinq à six cens hommes, non pour intention d'entrer en la ville de ceste poincte, mais seulement pour recognoistre la breche et au demeurant faire selon que l'aventure en donneroit occasion, et bien pouvoient lesdits six cens hommes venir au pied de la breche à seureté, car le bastion (comme je vous ay dit) estoit du tout habandonné et ceux de dedans estoient contraincts de se tenir couchez sur le ventre à l'endroit de la breche, car autrement ne se pouvoient ils garantir des pieces qui estoient au dessus, lesquelles battoient tout le long de la breche par dedans et avoient faict si grand meurdre de ceux qui remparoient et abbattoient les maisons pour remparer, que de ce qui estoit ordonné pour deffendre la breche plus du tiers estoient morts ou tellement blessez qu'ils ne pouvoient faire aucun service.

Les ennemis, ayans recogneu la breche, ordonnerent autres sept ou huict enseignes pour se venir jetter au fossé qui separoit le grand bastion d'avec la ville, lequel estoit assez competemment profond en terre freiche. Or est il que pour entrer de la ville dedans

ledit boullevert falloit passer par le fons dudit fossé; et parce qu'on n'avoit eu le loisir de faire deux courtines pour joindre ledit boullevert avecques la ville, on avoit seulement faict deux courtines de vaisseaux à vin plains de terre pour la deffense dudit chemin qui alloit par le fons dudit fossé du bastion en la ville, et ce faict, meirent le feu dedans les estançons qui soustenoient la poincte dudit bastion, où ils avoient sappé les jours passez, de sorte que laditte poincte alla par terre et quand et quand tomberent ès trenchées des ennemis tous ceux qui estoient sur laditte poincte à la deffence. Parquoy incontinant donnerent l'assault par ledit endroit, où ils furent très bien recueillis par les capitaines La Salle et Sainct Aubin avecques leurs gens et jamais ils n'eussent prins le bastion par là, mais tandis qu'ils donnoient l'assault, ceux qu'ils avoient faict descendre au fossé tournouyerent tant qu'ils arriverent à laditte courtine faicte de poinsons, laquelle ils trouverent gardée seulement de vingt cinq ou trente arquebusiers, lesquels ils forcerent incontinant et meirent en fuitte, parce que depuis qu'ils eurent gaigné le fons du fossé ils estoient à couvert de toutes parts. Aucuns des fuyans se retirerent dedans le bastion; autres par la porte qui alloit de la ville au bastion, qui estoit par dessoubs terre, se retirerent dedans la ville; les uns et les autres furent suivis par les ennemis qui entrerent pesle mesle avec eux. Ceux qui deffendoient le bastion contre l'assault qui se donnoit à la poincte ne se donnerent garde qu'ils veirent derriere eux quatre enseignes de Bourguignons et se veirent assaillis par deux costez; tout ce que vertu et

force naturelle peuvent faire de resistence ils y feirent, mais le grand nombre vainquit le petit, tous furent tuez et taillez en pieces ou bien peu s'en fault. Sainct Aubin, son lieutenant et enseigne y furent tuez, La Salle prins, mais si blessé que peu après il en mourut, son lieutenant et son enseigne y moururent pareillement, aussi feit le portenseigne du seigneur de Villebon, nommé Sainct Martin[1].

Prise de Saint Paul. — Cependant que telle execution se faisoit, l'assault continuoit tousjours à la breche, d'entre la porte de Hedin et le portail de l'horloge, et se deffendoient très bien ceux de dedans et desja avoient soustenu un furieux assault, ne sçachans rien de ce qui s'estoit faict d'autre costé, quand ceux qui estoient entrez dedans la ville par la porte du grand bastion, après avoir gaigné le marché, tirerent droict à laditte breche et furent les deffendans assaillis par devant et par derriere. Le seigneur de Moiencourt, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui estoit venu du chasteau au secours de son compagnon le capitaine Martin du Bellay, ayant l'un des bouts de la breche en garde, le plus proche de laditte place, sentant l'ennemy à son cul, tourna la teste droit au marché, auquel lieu il fut tué, et auprès de luy son frere, sieur d'Yve[2], et tous ceux qui l'avoient suivy. Les ennemis, suivans leur poincte, vindrent donner par le derriere à la breche, où estoit ledit du Bellay, là où estans assaillis par devant et par derriere furent massacrez VII^xx de la

1. Fiacre de Palmières, sieur de Saint-Martin.
2. Yves de Hangest, sieur d'Yvoy.

compagnie dudit du Bellay et le lieutenant et neveu du seigneur de Villebon, nommé Laubies[1], et le reste n'en eut moins. De ceste furie demeurerent seulement en vie ledit du Bellay, sauvé par un capitaine alleman nommé le capitaine Bose, qui le trouva porté par terre parmy les morts, aussi fut le seigneur de Blerencourt. Le seigneur de Villebon, qui avoit autre quartier en garde, y fut pris par le capitaine Tonnoire, espagnol, s'estant retiré dedans une tour, où falloit monter par une eschelle; aussi fut le capitaine Iville, ayant le bastion de la porte de Dourlans en garde, auquel advint un faict estrange et presque pareil que celuy qui arriva à Romme quand monseigneur de Bourbon l'assaillit[2], et cestuy cy le vey. L'enseigne du capitaine Iville, qu'on avoit en estime de bien homme asseuré, estant à sa deffence sur le boullevert, son enseigne au poing, voyant l'ennemy marcher à l'assault, entra en tel effroy que pensant à mon advis fouir dans la ville sortit par une canonniere et fouit droict aux ennemis, son enseigne au poing, où il fut massacré; aussi un gentilhomme qui estoit auprès de moy entra en telle frayeur qu'il tomba mort sans estre frappé, car je le fey visiter. Le capitaine René de la Palletiere, lequel avoit le chasteau en garde, fut pareillement forcé par le boullevert, lequel n'estoit encores du tout en deffence et fut prins prisonnier; mais sur un debat qui sourdit entre eux, à sçavoir auquel il avoit donné sa foy, fut tué. Il y mourut de toutes

1. Charles de Laubier, sieur de la Villetière, fils de Jean de Laubier et de Jeanne d'Estouteville-Villebon. Il ne mourut pas des blessures reçues à la prise de Saint-Pol.

2. Voir *supra*, t. II, p. 30.

gens, tant de gens de guerre, citadins que pionniers, environ quatre mille cinq cens hommes, et ne fut pardonné ny à femmes religieuses ny enfans, car vous sçavez de quelle gratieuseté usent les lansquenets quand ils sont victorieux ; mesme le capitaine Martin du Bellay, depuis avoir esté prins et amené dehors par la breche pour le sauver, faillit à estre tué deux ou trois fois des Clevois, et l'eust esté sans le seigneur Distain, qui l'accompagna jusques à la tente du comte de Bures, son pere.

Le soir, après la fureur de la tuerie passée, le comte de Bures, lieutenant general pour l'Empereur, feit crier par le camp que tous ceux qui auroient des prisonniers eussent à les amener devant luy, ce qui fut faict. Le seigneur de Villebon fut envoyé à Gravelines et depuis paya dix mille escus pour sa rançon ; le seigneur Martin du Bellay, dès le lendemain, fut mis à trois mille escus et renvoyé sur sa foy, à la charge d'estre de retour dedans dix jours ou envoyer lesdits trois mille escus, et le cautionna le seigneur de Glaion[1], gentilhomme de la maison de l'Empereur, qui autrefois avoit esté nourry en France.

Dès le temps que le camp imperial commença de marcher, le Roy avoit commencé à redresser le sien pour secourir S. Paul, esperant à ce que luy avoient promis les fortificateurs qu'elle pourroit bien arrester l'armée imperialle jusques à ce qu'il y arrivast, veu la grande diligence dont il usoit. Et jà estoient partis monseigneur le Dauphin et monseigneur le grand

1. Philippe de Stavelle, baron de Chaumont, sieur de Glajon, grand bailli de Cassel (1546), chevalier de la Toison d'or (1555), mort en décembre 1562.

maistre avec bon nombre de la noblesse pour aller faire teste à l'ennemy; et après eux faisoient venir à grandes journées les gens de cheval auparavant ordonnez pour aller au Piemont, lesquels sur ceste nouvelle avoient esté contremandez, quand devers eux arriva un trompette du Roy, lequel estoit party de S. Paul en diligence, incontinant qu'il veit la ville prinse, et leur compta ceste mal plaisante nouvelle, laquelle du commencement on voulut tenir secrette, de peur d'estonner le peuple, mais à la fin elle fut declarée avec telle dexterité que l'inconvenient ne fut trouvé si grand comme il eust esté, si on eust laissé courir le bruit temerairement par gens qui vont tousjours adjoustans quelque chose à ce qu'ils ont ouy. Mondit seigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre voyans que de secourir S. Paul il n'y avoit plus d'ordre, prindrent resolution (ce nonobstant) de marcher en avant au plustost qu'il seroit possible, tant pour obvier au danger des autres places de la frontiere que pour se revencher du dommage receu.

Description et prise de Montreul par les ennemys. — Trois jours demoura le camp imperial devant Sainct Paul après la prise de la ville, pendant lequel temps le comte de Bures feit brusler la ville, raser le chasteau et abbattre la grosse tour pour raison qu'il ne trouva, par l'advis de son conseil, que ville ne chasteau se puisse mettre en telle fortification que ce soit pour attendre une grosse puissance. Le quatriesme jour, qui fut le XIX de juin, il feit faire les monstres de ses lansquenets, qui se trouverent le nombre de XXII à XXIIII mille hommes, cinq ou six mille Wallons et huict mille chevaux, tant Clevois, haults Allemans que

des ordonnances des Païs Bas de l'Empereur; le mercredy deslogea le camp et vint l'avantgarde loger à Auchy les Moynes[1], au bout du parc de Hedin, et la bataille à Blangy en Ternois, qui fut cause de tenir les François en incertitude du chemin que lesdits Imperiaux vouloient prendre ou de Hedin ou de Montreul. Dedans Hedin estoit le seigneur de Sercu avec les cinquante hommes d'armes dont il avoit la charge et mille hommes de pied, dont estoit son lieutenant Philippe de Mailly[2], et le seigneur de Piennes[3], aussi capitaine de cinquante hommes d'armes, estans avecques luy, et avoient ja très bien remparé la breche que le Roy avoit faicte et au demourant estoient fort bien pourveus de toutes choses necessaires à la garde et deffence d'une place de telle importance. D'autant que Hedin estoit bien pourveu, autant l'estoit mal Montreul, car le seigneur de Canaples, qui en avoit esté ordonné chef, n'y estoit entré que trois ou quatre jours devant avecques mille hommes de pied nouveaux levez et quelque deux cens chevaux des arrierebans de Normandie. Or n'estoit alors la ville retranchée, parquoy pour la bien pourveoir eust esté besoin d'y avoir au moins six mille hommes de pied et trois cens hommes d'armes. Sur ce, le comte de Bures se delibera de ne s'amuser à Hedin et print le chemin de Montreul, auquel lieu arrivé assit son camp, une partie vers la porte de Hedin, du

1. Auchy-lès-Hesdin et Blangy-sur-Ternoise, cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

2. Philippe de Mailly, sieur de Saint-Éloy, capitaine de gens de pied.

3. Antoine de Hallwin, sieur de Piennes, gentilhomme de la chambre.

costé du bas de la ville, autre partie aux Celestins, tirant le chemin de Terouenne, autre vers la porte du grand marché qui tire à Abbeville; ce faict, planta son artillerie contre le bas de la ville, une bande à l'endroit de la justice, autre sur un petit hault devers la porte du grand marché, laquelle battoit le long de la courtine du bas de la ville par dedans, et une autre bande sur un autre hault, où il y a une chappelle tirant le chemin qui va à Beaurain[1]. Après avoir faict batterie le long d'une grande courtine depuis le portail de devers Hedin, en tirant vers la porte du grand marché, se preparerent pour donner l'assault; vray est que la breche estoit raisonnable, mais mal aisée aux ennemis à y venir, à cause des fossez qui estoient plein d'eaux, car encores qu'ils eussent escoulé les eaues, le marais estoit demouré.

D'autre part, y avoit un grand desavantage pour ceux de dedans, car pour venir à la breche ils estoient descouverts de deux bandes de l'artillerie des ennemis, puis estans à leur deffence, estoient encores veuz des deux costez par les flancs et n'avoient l'opportunité de faire traverses pour eux couvrir, aussi le peu de nombre qu'ils avoient n'estoit suffisant pour garder la moitié du bas de la ville; parquoy l'ennemy venant à l'assault, tout le reste de la ville, qui a grand circuit, luy demouroit abandonné. Toutes ces choses considerées, le seigneur de Canaples, par l'advis des capitaines et des soldats qui estoient avec luy, estant à ce solicité par le comte de Bures, feit capitulation telle que tous les gens de guerre sortiroient leurs bagues

1. Beaurainville, cant. de Campagne-lès-Hesdin, arr. de Montreuil (Pas-de-Calais).

sauves et en armes et les habitans avec ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens sur eux. Jamais le comte de Bures, voyant la ville despourveue de toutes choses comme elle estoit, ne leur eust accordé composition si honorable, n'eust esté la craincte qu'il avoit de ce qui advint, qui estoit que cependant qu'il s'amusoit audit Montreul on meit secours dedans Terouenne d'hommes et de pouldres, car il estoit bien adverty qu'elle en estoit fort despourveue; et si partant de Hedin pour aller audit Montreul il fust allé droict à Terouenne, bien à peine eust on eu le moyen de la secourir comme l'on feit.

Rafreschissement mis dedans Terouenne. — Messire François de Montmorency, seigneur de la Rochepot, estoit pour lors lieutenant general pour le Roy en Picardie, lequel cognoissant l'importance de Terouenne et qu'il n'y avoit dedans plus hault de vingt cinq ou trente hommes d'armes de la compagnie de monseigneur de Bernyeulles, gouverneur dudit lieu, et pareil nombre de la compagnie de monseigneur de Crequy, son frere aisné, et environ cent hommes de pied et cent morte payes, y envoya soudainement le seigneur de Cany[1], lieutenant de la compagnie du jeune duc de Vendosmois, avec quarante hommes d'armes de laditte compagnie, le seigneur de Foudras[2], son lieutenant, avec xx hommes d'armes de la sienne, le fils du seigneur de Dampierre[3], guidon de monseigneur

1. François de Barbançon, sieur de Cany, mort en 1567.

2. Georges de Foudras, lieutenant à la compagnie du sieur de la Rochepot.

3. Claude de Clermont, baron de Dampierre, fils de Jacques de Clermont et de Claude de Saint-Seigne, guidon à la compagnie du Dauphin, mort en 1545.

le Dauphin, avec XX hommes d'armes de laditte compagnie, et le capitaine S. Brisse, l'un des lieutenans du capitaine Lalande, avec quatre cens hommes de pied, lesquels à grande peine y arriverent à temps, car desja Montreul estoit rendu et le camp imperial logé a deux lieues près de Terouenne. Et si de fortune le comte de Bures au desloger de Montreul eust envoyé ses gens de cheval droict à Terouenne, sans sejourner en chemin, ou qu'il fust allé tout droict au partir de S. Paul, la ville estoit en danger par faulte d'hommes, comme j'ay predit; car la puissance qu'amenoit monseigneur le Dauphin ne fust jamais arrivée à temps pour la secourir.

Le XXII de juin arriva mondit seigneur le Dauphin en la ville d'Amiens accompagné de monsieur le grand maistre de Montmorency, qui soubs luy avoit la principalle superintendence de l'armée, lequel incontinant manda le comte Guillaume de Fustemberg, estant pour lors à Corbie avec son regiment de lansquenets, et le capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, nouvellement arrivé, ayant amené quatre mille bas Allemans, gens bien en ordre et aguerris ès guerres de Monstre[1] et de Dannemarc, à ce qu'au vingdeuxiesme dudit mois ils se trouvassent à Abbeville, où il entendoit faire l'amas de ses forces. Le comte Guillaume avec sa trouppe fut logé dedans les fausbourgs de Vimeu[2], le capitaine Nicolas de Rusticis ès faubourgs de la porte S. Gilles tendant au Pontdormy[3]. Et audit lieu

1. Munster. La guerre de Munster contre les Anabaptistes qui avait pris fin vers 1535.

2. Vimeu, au sud d'Abbeville.

3. Pont-Rémy, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher, arr. d'Abbeville.

d'Abbeville sejourna monseigneur le Dauphin, attendant le reste de son armée, durant lequel sejour il eut nouvelles par une morte paye qui estoit sorty de Terouenne, nommé Pierre l'Oyseau, qui avoit passé à travers le guet des ennemis, comme dedans la ville de Terouenne on avoit grande necessité d'arquebuziers et mesmes de poudre pour l'arquebuserie. A ceste cause fut conclu qu'il estoit necessaire de les en secourir et fut esleu le seigneur d'Annebault pour mener ledit secours avec les chevaux legers dont il estoit general, lequel incontinant se retira à Hedin pour estre lieu le plus à propos pour executer laditte entreprise.

Le camp imperial estant deslogé de devant Montreul, l'avant garde avoit esté loger à Renty[1] et la bataille à Verdures[2], et le lendemain devant Terouenne; auquel lieu estant arrivé monsieur de Bures, avoit logé son camp partie à Dellette[3], autre partie au dessoubs de la justice et l'autre au delà du chasteau, en un lieu où l'an mil cinq cens treize Talbot avoit planté son camp. Puis en extreme diligence feit faire les approches et mettre leurs pieces en batterie depuis la tour des marais jusques au dessoubs de la tour du chasteau, passant par devant un lieu nommé la Patrouille[4] où,

1. Renty, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

2. Vaudringhem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer.

3. Delettes, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer.

4. La Patrouille, lieu situé au nord-est du village actuel de Thérouanne et correspondant à une tour ou ouvrage avancé qui défendait la partie ouest des fortifications de l'ancienne Thérouanne. Voir l'abbé Bled, *Thérouanne, une ville disparue*, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1894, p. 191-216.

après avoir assis leur artillerie, feirent telle diligence qu'en moins de douze jours ils battirent le chasteau, qui n'estoit que de deux tours, parce que, quand le roy d'Angleterre print la ville audit an mille cinq cens treze, ledit chasteau avoit esté rasé. Brief, ils feirent telle batterie que noz gens furent contraincts de l'abandonner et, se retirans, retrencher par derriere. Ce faict continuerent leur batterie jusques à la Patrouille, de sorte qu'ils feirent une breche de cens pas de long. Vray est qu'elle n'estoit aisée à forcer, car noz genz s'estans retirez derriere (comme il est dit) avoient trenché le rempart et iceluy mis en tel estat, que si les ennemis eussent gaigné le hault dudit rempart ils eussent esté contraincts de tomber en un fossé bien flanqué. Entre tant, le seigneur d'Annebault, que je vous ay dit, estoit venu à Hedin pour dresser son entreprise, laquelle estoit de mettre dedans la ville quatre cens arquebuziers, portans chacun lié autour de luy un sac de cuir faict à poste plein de poudre, et pour cest effect avoit choisi le capitaine Briandas.

Deffaicte de monseigneur d'Annebault. — Ayant mis ordre aux choses necessaires, ledit seigneur d'Annebault partit de Hedin à jour couché, ayant sa compagnie avecques luy de cinquante hommes d'armes, le seigneur de Piennes avecques pareille charge, le seigneur de Tais deux cens chevaux legers, le seigneur de Termes deux cens, le seigneur d'Aussun deux cens, le seigneur de Sansac deux cens, le capitaine Francisque Bernardin de Vielmarcat deux cens, le seigneur Maure de Novate deux cens, le capitaine Georges Capussement deux cens Albanois et le capitaine Theode Manes pareille charge; et marcha le

chemin de Guinegatte tenant toujours le hault païs; estant acheminé, jetta cent chevaux de coureurs devant, puis feit marcher les gens de pied à leur queue et à la queue des gens de pied autres deux cens chevaux, ausquels il donna charge de marcher droit à Terouenne, sans s'amuser en aucun lieu jusques à la porte, et plustost se hazarder d'estre pris et deffaicts que d'y faillir. Et ledit seigneur d'Annebault avec la gendarmerie et le reste des chevaux legers, et plusieurs autres gentilshommes qui estoient venus pour leur plaisir et acquerir honneur, tels que le comte de Villars[1], le seigneur Do[2] et plusieurs autres, devoit demourer avec la trouppe au deça de Terouenne, au dessus de Guinegatte, ayant enchargé aux chevaux legers qu'il avoit jettez devant, que dès qu'ils auroient mis les gens de pied dedans la ville, ils eussent à faire un signal à ce qu'il eust à se retirer et eux devoient demourer sur la queue pour l'advertir si l'ennemy se jettoit à la campagne. Les gens de pied furent mis dedans la ville sans perte et sans alarme; le signal fut monstré, après lequel le seigneur d'Annebault se meit à faire sa retraitte, laquelle il eust faict aisement sans danger, mais les chevaux legers qui avoient esté jettez sur les aisles, induicts par les jeunes gens qui vouloient rompre leurs lances, allerent donner l'alarme au camp de l'ennemy, lequel ils trouverent à cheval parce que ledit ennemy, ayant eu advertissement de laditte entreprise, avoit deliberé de l'empescher, ce

1. Honorat de Savoie, comte de Villars, gentilhomme de la chambre, second fils de René, bâtard de Savoie.

2. Jean d'O, sieur de Maillebois et de Blévy, échanson du roi.

qu'à mon opinion il eust faict; mais estans montez à cheval pour attendre noz gens au passage, ceux de l'avant garde qui venoient d'un costé et ceux de la bataille de l'autre s'entrerencontrerent et, par faulte de se recognoistre à l'occasion de l'obscurité de la nuict, se chargerent les uns les autres, où y eust grand desordre et beaucoup de blessez tant d'un costé que d'autre, et cependant noz gens entrerent dedans la ville et cela fut cause que noz gens estans allez pour leur donner l'alarme les trouverent à cheval. Le seigneur d'Annebault (lequel faisoit sa retraitte) estant adverty que ses chevaux legers estoient à l'escarmouche, voulut temporiser pour les retirer; mais l'ennemy ayant faict grande diligence vint pour luy coupper chemin au passage d'un pont, auquel lieu luy et ceux qui estoient en sa compagnie combattirent si vigoureusement que, durant le combat, il y mourut plus grand nombre d'Imperiaux que des nostres; mais enfin, y arrivant toute la cavallerie du camp, fut ledit seigneur d'Annebault porté par terre et prins prisonnier, et auprès de luy le seigneur de Piennes, le comte de Villars, le seigneur Do, le capitaine Georges Capussement, le capitaine Francisque Bernardin, le seigneur de Sansac et presque tous, mesmes les chefs, hormis ceux qui desja avoient passé le pont. Aucuns desquels, et entre autres le seigneur d'Aussun, s'estans retirez à Hedin, après avoir luy et ses compagnons changé de chevaux, retournerent au lieu où avoit esté le combat, lesquels trouvans les ennemys en desordre, comme gens qui pensoient n'y avoir plus d'ennemys en campagne, les chargerent et en defeirent et prindrent bon nombre, et mesmes rescovrirent plu-

sieurs des nostres qui estoient prisonniers entre leurs mains[1].

Les ennemis, d'une part se glorifierent d'avoir eu une telle victoire à leur avantage, d'autre part se trouverent mal du secours qui estoit entré dedans la ville, car ils avoient accoustumé ordinairement de venir sur le bord du fossé tout privement et sans danger, parce que ceux de dedans avoient faulte et d'arquebusiers et de poudre; mais les arquebusiers nouveaux venuz les servirent de telle sorte qu'ils leur feirent changer de façon de faire, qui fut cause que la joye qu'ils avoient eue de leurs prisonniers ne leur dura gueres. Peu de jours après, le seigneur de Cany, lieutenant du duc de Vendosme, et autres avecques luy, ayans cognoissance que le plus souvent des gros seigneurs de leur camp se venoient esbatre dedans les trenchées, delibererent de les y surprendre; ce qu'ils feirent par une saillie que feit ledit seigneur de Cany avecques ses compagnons, lesquels, trouvans lesdits ennemis dedans leurs dittes trenchées en mauvais equippage et mal sur leurs gardes, en taillerent en pieces soixante ou quatre vingts, et entre autres le porte guidon du duc d'Arscot, et fut prisonnier le seneschal de Henault[2], homme de grande maison, auquel ledit seigneur de Cany sauva la vie, autrement il fust passé au fil de l'espée comme les autres, et depuis fut rendu ledit seneschal en eschange pour le seigneur de Piennes.

1. Voir, sur cette affaire de Thérouanne qui se produisit le 25 juin, la *Cronique du roy Françoys premier*, p. 212-214 (liste des prisonniers); Decrue, *op. cit.*, p. 308.

2. Pierre de Barbanson, dit de Werchin, sieur de Roubaix, chevalier de la Toison d'or, sénéchal héréditaire de Hainaut.

Pendant ce temps, monseigneur le Dauphin et monseigneur le grand maistre, voulans donner secours aux assiegez, ayans leur armée ensemble, s'en vindrent loger à Ham[1], petit village entre Dourlans et Auchy; de là, ayans pourveu à tous leurs affaires, allerent loger à Auchy le chasteau, sur la riviere d'Authie, puis à Fervens[2], sur la riviere de Canche, deliberez de prendre leur chemin près de Pernes pour aller loger au dessus de Terouenne, entre Guinegatte et Terouenne, et de là (ayans le hault), à coups de canon, leur faire abandonner le costé de delà l'eau vers Guinegatte, et par ce moyen secourir la ville ou les contraindre de venir au combat à leur desavantage; et pouvoit avoir en nostre camp le nombre de quinze à seize cens hommes d'armes et environ deux mille chevaux legers, de dix à douze mille Allemans et douze ou quatorze mille François. Cependant se commencerent à mener traittez de la part de la royne de Hongrie, par le moyen du duc d'Arscot, pour venir à quelque traitté de paix ou bien à quelque trefve, pendant lequel temps les choses se devoient mitiguer; et furent les choses tant demenées qu'en fin il fut arresté que les deputez, d'une part et d'autre, se trouveroient en un village nommé Bommy[3], estant du comté de Sainct Paul, deux lieues près de Terouenne. De la part de monseigneur le Dauphin fut deputé le seigneur de Sainct André, chevalier de l'ordre du Roy, et le president Poyet, tiers presidant

1. Hem, arr. de Doullens (Somme).

2. Frévent, cant. d'Auxy-le-Château, arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

3. Bomy, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

de la cour de Parlement de Paris, et Nicolas Berthereau[1], secretaire du Roy et de monseigneur le grand maistre; lesquels, se trouvant audit lieu de Bommy avec les deputez de la part imperialle, après les choses bien debattues, fut conclu une suspension d'armes pour trois mois, entre les païs du Roy et les Païs Bas de l'Empereur, et cependant seroit advisé s'il y auroit moyen de faire une paix entre ces deux grands princes et leurs alliez[2].

Affaires de Piemont. — Je me suis lontemps tenu de parler des affaires de Piemont afin de mieux descrire les choses advenues en Picardie, maintenant je parleray de ce qui y advint durant ce temps là.

Le Roy, partant pour son voyage de Hedin, avoit ordonné le seigneur de Humieres pour aller en Piemont[3], et premierement afin d'estre seurement adverty en quel estat estoient les affaires de par delà, ayant entendu y avoir plusieurs differens entre les chefs de son armée et pour sçavoir les occasions desdittes divisions et differends qui y estoient, depescha le seigneur de Langey, messire Guillaume du Bellay, lequel, à son retour, vint trouver le Roy à la Contey (comme j'ay dit) à l'heure qu'il se retira de Pernes avecques son armée, retournant dudit voyage, qui luy feit

1. Nicolas Berthereau, sieur de Villier-le-Sec, concierge du Palais à Paris. Les pouvoirs pour traiter furent donnés le 20 juillet 1537 (*Catalogue des actes*, t. III, n° 9194).

2. La trêve de Bomy fut conclue le 30 juillet. Voir Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, II, p. 153; Decrue, *op. cit.*, p. 310-311.

3. Par lettres datées de Compiègne, 8 mars 1537 (*Catalogue des actes*, t. VI, n° 21221).

entendre ce qu'il avoit trouvé et negocié audit païs, ainsi que je vous reciteray cy après.

Cause des differends entre le comte Guy et le seigneur Cagnin de Gonzague. — Vous ne devez ignorer, par ce que j'ay descrit au commencement de ce livre, comme le comte Guy de Rangon arriva à Carignan avec l'armée du Roy, venant de la Mirandolle pour le secours de Turin, et comme le seigneur Cagnin de Gonzague, sans le sceu dudit comte, composa avec ceux qui estoient pour la part imperialle dedans le chasteau dudit Carignan, dont il ne fut content, parce qu'il luy sembla que c'estoit le mespriser, attendu qu'il estoit lieutenant general en l'armée du Roy. Et de la s'engendrerent quelques particularitez entre eux, qui continuerent en maniere que lesdits comte Guy et Cesar Fregose, son beau frere, se banderent contre ledit seigneur Cagnin, de sorte que le Roy fut contrainct d'y envoyer (ainsi que dit est) le seigneur de Langey pour cognoistre de leurs differends et chercher le moyen de les mettre d'accord, et avec ce luy donna charge d'entendre en quel estat estoient ses affaires de Piemont, lequel partit pour cest effect peu de temps avant que le Roy allast assieger Hedin.

Estant arrivé la part où estoit le comte Guy, voulut particulierement entendre les differends et raisons, tant d'une part que d'autre. Le comte Guy disoit qu'encores qu'il eust pleu au Roy luy donner la principalle charge et le constituer son lieutenant general en son armée, il avoit toutesfois deferé en tout ce qu'il luy avoit esté possible au seigneur Cagnin de Gonzague, tant pour l'ancienne servitude dudit Cagnin et de sa maison envers la couronne de France que pour

la qualité de saditte maison, et ce jusques à avoir esté le plus de temps tenir le conseil au logis dudit seigneur Cagnin. Nonobstant lequel sien plus que debvoir, il ne l'avoit jamais peu entretenir en contentement qu'il n'ayt tousjours tendu à rompture plustost qu'à amitié, tenant des propos de luy qu'il ne debvoit tenir, se vantant ledit Cagnin de n'avoir changé de service comme ledit comte et d'avoir ouvertement porté l'ordre du Roy et non pas caché comme luy, adjoustant outre ce autres parolles malsonantes. Aussi ledit seigneur comte Guy ne se pouvoit contenter de la façon dont avoit esté usé à la reddition du chasteau de Carignan et que depuis lors ils avoient esté plus mal ensemble qu'ils n'estoient auparavant, lequel malcontentement entr'eux s'augmenta encores d'avantage quand ledit Cagnin sceut qu'on luy avoit cassé partie de ses gens de pied et le bon recueil qu'avoit faict le Roy à Cesar Fregose quand il luy vint faire la reverence au camp lez Avignon en la compagnie du seigneur d'Annebault; et aussy de quoy le Roy avoit ordonné qu'avenant le partement dudit comte Guy, ledit seigneur Cesar demoureroit son lieutenant en l'armée; et furent lors escrites et divulguées aucunes lettres au mespris et contentement dudit Cesar Fregose au nom de l'Aretin, lesquelles icelluy Cesar disoit avoir verifié avoir esté composées par ledit Cagnin, auquel pour ceste cause ledit Cesar avoit envoyé un cartel de defiance.

Le seigneur de Langey remonstra audit comte Guy et Cesar Fregose le reculement et prejudice du service du Roy, par le moyen de ces differens et que, par les chapitres de l'ordre du Roy, les chevaliers

dudit ordre ne peuvent envoyer ny accepter cartel ne combat l'un contre l'autre sans le congé de leur superieur, qui est le Roy. Ledit Cesar s'excusa, disant n'avoir jamais veu lesdits chapitres; aussi que pour son honneur il ne se pouvoit passer de faire ce qu'il avoit faict, attendu l'enormité des propos semez contre luy par les lettres divulguées au nom de l'Aretin; toutesfois, pour ne desobeir au Roy et ne retarder ou reculer le bien de ses affaires, il estoit content de ne passer outre, pendant que cest affaire dureroit, moyennant que ledit seigneur Cagnin ne passast outre de son costé.

Le seigneur Cagnin, d'autre part, se plaignoit qu'ayant luy mesme praticqué le comte Guy et amené au service du Roy, et se voulant accommoder et vivre unanimement audit service avecques luy, ce nonobstant le peu d'amitié qui estoit entr'eux auparavant, ledit comte avoit faict moindre estime de luy qu'il n'appartenoit; et si bien en aucune chose il en avoit faict compte, ce avoit tousjours esté avec certaines parolles ambigues et à double entente; et que le comte Guy, pour avancer Cesar Fregose, son beau frere, avoit tousjours tasché à le reculer et luy faire et procurer choses par lesquelles il voyoit ledit comte tendre evidemment à luy faire abandonner le service du Roy. Allegoit aussi l'ancienne servitude de sa maison, sa nourriture au service du Roy, sans y avoir jamais varié, combien qu'il en eust souvent esté recherché avecques grandes conditions. Allegoit aussi, outre ce, qu'il estoit autant homme de service (quant à sa personne) que ledit Cesar Fregose; il avoit outre, tant de luy que de sa femme et de ses

neveux, dont il avoit la garde de la minorité, estats et païs où il pouvoit lever et avoit levé gens pour le service du Roy et ses places prestes pour faire l'amas et le passage des gens pour venir audit service; aussi disoit avoir attiré le comte de la Mirandolle audit service du Roy et avoir, pour ces causes, perdu son bien et quelques unes de ses places avoir esté desmolies.

Disoit d'avantage que, dès le commencement que le Roy voulut lever gens, il n'avoit voulu capituler avecques ledit seigneur ainsi que les autres, seulement avoit declaré l'affection qu'il avoit d'acquerir audit service augmentation d'honneur et de credit, sans laquelle affection il fust demouré en sa maison, en laquelle il avoit de quoy se tenir honorablement; toutesfois, voyant l'ennemy du Roy entré en France, il avoit eu seulement esgard à son affection de le servir à la necessité non pas en ceste sienne diminution de reputation, chose qui luy estoit mise en avant par tous ses parens et amis de par delà, qui luy desconseilloient de prendre et accepter une si peu honnorable charge. Disoit d'avantage, qu'ayant esté accordé audit seigneur Cesar Fregose tant de beaux partis sur la promesse qu'il avoit faicte de bailler Gennes au Roy, et lesquels partis estoient suffisans pour attirer au service du Roy un duc de Mantoue ou autre gros prince d'autre credit que ledit Cesar, que toutesfois il n'avoit rien seulement executé de sa promesse, mais s'en estoit mis à son devoir beaucoup moins qu'autres, se comprenant ledit seigneur Cagnin au nombre d'iceux. Parquoy le Roy pouvoit honnestement differer lesdits partis à luy accordez, à tout le moins ne luy faire bien ny honneur à luy, qui estoit nouveau

serviteur, outre ce qui luy avoit esté promis au commencement de la levée au prejudice de la reputation des anciens et bons serviteurs, se pretendant interessé, que pour bailler augmentation de gens de pied audit Cesar on luy avoit cassé les siens; disant que si on les luy eust cassez pour eviter et diminuer la despense, non pas pour en bailler à autre, ou bien que le Roy le luy eust escrit, non pas y proceder en la maniere qu'il avoit esté, qui estoit (à ce qu'il disoit) qu'il n'avoit aucune chose entendu de la casserie, sinon par le bruit de ses malveillans qui s'en vantoient pour le villipender, il l'eust plus patiemment porté.

Disoit aussi que ceste avoit esté la cause qui l'avoit meu d'escrire et dire ce qu'il a pensé servir à faire cognoistre aux gens qui l'eussent ignoré que s'il estoit mal traitté pour bien traitter ledit Cesar cela n'estoit pour le merite dudit Cesar, ne pour chose qu'il valust mieux que luy; et si pour ceste cause ledit Cesar Fregose luy avoit envoyé le cartel de combat, qu'il n'avoit peu faire moins que de l'accepter comme il avoit; et que, nonobstant qu'il eust deliberé de faire audit Cesar de l'avantage plus qu'il ne devoit, afin de le faire venir au poinct du combat, il estoit toutesfois content pour ne reculer le service du Roy de differer jusques après l'execution dudit service, sinon que depuis la response faicte par luy audit cartel, Cesar Fregose eust escrit autre chose qui vint cy après ou qui encores ne fust venue à sa cognoissance ou qu'il en escrivist d'icy en avant, à quoy il escheust de faire response pour son honneur; auquel cas il vouloit supplier le Roy de ne prendre à mauvaise part s'il le vouloit garder.

Au demourant, feit entendre audit seigneur de Langey qu'il luy estoit besoin pour sa santé, voyant les affaires pour lors n'estre gueres eschauffées, s'il pouvoit avoir sauf conduit de se retirer à sa maison pour prendre l'eau des baings; et que, s'eschauffant les affaires, s'il plaisoit au Roy luy donner charge honorable, il y viendroit en tel equippage qu'il luy feroit service et acquerroit honneur, sinon il demeureroit en sa maison, sauf que si le Roy marchoit en personne il se retireroit vers luy pour luy faire service; et qu'il n'estoit deliberé, comme que ce fust, de jamais porter la croix rouge. De toutes ces choses cy dessus, le seigneur de Langey advertit le Roy, lequel vint trouver à la Contey à l'heure qu'il se retiroit de Pernes avec son armée à son retour du voyage de Hedin et permist le Roy audit seigneur Cagnin de se retirer en sa maison pour recouvrer sa santé.

Quelque temps auparavant, le Tholosan[1], qui estoit un soldat natif de Cony, avoit assemblé quelque nombre d'hommes sans soulde pour le service du Roy, ayant seulement l'adveu du comte Guy, avec lesquels il avoit surpris la ville de Quiers sur les Imperiaux; mais le comte Guy ayant advertissement comme le marquis du Guast se preparoit pour la venir reprendre, y envoya le chevalier Assal avecques deux enseignes de gens de pied, dont il avoit la charge, et cinq cens hommes des bandes du chevalier de Birague, lequels, avec ledit Tholosan, la garderent et repousserent leurs ennemis en deux assaults qui leur furent donnez, dont le chevalier Assal entra en

1. Antoine Tholozan, capitaine italien (*Catalogue des actes*, t. VIII, n° 31014).

une certaine grandeur, de sorte qu'il escrivit lettres au comte Guy aussi arrogantes en se magnifiant autant que s'il eust conquis un empire. Chose que ledit comte trouva de fort mauvaise digestion, disant que s'il y avoit honneur, il appartenoit au Tholosan plustost qu'à luy, car il avoit prins la ville et avoit autant eu d'honneur à la garder que ledit Assal ; bien advouoit ledit comte que ledit Assal estoit gentil soldat et qui avoit bien faict son devoir.

Brief, ledit seigneur de Langey avoit trouvé les affaires du Roy en telle combustion qu'après avoir pourveu au marquisat de Saluces au nom dudict seigneur, ainsi qu'il en avoit commission, il revint vers luy (comme dict est) pour l'advertir de toutes choses, et qu'il estoit besoing d'y pourveoir promptement s'il ne vouloit perdre le païs; car l'armée imperiale, de jour en autre, se renforçoit et la nostre diminuoit, pour les partialitez qui estoient entre les chefs. Et feit entendre au Roy que si monsieur de Humieres (lequel, partant pour son voyage de Hedin, il avoit ordonné pour aller en Piemont) y arrivoit sans avoir une teste de IIII ou V mille Suisses ou lansquenets et quelque renfort de gendarmerie, il ne voyoit moyen qu'il fust maistre de la campagne et que, l'abandonnant (veu la mauvaise provision qui estoit dedans les places), il y avoit apparence d'evidente perte pour le Roy.

Preparatifs du Roy pour Piemont et Picardie. — Le Roy, ayant entendu audit lieu de la Contey le rapport dudit seigneur de Langey, et, après avoir mis les provisions à ses nouvelles conquestes comme Hedin et Sainct Paul, delibera de rompre son camp et ordonna

de faire marcher les chevaux legers droict en Piemont pour renforcer l'armée qui y estoit, puis manda au duc Chrestofle de Witemberg, qui amenoit dix mille lansquenets à son service, de prendre pareillement le chemin de Piemont pour se joindre avecques mondit seigneur de Humieres. Mais avant que lesdits chevaux legers eussent passé Lion, ayant advertissement que l'armée de l'Empereur marchoit pour venir à Saint Paul, ainsi qu'avez entendu, contremanda les chevaux legers, faisant tousjours acheminer les lansquenets, et conclut de lever la charge de son armée au comte Guy et l'envoyer en Italie pour autres entreprises à son service. Aussi furent envoyez pour recueillir lesdits Allemans et faire leurs monstres et les conduire le seigneur de la Roche Matignon[1] et le seigneur de Borran, commissaire ordinaire de la guerre. Et desja le Roy avoit depesché trois ou quatre cens hommes d'armes, sçavoir est le baron de Curton avecques cinquante hommes d'armes, le seigneur de la Fayette cinquante, la compagnie du prince de Melphe de cinquante et soixante de la compagnie de monseigneur le Dauphin, dont ledit seigneur de Humieres estoit lieutenant, et le seigneur de Brissac ayant charge de deux cens chevaux legers, le seigneur de Lassigny[2] mille hommes de pied, le seigneur d'Allegre autres mille, outre la gendarmerie, chevaux legers et gens de pied, tant françois qu'italiens, qui estoient en l'armée, dont avoit eu la charge le comte Guy de Ran-

1. Joachim de Matignon, sieur de la Roche. Il mourut le 31 juillet 1537.

2. Claude de Humières, sieur de Lassigny, écuyer d'écurie du dauphin Henri.

gon. Ainsi depescha pour faire marcher en Piemont le capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu, lequel amenoit quatre mille lansquenets bas Allemans, lesquels il avoit soustraicts de la levée que faisoit faire l'Empereur pour venir à Sainct Paul et douze cens chevaux legers de l'armée qu'il avoit en Picardie, lesquels estoient desja fort avancez pour aller trouver le seigneur de Humieres; mais estant adverty de la grande puissance qu'amenoit le comte de Bures en Picardie, contremanda ledit Bossu et lesdits chevaux legers.

Mort du marquis de Saluces devant Carmagnolle. — Peu de temps auparavant, le comte Guy, craignant que l'ennemy (se faisant le plus fort en campagne) ne le contraignist d'abandonner le Piemont, avoit en toute diligence faict fortifier Pignerol afin de se fermer là avecques le reste de son armée et luy faire teste, attendant le secours qui luy pourroit venir de France; chose qui fut bien considerée, ainsi que vous orrez cy après. Aussi, quelque peu de temps après, le marquis du Guast, s'estant mis en campagne, avoit remis entre les mains du marquis François tout le marquisat de Saluces, hors mis le chasteau de Verzeul et celuy de Carmagnolles tenuz encores par les François; à ceste cause, ledit marquis du Guast alla assieger le chasteau de Carmagnolles, dedans lequel estoient deux cens soldats italiens que le comte Guy y avoit envoyé. Le marquis du Guast estant arrivé devant les envoya sommer de la part de l'Empereur de rendre la place, à laquelle sommation ayant esté faict reffus, il feit approcher l'artillerie. Le marquis François de Saluces, lequel, mieux qu'autre, cognois-

soit la place, mena deux canons sur la main dextre en allant de la ville au chasteau et rompit deux maisons pour se couvrir en lieu de gabions à mettre ses pieces, où, après avoir luy mesme servy de canonnier et tiré deux vollées de canon, fut apperceu d'un soldat du chasteau, qui estoit sur la porte, lequel d'un mousquet tira si à propos qu'il donna audit marquis du boullet au travers du corps, dont il tomba mort sur le champ[1].

Prinse de Carmagnolles par le marquis du Guast. — Le marquis du Guast craignant que sa mort n'estonnast les soldats, le feit couvrir d'un manteau, puis de rechef envoya sommer ceux de laditte place, leur promettant honnorable composition; finablement, leur fut accordé de sortir leurs bagues sauves; estant sortis, le marquis du Guast les loua fort du bon devoir qu'ils avoient faict, leur demandant qui estoit celuy qui si bien avoit tiré d'une fenestre estant sur la porte; un soldat, ne sçachant à quelle intention il le disoit et n'estant adverty de la mort du marquis de Saluces, ne sçachant aussy qu'il luy eust donné dudit mousquet, declara que c'estoit luy qui tousjours avoit tiré de ladite fenestre; ce rapport ouy, le marquis, contre sa promesse, le feit prendre et pendre et estrangler à ladite fenestre. Depuis cela le Roy, ayant remis le marquisat en son obeissance en investit le seigneur Gabriel, evesque d'Aire en Gascogne[2], qui estoit frere dudit marquis de Saluces, lequel espousa la fille de monseigneur l'amiral d'Annebault et est mort sans

1. Le 28 mars 1537. Cf. Guido Rangone à Montmorency, Pignerol, 28 mars 1537 (Bibl. nat., ms. fr. 3019, fol. 174).

2. Gabriel de Saluces, évêque d'Aire, fut investi du marquisat de Saluces en juillet 1537.

enfans, à cause de quoy ledit marquisat est retourné entre les mains du Roy.

Defense de monseigneur de Humieres en Piemont. — Pendant ce temps, monseigneur de Humieres, environ le huictiesme jour de juin, arriva à Pignerol, de quoy le marquis de Guast adverty retira ses forces hors de Poirin[1], prenant le chemin d'Ast, puis sçachant la descente des lansquenets du duc Chrestofle de Witemberg, après avoir laissé dom Antoine d'Arragon[2] chef dedans Ast, se retira avecques le reste de son armée le chemin de Versay[3]. Monseigneur de Humieres, qui estoit à Pignerol, ayant entendu que les ennemis avoient abandonné Chevas[4], manda au seigneur Ludovic de Birague, qui estoit dedans Verolinc[5], de mettre deux cens hommes des siens dedans ladite place de Chevas. Et au mesme temps, qui fut environ le XXV de juin, arriverent les bandes du duc Chrestofle de Witemberg à Montcalier; ce qu'ayant entendu le seigneur de Humieres voulut partir de Pignerol pour s'aller joindre avecques eux et là faire sa masse pour marcher en campagne; mais les bandes italiennes feirent refus de marcher que prealablement ils ne fussent payez de ce qui leur estoit deu; qui fut cause de faire sejourner nostre armée dix ou douze jours, durant lequel temps noz ennemis eurent loisir de se fortifier, joinct aussi que le terme du payement

1. Poirino, à 12 kil. à l'est de Carignan.

2. Antoine d'Aragon, fils de Ferdinand d'Aragon, premier duc de Montalto. Il avait épousé Julia de Cardona, comtesse de Colisano.

3. Verceil.

4. Chivasso, sur le Pô, près du confluent de l'Orco.

5. Verolengo, à 6 kil. à l'est de Chivasso.

de noz lansquenets approchoit ; chose (je vous asseure) qui fut en partie cause que ceste armée fut de peu de prouffit, car (comme dit est) cependant le marquis du Guast hastoit la levée de ses lansquenets, lesquels depuis vindrent descendre à Trente, qu'amenoit le frere aisné du comte Guillaume de Fustemberg.

Le premier jour de juillet[1], les Italiens, estant payez de la simple paye avecques promesse du surplus, marcherent à Montcallier, où, estant arrivé le seigneur de Humieres, meit en deliberation des capitaines le chemin que l'on devroit prendre, ou d'Ast ou de Vulpian[2]; sur ce fut resolu d'aller en Ast, esperant le surprendre, parce qu'elle estoit mal pourveue d'hommes pour la grandeur de la place ; et pour cest effect, le iij[e] jour de juillet, nostre armée alla loger à Rive de Quiers[3], auquel lieu estant arrivez les lansquenets demanderent d'avoir l'artillerie en garde, chose qui leur fut accordée. Le lendemain, nostre armée alla loger a Belot, et le vj dudit mois à un mille d'Ast, dedans laquelle ville estoit (comme dit est) demouré lieutenant pour l'Empereur dom Antoine d'Arragon, beau frere du marquis du Guast, avec deux mille hommes de pied et deux cens chevaux. Nostre armée estant logée, et après avoir bien recongneu la place, fut ordonné que la nuict se feroient les approches, desquelles voulurent avoir la charge les lansquenets, encores que par plusieurs fois leur fust requis de laisser la charge

1. Ce paragraphe et le suivant sont résumés d'un rapport envoyé à François I[er] par le sieur de Humières, d'Alba, 14 juillet (Bibl. nat., ms. fr. 4050, fol. 52-54).

2. Volpiano, à 8 kil. à l'ouest de Chivasso.

3. Riva, à 5 kil. au sud-est de Chieri.

d'icelles au seigneur Jean Paule de Cere, chose qu'ils ne voulurent jamais consentir. Sur la minuict, estant le seigneur de Humieres et autres capitaines venus pour veoir la diligence qui se faisoit aux approches, trouverent qu'il n'y avoit aucune trenchée commencée, et cependant qu'ils estoient en dispute de ce qui estoit à faire, le jour vint, qui fut cause de remettre lesdittes approches à la nuict subsequente. Estant le jour venu, parce que le payement des lansquenets estoit escheu, ils se mutinerent et, venans au logis du seigneur de Humieres par l'enhortement principal de Hans Ludovic de Landeberg[1], luy declarerent que si promptement ils n'estoient payez, ils estoient deliberez de ployer leurs enseignes et se retirer. Pour à quoy obvier, d'autant que nostre principale force estoit de ceste nation, le seigneur de Humieres emprunta de toutes les bourses du camp, de sorte qu'il leur presta cinq cens escus pour enseigne, attendant leur payement, dont pour l'heure ils se contenterent.

Prise d'Albe. — Sur les trois heures après midy, ceux de la ville donnerent l'alarme en nostre camp, pendant lequel, par le costé du pont qui est sur la riviere du Tanare à l'opposite de nostre logis, entrerent dedans la ville sept enseignes de gens de pied et trois cens chevaulx de secours, à cause de quoy le seigneur de Humieres, par l'advis des capitaines, ne voyant apparence de pouvoir forcer la ville et aussi peu de l'affamer, delibera lever son camp; et par ce qu'il estoit adverty que la ville d'Albe[2] estoit mal pourveue,

1. Hans Ludovic de Landeberg fut exécuté à Lyon le 15 septembre suivant.

2. Alba, sur le Tanaro, à 25 kil. en amont d'Asti.

entreprint de l'aller surprendre. Sur la queue de son armée sortit toute la cavallerie d'Ast, mais il avoit laissé le seigneur de Brissac avec les deux cens chevaux dont il avoit la charge, avec luy quelque gendarmerie, qui feirent si bien leur devoir, que nostre camp sans perte vint loger au dessoubs de S. Damian[1], et le lendemain marchant nostre armée le chemin d'Albe, le seigneur Jean Paule de Cere rencontra VII ou VIII cens Espagnols qui estoient partis d'Alexandrie pour entrer dedans Albe, lesquels il defeit; qui fut cause qu'arrivant monsieur de Humieres devant Albe, ceux de la ville n'ayans aucune garnison, sinon vingt cinq Espagnols qui s'estoient retirez dedans le chasteau, se meirent eux et leur ville entre les mains dudit seigneur de Humieres; auquel lieu nostre armée sejourna trois sepmaines, cependant qu'on reparoit laditte ville et celle de Quieras, laquelle pareillement s'estoit rendue entre les mains du Roy.

Praticque pour surprendre Turin par les ennemis. — Durant le temps que nostre armée estoit en Albe, Cesar de Naples[2], qui estoit gouverneur de Vulpian, homme vigilant, subtil et entreprenant, mais peu heureux en ses entreprises, sçachant nostre armée estre loing et cognoissant que dedans Turin n'y avoit que la compagnie de gens de pied du capitaine Warty et du capitaine Augart (qui estoit peu pour la garde d'une telle place) praticqua un caporal gascon de la garnison dudit lieu pour luy livrer un boullevert de la

1. San-Damiano, à 8 kil. au sud-ouest d'Asti.

2. Cesare Maggi, napolitain au service de Charles-Quint, gouverneur de Volpiano (1535-1555). Voir Brantôme, *Œuvres*, t. I, p. 309.

ville, lequel est au droict de l'eglise Nostre Dame, tirant vers la Douaire, et fut le marché conclu entre eux. La nuict que ledit soldat devoit livrer sa marchandise escheut à son esquadre son rang de faire la garde audit boullevert, parquoy meit ordre qu'il ne mena à sadite garde que deux ou trois soldats les plus malotrus qu'il eust afin de plus aisement parvenir à son entreprise. Cesar de Naples partit de Vulpian, qui n'est qu'à sept petits mille de Turin, accompagné de dix enseignes de gens de pied et deux ou trois cens chevaux. Estant arrivé au boullevert, le soldat luy bailla le signal du lieu où il devoit planter ses eschelles, ce qu'il feit en telle diligence, qu'avant que l'alarme fust à la ville ils entrerent cinq enseignes dedans ledit boullevert, car les soldats qui estoient à la garde avecques ledit caporal s'estoient sauvez à la fuitte entre la muraille de la ville et la douve qui est de terre. Or, est il qu'à la muraille y avoit une porte pour entrer dudit boulevert dedans la ville, laquelle estoit ouverte, de quoy l'ennemy, pour l'obscurité de la nuict, n'eut cognoissance : qui fut cause de la salvation de la ville et des hommes qui estoient dedans, car cependant que l'ennemy s'amusoit à dresser les eschelles à la muraille pour entrer dedans la ville, l'alarme se donna.

Le seigneur de Boutieres, qui estoit gouverneur et lieutenant du Roy dedans Turin, s'estoit amusé la pluspart de la nuict à jouer au tablier, sortant de la salle pour se retirer en sa chambre, ouit l'alarme; par quoy, ayant seulement avecques luy les Suysses de sa garde et quelque petit nombre de gentilshommes qui l'accompagnoient, sortit en la rue, où il trouva le

peuple fuyant, qui luy dit : « Monsieur, sauvez-vous, les ennemis sont dedans! » Pour cest effroy ne laissa ledit seigneur de Boutieres à marcher droict au bastion, auquel lieu estant arrivé une hallebarde au poing, sans autres armes, accompagné des citadins, lesquels avoient bonne volonté de faire leur devoir, et à ceste occasion avoient prins les armes, donna droict à la porte du boullevert, laquelle il trouva encores ouverte, mais de la poincte de la hallebarde la ferma, de sorte qu'un gentilhomme sien parent, qui avoit marché le premier, fut enfermé dedans le boullevert avecques les ennemis. Les Imperiaux, qui desja avoient chargé l'artillerie qu'ils trouverent dedans le boullevert, bracquerent une coulevrine bastarde droict à la porte et, y mettans le feu, faulcerent laditte porte, et, passant le boullet rasibus du seigneur de Boutieres, qui tenoit la porte, tua un gentilhomme estant auprès de luy. Ce temps pendant les citadins avoient gaigné le hault de l'eglise et à toute diligence jettoient les tuilles à la ruelle, car il fault entendre qu'entre l'eglise et la muraille de la ville n'y a qu'une ruelle de sept ou huict pieds de large; parquoy elle fut remplie desdittes tuilles pour donner espaulle et servir de rempart à la porte dudit boullevert.

Durant ce temps, le capitaine Wartis, navarrois, ayant charge de deux enseignes de gens de pied, après avoir pourveu à la garde de son boullevert et autres lieux de la ville necessaires, craignant que par autre lieu on fust assailly, avecques deux cens arquebuziers arriva au combat, où, après avoir gaigné le hault des tours et de la muraille, feit si bien son

devoir à coups d'arquebuse et d'arquebuze à croq, qu'il contraignit les ennemis d'abandonner le boullevert avecques leur confusion et perte, car il mourut des leurs environ le nombre de sept à huict vingts. Le soldat qui avoit faict la menée fut prins, pendu et estranglé; si est ce que tousjours il maintint que ce qu'il avoit faict estoit par le commandement dudit seigneur de Boutieres, pensant prendre les ennemis à la pipée, mais, qu'ayant oublié le jour que se devoit faire l'execution et n'ayant pourveu à son faict, luy en faisoit porter la penitence; toutesfois je pense assurement qu'il disoit ces propos pour alonger sa vie, car ledit seigneur de Boutieres n'estoit pour avoir mis en oubly un faict de si grande importance.

Le seigneur de Humieres estant en Albe adverty du hasard auquel avoit esté la ville de Turin, voyant aussi la mauvaise volonté en laquelle estoient les lansquenets et estant tombé malade d'une fievre, laquelle desja luy avoit duré sept ou huict jours, n'ayant homme sur lequel il se peult reposer pour les partialitez et querelles qui estoient en son camp (car le seigneur Cesar Fregose, qui avoit charge de mener l'avant garde, et le seigneur Jean Paule de Cere, qui estoit colonnel de l'infanterie italienne, estoient en querelle, aussi estoit le seigneur Hannibal de Gonzague, comte de Lanivolare, et le seigneur de Brissac), mesmes estant adverty que du camp imperial estoient partis six mille Espagnols et douze cens chevaux, qui estoient entrez dedans Montcalier, et craignant que pendant qu'il feroit sa demeure il advint inconvenient à Turin, qui estoit assez mal pourveue d'hommes, après avoir laissé dedans Albe le seigneur

Julles Ursin[1], cousin du seigneur Jean Paule, chef de laditte place, avecques mille hommes de pied soubs sa charge, et le capitaine Artiguedieu, gascon, avec cinq cens hommes et cinq cens estans soubs la charge du seigneur Pierre Strozzy et dedans Quieras le seigneur Cesar Fregose avec tel nombre d'hommes qu'il voulut choisir, delibera avecques le reste de l'armée de dresser la teste vers l'ennemy, le pensant surprendre à Montcallier. De quoy le marquis du Guast adverty retira audit lieu de Montcallier tout le reste de son armée qui estoit en campagne, chose qui fut cause de rompre l'entreprise dudit seigneur de Humieres; lequel, ayant esté adverty que le desseing dudit marquis estoit d'aller surprendre Pignerol assez mal pourveue d'hommes, considerant que s'il pouvoit la surprendre il osteroit le moyen à nostre armée de se pouvoir retirer et d'avoir secours en gardant le pas de Suze, par l'advis des capitaines au partir d'Albe, le xiij^{e} jour d'aoust[2], print le chemin de Quieras; et cependant envoya le comte Francisque de Pontreme pour en extreme diligence entrer dedans Pignerol avecques cent ou six vingts chevaux legers et deux cens arquebusiers à cheval, faisant marcher après luy en toute diligence le colonnel du seigneur Gabriel d'Ariminy. Puis depescha le seigneur d'Al-

1. Giulio Orsini, fils de Mario Orsini et de Virginia della Rovere, né en 1511; il était entré au service de François Ier dès 1525. Son grand-père était le frère de la grand'mère de Jean Paul da Ceri.

2. Voir les lettres du sieur de Humières à François Ier, d'Alba, 2 et 10 août, et la réponse du roi (à des lettres des 13 et 17 août) (Bibl. nat., ms. fr. 17357, fol. 52-53, 55-57; 3035, fol. 54).

legre et le seigneur de Lassigny, ayant charge chacun de mille hommes de pied françois, pour entrer dedans Turin; aussi depescha les bandes d'Aramont, qui estoient de mille hommes de pied, pour se mettre dedans Quieras, outre les huict cens hommes que devoit avoir le chevalier Assal, qui en estoit gouverneur; aussi envoya dedans Savillan le capitaine Jean de Turin ayant charge de mille Italiens; et ayant ainsi pourveu à toutes les choses cy dessus, print son chemin avecques ses lansquenets et le reste de son armée pour se retirer au marquisat de Saluces et là attendre des nouvelles du Roy et le payement de ses lansquenets.

Sur son chemin arriva devant une petite ville nommée Busque[1], laquelle ayant faict refus d'obeir, commanda de faire marcher l'artillerie, dont il estoit mal equippé, pour en avoir laissé la pluspart dedans les places qu'il avoit pourveues; mais, après avoir faict tirer quelques coups de canon, le comte Hannibal de Lanyvolare ne voulant attendre que la bresche fut raisonnable, avecques quelques nombre d'Italiens qui estoient soubs sa charge, donna un assault duquel ils furent repoussez et fut ledit comte frappé d'une arquebuzade dont il mourut, et fut son corps porté à Pignerol.

Noz gens repoussez de l'assault et l'armée de l'ennemy logée à Poirin plus forte que la nostre, d'autant que leurs lansquenets de secours estoient arrivez, fut conclud d'abandonner Busque et, suivant la premiere deliberation, nostre armée print son chemin à

1. Sommariva Bosco, à 10 kil. au sud de Carmagnola.

Saluces, où estant arrivé, y pensant faire sejour attendant des nouvelles du Roy, les lansquenets contraignirent le seigneur de Humieres d'aller à Pignerol, encores qu'il leur remonstrat que c'estoit une ville qu'il vouloit garder et que si l'armée y logeoit on auroit mangé les vivres devant qu'il en fust besoin, et mesme qu'il y avoit peu de pain et encores moins de vin; mais ils luy feirent response qu'ils chercheroient du pain, et quant au vin ils se passeroient à boire de l'eau, et qu'ils vouloient aller à Pignerol attendre leur payement et qu'ils ne souffriroient que luy ne l'artillerie ne les abandonnast; finablement, il fut contrainct de leur obeir et aller à Pignerol, les laissant à un mille près de la ville sur un ruisseau qui vient de la Perouze[1], où ils retindrent l'artillerie avecques eux, permettans audit seigneur d'aller à la ville. Deux jours après, estant leur payement arrivé, contraignirent ledit seigneur de Humieres de les payer sur les vieils roolles, sans avoir esgard au petit nombre d'hommes qu'ils estoient, car des x mille payes ils n'estoient plus que quatre à cinq mille hommes; et estoit autheur de tout ce mutinement Hans Ludovic de Landeberg, qui avoit le plus fort regiment, auquel le duc n'estoit obey pour son jeune aage.

Au mesme temps, Cesar de Naples, gouverneur de Vulpian, feit entreprise pour surprendre Cazelles[2], petite ville de l'obeissance du Roy, sise mi chemin de Turin à Vulpian; et pour cest effect marcha avec VIII ou X enseignes et assaillit ledit lieu par trois endroits, mais ainsi que vigoureusement il assaillit,

1. Le Chisone, qui vient de Perosa et passe à Pignerol.
2. Caselle, à 10 kil. au nord de Turin.

aussi en telle vigueur fut il repoussé, car en trois assaults qu'il donna perdit six ou sept vingts hommes et avecques sa courte honte se retira, laissant dedans les fossez trente ou quarante eschelles. Aussi le marquis du Guast voyant le seigneur de Humieres retiré à Pignerol envoya treise enseignes de gens de pied dedans Siria[1], petite ville le long de la montagne, pour tenir le val de Suze en subjection et empescher à ceux de Turin d'avoir nouvelles de France. Ce faict envoya prendre le chasteau de Rivolle et le chasteau de Villanne[2], de sorte que ceux de Turin ne pouvoyent avoir nouvelles par ledit Val de Suze, sans grand hasard et difficulté, ne par le chemin de Pignerol, d'autant qu'il tenoit Montcallier, Carignan et Carmagnolle, et estoit le plus fort en campagne.

Le Roy, après que le seigneur de Langey luy eut faict le rapport qu'avez ouy, l'ayant trouvé à la Contey, le renvoya en Piemont pour plusieurs occasions[3], lequel, à son retour, le vint trouver à Melun malade d'une fievre, le xxv d'aoust, et luy feit entendre bien au long comme s'estoient portez ses affaires depuis l'arrivée du seigneur de Humieres en Piemont, et comme il estoit contrainct d'abandonner la campagne (ainsi qu'avez entendu par cy devant) aussi la necescité, tant de vivres que d'argent, en laquelle estoyent ceux de Turin, de sorte que si dedans la Sainct Mar-

1. Cirie, à 5 ou 6 kil. au nord de Caselle.

2. Rivoli et Avigliana, dans la vallée de la Doria Riparia.

3. Inexact. Le sieur de Langey ne fut envoyé une seconde fois au Piémont que le 21 août 1537. Voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 252. — Il faut lire 15 août (et non 25), car le 25 François Ier était à Fontainebleau et non plus à Melun.

tin lors ensuyvant ils n'estoyent secourus, il estoit apparant qu'ils seroyent contraincts d'endurer une extreme famine, laquelle, malaisement, ils pourroient porter jusques à la Sainct André. Le Roy, lequel desja avoit licencié la plus grande part de son armée, se voyant en hazard de perdre le Piemont, qui desja luy avoit tant cousté, delibera de marcher en personne pour leur donner secours. Et à ceste fin depescha monseigneur le Dauphin, son fils, et monsieur le grand maistre de Montmorency pour aller devant à Lyon assembler son armée et feit acheminer les bandes du comte Guillaume de Fustemberg, aussi celle du capitaine Nicolas de Rusticis, pour suivre mondit seigneur le Dauphin; et manda la gendarmerie et les chevaux legers, lesquels estoient ja retirez en leurs garnisons, de se trouver le xxv[e] dudit mois de septembre à Lyon et puis envoya faire levée de quatorze ou quinze mille Suisses.

Raffreschissement d'argent porté à Turin. — Ayant mis l'ordre cy dessus mentionné, craignant que par faulte de payement les soldats de Turin se mutinassent, redepescha le seigneur de Langey pour aller trouver monsieur de Humieres et prendre de luy xxv mille escus et trouver moyen de les mettre dedans Turin, attendant qu'il la vint secourir plus amplement; lequel seigneur de Langey vint trouver le seigneur de Humieres à Sesane[1], qui desja avoit esté contrainct d'abandonner le Piemont, ayant laissé dedans Turin le seigneur de Boutieres pour gouverneur avecques sa compagnie de gens d'armes et quelques chevaux

1. Cesana, sur la Doria Riparia, au pied du col du Mont-Genèvre.

legers et quatre mille hommes de pied. Dedans Quieras (comme j'ay dit) avoit laissé le seigneur Cesar Fregose, dedans Albe le seigneur Jules Ursin, dedans Savillan le capitaine Jean de Turin, dedans Pignerol le comte Francisque de Pontreme. Estant le seigneur de Langey arrivé à Sezane, monsieur de Humieres trouva chose fort difficile de pouvoir porter lesdits deniers, d'autant que les ennemis tenoient Bossolin, Villane, S. Ambrois et Rivolles; et à cause de la vallée qui est estroitte, on est contraint de passer à la veue desdittes places. Toutesfois, le seigneur de Langey, craignant que par faulte d'argent Turin se perdist, se voulut hazarder de les y mettre et s'en alla à Ours[1], auquel lieu estoient arrestez les lansquenets; et pour le credit qu'il avoit envers eux mesmes pour avoir esté instrument de remettre le duc Chrestofle de Witemberg en ses estats, les persuada de retourner quand et luy jusques à Suze, dont le chasteau estoit encores en nostre obeissance. Y estans arrivez, les Imperiaux logez à Bossolin, Villane et Rivolle et autres lieux le long du val, estimerent que ce fust toute l'armée qui tournast la teste devers eux, cependant que le marquis du Guast estoit avecques son armée vers Quieras, et abandonnerent lesdittes places; parquoy ledit seigneur de Langey, après avoir promesse desdits lansquenets de l'attendre audit lieu de Suze, mena seulement quant et luy le capitaine de la Mothe Gondrin[2] avecques vingt cinq cheveaux legers de sa bande et bonnes guides. Le jour

1. Oulx, dans la haute vallée de la Doria Riparia.

2. Blaise de Pardaillan, sieur de la Motte-Gondrin, lieutenant de la compagnie du sieur de Maugiron.

de la Nostre Dame d'aoust entra dedans Turin avecques l'argent à la grande joye du seigneur de Boutieres et de tous les soldats qui estoient dedans, car les païsans des environs, sentans l'argent arrivé, leur porterent grand refreschissement de vivres, ce qu'ils ne faisoient devant que l'argent y fust. Puis, ayant faict la monstre des gens de pied et faict la discretion de vivres, se retira non sans hasard, parce que les ennemis, ayans eu la cognoissance que les lansquenets estoient arrestez à Suze, le vindrent attendre sur le chemin et n'y eut qu'un des siens tué et deux de prins.

Prise de Quiers par le marquis du Guast. — Entretant que ces choses se faisoient comme j'ay recité le marquis du Guast, ayant assemblé son armée en Ast, marcha devant la ville de Quiers, ayant vingt cinq mille hommes de pied, trois mille chevaux et vingt quatre pieces d'artilleries, scavoir est : douze canons et le reste grandes coulevrines et bastardes. Estant arrivé devant Quiers, qui estoit le vingt huictiesme jour d'aoust, feit diligence de mettre ses pieces en batterie pour faire deux breches, et en quatre jours si bien diligenta que les deux breches furent raisonnables pour assaillir. Par quoy il ordonna l'assault aux deux breches tout en un temps, puis esbanda deux ou trois mille hommes avecques eschelles pour, par plusieurs endroicts, donner l'assault, et parce que dedans la ville y avoit peu d'hommes au regard de la grandeur de la place, à cause que les enseignes n'estoient bien complettes, mesmes celles du chevalier Assal (duquel depuis j'euz la charge du Roy de faire son procès, et fut condamné, mais le Roy luy donna la vie et depuis s'en est servy) à ceste occasion les assiegez ne peurent

soustenir la force des ennemis, à raison de quoy fut la ville emportée d'assault et saccagée. Et dudit lieu, après y avoir mis bonne garnison, marcha à Albe.

Prise d'Albe. — Le seigneur Julles Ursin ne voyant apparence de secours et la ville n'estant encores achevée de remparer ne flancquée en lieu du monde, et les ennemis ayans faict une breche fort raisonnable pour assaillir, à laquelle noz gens ne pouvoient venir pour la deffendre, à l'occasion de quatre pieces que l'ennemy avoit mis de l'autre costé de l'eau sur une montagne qui les battoient par derriere et, ne voyant esperance de secours pour estre nostre armée retirée, feit composition telle qu'il fut conduit à Pignerol et tous es soldats les armes et bagues sauves.

Prise de Quieras. — Le marquis du Guast ayant sejourné deux jours audit lieu pour y pourveoir, print son chemin pour aller assieger Quieras, qui est cinq mille au dessus d'Albe, sur la mesme riviere du Tanare, qui va descendre en Ast et en Alexandrie, et est laditte ville de Quieras sise sur une montagne qui n'a qu'une seule avenue, qui est du costé de Montdevis[1], laquelle avenue n'a qu'environ IIII^{xx} mille toises de long et ne se peult par autre part approcher; du costé de laditte avenue assist le marquis du Guast son artillerie, où, après avoir faict breche raisonnable, feit donner un assault fort furieux, qui fut soustenu par le seigneur Cesar Fregose, lequel (comme j'ay dit) estoit demouré chef en laditte ville, avecques grande asseurance, et par deux fois furent portez les ennemis du hault de la breche dedans les fossez et dura le combat deux ou trois heures, continuellement à la

1. Mondovi, sur le cours supérieur du Tanaro.

grande perte et dommage des assaillans. Le marquis du Guast, cognoissant que par cest endroit il perdoit ses hommes sans esperance de rien conquerir, la nuict sequente laissant des pieces pour battre à laditte breche pour empescher de la remparer, meit une autre bande d'artillerie pour battre l'encoingneure du costé de Montdevis, laquelle ayant battue, noz gens venans à la deffence de la breche estoient veuz par le flanc, de sorte qu'il n'y avoit ordre de se tenir sur le rempart, et ce par faulte que de bonne heure ledit Cesar ou ses ingenieux n'avoient faict un cavallier à laditte encongneure pour couvrir ledit flanc et servir de traverse, parquoy ledit Cesar, considerant qu'il n'y avoit plus de moyen de tenir, parlamenta, et par la composition fut conduit en seureté avec tous les soldats, bagues sauves, jusqu'au lieu où estoit le seigneur de Humieres et le camp du Roy.

Siege de Pignerol. — Après la prise de Quieras, le marquis dressa son chemin pour aller assieger Pignerol, esperant que, s'il la pouvoit mettre entre ses mains et fortifiant le pas de Suse, il mettroit Turin en impossibilité d'estre secouru et par ce moyen leveroit l'occasion aux François de plus passer en Italie. Estant sur son chemin de Pignerol, passant près Savillan, envoya sommer le capitaine Jean de Turin de remettre la place entre ses mains, lequel luy feit response d'avoir promis de la garder au nom du Roy, et que là où il auroit prins les autres places de Piemont venant à luy il seroit très bien recueilly. Le marquis, cognoissant que de s'amuser là ce seroit temps perdu et que prenant Pignerol, Savillan ne se pouvoit garder, pour n'avoir moyen d'estre envitaillée, passant outre, suivit son chemin de Pignerol, duquel lieu le seigneur de

Humieres se retira à Sesane, ayant laissé le comte Francisque de Pontreme, lieutenant du Roy, avec cinq mille hommes de pied italiens. Laditte ville de Pignerol est une grande ville vague, laquelle pour l'estrangeté de l'assiette estant en montagnes et vallées, avoit esté auparavant estimée n'y avoir moyen de la fortifier; toutesfois, le comte Guy de Rangon, par l'advis de plusieurs fortificateurs et mesme d'un Boullenois nommé Hieronyme Marin[1], y avoit si bien faict travailler qu'y arrivant le marquis trouva par l'advis de ses capitaines qu'il n'estoit raisonnable de l'assaillir par force. Par quoy delibera de l'affamer, et pour cest effect se logea en l'abbaye qui est sur le chemin de la Perouze et le reste de son armée tout à l'entour de la ville, de sorte qu'il estoit malaisé ou bien impossible d'y entrer vivres; vray est qu'ordinairement ceux de dedans faisoient de belles saillies sur le camp imperial, ne se laissant en repos jour ne nuict.

Condamnation de Hans Ludovic. — Vous avez ouy cy devant comme nostre armée estant si belle et gaillarde estoit devenue inutile par les mutinemens des lansquenets et la faulte d'obeissance; et le principal autheur desdittes rebellions estoit le capitaine Hans Ludovic de Landeberg, l'un des principaux colonnels du duc de Wittemberg. Iceluy Ludovic entre autres choses avoit outragé le seigneur de Borran, commissaire ordinaire de la guerre, pour avoit faict son office et mesme avoit mis la main sur l'espée contre le seigneur de Humieres, lieutenant general pour le Roy,

1. Hieronimo Marino ou Marini, originaire de Casara, près Sassuolo, dans le Modenais. Il devait se distinguer plus tard à Perpignan (1542) et à Saint-Dizier (1544). Voir A. Rozet et P. Lembey, *le Siège de Saint-Dizier en 1544*, in-8°.

dont on n'avoit sceu avoir la raison, pour estre trop bien accompagné; mais en ce temps que les ennemis arriverent devant Pignerol, ledit Ludovic fut arresté prisonnier à Lyon, où, après son procès faict, eut la teste couppée sur un eschaffault au lieu de la Grenette[1].

Passage de monseigneur le Dauphin en Piemont. — Le Roy, lequel en toute diligence faisoit marcher son armée, arriva à Lyon environ le sixiesme jour d'octobre[2], et estant adverty que le marquis du Guast, sentant l'armée du Roy se preparer pour passer en Piemont, avoit faict retirer tous les vivres de la plaine dedans les places fortes et ce qu'il n'avoit peu retirer l'avoit faict gaster, esperant par ce moyen empescher le passage du Roy pour la faulte de vivres, et avoit envoyé Cesar de Naples pour avecques dix mille hommes fortifier et garder le pas de Suze, lequel y faisoit toute extreme diligence; le Roy, pour remedier à ce que son armée n'eust faulte de vivres, feit assembler tous les mullets, mulles, asnes, jumens et autres bestes de charge de tous les païs de Dauphiné, d'Auvergne, Forest, Beaujollois, Dombes, Lyonnois et Provence et d'une partie de Languedoc pour porter farines et autres vivres en telle abondance que cela peult suffire pour son armée. Et estant deliberé luy mesme en sa personne de passer en Italie et ne voulant laisser son royaume despourveu durant son absence, depescha monseigneur Charles, duc d'Orleans, son fils puisné, son lieutenant general en Picardie, Normandie, Paris

1. Le 15 septembre 1537.

2. François Ier était déjà à Lyon le 2 octobre. Lettre à La Rochepot (Bibl. nat., ms. fr. 3035, fol. 67).

et Isle de France et autres païs circonvoisins; et pour la jeunesse dudit prince, qui n'avoit encores grande experience du maniement des affaires, luy bailla pour l'accompagner et conseiller le cardinal du Bellay; en Bourgongne et Champagne renvoya le duc de Guise; en Guienne et Languedoc le roy Henry de Navarre; en Bretagne le seigneur de Chasteaubriant.

Le Roy, après avoir pourveu aux choses cy dessus declarées, ordonna monseigneur le Dauphin pour marcher devant avec l'armée et avec luy le grand maistre de Montmorency, par le conseil duquel toutes choses se faisoient, et pour maistre d'artillerie le seigneur de Burie, ayant quatre enseignes de gens de pied soubs sa charge, et au seigneur de Montejean donna charge de dix mille hommes de pied françois. Et parce que le seigneur d'Annebault, qui avoit esté prins prisonnier devant Terouenne, estant general de la cavallerie legere, n'estoit encores retourné de prison, donna sa charge de general en son absence au seigneur Cesar Fregose; et devoit y arriver jusques à quatorze cens hommes d'armes et quatorze mille Suisses, dont il avoit envoyé faire levée pour, passans à Geneve et à Chambery, se venir joindre à nostre armée à Grenoble et aux environs. Et delibera de faire sejour audit lieu de Lyon quelques jours après le partement de mondit seigneur le Dauphin pour faire acheminer les compagnies qui n'estoient encores arrivées, venant de Picardie, Normandie, Bretaigne, Champagne et autres païs loingtains.

Environ le dixiesme jour d'octobre, partit mondit seigneur le Dauphin de Lyon, prenant le chemin de Grenoble et d'Ambrun, et arrivé qu'il fut à Briançon,

trouva ledit seigneur de Humieres et de Maugeron[1], lieutenant du Roy en Dauphiné en l'absence de monsieur de Sainct Paul, avec deux ou trois mille legionnaires du païs de Dauphiné et les reliques de l'armée du seigneur de Humieres, sçavoir est les bandes qui estoient sorties d'Albe et de Quieras par composition, ainsi qu'avez entendu; lesquelles estans joinctes avec le regiment d'environ VIII mille lansquenets du comte Guillaume, marcha jusques à Ours, attendant le reste de son armée. Estant arrivé audit lieu d'Ours (qui est à quatre lieues de Briançon et à quatre de Suze, auquel lieu se devoient rendre les gens de cheval qui arriverent de jour à autre à la file), monsieur le grand maistre de Montmorency, avecques l'advis des capitaines, entreprint d'aller à Essilles avecques une partie de l'armée, laissant le reste à Ours avec monseigneur le Dauphin, pour recognoistre la contenance de l'ennemy et tenter fortune, s'il y auroit moyen de forcer le pas de Suze, pour selon ce qu'il cognoistroit en advertir mondit seigneur le Dauphin pour le suivre. Auquel lieu estant arrivé, marcha avec quelque cavallerie d'escorte pour luy mesme visiter la fortification du passage, laquelle estoit à un mille deça Suze, à un destroict de la descente de la montagne venant de Chaumont[2] à Suze, lequel Chaumont est le dernier village separant le Dauphiné du marquisat de Suze. Estant arrivé sur un hault duquel il pouvoit considerer laditte fortification, cogneut que sur deux petites

1. Guy de Maugiron, sieur de Maugiron et d'Ampuis, gentilhomme de la chambre, lieutenant au gouvernement de Dauphiné, mort en 1554.

2. Chiomonte, sur la Doria Riparia, à moitié chemin entre Exilles et Suse.

montagnes tenans les deux costez dudit destroict les ennemis avoient faict deux bastions et entre les deux une grande et profonde trenchée bien remparée, de sorte que les hommes y estoient à couvert, et bien flanquée desdits deux bastions; mais il cogneut que gaignant deux autres montagnes plus eminentes que celles où estoient les fortifications des ennemis, à coups d'arquebuse on leur pourroit commander et leur faire abandonner leurs fortifications.

Forcement du pas de Suze contre Cesar de Naples.— Ayant recogneu ce qu'il avoit desir de veoir, se retira à Essilles et advertit monseigneur le Dauphin qu'il eust à marcher jusques audit lieu de Essilles, pour le soustenir, parce qu'il estoit deliberé de partir devant le jour pour tenter s'il pourroit forcer le pas. A l'heure qu'il avoit deliberé, il partit, ayant en sa compagnie les bandes du comte Guillaume et mille ou douze cens soldats françois, de ceux qui estoient retournez de Piemont, et deux ou trois mille legionnaires de Dauphiné, parce que le reste de l'armée, tant de pied que de cheval, n'estoit ancores arrivé, ce qu'il ne voulut attendre, craignant que temporisant, l'ennemy eust plus grand moyen de se fortifier. De gens de cheval n'avoit qu'environ quatre vingts ou cent chevaux legers soubs la charge de monsieur de Brissac, y estant en personne pour les conduire, et quelques gentils hommes qui avoient prins les devans, ayans laissé derriere leur equippage. Avec ceste trouppe, mondit seigneur le grand maistre arriva au lieu de Chaumont, où il ordonna de la forme de marcher, qui fut telle : à sa main droitte tenant le pendant de la montagne ordonna de marcher le comte Guillaume de Fustemberg avecques ses bandes, luy commandant de des-

bander mille ou douze cent arquebusiers, pour gaigner le dessus du bastion qu'avoient faict les ennemis sur sa main droitte, sur sa main gauche ordonna le capitaine Artiguedieu et le capitaine Rat, avec autres capitaines françois et gascons, et luy marcha par le milieu avec le reste des hommes qu'il avoit. Le capitaine Artiguedieu, et autres françois et gascons estans mieux en gambes que les lansquenets, gaignerent le dessus du bastion de main gauche, lequel commandoit au passage plus que l'autre, pour estre plus prochain, de sorte que dudit bastion on tiroit de poincte en blanc à coups d'arquebuse dedans le passage, et le forcerent devant que les lansquenets arrivassent au leur. Les ennemis se voyans commandez de hault à bas, et que le capitaine Gavaret[1], lieutenant de l'Artiguedieu, avoit desja à la faveur de nostre arquebuserie gaigné le bastion et taillé en pieces ceux qui ne s'estoient peu sauver à la fuitte, abandonnerent le passage et se meirent à vau de roupte, lesquels mondit seigneur le grand maistre ayant à sa queue monseigneur le Dauphin pour le soustenir, suivit de si près qu'ils n'eurent loisir de s'arrester à Suze, où fut prins la pluspart de leur bagage et furent suivis jusques à deux mille par delà. Vous pouvez estimer le traittement qu'eurent ceux qui demourerent sur la queue, car ceux qui fuyent trouvent tousjours qui les chasse; et si nous eussions eu deux cens hommes d'armes, ou quatre ou cinq cens chevaux legers pour les amuser à l'escarmouche, attendant l'arrivée de noz lansquenets, j'estime que de dix mille hommes qu'ils pouvoient estre, peu se fussent sauvez pour dire des nouvelles aux autres.

1. Alexandre de Gavarret, capitaine de gens de pied. Voir Bibl. nat., ms. fr. 25791, fol. 388, 444.

Monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre ayans constre l'esperance de plusieurs forcé un pas si malaisé, si bien pourveu d'hommes et si bien fortifié, pour estre leurs gens travaillez, conclurent de se loger pour ceste nuict en un lieu qui est mi chemin de Suze et du Bossolin, à l'entrée du val, et fut advisé par monseigneur le Dauphin avecques le conseil de monsieur le grand maistre et autres capitaines, de temporiser un jour, attendant l'artillerie, gendarmerie, chevaux legers et gens de pied, qui venoient à la file, parce que dedans le chasteau de Suze estoient demourez deux cens Espagnols qu'on ne vouloit laisser derriere, craignant qu'ils ne donnassent empeschement à noz vivres.

Prise du chasteau de Villane. — Le Roy, qui desja estoit party de Grenoble, desirant luy mesme se trouver au combat, marcha jusques à Ambrun; le marquis du Guast, lequel tenoit Pignerol assiegé en grande necessité de vivres, adverty de la deffaicte de Cesar de Naples, leva son siege et se retira à Rivole avec toutes ses forces, pensant audit lieu nous faire teste. Le seigneur de Burie, lequel avoit charge de l'artillerie, estant arrivé à Suze avecques son equippage, après l'avoir planté devant ledit chasteau de Suze et tiré une volée de deux canons, ceux de dedans se rendirent à sa discretion, qui fut telle qu'on les envoya sans armes et en chemise. Monseigneur le Dauphin, estant l'artillerie arrivée et le reste de son armée, hors mis les Suisses qui venoient à la file, desquels estoit le capitaine general le comte de Tende, marcha à S. Antoine[1] et de là à Villane, esperant y trouver le marquis du

1. San-Antonino, sur la Doria Riparia, à 10 kil. en amont d'Avigliana.

Guast pour le combatre, lequel estoit logé à Rivole; mais ledit marquis, sçachant nostre armée avoir dressé son chemin droict à luy, ne voulut attendre le hazart et se retira vers Montcalier, où au bout du pont de deça il se logea. Parquoy monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre ne voulurent passer outre Villane que premierement ils n'eussent mis en leur obeissance le chasteau dudit lieu, afin de faire le chemin libre. Ledit chasteau est assis sur la poincte d'une montagne, chose qui donnoit grande esperance à ceux de dedans que ne pourrions loger nostre artillerie en lieu dont on les sceust battre. Mais, monsieur le grand maistre, après avoir bien revisité les environs, trouva une autre petite montagne quasi esgalle à celle du chasteau, du costé qui tire à S. Michel : vray est qu'il y avoit loing et qu'il est malaisé d'y monter l'artillerie n'à beufs n'à chevaux, toutefois avec des cordages et avecques l'ayde tant des Suisses que des lansquenets, à force de bras il feit guinder deux canons; puis envoya sommer ceux du chasteau, qui pouvoient estre deux cens Espagnols, lesquels ayans faict refus de rendre la place, en toute diligence feit tirer l'artillerie, laquelle en peu d'heure feit breche, parce que la place n'estoit remparée et n'avoient les assiegez moyen de la remparer, pour n'avoir dedans laditte place fumiers ne terre, à raison qu'elle est sise sur une roche. Les ennemis, ne voyans moyen de se couvrir, demanderent à parlamenter, mais ce fut trop tard, car cependant les gens de pied françois les voyans estonnez à l'opposite de la breche, monterent contremont le rocher et avec eschelles entrerent dedans et taillerent en pieces ce qui se trouva, hors mis le capitaine et l'enseigne qui furent prins en vie, lesquels monsieur

le grand maistre fist pendre et estrangler, pour donner exemple aux autres de n'estre si temeraires d'attendre dedans une meschante place une armée françoise descendant en sa premiere fureur.

Après que le chasteau fut entre noz mains et qu'on eut pourveu à la garde d'iceluy, la veille de Toussaincts marcha nostre armée à Rivole, auquel lieu nous sejournasmes deux jours et logeasmes où le camp imperial avoit campé les jours precedans; lequel sentant que monseigneur le Dauphin marchoit en telle diligence, l'avoit abandonné et s'estoit retiré à Montcalier, comme cy devant est dit, et fut le deslogement des ennemis si soudain qu'ils n'eurent loisir de gaster les vivres qui estoient dedans et laisserent tous leurs malades à nostre misericorde. Audit lieu de Rivole s'assembla le reste de nostre armée, hors mis quatre ou cinq mille Suisses qui n'estoient encores arrivez; ce nonobstant fut mis en deliberation des capitaines sçavoir le chemin qu'on devoit tenir, ou de suivre l'ennemy, ou de prendre le chemin de Vulpian, Chevas et Vercel, ausquels lieux se pourroit faire quelque bonne execution, trouvant les places despourveues, lesquelles malaisement l'ennemy pouvoit secourir, estans ses forces de l'autre costé. Enfin fut conclu d'aller loger à Grouillas[1], qui estoit lieu à propos pour prendre l'un et l'autre chemin, et est petite ville à iij mille de Turin et trois de Montcalier, où s'estoit retiré le camp imperial, parce qu'estant audit lieu de Grouillas, on auroit moyen de faire conduire des bleds dedans Turin des petits forts des environs, ausquels on avoit grande abondance, et là faire la munition de

1. Grugliasco, à 5 kil. à l'ouest de Turin.

pain pour suivre nostre camp, parce que c'estoit lieu fort propre pour cest effect, quelque chemin que nous voulsissions prendre.

Estans logez audit lieu de Grouillas, noz chevaux legers feirent rapport que l'ennemy estoit campé au deça du Pau, vis à vis de Montcalier, ayant toutesfois le pont à son doz pour se retirer quand bon luy sembleroit; après lequel advertissement fut conclu de tourner la teste droict à l'ennemy et luy donner la bataille ou bien le contraindre de repasser le Pau honteusement. Et pour cest effect fut mise nostre armée en campagne et fut mandé au capitaine Martin du Bellay (lequel avoit esté laissé à Rivole avec sa compagnie et deux enseignes de gens de pied françois, pour attendre une grande part des Suisses qui venoient à la file, et là en faire une masse pour les mener la part qu'il luy seroit mandé) qu'il eust à marcher avec saditte compagnie et lesdits Suisses droict à la plaine de Montcalier, laissant dedans Rivole les deux enseignes de gens de pied françois pour la garde du passage. Ce pendant que ledit du Bellay marchoit avecques quatre mille Suisses, monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre estoient desja arrivez à la plaine et avoient jetté leurs batailles, tant de cheval que de pied, en la forme qu'ils estoient deliberez de combattre, et noz chevaux legers avoient attaqué l'escarmouche avecques les leurs, entre le Pau et noz batailles, à laquelle y eut beaucoup des leurs tuez et quelques uns prins, et peu des nostres : entre autres y fut blessé des nostres d'un coup de lance le seigneur d'Aussun, capitaine de deux cens chevaux.

Ce temps pendant, noz batailles marchoient gaillardement, de quoy l'ennemy estonné ne se sentant suf-

fisant pour soustenir nostre effort, passa le pont, faisant tousjours entretenir l'escarmouche pour couvrir sa retraitte, et laissant deça pour le soustenir mille ou douze cens arquebousiers et quelques picquiers; dequoy monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre ayans la cognoissance depescherent quelque nombre de gendarmerie et de gens de pied, pour les prendre à demy passez, chose qui leur fut empeschée à l'occasion d'une trenchée qu'ils avoient faicte pleine d'eau et bien flanquée, de sorte qu'on ne les pouvoit enfoncer. Estant le marquis repassé le Pau avec son armée, ceux qu'il avoit laissé pour le soustenir feirent le semblable, rompans le pont aprés eux; ayans craincte d'estre suivis, si est ce qu'ils ne sçeurent si bien faire qu'il n'y en eust de prins et de tuez de ceux qui estoient demourez sur la queue.

En l'armée du Roy y avoit de gendarmerie la compagnie de monseigneur le Dauphin de cent hommes d'armes, conduitte par le seigneur de Humieres, son lieutenant; celle de monsieur le grand maistre, cent, conduitte par le seigneur de la Guiche, son lieutenant; le mareschal d'Aubigny, cent hommes d'armes escossois; le seigneur de Montejean, cent; la compagnie du seigneur de Beaumont Brissay[1], cinquante; le seigneur de Bonneval, cinquante; le duc de Montpensier[2], cinquante; le seigneur Jean Paule, soixante; le baron de Curton, cinquante; le duc de Nevers, cinquante; le seigneur de la Fayette, cinquante; le seigneur de la

1. Jacques de Brizay, sieur de Beaumont, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, sénéchal de la Marche.

2. Louis II de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, comte, puis [1539] duc de Montpensier, gentilhomme de la chambre.

Ferté aux Ongnons, cinquante, et plusieurs autres compagnies dont je seroy trop prolixe de les nommer. Aussi y estoit le duc de Vendosmois pour accompagner monseigneur le Dauphin, mais estoit sa compagnie demourée en Picardie.

Prinse de Montcalier. — Reprise de plusieurs forts. — Monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre, voyans l'ennemy estre repassé le Pau, delibererent d'aller passer à Carignan, auquel lieu ils pourroient refaire le pont s'ils le trouvoient rompu, sinon passeroient un gué qui estoit au dessoubs dudit pont. Et pour cest effect, après avoir laissé bon nombre d'hommes au bout de deça du pont de Montcalier, pour empescher que l'ennemy ne repassast, estant desja le soleil couché, allerent loger à la Loge[1] et à Carpenay[2], et le lendemain à Carignan[3], auquel lieu ils firent refaire le pont. La nuict, quelques uns de Montcalier qui portoient affection aux François, passerent deça l'eau et trouvans le seigneur de Langey et autres en sa compagnie, luy feirent entendre que le marquis estoit deslogé dès le soir et s'estoit retiré à Quiers avec toutes ses forces, ayant laissé vingt cinq ou trente mille sacs de bled, lesquels il avoit amassé sur le plat païs des environs, soubs esperance de se fermer là pour nous attendre. Laquelle chose entendue par le seigneur de Langey, avec eschelles, portes, clayes et autres choses, trouva façon luy deuxiesme de passer vers Montcalier; et arrivé qu'il fut, tous les citadins vindrent au devant de luy, lesquels en grande et accelerée diligence rabillerent le pont, si qu'avant il fust

1. La Loggia, à 5 kil. au sud de Moncalieri.
2. Carpenetto, à quelques centaines de mètres de la Loggia.
3. Carignano, sur le Pô, à 10 kil. en amont de Moncalieri.

jour tous les soldats que monseigneur le Dauphin avoit laissé à la garde de la riviere furent dedans la ville, sans faire tort aux citadins, ce qu'incontinant ledit seigneur de Langey fist sçavoir à monseigneur le Dauphin et à mondit seigneur le grand maistre. Lesquels ayans cest advertissement firent passer leur armée à Carignan la riviere et allerent camper à Villedestellon[1], esperans encores trouver le marquis du Guast à Quiers, mais il n'y estoit plus, car dès qu'il fut arrivé il s'en alla à Ast, laissant quatre mille hommes dedans Quiers et pour chef dom Antoine d'Arragon, son beau frere. Parquoy noz gens coururent de toutes parts sans trouver personne qui les contredist et prindrent Poirin, Rive de Quiers[2], Villeneusve d'Ast[3], Montafye[4], Antignan[5] et tous les petits forts jusques aux portes d'Ast, de Quieras, d'Albe et de Fossan; et par tous les petits forts meirent gens pour les garder, parce que tous les bleds du païs estoient retirez dedans lesdits forts, qui fut un grand soulagement pour envitailler nostre camp et noz places. Aussi monsieur le grand maistre envoya le presidant Poyet et autres munitionnaires à Montcalier pour faire mener les bleds y estans à Turin, tant par eau que par terre, de sorte qu'en peu de jours il y eut bleds et vins pour un an; cependant y avoit ordinairement escarmouches devant Quiers et estoit nostre camp à Villedestellon, car le Roy avoit mandé

1. Villa Stellone, à 4 kil. à l'est de Carignano.
2. Riva, à 3 kil. au sud de Chieri.
3. Villanova d'Asti, à 20 kil. à l'est de Carignano et à 8 de Poirino.
4. Montafia, à 10 kil. au nord-est de Villanova d'Asti.
5. Antignano, à 10 kil. au sud-ouest d'Asti.

à mondit seigneur le grand maistre, qu'ayant passé le Pau, il n'eust à passer outre qu'il ne fust arrivé.

Passage du Roy en Piemont. — Le Roy, estant à Briançon, delibera de passer la montagne pour suivre son armée et par ce qu'il estoit mal accompagné, d'autant qu'il avoit tout envoyé après monseigneur le Dauphin, son fils, et qu'il sçavoit que le capitaine Martin du Bellay estoit retourné à Rivole au partir de la plaine de Montcalier, pour l'escorte du passage, luy manda qu'il eust à le venir trouver avec sa compagnie au Bossolin, à la descente de la montagne, pour luy faire escorte, et qu'il eust à envoyer gens le long de la riviere de la Douaire, à ce que ceux de Vulpian sur les chemins ne luy donnassent alarme, que premierement il n'en fust adverty; ce que fist ledit du Bellay, et alla trouver le Roy audit Bossolin, quelques jours devant la feste S. Martin; et estoit le Roy accompagné du cardinal de Lorraine, du comte de S. Paul et autres plusieurs gros personnages. Partant dudit Bossolin, ledit seigneur vint disner à S. Antonin, le long de la montaigne, assez près de S. Ambrois; et après disner passant par dedans Villane, vint coucher à Javan[1], auquel lieu il trouva le seigneur de la Ferté aux Oignons, avec sa compagnie, envoyé par monsieur le grand maistre pour accompagner le Roy. Dudit Javan print lendemain le chemin de Carignan, et sur ledit chemin rencontra la compagnie du duc de Montpensier et celle des Escossois qui venoient pareillement pour luy faire escorte. Estant arrivé à Carignan, vint devers luy monseigneur le Dauphin et monsieur le grand maistre, pour conclure avec S. M. ce

1. Giaveno, à 10 kil. au sud-est d'Avigliana.

qui estoit à faire; auquel lieu estans ensemble leur vindrent nouvelles comme ceux de Vulpian, par ce qu'il n'y avoit point de cavallerie à Rivole ny Villanne, couroient le val de Suze et faisoient beaucoup de dommage à ceux qui suivoient le camp. Parquoy fut soudain redespeché le capitaine Martin du Bellay pour y aller, lequel arrivant à Rivole, oyant l'alarme comme ceux de Vulpian avoient destroussé près S. Antoine cinq ou six mullets chargez d'argent pour le payement de l'armée et amenoient ledit argent et les mullets, sans descendre passa la Douaire, coupant le chemin de Vulpian et vint si bien à propos qu'à trois mille près de Vulpian il atteignit les Imperiaux, lesquels s'estans mis à la fuitte, abandonnerent les mullets, amenans seulement les tresoriers, sans jamais avoir eu loisir de rompre les balles. Ce voyant, ledit seigneur du Bellay ne s'amusa à chasser les ennemis, mais seulement print peine de sauver l'argent du Roy et l'amena en seureté sans rien perdre dedans le chasteau de Rivole, où il y avoit le payement de nostre armée.

Après que le Roy eut communiqué avecques monsieur le grand maistre, fut conclu par l'avis des capitaines que monseigneur le Dauphin et le grand maistre retourneroient le lendemain à Villedestellon, pour recognoistre la ville de Quiers, car à toutes fins le Roy la vouloit assaillir, chose qui fut executée; et cependant que mondit seigneur le grand maistre recognoissoit la place, se dresserent de belles escarmouches, tant de gens de cheval que de pied.

Trefve entre le Roy et l'Empereur. — Par la trefve qui fut conclutte en Picardie, dont cy devant est faicte mention, fut permis à la roine Marie de Hongrie d'en-

voyer quelques gentilshommes siens en Espagne, passans seurement par le royaume de France; aussi fut permis au Roy d'y envoyer de sa part pour moyenner une paix ou trefve generalle; ce qui fut faict respectivement d'une part et d'autre et telle executerent leur legation ceux qui y furent envoyez, que la trefve et abtinence guerre fut conclutte autant bien pour le Piemont qu'elle avoit esté pour la Picardie[1]. Et par ledit accord estoit dit que chacun demoureroit possesseur de ce dont il se trouveroit saisy, lors de la publication de la trefve; parquoy ceux de la garnison de Turin, de Verolinc, de Savillan et autres places limitrophes, estans de ce advertis, eslargirent leurs limites au plus loing qu'il leur fut possible, et par toutes les petites places et castellets mirent des gens au nom du Roy, ceux du Montdevis feirent le semblable. Or il fut accordé entre ledit seigneur marquis, lieutenant general de l'Empereur en Italie, et monseigneur le grand maistre, lieutenant general pour le Roy, la forme dont l'on devoit user de laditte treve, ainsi qu'il s'ensuit.

« Il a esté advisé, conclu et arresté entre messeigneurs les marquis du Guast, lieutenant general de l'Empereur, et le grand maistre de France, lieutenant general du Roy, que ès villes que l'une et l'autre partie tiennent deça les monts seront mises les garnisons, c'est à sçavoir, en celles qui sont soubs l'obeissance dudit seigneur Roy, en tel nombre et ainsi que par ledit grand maistre sera advisé, et en celles qui sont

1. La trêve de trois mois pour la Savoie, le Piémont, la Lombardie, le Dauphiné, la Provence, Gênes et Nice fut signée à Monçon en Aragon, le 16 novembre 1537. Voir Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, II, p. 157.

soubs l'obeissance dudit seigneur Empereur, ainsi qu'il sera pareillement ordonné par ledit marquis, et le surplus des armées d'une part et d'autre seront renvoyées, et dès demain XXIX de ce mois, ledit grand maistre renvoira celle d'iceluy seigneur Roy.

« Plus a esté accordé qu'esdittes villes et places d'une part et d'autre seront portez et mis vivres et autres munitions et se feront toutes reparations et fortifications necessaires, durant le temps de la presente trefve, ainsi et par la forme et maniere que ceux qui auront la charge desdittes villes et places adviseront, sans qu'il soit faict sur ce mis ou donné d'une part ny d'autre aucun empeschement et où il surviendroit quelque difficulté, elle sera vuidée par lesdits seigneurs marquis et grand maistre, tant qu'ils seront par deça, et en leurs absences par ceux qui demoureront lieutenans generaux desdits seigneurs Empereur et Roy. Faict à Carmagnolle, le XXVIII jour de novembre, l'an mille cinq cens trente sept. »

Le XXVIII jour de novembre fut publiée la trefve à Carmagnolle, où le Roy estoit, et pareillement en Ast où estoit le marquis du Guast, lieutenant general de l'Empereur, à durer jusques au XXII jour de fevrier subsequent. Trois jours après, le marquis du Guast vint faire la reverence au Roy à Carmagnolle, où il fut receu dudit sieur humainement. Ce faict, parce qu'il estoit accordé par laditte trefve que les deputez de par le Roy et ceux de la part de l'Empereur se trouveroient à Locate[1], pour là ensemblement adviser le moyen de faire une bonne et ferme paix entre leurs deux majestez, le Roy delibera de se retirer en France,

1. Leucate, cant. de Sigean, arr. de Narbonne (Aude).

mais avant son partement voulut bien pourveoir aux affaires du païs de Piemont, et pour cest effect ordonna le seigneur de Montejean, gouverneur et son lieutenant general audit pais, le seigneur de Langey, Guillaume du Bellay, gouverneur et son lieutenant general dedans Turin, à Pignerol laissa gouverneur le comte Francisque de Pontreme, à Savillan le baron de Castelpers, messire Charles de Dros[1], piemontois, gouverneur du Montdevis, laquelle place il avoit surprise sur les Imperiaux et gardée durant qu'ils estoient les plus forts en campagne, et dedans Verolinc laissa le seigneur Ludovic de Birague.

Les choses ainsi ordonnées, le Roy print son chemin par Pignerol, et après avoir licentié les Suisses pour se soulager de despense, amena quand et luy le comte Guillaume de Fustemberg avec son regiment, laissant à Carmagnolle le capitaine Nicolas de Rusticis. Puis prenant le chemin par le Dauphiné, arriva à Lyon[2], où peu de temps après depescha monseigneur Jean, cardinal de Lorraine, et monsieur le grand maistre de Montmorency, pour aller à Loquate convenir avec les deputez de l'Empereur pour le faict de la paix. Lesquels, après avoir perdu beaucoup de temps, ne voyans moyen de parvenir à grande conclusion, en fin arresterent une prolongation de trefve pour six mois, à commencer le XXII jour de fevrier, dedans lequel temps on se devoit rassembler, pour encores chercher

1. Charles Vaignon (Vagnone), sieur de Dros, gouverneur de Mondovi.

2. François Ier n'arriva à Lyon qu'à la fin janvier 1538. Il y était venu en passant par la vallée de la Durance, après avoir séjourné environ un mois (31 décembre 1537-17 janvier 1538) à Montpellier.

moyen d'accorder une paix finale[1], et vindrent trouver le Roy à Moulins, où il estoit venu cependant faire sejour.

En ce temps fut deffaictte par l'armée du Turc l'armée du roi Ferdinand en Hongrie, où il y eut une perte plus grande qu'il n'y en avoit eu de nostre temps.

Promotion aux estats de connestable et mareschal de France. — Le Roy, voulant honnorer ceux qui aux guerres precedentes avoient travaillé pour luy faire service, et entre autres messire Anne, seigneur de Montmorency, pour les grands et insignes services qu'il luy avoit faicts depuis trente ans au precedant, et mesme de fresche memoire à la descente de l'Empereur en Provence et au pas de Suze, où par sa diligence et vertu il força les ennemis, aussi aux guerres de Picardie, tant à la prinse de Hedin, qu'avoir secouru Terouenne, laquelle sans sa diligence n'avoit moyen encores de tenir huict jours, pour la famine qui desja pressoit les assiegez, l'honora de l'estat de connestable, auquel n'avoit esté pourveu depuis le partement du duc de Bourbon[2]; aussi n'ayant pourveu à l'estat de mareschal qui estoit vaqué par le trespas du mareschal de la Marche, il en pourveut messire Claude d'Annebault, au precedant capitaine general des chevaux legers; et la mareschaucie vaquant par

1. Les pouvoirs donnés au cardinal de Lorraine et à Montmorency sont datés de Carmagnola, 28 novembre 1537 (Arch. nat., J 672, n° 3). Les conférences durèrent un mois (du milieu de décembre 1537 au milieu de janvier 1538); le 11 janvier, on conclut une prolongation des trêves de Bomy et de Monçon jusqu'au 1er juin 1538. Voir Decrue, *op. cit.*, p. 332-335.

2. Par lettres de provision en date de Moulins, 10 février 1538 (Decrue, *op. cit.*, p. 338-341; *Cronique du roy Françoys premier*, p. 236-239).

la promotion de messire Anne de Montmorency à l'office de connestable, il en pourveut le seigneur de Montejean, qui estoit demouré son lieutenant general en Piemont.

Combat entre le seigneur de Veniers et de Sarzay. — Trois ou quatre jours après[1] fut vuidée une querelle, laquelle de longtemps avoit duré entre quatre gentilshommes de Berry, sçavoir est le seigneur de la Tour Landry et de Chasteauroux, le seigneur de Sarzay[2], le seigneur de Veniers[3] et le seigneur de Gaucourt[4]. Le seigneur de Sarzay, comme moteur de la querelle, fut appellé et luy fut demandé s'il avoit dit que le seigneur de la Tour s'en fust fuy de la bataille de Pavie; il feit responce que ouy, et que le seigneur de Gaucourt luy avoit dit. Le seigneur de Gaucourt fut appellé et luy fut demandé par le seigneur de Sarzay s'il luy avoit pas dit que le seigneur de la Tour s'en estoit fuy de la bataille; Gaucourt, sans advouer ny desavouer, luy dist : « Vous m'avez dit que Veniers le vous a dit. » Sarzay soudain respondit : « Ouy, Veniers le m'a dit. » « Messieurs, dit Gaucourt, puis que Veniers le luy a dit et qu'il le tient de luy, je n'ay que faire de respondre. » Parquoy ledit Gaucourt fut renvoyé et fut appellé Veniers, qui nia audit Sarzay l'avoir dit et lui donna le desmenty. Pour en cognoistre la verité et sçavoir qui estoient faulx accusateurs, fut

1. Le 17 février. Voir *Catalogue des actes*, t. VIII, n° 29692. La *Cronique du roy Françoys premier* reproduit un récit du combat, p. 232-236, d'après une brochure contemporaine que l'on trouvera à la Bibl. nat., Fontanieu 171, fol. 207.

2. Lion de Barbançois, sieur de Sarzay.

3. François de Saint-Julien, sieur de Véniers.

4. Raoul de Gaucourt, sieur de Luzarches.

ordonné qu'ils combattroient en camp clos : l'occasion qui meut le Roy de leur donner le combat fut que tous les trois accusateurs n'estoient à la bataille, mais en leurs maisons à leur aise, parquoy il leur estoit malaisé de cognoistre qui avoit fuy. Le seigneur de Veniers porta les armes, qui estoient un corselet à longues tassettes avec des manches de maille et des gantelets et le morion en teste et une espée bien trenchante à la main droite et une autre à la main gauche; en cest equippage entrerent en camp conduits par leurs parrains et accompagnez de leurs confidens. Le seigneur de Bonneval estoit parrain de Veniers, le seigneur de Villebon, de Sarzay, pour l'absence du sieur de Boissy, qui estoit son parrain; après les publications, sermens et autres ceremonies accoustumées faictes, furent laissez aller. Ils firent très bien leur devoir de combatre de leurs deux espées, mais comme gens qui n'estoient fort bien usitez en telles armes, en fin se saisirent au corps, abandonnans leurs espées. Le sieur de Veniers ayant desja la daguette au poing, et le sieur de Sarzay cherchant de tirer la sienne, le Roy ne voulant qu'il passassent outre, jetta le baston, parquoy ils furent separez par les gardes du camp, qui estoyent monsieur le connestable, monsieur le comte de Sainct Paul, duc de Touteville, Louys monsieur de Nevers, et monsieur le mareschal d'Annebault. Estans les deux champions remis en leurs chaires, pendant que le Roy, avec son Conseil, ordonnoit ce qu'il vouloit qui fust faict, le sieur de Veniers, lequel estoit blessé sur le col du pied d'un coup d'espée, par faute d'estre estanché, après que le Roy eut donné sa sentence les mettant d'accord et après avoir remis le seigneur de la Tour en son hon-

neur, ayant le Roy affermé l'avoir veu le jour de la bataille faisant son devoir près de luy, une fievre quarte, qui de longue main tenoit ledict Veniers, fut convertie en continue, dont peu de temps après il mourut.

Entreveue du Pape, Empereur et Roy, à Nice. — Trefve de dix ans. — Au mois de may subsequent, le Pape Paul tiers de ce nom, voyant la misere estre universelle par toute la chrestienté, à l'occasion des guerres, desirant mettre en patience l'Empereur et le Roy, pratiqua de faire une assemblée de ces deux princes au lieu de Nice, à laquelle encores qu'il fust aagé de LXXV ans, il s'y trouveroit, pour estre moyen de faire une paix generale parmy la chrestienté. Les deux princes s'y condescendirent, et le jour prins de s'y trouver au commencement de juin, qu'on comptoit mille cinq cens trente sept[1], le Pape s'y trouva audit jour, aussi feirent leurs deux majestez; et en ceste assemblée la sainctеté du Pape travailla merveilleusement, pensant vuider tous leurs differends, mais voyant n'y avoir moyen d'y trouver une paix finalle, proposa une trefve de dix ans, esperant que, durant ledit temps, les inimitiez enracinées dedans leurs cueurs se pourroient mitiguer; finablement laditte trefve de dix ans fut conclutte, marchande et communicative entre les païs et subjects de leursdittes majestez et toutes hostilitez d'armes suspendues.

Abouchement de l'Empereur à Aiguemortes. — Les choses ainsi confirmées et jurées par leurs majestez

1. Lire 1538. Les conférences de Nice eurent lieu à la fin de mai et dans la première quinzaine de juin. Voir C. Capasso, *Papa Paolo III e l'Italia*. La trêve de dix ans fut conclue le 18 juin (*Cronique du roy François premier*, p. 240-251).

entre les mains de Sa Sainctelé, chacun print le chemin de sa retraitte : le Pape print la volte de Rome, l'Empereur celle de Barcelone et le Roy print son chemin par Avignon pour retourner en France. Au quel lieu d'Avignon estant arrivé, eut nouvelles de la part de l'Empereur qu'il avoit desir encores de communiquer avecques luy, et que s'il vouloit se trouver à Aiguesmortes, ledit seigneur Empereur y prendroit terre, chose que le Roy luy accorda; et se trouvans à Aiguesmortes, l'Empereur mist pied à terre et vint disner avec le Roy en grande demonstration d'amitié et fraternité; puis le Roy alla dedans la gallaire de l'Empereur, auquel lieu ils eurent ensemble de grands propos; quels ils furent je ne sçay, mais on ne s'est apperceu qu'il en soit sorty aucun effect[1]. Après la trefve publiée, tout le reste de laditte année et de l'an mille cinq cens trente huict ne se feirent autres choses, sinon limiter ce dequoy devoit jouir un chacun.

Mort du mareschal de Montejean et succession du mareschal d'Annebault, pour estre vice roy en Piemont. — Fortification des places de Piemont. — L'an mille cinq cens trente huict[2], le Roy, estant à Compiegne, tomba malade d'une apostume qui luy descendit au bas du ventre, dont il fut en grand danger de mort. Au mesme temps vindrent nouvelles au Roy que le mareschal de Montejan, son lieutenant general en Piemont, estoit en extremité de maladie et hors d'espe-

1. L'entrevue d'Aiguesmortes se produisit les 14 et 15 juillet. Voir Decrue, *op. cit.*, p. 353-356; *Cronique du roy François premier*, p. 252-253.

2. Lire 1539. François Ier séjourna à Compiègne du 28 septembre à novembre 1539. La nomination du maréchal d'Annebaut est du 20 septembre (Bibl. nat., ms. fr. 3115, fol. 24).

rance de vie, parquoy il depeschea pour tenir son lieu le mareschal d'Annebault, et avec luy le seigneur de Langey pour tenir son lieu en son absence, et le capitaine Martin du Bellay pour gouverneur de Turin, lequel gouvernement il avoit remis entre les mains du Roy peu de temps au precedant. Lequel d'Annebault ayant nouvelles par les chemins du trespas du seigneur de Montejean, print la poste pour estre plustost en Piemont, ayant doubte qu'estant le païs sans gouverneur il en advint quelque inconvenient. Aussi durant laditte trefve le Roy feit fortifier et pourveoir ses places de Piemont : à Turin feit revestir de muraille les quatre boulleverts, faisans les quatre angles de laditte ville, aussi feit faire les fossez tels qu'ils sont de present; feit pareillement edifier de nouveau un chasteau à Pignerol, où estoit l'ancien chasteau, composé de quatre boullevers et quatre courtines, laissant au milieu ledit ancien chasteau pour servir de roquette; et feit le semblable à Montcalier pour couvrir la ville, qu'elle ne fust veue comme elle estoit de la montagne. Aussi fist faire trois boulleverts à Savillan, et le seigneur de Cental, esleu de Riez, feist avec l'ayde du Roy fortifier Cental; aussi feist le comte de Beyne, sa ville de Beyne[1], et les meirent en tel estat, que depuis l'armée imperiale, encores que maintefois elle ay passé près de leurs portes, ne les a osé attaquer.

1539. — Passage de l'Empereur par la France. — L'an mille cinq cens trente neuf, les Gantois ayans esté offensez de plusieurs nouveaux tributs qui leur avoient esté imposez au nom de l'Empereur, et sentans que

1. Bene Vagienna, à 10 kil. à l'est de Fossano, entre la Stura et le Tanaro.

l'Empereur, qui estoit en Espagne, n'avoit grand moyen de promptement venir en ses Païs Bas, delibèrent de s'en ressentir; et pour cest effect saccagerent les officiers de l'Empereur, et pour mieux se fortifier et venir à l'effect de leur entreprise envoyerent secrettement devers le Roy luy offrir de se mettre entre ses mains comme leur souverain seigneur, luy offrirent pareillement de faire le semblable aux bonnes villes de Flandres. Chose que le Roy refusa, pour n'estre infracteur de foy envers l'Empereur, son bon frere, attendu la trefve jurée entre eux depuis deux ans, en advertist l'Empereur; lequel, cognoissant par cest advertissement et autres qu'il avoit de ses serviteurs, que ses Païs Bas (qui estoient sa force) estoient en hazard d'estre perdus, ne pouvant trouver moyen d'y pourveoir si promptement qu'il en estoit besoin, car passant par Allemagne il n'estoit pas asseuré des protestans, lesquels luy pourroient empescher son passage, et se mettant par mer se mettroit au hazard des vents qui le pourroient aussi bien jetter en Angleterre comme en Flandres contre son vouloir, car il n'estoit asseuré du roy du païs, pour les divisions qu'avez entendu par cy devant qu'ils avoient eues à cause du divorce de la royne Catherine, sa tante, se resolut de se mettre sur la foy du Roy; et pour cest effect envoya ses ambassadeurs devers luy, estant encores malade à Compiegne, luy offrir, au cas qu'il luy baillast passage seur, de grandes choses, et entre autres d'investir luy ou l'un de ses enfans du duché de Milan.

Le Roy jugeant le cueur d'autruy par le sien, et estimant qu'un tel prince que l'Empereur ne le voulust abuser de paroles, après plusieurs allées et venues,

tant d'une part que d'autre, luy accorda telle seureté qu'il voulut demander et mesme se mist à chemin pour aller au devant de luy, encores qu'il ne fust bien sain de sa maladie, et envoya monseigneur Henry, dauphin de Viennois, son fils aisné, et monseigneur Charles, duc d'Orleans, son fils puisné, jusques à Bayonne, pour le recueillir à l'entrée de son royaume et l'accompagner jusques au lieu où le Roy et luy se pourroient rencontrer. Or, est il que des promesses que ledit seigneur faisoit au Roy, il pria de n'estre importuné de les signer, à ce que par cy après on peust dire qu'il les eust faictes par contrainte pour obtenir son passage, et qu'il pleust au Roy de s'asseurer de sa parole, mais qu'à la premiere ville de son obeissance où il arriveroit, il luy en donneroit telle seureté qu'il auroit occasion de se contenter[1].

Occasion du voyage de monseigneur le mareschal d'Annebault à Venise. — Or, est il que l'Empereur, de sa nature malitieux, voyant luy avoir esté accordé ce passage pour denuer le Roy de ses amis et alliez, attendu que ledit seigneur y alloit de bonne foy, inventa une chose que je vous diray. Les Venitiens qui estoient entrez en ligue avec l'Empereur contre le Grand Seigneur se trouvans y avoir esté abusez, car de jour à autre leurs richesses diminuoient, et cognoissans bien qu'il leur estoit besoin pour la conservation de leur estat d'appoincter avec ledit grand Turc, estoient sur le train d'entrer avec luy en une paix ou en une bien longue trefve, et abandonner la ligue faicte avec l'Em-

1. Pour les négociations qui préparèrent le passage de Charles-Quint par la France, voir Decrue, *op. cit.*, p. 371-376; *Cronique du roy François premier*, p. 275-276.

pereur, qui seroit à son grand prejudice; pour à laquelle chose obvier persuada le Roy, en sorte qu'il commanda au seigneur d'Annebault, mareschal de France, et son lieutenant general en Piemont, d'aller de compagnie avec le marquis du Guast à Venise, comme ambassadeurs solennels, pour faire entendre à la seigneurie de Venise la grande fraternité qui estoit entre leurs deux maistres, et qu'ils eussent bon courage, car le roy de France se liant avec eux en ligue, comme il feroit, tous ensemble dresseroient une armée, tant par terre que par mer, pour chasser hors d'Europe la race des Ottomans; car en ce faisant il mettoit les Venitiens hors d'opinion d'accorder avec le Grand Seigneur, et mettroit ledit Grand Seigneur en haine contre le Roy; aussi mettroit le roy d'Angleterre en souspeçon, de sorte que ledit Anglois commença à se rasseurer de l'Empereur et s'eslongner de l'amitié de nostre Roy, mesme tous les autres alliez du Roy entierement en souspeçon, voyans les superintendens des deux majestez en Italie, en telle fraternité. Chose qui fut executée. Et s'embarqua ledit mareschal d'Annebault au pont du Pau de Turin, et vint rencontrer le marquis du Guast à Cazal Majour, auquel lieu ils se mirent tous deux en une barque, et en cest equippage allerent à Venise faire leur legation[1].

1540. — Or, en ce faisant et durant les choses cy devant dittes, le mois de decembre 1540[2], arriva l'Empereur à Bayonne, auquel lieu il fut recueilly par

1. Sur cette mission, voir J. Zeller, *la Diplomatie française vers le milieu du XVI*e *siècle*, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, p. 191-196.

2. Lire 1539. Sur le voyage de l'Empereur, voir la *Cro-*

monseigneur le Dauphin et monseigneur d'Orleans en grande magnificence, et luy fut faicte entrée solemnelle, où il donna graces et remissions, et delivra les prisonniers ainsi qu'il eust faict en ses propres païs et royaumes, et de là fut accompagné par mesdits seigneurs, et en toutes les villes où il passa luy fut faict semblable honneur qu'à Bayonne. Le mois de janvier arriva à Chastellerault, où le trouva le Roy[1], duquel il fut receu en grande magnificence, ainsi qu'estoit la coustume dudit seigneur, car il n'eust peu faire les choses petites. Partant l'Empereur de Chastellerault, print son chemin à Amboise; or, au chasteau d'Amboise, y a deux grosses tours edifiées par le roy Charles VIII, par lesquelles on monte au chasteau, et sont lesdittes tours si spacieuses et si artificiellement construites, que charrettes, mullets et littieres y montent aisement jusques audit chasteau qui est assis sur le hault d'une montagne. Et pour faire l'entrée de l'Empereur plus magnifique, le Roy ordonna la faire de nuict par dedans l'une desdites tours aornée de tous les aornements dont on se pouvoit adviser, et tant garnie de flambeaux et autres luminaires, qu'on y voyoit aussi cler qu'en une campagne en plein midy; mais estant l'Empereur à mi chemin de laditte tour, quelque maladvisé portant des torches y mist le feu, de sorte que la tour fut toute enflambée, et à cause des tapisseries où le feu se mist, la fumée fut si grande,

nique du roy Françoys premier, p. 275-319, qui reproduit plusieurs plaquettes de l'époque (entrées à Poitiers, 9 décembre, à Orléans, 20 décembre, à Paris, 1er janvier 1540).

1. Double inexactitude : c'est le 10 décembre 1539 et à Loches (non à Châtellerault) que les deux souverains se rencontrèrent (Decrue, *op. cit.*, p. 377).

ne pouvant expirer, qu'on fut en grande doubte que l'Empereur ne fust estouffé, et chacun taschoit à se sauver pour eviter le danger; aucuns furent prins souspeçonnez d'avoir faict cette faulte, mais non par malice, que le Roy voulut faire pendre, mais l'Empereur leur fist pardonner.

Partant d'Amboise print son chemin à Blois, puis à Orleans[1], de là à Fontainebeleau, auquel lieu pour estre maison que le Roy avoit bastie pour les chasses et deduicts, le festoya et luy donna tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme de chasses royalles, tournois, escarmouches, combats à pied et à cheval, et sommairement en toutes autres sortes d'esbattemens. Dudit Fontainebeleau, toujours accompagné de messeigneurs les Dauphin et d'Orleans, s'en alla à Paris et vindrent au devant de luy tous les estats de la ville, en laquelle luy fut faicte entrée et reception toute telle qu'à la propre personne du Roy, et mist en liberté tous les prisonniers qui se trouverent, tant en la Conciergerie qu'aux autres prisons de Paris[2]. Partant duquel lieu alla à Chantilly, maison de monsieur le connestable, où il fut receu fort honorablement; puis prenant son chemin par la Picardie, arriva en seureté en sa ville de Vallentiennes, premiere place de son obeissance, jusques auquel lieu l'accompagnerent mes-

1. Voir J. Soyer, *Lettres de rémission accordées par l'Empereur Charles-Quint lors de son passage à Orléans (20 décembre 1539)*, dans la *Revue de la Renaissance*, 1910, p. 135-144.

2. Le 1er janvier 1540. Voir la plaquette publiée par Gilles Corrozet et Jean Dupré : *L'ordre tenu et gardé à l'entrée de très hault et tres puissant prince Charles, empereur, toujours auguste, en la ville de Paris, capitalle du royaume de France.*

dits seigneurs les Dauphin et duc d'Orleans. Y estant arrivé, les ambassadeurs du Roy estimerent que là il deust confirmer ce qu'il avoit promis au partir d'Espagne; mais le bon prince, lequel jamais n'avoit eu envie de tenir sa promesse, les remist jusques à ce qu'il eust communiqué avecques son Conseil des Païs Bas, mais asseura qu'ayant chastié ses subjects rebelles, il contenteroit le Roy. Je pense bien que si mal luy eust basté, et qu'il eust trouvé son païs si eslevé contre luy qu'il n'y eust peu remedier, il eust peu tenir sa promesse, esperant se pouvoir ayder des forces du Roy; mais arrivé qu'il fut dedans ses païs, les Gantois se voyans abandonnez du Roy (lequel mesme luy avoit donné passage par son royaume), et voyans l'Empereur marcher avecques grandes puissances contre eux, entrerent en desespoir de pouvoir soustenir cest effort, parquoy, en lieu de combattre, envoyerent devers l'Empereur chercher misericorde, chose qui leur fut accordée avecques telles conditions que l'Empereur leur proposa. Parquoy marchant à Gand avecques toutes ses forces se saisit des portes et de la place, mettant par tout garnison[1], et fist mourir sept ou huict des principaux autheurs de la sedition, et à tout le reste du peuple donna pardon, à la charge toutesfois qu'ils feroient edifier une citadelle à leurs despens pour tenir la ville en subjection, et à perpetuité payeroient la soulde des hommes qu'il faudroit pour la garde d'icelle; aussi leur osta leurs loix et franchises anciennes, et ordonna pour conduire et dresser laditte fortification Jean Jacques de Medicis, marquis de Marignan.

1. La soumission de Gand est du 14 février 1540.

Ayant l'Empereur faict tout ce qu'il avoit deliberé, fut sollicité par l'evesque de Lavaur, nommé George de Selva[1], ambassadeur pour le Roy devers luy, d'executer les choses par luy promises entre les mains dudit ambassadeur partant d'Espagne, et encores par plusieurs fois reiterées, passant par ce royaume; mais l'Empereur se voyant hors de toute craincte, osta le masque de sa dissimulation et declara entierement n'avoir rien promis; dont le Roy porta quelque mauvaise volonté à monsieur le connestable, se disant avoir esté par luy asseuré de la volonté de l'Empereur. J'estime bien que mondit seigneur le connestable luy en avoit donné quelque asseurance, par ce qu'il pensoit estre asseuré de la promesse d'un tel prince que l'Empereur, et qu'il se fondoit sur l'asseurance de l'ambassadeur du Roy estant près de la personne dudit Empereur.

Accord du mariage du duc de Cleves. — L'an 1540 se commença à traitter le mariage d'entre le duc de Cleves[2], de Gueldres et de Julliers, avec la fille unique de Henry, roy de Navarre, et de madame Marguerite, sœur du Roy; lequel traicté fut continué tant qu'il fut conclu que ledit duc de Cleves viendroit en France

1. Georges de Selve, évêque de Lavaur, avait d'abord été ambassadeur de France à Venise (décembre 1533-février 1537); il avait été accrédité auprès de Charles-Quint au début d'octobre 1539; sa mission prit fin au milieu de novembre 1540. Une partie de sa correspondance pour cette ambassade a été publiée par A. Tausserat-Radel, *Correspondance de Guillaume Pellicier*, p. 634-658.

2. Guillaume III, né en 1516, duc de Gueldres (1538), de Clèves et de Juliers à la mort de son père en 1539. Sur ces négociations, voir A. de Ruble, *le Mariage de Jeanne d'Albret*.

devers le Roy, ce qu'il feit, et le vint trouver à Chastellerault, où il fut honorablement recueilly, et audit lieu furent celebrées les nopces dudit duc de Cleves et de maditte dame fille du Roy de Navarre, de parole seulement et non d'execution, par ce qu'elle n'estoit encores en aage nubile, mais fut accordé que elle estant en aage elle seroit conduitte à Aix la chapelle, ville d'obeissance dudit duc, pour la finalle consommation dudit mariage. Ausdittes nopces se feirent de magnifiques tournois en la Garenne de Chastellerault, d'un bon nombre de chevaliers errans, gardans entierement toutes les ceremonies qui sont escrites des chevaliers de la table ronde. Après lesdits tournois et autres festes et festins, s'en retourna ledit duc de Gueldres en ses païs[1], et s'en retourna le Roy vers Paris et manda le mareschal d'Annebault, qui estoit son lieutenant general en Piemont, lequel il mist près de sa personne et au maniement de ses affaires[2]; et demoura en son lieu lieutenant general en Piemont le seigneur de Langey messire Guillaume du Bellay.

Provision sur la famine de Piemont faitte par messire Guillaume du Bellay, lieutenant general audit païs. — Vous avez nagueres entendu, comme l'an mille cinq cens trente sept, le Roy passa en Piemont au pas de Suze, pour secourir son païs, et comme les Imperiaux avoient faict le guast pour nous empescher le passage, et s'estre ensuivie la trefve que les depu-

1. Sur les fêtes données à l'occasion de la venue du duc de Clèves (6 mai-14 juin 1541), voir la *Cronique du roy Françoys premier*, p. 363-383, et A. de Ruble, *le Mariage de Jeanne d'Albret*.

2. Le rappel du maréchal d'Annebault est de la fin avril 1540. A ce moment, l'amiral Chabot est inculpé de haute trahison et bientôt le connétable de Montmorency va tomber en disgrâce.

tez du roy et la royne de Hongrie avoient moyenné, dont l'Empereur s'estoit retiré et le Roy et la pluspart de son armée en France, mais à cause que la trefve estoit courte, on ne voulut licentier les bandes françoises jusqu'au retour de monsieur le cardinal de Lorraine et de monsieur le grand maistre, qui estoient allez à Locate, où la trefve fut prolongée de six mois. Ce pendant, par faulte de payement, le seigneur de Montejean, qui estoit demouré lieutenant pour le Roy en Piemont, fut contrainct de permettre aux soldats de vivre à discretion ou indiscretion, et mangerent ce qui estoit demouré; à ceste occasion le peuple mesme desesperé de faim n'avoit semé en ladite année, qui fut cause que la famine survint l'an mille cinq cens trente huict, telle qu'un sac de bled, à Turin, qui n'avoit accoustumé estre vendu qu'un escu, se vendit dix à douze escus, et s'il y avoit du bled au marché, il falloit y mettre garde à ce que le peuple ne s'entretuast pour en avoir; à ce moyen les terres demourerent inutilles et incultivées.

Le seigneur de Langey, considerant que c'estoit la perte du pais, car l'année subsequente si l'ennemy se mettoit en campagne rompant la trefve, on seroit contrainct luy livrer les places par faulte de vivres, ou d'en amener de France, qui estoit chose impossible, pour fournir les places, nourrir le peuple et semer les terres, car vous avez entendu comme le Roy quand il passa avoit mené toutes les bestes de somme, de trois ou quatre provinces, et neantmoins les vivres qu'ils avoient porté n'avoient peu suffire seulement à nourrir le camp, à ceste occasion, il trouva moyen par dons et autres choses d'obtenir congé du seigneur André Dorie d'en amener par mer à Savonne, et de là

par terre en Piemont, moyennant qu'il en donnast audit André Dorie quelque portion en payant. Or y avoit il des bleds en Bourgogne en abondance, desquels il fit charger sur la riviere de la Saonne un nombre suffisant et de là en devalant sur le Rosne, et puis l'embarquer sur la mer, en quoy il fist telle diligence, qu'en peu de temps les bleds furent à Savonne; puis fist trencher une montaigne nommée Douillane[1], de sorte que par charroy il le rendit à Quieras, de là à Raconis[2], en trois journées de charroy, puis en departit par toute l'obeissance du Roy, à trois escus le sac, qui coustoit au precedant dix escus, et à chaque village (apportant l'estat de ce qu'il en falloit, tant pour semer que pour vivre jusques aux nouveaux, et en baillant un ou deux respondans) fournissoit dudit bled pour ledit prix de trois escus le sac, payant moitié comptant, moitié après l'aoust, tellement que toutes terres furent semées; qui a esté la salvation du païs, car peu après la guerre se declara, comme entendrez cy après, et eust esté ledit païs affamé. Et le fist ledit seigneur de Langey à ses fraiz, de sorte que moy qui suis son frere en ay payé depuis sa mort cent mille livres à un homme seul, en quoy il estoit en arriere; mais il ne luy challoit de la despence, moyennant qu'il fist service à son prince[3].

1. Dogliani, à 25 kil. au sud de Cherasco, près du Tanaro.

2. Racconigi, sur le Pô, à 15 kil. en aval de Savigliano.

3. Sur l'état misérable du Piémont après la conquête et le ravitaillement opéré par le sieur de Langey, voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 287-289.

FIN DU HUITIESME LIVRE.

TABLE DES MATIÈRES

SIXIESME LIVRE.

Septiesme livre.

Huictiesme livre.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

